

Histoire de la Revolution francaise, III

Adolphe Thiers

The Project Gutenberg EBook of Histoire de la Revolution francaise, III
by Adolphe Thiers

This eBook is for the use of anyone anywhere at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.net

Title: Histoire de la Revolution francaise, III

Author: Adolphe Thiers

Release Date: December 4, 2003 [EBook #10385]

Language: French

Character set encoding: ASCII

*** START OF THIS PROJECT GUTENBERG EBOOK LA REVOLUTION ***

Produced by Carlo Traverso, Tonya Allen, Renald Levesque and PG Distributed Proofreaders. This file was produced from images generously made available by the Bibliotheque nationale de France (BnF/Gallica) at <http://gallica.bnf.fr>.

HISTOIRE

DE LA

REVOLUTION

FRANCAISE

Volume III

PAR M.A. THIERS

Livros Grátis

<http://www.livrosgratis.com.br>

Milhares de livros grátis para download.

HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE.

CONVENTION NATIONALE.

CHAPITRE PREMIER.

NOUVEAUX MASSACRES DES PRISONNIERS A VERSAILLES.--ABUS DE POUVOIR ET DILAPIDATIONS DE LA COMMUNE.--ELECTION DES DEPUTES A LA CONVENTION.
--COMPOSITION DE LA DEPUTATION DE PARIS.--POSITION ET PROJETS DES GIRONDINS; CARACTERE DES CHEFS DE CE PARTI; DU FEDERALISME.--ETAT DU PARTI
PARISIEN ET DE LA COMMUNE.--OUVERTURE DE LA CONVENTION NATIONALE LE 20 SEPTEMBRE 1792; ABOLITION DE LA ROYAUTE; ETABLISSEMENT DE LA REPUBLIQUE.
--PREMIERE LUTTE DES GIRONDINS ET DES MONTAGNARDS; DENONCIATION DE ROBESPIERRE ET DE MARAT.--DECLARATION DE L'UNITE ET DE L'INDIVISIBILITE DE LA REPUBLIQUE.--DISTRIBUTION ET FORCES DES PARTIS DANS LA CONVENTION.
--CHANGEMENT DANS LE POUVOIR EXECUTIF.--DANTON QUITTE SON MINISTERE.
--CREATION DE DIVERS COMITES ADMINISTRATIFS ET DU COMITE DE CONSTITUTION.

Tandis que les armees francaises arretaient la marche des coalises, Paris etait toujours dans le trouble et la confusion. On a deja ete temoin des debordemens de la commune, des fureurs si prolongees de septembre, de l'impuissance des autorites et de l'inaction de la force publique pendant ces journees desastreuses: on a vu avec quelle audace le comite de surveillance avait avoue les massacres, et en avait recommande l'imitation aux autres communes de France. Cependant les commissaires envoyes par la commune avaient ete partout repousses, parce que la France ne partageait pas les fureurs que le danger avait excitees dans la capitale. Mais dans les environs de Paris, tous les meurtres ne s'etaient pas bornes a ceux dont on a deja lu le recit. Il s'etait forme dans cette ville une troupe d'assassins que les massacres de septembre avaient familiarises avec le sang, et qui avaient besoin d'en repandre encore. Deja quelques cents hommes etait partis pour extraire des prisons d'Orleans les accuses de haute trahison. Ces malheureux, par un dernier decret, devaient etre conduits a Saumur. Cependant leur destination fut changee en route, et ils furent achemines vers Paris. Le 9 septembre on apprit qu'ils devaient arriver le 10 a Versailles. Aussitot, soit que de nouveaux ordres fussent donnes a la bande des egorgeurs, soit que la nouvelle de cette arrivee suffit pour reveiller leur ardeur sanguinaire, ils envahirent Versailles du 9 au 10. A l'instant le bruit se repandit que de nouveaux massacres allaient etre commis. Le maire de Versailles prit toutes les precautions pour empecher de nouveaux malheurs. Le president du tribunal criminel courut a Paris avertir le ministre Danton du danger qui menacait les prisonniers; mais il n'obtint qu'une reponse a toutes ses instances: *"Ces hommes-la sont bien coupables"*. "Soit, ajouta le president Alquier, mais la loi seule doit en faire justice.--Eh! ne voyez-vous pas, reprit Danton d'une voix terrible, que je vous aurais deja repondu d'une autre maniere si je le pouvais! Que vous importent ces prisonniers? Retournez a vos fonctions et ne vous occupez plus d'eux..."

Le lendemain, les prisonniers arriverent a Versailles. Une foule d'hommes inconnus se precipiterent sur les voitures, parvinrent a les entourer et a les separer de l'escorte, renverserent de cheval le commandant Fournier, enleverent le maire, qui voulait genereusement se faire tuer a son poste, et massacrerent les infortunes prisonniers, au nombre de cinquante-deux. La perirent Delessart et d'Abancourt, mis en accusation comme ministres, et Brissac, comme chef de la garde constitutionnelle, licenciee sous la legislative. Immediatement apres cette execution, les assassins coururent aux prisons de la ville, et renouvelerent les scenes des premiers jours de septembre, en employant les memes moyens, et en parodiant, comme a Paris, les formes judiciaires. Ce dernier evenement, arrive a cinq jours d'intervalle du premier, acheva de produire une terreur universelle. A Paris, le comite de surveillance ne ralentit point son action: tandis que les prisons venaient d'etre videes par la mort, il recommenca a les remplir en lançant de nouveaux mandats d'arret. Ces mandats etaient en si grand nombre, que le ministre de l'interieur, Roland, denoncant a l'assemblee ces nouveaux actes arbitraires, put en déposer cinq a six cents sur le bureau, les uns signes par une seule personne, les autres par deux ou trois au plus, la plupart depourvus de motifs, et beaucoup fondees sur le simple soupçon _d'incivisme_.

Pendant que la commune exerçait sa puissance a Paris, elle envoyait des commissaires dans les departemens pour y justifier sa conduite, y conseiller son exemple, y recommander aux electeurs des deputes de son choix, et y decrier ceux qui la contrariaient dans l'assemblee legislative. Elle se procurait ensuite des valeurs immenses, en saisissant les sommes trouvees chez le tresorier de la liste civile, Septeuil, en s'emparant de l'argenterie des eglises et du riche mobilier des emigres, en se faisant delivrer enfin par le tresor des sommes considerables, sous le pretexte de soutenir la caisse de secours, et de faire achever les travaux du camp. Tous les effets des malheureux massacres dans les prisons de Paris et sur la route de Versailles avaient ete sequestres, et deposes dans les vastes salles du comite de surveillance. Jamais la commune ne voulut représenter ni les objets, ni leur valeur, et refusa meme toute reponse a cet egard, soit au ministere de l'interieur, soit au directoire du departement, qui, comme on sait, avait ete converti en simple commission de contributions. Elle fit plus encore, elle se mit a vendre de sa propre autorite le mobilier des grands hotels, sur lesquels les scelles etaient restes apposes depuis le depart des proprietaires. Vainement l'administration superieure lui faisait-elle des defenses: toute la classe des subordonnes charges de l'execution des ordres, ou appartenait a la municipalite, ou etait trop faible pour agir. Les ordres ne recevaient ainsi aucune execution.

La garde nationale, recomposee sous la denomination de sections armees, et remplie d'hommes de toute espece, etait dans une desorganisation complete. Tantot elle se pretait au mal, tantot elle le laissait commettre par negligence. Des postes etaient completement abandonnes, parce que les hommes de garde, n'etant pas releves, meme apres quarante-huit heures, se retiraient epuises de degout et de fatigue. Tous les citoyens paisibles avaient quitte ce corps, naguere si regulier, si utile; et Santerre, qui le commandait, etait trop faible et trop peu intelligent pour le reorganiser.

La surete de Paris etait donc livree au hasard, et d'une part la commune, de l'autre la populace, y pouvaient tout entreprendre. Parmi les depouilles de la royaute, les plus precieuses, et par consequent les plus convoitees, etaient celles que renfermait le Garde-Meuble, riche depot de

tous les effets qui servaient autrefois a la splendeur du trone. Depuis le 10 aout, ce depot avait eveille la cupidite de la multitude, et plus d'une circonstance excitait la surveillance de l'inspecteur de l'etablissement. Celui-ci avait fait requisitions sur requisitions pour obtenir une garde suffisante; mais soit desordre, soit difficulte de suffire a tous les postes, soit enfin negligence volontaire, on ne lui fournissait point les forces qu'il demandait. Pendant la nuit du 16 septembre, le Garde-Meuble fut vole, et la plus grande partie de ce qu'il contenait passa dans des mains inconnues, que l'autorite fit depuis d'inutiles efforts pour decouvrir. On attribua ce nouvel evenement aux hommes qui avaient secretement ordonne les massacres. Cependant ils n'etaient plus excites ici ni par le fanatisme, ni par une politique sanguinaire; et, en leur supposant le motif du vol, ils avaient dans les depots de la commune de quoi satisfaire la plus grande ambition. On a dit, a la verite, qu'on fit cet enlevement pour payer la retraite du roi de Prusse, ce qui est absurde, et pour fournir aux depenses du parti, ce qui est plus vraisemblable, mais ce qui n'est nullement prouve. Au reste, le vol du Garde-Meuble doit peu influencer sur le jugement qu'il faut porter de la commune et de ses chefs. Il n'en est pas moins vrai que, depositaire de valeurs immenses, la commune n'en rendit jamais aucun compte; que les scelles apposes sur les armoires furent brises, sans que les serrures fussent forcees, ce qui indique une soustraction et point un pillage populaire, et que tant d'objets precieux disparurent a jamais. Une partie fut impudemment volee par des subalternes, tels que Sergent, surnomme Agathe a cause d'un bijou precieux dont il s'etait pare; une autre partie servit aux frais du gouvernement extraordinaire qu'avait institue la commune. C'etait une guerre faite a l'ancienne societe, et toute guerre est souillee du meurtre et du pillage.

Telle etait la situation de Paris, pendant qu'on faisait les elections pour la convention nationale. C'etait de cette nouvelle assemblee que les citoyens honnetes attendaient la force et l'energie necessaires pour ramener l'ordre: ils esperaient que les quarante jours de confusion et de crimes, ecoules depuis le 10 aout, ne seraient qu'un accident de l'insurrection, accident deplorable mais passager. Les deputes meme, siegeant avec tant de faiblesse dans l'assemblee legislative, ajournaient l'energie a la reunion de cette convention, esperance commune de tous les partis.

On s'agitait pour les elections dans la France entiere. Les clubs exercaient a cet egard une grande influence. Les jacobins de Paris avaient fait imprimer et repandre la liste de tous les votes emis pendant la session legislative, afin qu'elle servit de documens aux electeurs. Les deputes qui avaient vote contre les lois desirees par le parti populaire, et surtout ceux qui avaient absous Lafayette, etaient particulierement designes. Neanmoins, pour les provinces ou les discordes de la capitale n'avaient pas encore penetre, les girondins, meme les plus odieux aux agitateurs de Paris, etaient nommes a cause de leurs talens reconnus. Presque tous les membres de l'assemblee actuelle etaient reelus. Beaucoup de constituans, que le decret de non-reelection avait exclus de la premiere legislature, furent appeles a faire partie de cette convention. Dans le nombre on distinguait Buzot et Petion. Parmi les nouveaux membres figuraient naturellement les hommes qui, dans leurs departemens, s'etaient signales par leur energie et leur exaltation, ou les ecrivains qui, comme Louvet, s'etaient fait connaitre, par leurs talens, a la capitale et aux provinces.

A Paris, la faction violente qui avait domine depuis le 10 aout, se rendit maitresse des elections et mit en avant tous les hommes de son choix.

Robespierre, Danton furent les premiers nommes. Les jacobins, le conseil de la commune accueillirent cette nouvelle par des applaudissemens. Apres eux furent elus Camille Desmoulins, fameux par ses ecrits; David, par ses tableaux; Fabre-d'Eglantine, par ses ouvrages comiques et une grande participation aux troubles revolutionnaires; Legendre, Panis, Sergent, Billaud-Varennes, par leur conduite a la commune. On y ajouta le procureur-syndic Manuel, Robespierre jeune, frere du celebre Maximilien; Collot-d'Herbois, ancien comedien; le duc d'Orleans, qui avait abdique ses titres, et s'appelait Philippe-Egalite. Enfin, apres tous ces noms, on vit paraitre avec etonnement le vieux Dusaulx, l'un des electeurs de 1789, qui s'etait tant oppose aux fureurs de la multitude, qui avait tant verse de larmes sur ses exces, et qui fut reelu par un dernier souvenir de 89, et comme un etre bon et inoffensif pour tous les partis. Il manquait a cette etrange reunion le cynique et sanguinaire Marat. Cet homme etrange avait, par l'audace de ses ecrits, quelque chose de surprenant, meme pour des gens qui venaient d'etre temoins des journees de septembre. Le capucin Chabot, qui dominait aux Jacobins par sa verve, et y cherchait les triomphes qui lui etaient refuses dans l'assemblee legislative, fut oblige de faire l'apologie de Marat; et, comme c'etait chez les jacobins que toute chose se deliberait d'avance, son election proposee chez eux fut bientot consommee dans l'assemblee electorale. Marat, un autre journaliste, Freron et quelques individus obscurs, completerent cette deputation fameuse qui, renfermant des commercans, un boucher, un comedien, un graveur, un peintre, un avocat, trois ou quatre ecrivains, un prince dechu, representait bien la confusion et la variete des existences qui s'agitaient dans l'immense capitale de la France.

Les deputes arrivaient successivement a Paris, et a mesure que leur nombre devenait plus grand, et que les journees qui avaient produit une terreur si profonde s'eloignaient, on commencait a se rassurer, et a se prononcer contre les desordres de la capitale. La crainte de l'ennemi etait diminuee par la contenance de Dumouriez dans l'Argonne: la haine des aristocrates se changeait en pitie, depuis l'horrible sacrifice qu'on en avait fait a Paris et a Versailles. Ces forfaits, qui avaient trouve tant d'approbateurs egares ou tant de censeurs timides, ces forfaits, devenus plus hideux par le vol qui venait de se joindre au meurtre, excitaient la reprobation generale. Les girondins indignes de tant de crimes, et courrouces de l'oppression personnelle qu'ils avaient subie pendant un mois entier, devenaient plus fermes et plus energiques. Brillans de talent et de courage aux yeux de la France, invoquant la justice et l'humanite, ils devaient avoir l'opinion publique pour eux, et deja ils en menacaient hautement leurs adversaires.

Cependant, si les girondins etaient egalement prononces contre les exces de Paris, ils n'eprouvaient et n'excitaient pas tous ces ressentimens personnels qui enveniment les haines de parti. Brissot par exemple, en ne cessant aux Jacobins de lutter d'eloquence avec Robespierre, lui avait inspire une haine profonde. Avec des lumieres, des talens, Brissot produisait beaucoup d'effet; mais il n'avait ni assez de consideration personnelle, ni assez d'habilete pour etre le chef du parti, et la haine de Robespierre le grandissait en lui imputant ce role. Lorsqu'a la veille de l'insurrection, les girondins ecrivirent une lettre a Bose, peintre du roi, le bruit d'un traite se repandit, et on pretendit que Brissot, charge d'or, allait partir pour Londres. Il n'en etait rien; mais Marat, a qui les bruits les plus insignifiants, ou meme les mieux dementis, suffisaient pour etablir ses accusations, n'en avait pas moins lance un mandat d'arret contre Brissot, lors de l'emprisonnement general des pretendus conspirateurs du 10 aout. Une grande rumeur s'en etait suivie, et le mandat d'arret ne fut pas execute. Mais les jacobins n'en disaient pas

moins que Brissot etait vendu a Brunswick; Robespierre le repetait et le croyait, tant sa fausse intelligence etait portee a croire coupables ceux qu'il haissait. Louvet lui avait inspire tout autant de haine, en se faisant le second de Brissot aux Jacobins et dans le journal la Sentinelle. Louvet, plein de talent et de hardiesse, s'attaquait directement aux hommes. Ses personnalites virulentes, reproduites chaque jour par la voie d'un journal, en avaient fait l'ennemi le plus dangereux et le plus deteste du parti Robespierre.

Le ministre Roland avait deplu a tout le parti jacobin et municipal par sa courageuse lettre du 3 septembre, et par sa resistance aux empietemens de la commune; mais n'ayant rivalise avec aucun individu, il n'inspirait qu'une colere d'opinion. Il n'avait offense personnellement que Danton, en lui resistant dans le conseil, ce qui etait peu dangereux, car de tous les hommes il n'y en avait pas dont le ressentiment fut moins a craindre que celui de Danton. Mais dans la personne de Roland c'etait principalement sa femme qu'on detestait, sa femme, fiere, severe, courageuse, spirituelle, reunissant autour d'elle ces girondins si cultives, si brillans, les animant de ses regards, les recompensant de son estime, et conservant dans son cercle, avec la simplicité republicaine, une politesse odieuse a des hommes obscurs et grossiers. Deja ils s'efforciaient de repandre contre Roland un bas ridicule. Sa femme, disaient-ils, gouvernait pour lui, dirigeait ses amis, les recompensait meme de ses faveurs. Dans son ignoble langage, Marat l'appelait la Circe du parti.

Guadet, Vergniaud, Gensonne, quoiqu'ils eussent repandu un grand eclat dans la legislative, et qu'ils se fussent opposes au parti jacobin, n'avaient cependant pas eveille encore toute la haine qu'ils exciterent plus tard. Guadet meme avait plu aux republicains energiques par ses attaques hardies contre Lafayette et la cour. Guadet, vif, prompt a s'elancer en avant, passait du plus grand emportement au plus grand sang-froid; et, maitre de lui a la tribune, il y brillait par l'a-propos et les mouvemens. Aussi devait-il, comme tous les hommes, aimer un exercice dans lequel il excellait, en abuser meme, et prendre trop de plaisir a abattre avec la parole un parti qui lui repondrait bientot avec la mort.

Vergniaud n'avait pas aussi bien reussi que Guadet aupres des esprits violens, parce qu'il ne montra jamais autant d'ardeur contre la cour, mais il avait ete moins expose aussi a les blesser, parce que, dans son abandon et sa nonchalance, il heurtait moins les personnes que son ami Guadet. Les passions eveillaient peu ce tribun, le laissaient sommeiller au milieu des agitations de parti, et, ne le portant pas au-devant des hommes, ne l'exposaient guere a leur haine. Cependant il n'etait point indifferent. Il avait un coeur noble, une belle et lucide intelligence, et le feu oisif de son etre, s'y portant par intervalle, l'echauffait, l'elevait jusqu'a la plus sublime energie. Il n'avait pas la vivacite des reparties de Guadet, mais il s'animait a la tribune, il y repandait une eloquence abondante, et, grace a une souplesse d'organe extraordinaire, il rendait ses pensees avec une facilite, une fecondite d'expression, qu'aucun homme n'a egalees. L'elocution de Mirabeau etait, comme son caractere, inegale et forte; celle de Vergniaud, toujours elegante et noble, devenait, avec les circonstances, grande et energique. Mais toutes les exhortations de l'epouse de Roland ne reussaient pas toujours a eveiller cet athlete, souvent degoute des hommes, souvent oppose aux imprudences de ses amis, et peu convaincu surtout de l'utilite des paroles contre la force.

Gensonne, plein de sens et de probite, mais doue d'une facilite

d'expression mediocre, et capable seulement de faire de bons rapports, avait peu figure encore a la tribune. Cependant des passions fortes, un caractere obstine, devaient lui valoir chez ses amis beaucoup d'influence, et chez ses ennemis la haine, qui atteint le caractere toujours plus que le talent.

Condorcet, autrefois marquis et toujours philosophe, esprit eleve, impartial, jugeant tres bien les fautes de son parti, peu propre aux terribles agitations de la democratie, se mettait rarement en avant, n'avait encore aucun ennemi direct pour son compte, et se reservait pour tous les genres de travaux qui exigeaient des meditations profondes. Buzot, plein de sens, d'elevation d'ame, de courage, joignant a une belle figure une elocution ferme et simple, imposait aux passions par toute la noblesse de sa personne, et exercait autour de lui le plus grand ascendant moral.

Barbaroux, elu par ses concitoyens, venait d'arriver du Midi, avec un de ses amis depute comme lui a la convention nationale. Cet ami se nommait Rebecqui. C'etait un homme peu cultive, mais hardi, entreprenant, et tout devoue a Barbaroux. On se souvient que ce dernier idolatrait Roland et Petion, qu'il regardait Marat comme un fou atroce, Robespierre comme un ambitieux, surtout depuis que Paris le lui avait propose comme un dictateur indispensable. Revolte des crimes commis depuis son absence, il les imputait volontiers a des hommes qu'il detestait deja, et il se prononca, des son arrivee, avec une energie qui rendait toute reconciliation impossible. Inferieur a ses amis par l'esprit, mais doue d'intelligence et de facilite, beau, heroique, il se repandit en menaces, et en quelques jours il obtint autant de haine que ceux qui pendant toute la legislative n'avaient cesse de blesser les opinions et les hommes.

Le personnage autour duquel se rangeait tout le parti, et qui jouissait d'une consideration universelle, etait Petion. Maire pendant la legislative, il avait, par sa lutte avec la cour, acquis une popularite immense. A la verite il avait, le 9 aout, prefere une deliberation a un combat; depuis il s'etait prononce contre septembre, et s'etait separe de la commune, comme Bailly en 1790; mais cette opposition tranquille et silencieuse, sans le brouiller encore avec la faction, le lui avait rendu redoutable. Plein de lumieres, de calme, parlant rarement, ne voulant jamais rivaliser de talent avec personne, il exercait sur tout le monde, et sur Robespierre lui-meme, l'ascendant d'une raison froide, equitable, et universellement respectee. Quoique repute girondin, tous les partis voulaient son suffrage, tous le redoutaient, et, dans la nouvelle assemblee, il avait pour lui non-seulement le cote droit, mais toute la masse moyenne, et beaucoup meme du cote gauche.

Telle etait donc la situation des girondins en presence de la faction parisienne: ils avaient pour eux l'opinion generale, qui reprouvait les exces; ils s'etaient emparés d'une grande partie des deputes qui arrivaient chaque jour a Paris; ils avaient tous les ministres, excepte Danton, qui souvent dominait le conseil, mais ne se servait pas de sa puissance contre eux; enfin ils montraient a leur tete le maire de Paris, l'homme le plus respecte du moment. Mais a Paris, ils n'etaient pas chez eux, ils se trouvaient au milieu de leurs ennemis, et ils avaient a redouter la violence des classes inferieures, qui s'agitaient au-dessous d'eux, et surtout la violence de l'avenir, qui allait croitre avec les passions revolutionnaires.

Le premier reproche qu'on leur adressa fut de vouloir sacrifier Paris. Deja on leur avait impute de vouloir se refugier dans les departemens et

au-delà de la Loire. Les torts de Paris à leur égard étant plus grands depuis les 2 et 3 septembre, on leur supposa d'autant plus l'intention de l'abandonner, on prétendit qu'ils avaient voulu réunir la convention ailleurs. Peu à peu les soupçons, s'arrangeant, prirent une forme plus régulière. On leur reprochait de vouloir rompre l'unité nationale, et composer des quatre-vingt-trois départements, quatre-vingt-trois états, tous égaux entre eux, et unis par un simple lien fédératif. On ajoutait qu'ils voulaient par-là détruire la suprématie de Paris, et s'assurer une domination personnelle dans leurs départements respectifs. C'est alors que fut imaginée la calomnie du fédéralisme. Il est vrai que, lorsque la France était menacée par l'invasion des Prussiens, ils avaient songé, en cas d'extrême, à se retrancher dans les départements méridionaux; il est encore vrai qu'en voyant les excès et la tyrannie de Paris, ils avaient quelquefois reposé leur pensée sur les départements; mais de là à un projet de régime fédératif il y avait loin encore. Et d'ailleurs, entre un gouvernement fédératif et un gouvernement unique et central, toute la différence consistant dans le plus ou moins d'énergie des institutions locales, le crime d'une telle idée était bien vague, s'il existait. Les girondins, n'y voyant au reste rien de coupable, ne s'en défendaient pas, et beaucoup d'entre eux, indignes de l'absurdité avec laquelle on poursuivait ce système, demandaient si, après tout, la Nouvelle-Amerique, la Hollande, la Suisse, n'étaient pas heureuses et libres sous un régime fédératif, et s'il y aurait une grande erreur ou un grand forfait à préparer à la France un sort pareil. Buzot surtout soutenait souvent cette doctrine, et Brissot, grand admirateur des Américains, la défendait également, plutôt comme opinion philosophique que comme projet applicable à la France. Ces conversations divulguées donnèrent plus de poids à la calomnie du fédéralisme. Aux Jacobins, on agita gravement la question du fédéralisme, et on souleva mille fureurs contre les girondins. On prétendit qu'ils voulaient détruire le faisceau de la puissance révolutionnaire, lui enlever cette unité qui en faisait la force, et cela, pour se faire rois dans leurs provinces. Les girondins répondirent de leur côté par des reproches plus réels, mais qui malheureusement étaient exagérés aussi, et qui perdaient de leur force en perdant de leur vérité. Ils reprochaient à la commune de s'être rendue souveraine, d'avoir par ses usurpations empiété sur la souveraineté nationale, et de s'être arrogé à elle seule une puissance qui n'appartenait qu'à la France entière. Ils lui reprochaient de vouloir dominer la convention, comme elle avait opprimé l'assemblée législative; ils disaient qu'en siégeant auprès d'elle, les mandataires nationaux n'étaient pas en sûreté, et qu'ils siégeraient au milieu des assassins de septembre. Ils l'accusaient d'avoir déshonoré la révolution pendant les quarante jours qui suivirent le 10 août, et de n'avoir rempli la députation de Paris que d'hommes signalés pendant ces horribles saturnales. Jusque-là tout était vrai. Mais ils ajoutaient des reproches aussi vagues que ceux de fédéralisme dont eux-mêmes étaient l'objet. Ils accusaient hautement Marat, Danton et Robespierre, d'aspirer à la suprême puissance; Marat, parce qu'il écrivait tous les jours qu'il fallait un dictateur pour purger la société des membres impurs qui la corrompaient; Robespierre, parce qu'il avait dogmatisé à la commune, et parlé avec insolence à l'assemblée, et parce que, à la veille du 10 août, Paris l'avait proposé à Barbaroux comme dictateur; Danton enfin, parce qu'il exerçait sur le ministère, sur le peuple, et partout où il se montrait, l'influence d'un être puissant. On les nommait les triumvirs, et cependant il n'y avait guère d'union entre eux. Marat n'était qu'un système insensé; Robespierre n'était encore qu'un jaloux, mais il n'avait pas assez de grandeur pour être un ambitieux; Danton enfin était un homme actif, passionné pour le but de la révolution, et qui portait la main sur toutes choses, par ardeur plus que par ambition personnelle. Mais parmi ces hommes, il n'y avait encore ni un usurpateur, ni des conjures

d'accord entre eux; et il etait imprudent de donner a des adversaires, deja plus forts que soi, l'avantage d'etre accuses injustement. Cependant les girondins menageaient plus Danton, parce qu'il n'y avait rien de personnel entre lui et eux, et ils meprisaient trop Marat pour l'attaquer directement; mais ils se dechainaient impitoyablement contre Robespierre, parce que le succes de ce qu'on appelait sa vertu et son eloquence les irritait davantage: ils avaient pour lui le ressentiment qu'eprouve la veritable superiorite contre la mediocrite orgueilleuse et trop vantee.

Cependant on essaya de s'entendre avant l'ouverture de la convention nationale, et il y eut diverses reunions dans lesquelles on proposa de s'expliquer franchement, et de terminer des disputes funestes. Danton s'y pretait de tres bonne foi[1], parce qu'il n'y apportait aucun orgueil, et qu'il souhaitait avant tout le succes de la revolution. Petion montra beaucoup de froideur et de raison; mais Robespierre fut aigre comme un homme blesse; les girondins furent fiers et severes comme des hommes innocens, indignes, et qui croient avoir dans les mains leur vengeance assuree. Barbaroux dit qu'il n'y avait aucune alliance possible _entre le crime et la vertu_, et de part et d'autre on se retira plus eloigne d'une reconciliation qu'avant de s'etre vu. Tous les jacobins se rangerent autour de Robespierre, les girondins et la masse sage et moderee autour de Petion. L'avis de celui-ci et des hommes senses etait de cesser toute accusation, puisqu'il etait impossible de saisir les auteurs des massacres de septembre et du vol du Garde-Meuble; de ne plus parler des triumvirs, parce que leur ambition n'etait ni assez prouvee ni assez manifeste pour etre punie; de mepriser une vingtaine de mauvais sujets introduits dans l'assemblee par les elections de Paris; enfin de se hater de remplir le but de la convention, en faisant une constitution-et en decidant du sort de Louis XVI. Tel etait l'avis des hommes froids; mais d'autres moins calmes firent, comme d'usage, des projets qui, ne pouvant etre encore executes, avaient le danger d'avertir et d'irriter leurs adversaires. Ils proposerent de casser la municipalite, de deplacer au besoin la convention, de transporter son siege ailleurs qu'a Paris, de la former en cour de justice, pour juger sans appel les conspirateurs, de lui composer enfin une garde particuliere prise dans les quatre-vingt-trois departemens. Ces projets n'eurent aucune suite et ne servirent qu'a irriter les passions. Les girondins s'en reposerent sur la conscience publique, qui, suivant eux, allait se soulever aux accens de leur eloquence et au recit des crimes qu'ils devaient denoncer. Ils se donnerent rendez-vous a la tribune de la convention pour y ecraser leurs adversaires.

[Note 1: Voyez Durand-Maillanne, Dumouriez, Meillan, et tous les contemporains.]

Enfin, le 20 septembre, les deutes a la convention se reunirent aux Tuileries pour constituer la nouvelle assemblee. Leur nombre etant suffisant, ils se constituerent provisoirement, verifierent leurs pouvoirs, et procederent de suite a la nomination du bureau. Petion fut presque a l'unanimitie proclame president. Brissot, Condorcet, Rabaud Saint-Etienne, Lasource, Vergniaud et Camus, furent elus secretaires. Ces choix prouvent quelle etait alors dans rassemblee l'influence du parti girondin.

L'assemblee legislative, qui depuis le 10 aout avait ete en permanence, fut informee, le 21, par une deputation, que la convention nationale etait formee, et que la legislature etait terminee. Les deux assemblees n'eurent qu'a se confondre l'une dans l'autre, et la convention alla occuper la salle de la legislative.

Des le 21, Manuel, procureur-syndic de la commune, suspendu apres le 20 juin avec Petion, devenu tres populaire a cause de cette suspension, enrolé des-lors avec les furieux de la commune, mais depuis éloigné d'eux, et rapproché des girondins a la vue des massacres de l'Abbaye; Manuel fait le jour même une proposition qui excite une grande rumeur parmi les ennemis de la Gironde: "Citoyens representans, dit-il, il faut ici que tout respire un caractere de dignite et de grandeur qui impose a l'univers. Je demande que le _president de la France_ soit logé dans le palais national des Tuileries, qu'il soit precedé de la force publique et des signes de la loi, et que les citoyens se levent a son aspect." A ces mots, le capucin Chabot, le secretaire de la commune Tallien, s'elevent avec vehemence contre ce ceremonial, imité de la royauté. Chabot dit que les representans du peuple doivent s'assimiler aux citoyens des rangs desquels ils sortent, aux sans-culottes, qui forment la majorite de la nation. Tallien ajoute qu'on ira chercher le president de la convention a un cinquieme etage, et que c'est la que logent le genie et la vertu. La proposition de Manuel est donc rejetee, et les ennemis de la Gironde pretendent qu'elle a voulu decerner a son chef Petion les honneurs souverains.

Après cette proposition, une foule d'autres se succedent sans interruption. De toutes parts on veut constater par des declarations authentiques les sentimens qui animent l'assemblee et la France. On demande que la nouvelle constitution ait pour base l'egalite absolue, que la souverainete du peuple soit decretee, que haine soit jurée a la royauté, a la dictature, au triumvirat, a toute autorite individuelle, et que la peine de mort soit decretee contre quiconque en proposerait une pareille. Danton met fin a toutes les motions, en faisant decreter que la nouvelle constitution ne sera valable qu'après avoir été sanctionnee par le peuple. On ajoute que les lois existantes continueront provisoirement d'avoir leur effet, que les autorites non remplacees seront provisoirement maintenues, et que les impots seront percus comme par le passe, en attendant les nouveaux systemes de contribution. Après ces propositions et ces decrets, Manuel, Collot-d'Herbois, Gregoire, entreprennent la question de la royauté, et demandent que son abolition soit prononcée sur-le-champ. Le peuple, disent-ils, vient d'être declare souverain, mais il ne le sera reellement que lorsque vous l'aurez delivre d'une autorite rivale, celle des rois. L'assemblee, les tribunes se levent pour exprimer une reprobation unanime contre la royauté. Cependant Bazire voudrait, dit-il, une discussion solennelle sur une question aussi importante, "Qu'est-il besoin de discuter, reprend Gregoire, lorsque tout le monde est d'accord? Les cours sont l'atelier du crime, le foyer de la corruption, l'histoire des rois est le martyrologe des nations. Des que nous sommes tous également penetres de ces verites, qu'est-il besoin de discuter?"

La discussion est en effet fermee. Il se fait un profond silence, et, sur la declaration unanime de l'assemblee, le president declare que la royauté est abolie en France. Ce decret est accueilli par des applaudissemens universels; la publication en est ordonnee sur-le-champ, ainsi que l'envoi aux armees et a toutes les municipalites.

Lorsque cette institution de la republique fut proclamee, les Prussiens menacaient encore le territoire. Dumouriez, comme on l'a vu, s'etait porte a Sainte-Menehould, et la canonnade du 21, si heureuse pour nos armes, n'etait pas encore connue a Paris. Le lendemain 22, Billaud-Varennes proposa de dater, non plus de l'an 4 de la liberte, mais de l'an 1er de la republique. Cette proposition fut adoptee. L'annee 1789 ne fut plus considerée comme ayant commence la liberte, et la nouvelle ere

republicaine s'ouvrit ce jour meme, 22 septembre 1792.

Le soir on apprit la canonnade de Valmy, et la joie commença à se répandre. Sur la demande des citoyens d'Orléans, qui se plaignaient de leurs magistrats, il fut décrété que tous les membres des corps administratifs et des tribunaux seraient réélus, et que les conditions d'éligibilité, fixées par la constitution de 91, seraient considérées comme nulles. Il n'était plus nécessaire de prendre les juges parmi les légistes, ni les administrateurs dans une certaine classe de propriétaires. Déjà l'assemblée législative avait aboli le marc d'argent, et attribué à tous les citoyens en âge de majorité la capacité électorale. La convention acheva d'effacer les dernières démarcations, en appelant tous les citoyens à toutes les fonctions les plus diverses. Ainsi fut commencé le système de l'égalité absolue.

Le 23, tous les ministres furent entendus. Le député Gambon fit un rapport sur l'état des finances. Les précédentes assemblées avaient décrété la fabrication de deux milliards sept cents millions d'assignats; deux milliards cinq cents millions avaient été dépensés; restait deux cents millions, dont cent soixante-seize étaient encore à fabriquer, et dont vingt-quatre se trouvaient en caisse. Les impôts étaient retenus par les départements pour les achats de grains ordonnés par la dernière assemblée; il fallait de nouvelles ressources extraordinaires. La masse des biens nationaux s'augmentant tous les jours par l'émigration, on ne craignait pas d'émettre le papier qui les représentait, et on n'hésita pas à le faire: une nouvelle création d'assignats fut donc ordonnée.

Roland fut entendu sur l'état de la France et de la capitale. Aussi sévère et plus hardi encore qu'au 3 septembre, il exposa avec énergie les désordres de Paris, les causes et les moyens de les prévenir. Il recommanda l'institution prompte d'un gouvernement fort et vigoureux, comme la seule garantie d'ordre dans les états libres. Son rapport, entendu avec faveur, fut couvert d'applaudissements, et n'excita cependant aucune explosion chez ceux qui se regardaient comme accusés des qu'il s'agissait des troubles de Paris.

Mais à peine ce premier coup d'oeil était-il jeté sur la situation de la France, qu'on apprend la nouvelle de la propagation du désordre dans certains départements. Roland écrit une lettre à la convention pour lui dénoncer de nouveaux excès, et en demander la répression. Aussitôt cette lecture achevée, les députés Kersaint, Buzot, s'élançant à la tribune pour dénoncer les violences de tout genre qui commencent à se commettre partout. "Les assassinats, disent-ils, sont imités dans les départements. Ce n'est pas l'anarchie qu'il faut en accuser, mais des tyrans d'une nouvelle espèce, qui s'élèvent sur la France à peine affranchie. C'est de Paris que partent tous les jours ces funestes inspirations du crime. Sur tous les murs de la capitale, on lit des affiches qui provoquent aux meurtres, aux incendies, aux pillages, et des listes de proscription ou sont désignées chaque jour de nouvelles victimes. Comment préserver le peuple d'une affreuse misère, si tant de citoyens sont condamnés à cacher leur existence? Comment faire espérer à la France une constitution, si la convention, qui doit la décréter, délibère sous les poignards? Il faut, pour l'honneur de la révolution, arrêter tant d'excès, et distinguer entre la bravoure civique qui a bravé le despotisme au 10 août, et la cruauté servant, aux 2 et 3 septembre, une tyrannie muette et cachée."

En conséquence, les orateurs demandent l'établissement d'un comité chargé,

1. De rendre compte de l'état de la république et de Paris en particulier;

2. De presenter un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et a l'assassinat;

3. De rendre compte des moyens de donner a la convention nationale une force publique a sa disposition, prise dans les quatre-vingt-trois departemens.

A cette proposition, tous les membres du cote gauche, ou s'etaient ranges les esprits les plus ardents de la nouvelle assemblee, poussent des cris tumultueux. On exagere, suivant eux, les maux de la France. Les plaintes hypocrites qu'on vient d'entendre partent du fond des cachots, ou ont ete justement plonges les suspects qui, depuis trois ans, appelaient la guerre civile sur leur patrie. Les maux dont on se plaint etaient inevitables; le peuple est en etat de revolution, et il devait prendre des mesures energiques pour son salut. Aujourd'hui, ces momens critiques sont passes, et les declarations que vient de faire la convention suffiront pour apaiser les troubles. D'ailleurs, pourquoi une juridiction Extraordinaire? Les anciennes lois existent, et suffisent pour les provocations au meurtre. Serait-ce encore une nouvelle loi martiale qu'on voudrait etablir?

Par une contradiction bien ordinaire chez les partis, ceux qui avaient demande la juridiction extraordinaire du 17 aout, ceux qui allaient demander le tribunal revolutionnaire, s'elevaient contre une loi qui, disaient-ils, etait une loi de sang! "Une loi de sang, repond Kersaint, lorsque je veux au contraire en prevenir l'effusion!" Cependant l'ajournement est vivement demande. "Ajourner la repression des meurtres, s'ecrie Vergniaud, c'est les ordonner! Les ennemis de la France sont en armes sur notre territoire, et l'on veut que les citoyens francais, au lieu de combattre, s'entr'egorgent comme les soldats de Cadmus!..."

Enfin la proposition de Kersaint et Buzot est adoptee tout entiere. On decrete qu'il sera prepare des lois pour la punition des provocateurs au meurtre, et pour l'organisation d'une garde departementale.

Cette seance du 24 septembre avait cause une grande emotion dans les esprits; cependant aucun nom n'avait ete prononce, et les accusations etaient restees generales. Le lendemain, on s'aborde avec les ressentimens de la veille, et d'une part on murmure contre les decrets rendus, de l'autre on eprouve le regret de n'avoir pas assez dit contre la facon appelee desorganisatrice. Tandis qu'on attaque les decrets, ou qu'on les defend, Merlin, autrefois huissier et officier municipal a Thionville, puis depute a la legislative, ou il se signala parmi les patriotes les plus prononces, Merlin, fameux par son ardeur et sa bravoure, demande la parole. "L'ordre du jour, dit-il, est d'eclaircir si, comme Lasource me l'a assure hier, il existe, au sein de la convention nationale, une faction qui veuille etablir un triumvirat ou une dictature: il faut ou que les defiances cessent, ou que Lasource indique les coupables, et je jure de les poignarder en face de l'assemblee." Lasource, si vivement somme de s'expliquer, rapporte sa conversation avec Merlin, et designe de nouveau, sans les nommer, les ambitieux qui veulent s'elever sur les ruines de la royaute detruite. "Ce sont ceux qui ont provoque le meurtre et le pillage, qui ont lance des mandats d'arret contre des membres de la legislative, qui designent aux poignards les membres courageux de la convention, et qui imputent au peuple les exces qu'ils ordonnent eux-memes. Lorsqu'il en sera temps, il arrachera le voile qu'il ne fait que soulever, dut-il perir sous leurs coups."

Cependant les triumvirs n'étaient pas nommés. Osselin monte à la tribune et désigne la députation de Paris, dont il est membre; il dit que c'est contre elle qu'on s'étudie à exciter des défiances, qu'elle n'est ni assez profondément ignorante, ni assez profondément scélérate, pour avoir conçu des projets de triumvirat et de dictature; qu'il fait serment du contraire, et demande l'anathème et la mort contre le premier qui serait surpris méditant de pareils projets. "Que chacun, ajoute-t-il, me suive à la tribune, et y fasse la même déclaration:--Oui, s'écrie Rebecqui, le courageux ami de Barbaroux; oui, ce parti accusé de projets tyranniques existe, et je le nomme: c'est le parti Robespierre. Marseille le connaît, et nous envoie ici pour le combattre."

Cette apostrophe hardie cause une grande rumeur dans l'assemblée. Les yeux se dirigent sur Robespierre. Danton se hâte de prendre la parole pour apaiser ces divisions, et écarter des accusations qu'il savait en partie dirigées contre lui-même. "Ce sera, dit-il, un beau jour pour la république que celui où une explication franche et fraternelle calmera toutes ces défiances. On parle de dictateurs, de triumvirs; mais cette accusation est vague et doit être signée.--Moi je la signerai, s'écrie de nouveau Rebecqui, en s'élançant au bureau.--Soit, répond Danton; s'il est des coupables, qu'ils soient immolés, fussent-ils les meilleurs de mes amis. Pour moi, ma vie est connue. Dans les sociétés patriotiques, au 10 août, au conseil exécutif, j'ai servi la cause de la liberté sans aucune vue personnelle, et avec l'énergie de mon temperament. Je ne crains donc pas les accusations pour moi-même; mais je veux les épargner à tout le monde. Il est, j'en conviens, dans la députation de Paris, un homme qu'on pourrait appeler le Royou des républicains: c'est Marat. Souvent on m'a accusé d'être l'instigateur de ses placards; mais j'invoque le témoignage du président, et je lui demande de déclarer si, dans la commune et les comités, il ne m'a pas vu souvent aux prises avec Marat. Au reste, cet écrivain tant accusé a passé une partie de sa vie dans les souterrains et les cachots. La souffrance a altéré son humeur, il faut excuser ses emportements. Mais laissez la des discussions tout individuelles, et tâchez de les faire servir à la chose publique. Portez la peine de mort contre quiconque proposera la dictature ou le triumvirat." Cette motion est couverte d'applaudissements. "Ce n'est pas tout, reprend Danton, il est une autre crainte répandue dans le public, et il faut la dissiper. On prétend qu'une partie des députés médite le régime fédératif, et la division de la France en une foule de sections. Il nous importe de former un tout. Déclarez donc, par un autre décret, l'unité de la France et de son gouvernement. Ces bases posées, écartons nos défiances, soyons unis, et marchons à notre but!"

Buzot répond à Danton que la dictature se prend, mais ne se demande pas, et que porter des lois contre cette demande est illusoire; que quant au système fédératif, personne n'y a songé; que la proposition d'une garde départementale est un moyen d'unité, puisque tous les départements seront appelés à garder en commun la représentation nationale; qu'au reste, il peut être bon de faire une loi sur ce sujet, mais qu'elle doit être mûrement réfléchie, et qu'en conséquence il faut renvoyer les propositions de Danton à la commission des six; décrétée la veille.

Robespierre, personnellement accusé, demande à son tour la parole. D'abord il annonce que ce n'est pas lui qu'il va défendre, mais la chose publique, attaquée dans sa personne. S'adressant à Rebecqui: "Citoyen, lui dit-il, qui n'avez pas craint de m'accuser, je vous remercie. Je reconnais à votre courage la cite célèbre qui vous a député. La patrie, vous et moi, nous gagnerons tous à cette accusation.

"On designe, continue-t-il, un parti qui medite une nouvelle tyrannie, et c'est moi qu'on en nomme le chef. L'accusation est vague; mais, grace a tout ce que j'ai fait pour la liberte, il me sera facile d'y repondre. C'est moi qui, dans la constituante, ai pendant trois ans combattu toutes les factions, quelque nom qu'elles empruntassent; c'est moi qui ai combattu contre la cour, dedaigne ses presens; c'est moi...--Ce n'est pas la question, s'ecrient plusieurs deutes.--Il faut qu'il se justifie, repond Tallien.--Puisqu'on m'accuse, reprend Robespierre, de trahir la patrie, n'ai-je pas le droit d'opposer ma vie toute entiere?" Il recommence alors l'enumeration de ses doubles services contre l'aristocratie et contre les faux patriotes qui prenaient le masque de la liberte. En disant ces mots, il montrait le cote droit de la Convention. Osselin lui-meme, fatigue de cette enumeration, interrompt Robespierre, et lui demande de donner une explication franche. "Il ne s'agit pas de ce que tu as fait, dit Lecointe-Puiravaux, mais de ce qu'on t'accuse de faire aujourd'hui." Robespierre se replie alors sur la liberte des opinions, sur le droit sacre de la defense, sur la chose publique, aussi compromise que lui-meme dans cette accusation. On l'invite encore a etre plus bref, mais il continue avec la meme diffusion. Rappelant les fameux decrets qu'il a fait rendre contre la reelection des constituans et contre la nomination des deutes a des places donnees par le gouvernement, il demande si ce sont la des preuves d'ambition. Recriminant ensuite contre ses adversaires, il renouvelle l'accusation de federalisme, et finit en demandant l'adoption des decrets proposes par Danton, et un examen serieux de l'accusation intentee contre lui. Barbaroux, impatient, s'elance a la barre: "Barbaroux de Marseille, s'ecrie-t-il, se presente pour signer la denonciation faite par Rebecqui contre Robespierre." Alors il raconte une histoire fort insignifiante et souvent repetee: c'est qu'avant le 10 aout Panis le conduisit chez Robespierre, et qu'en sortant de cette entrevue Panis lui presenta Robespierre comme le seul homme, le seul dictateur capable de sauver la chose publique; et qu'a cela lui, Barbaroux, repondit que jamais les Marseillais ne baisseraient la tete devant un roi ni devant un dictateur.

Deja nous avons rapporte ces faits, et on a pu juger si ces vagues et insignifiants propos des amis de Robespierre pouvaient servir de base a une accusation. Barbaroux reprend une a une les imputations adressees aux girondins; il demande qu'on proscrive le federalisme par un decret; que tous les membres de la convention nationale jurent de se laisser bloquer dans la capitale, et d'y mourir plutot que de la quitter. Apres beaucoup d'applaudissemens, Barbaroux reprend, et dit que, quant aux projets de dictature, on ne saurait les contester; que les usurpations de la commune, les mandats lances contre les membres de la representation nationale, les commissaires envoyes dans les departemens, tout prouve un projet de domination; mais que la ville de Marseille veille a la surete de ses deutes; que, toujours prompte a devancer les bons decrets, elle envoya le bataillon des federes, malgre le _veto_ royal, et que maintenant encore elle envoie huit cents de ses citoyens, auxquels leurs peres ont donne deux pistolets, un sabre, un fusil, et un assignat de cinq cents livres; qu'elle y a joint deux cents hommes de cavalerie, bien equipes, et que cette force servira a commencer la garde departementale proposee pour la surete de la convention! "Pour Robespierre, ajoute Barbaroux, j'eprouve un vif regret de l'avoir accuse, car je l'aimais, je l'estimais autrefois. Oui, nous l'aimions, et nous l'estimions tous, et cependant nous l'avons accuse! Mais qu'il reconnaisse ses torts, et nous nous desistons. Qu'il cesse de se plaindre, car s'il a sauve la liberte par ses ecrits, nous l'avons defendue de nos personnes. Citoyens, quand le jour du peril sera arrive, alors on nous jugera, alors nous verrons si les faiseurs de placards sauront mourir avec nous!" De nombreux applaudissemens

accompagnent Barbaroux jusqu'à sa place. Au mot de placards, Marat réclame la parole. Cambon la demande après lui, et obtient la préférence. Il dénonce alors des placards où la dictature est proposée comme indispensable, et qui sont signés du nom de Marat. À ces mots, chacun s'éloigne de celui-ci, et il répond par un sourire aux mépris qu'on lui témoigne. À Cambon succèdent d'autres accusateurs de Marat et de la commune. Marat fait de longs efforts pour obtenir la parole; mais Panis l'obtient encore avant lui, pour répondre aux alléguations de Barbaroux. Panis nie maladroitement des faits vrais, mais peu probants, et qu'il valait mieux avouer, en se repliant sur leur peu de valeur. Il est alors interrompu par Brissot, qui lui demande raison du mandat d'arrêt lancé contre sa personne. Panis se replie sur les circonstances, qu'on a, dit-il, trop facilement oubliées, sur la terreur et le désordre qui régnaient alors dans les esprits, sur la multitude des dénonciations contre les conspirateurs du 10 août, sur la force des bruits répandus contre Brissot, et sur la nécessité de les éclaircir.

Après ces longues explications, à tout moment interrompues et reprises, Marat, insistant toujours pour avoir la parole, l'obtient enfin, lorsqu'il n'est plus possible de la lui refuser. C'était la première fois qu'il paraissait à la tribune. Son aspect produit un mouvement d'indignation, et un bruit affreux s'élève contre lui. A bas! a bas! est le cri général. Négligemment vêtu, portant une casquette, qu'il dépose sur la tribune, et promenant sur son auditoire un sourire convulsif et méprisant: "J'ai, dit-il, un grand nombre d'ennemis personnels dans cette assemblée... --Tous! tous! s'écrient la plupart des députés.--J'ai dans cette assemblée, reprend Marat avec la même assurance, un grand nombre d'ennemis personnels, je les rappelle à la pudeur. Qu'ils s'épargnent les clameurs furibondes contre un homme qui a servi la liberté, et eux-mêmes, plus qu'ils ne pensent.

"On parle de triumvirat, de dictature, on en attribue le projet à la députation de Paris; eh bien! je dois à la justice de déclarer que mes collègues, et notamment Robespierre et Danton, s'y sont toujours opposés, et que j'ai toujours eu à les combattre sur ce point. Moi le premier, et le seul en France, entre tous les écrivains politiques, j'ai songé à cette mesure, comme au seul moyen d'écraser les traîtres et les conspirateurs. C'est moi seul qu'il faut punir; mais avant de punir il faut entendre." Ici quelques applaudissements éclatent, mais peu nombreux. Marat reprend: "Au milieu des machinations éternelles d'un roi perfide, d'une cour abominable, et des faux patriotes qui, dans les deux assemblées, vendaient la liberté publique, me reprochez-vous d'avoir imaginé le seul moyen de salut, et d'avoir appelé la vengeance sur les têtes criminelles? non, car le peuple vous désavouerait. Il a senti qu'il ne lui restait plus que ce moyen, et c'est en se faisant dictateur lui-même qu'il s'est délivré des traîtres.

"J'ai freiné plus qu'un autre à l'idée de ces mouvements terribles, et c'est pour qu'ils ne fussent pas éternellement vains que j'aurais désiré qu'ils fussent dirigés par une main juste et ferme! Si, à la prise de la Bastille, on eût compris la nécessité de cette mesure, cinq cents têtes scélérates seraient tombées à ma voix; et la paix eût été affermie dès cette époque. Mais faute d'avoir employé cette énergie aussi sage que nécessaire, cent mille patriotes ont été égorgés, et cent mille sont menacés de l'être! Au reste, la preuve que je ne voulais point faire de cette espèce de dictateur, de tribun, de triumvir (le nom n'y fait rien), un tyran tel que la sottise pourrait l'imaginer, mais une victime dévouée à la patrie, dont nul ambitieux n'aurait envie le sort, c'est que je voulais en même temps que son autorité ne durât que quelques jours,

qu'elle fut bornée au pouvoir de condamner les traîtres, et même qu'on lui attachât durant ce temps un boulet au pied, afin qu'il fut toujours sous la main du peuple. Mes idées, quelque revoltantes qu'elles vous parussent, ne tendaient qu'au bonheur public. Si vous n'étiez point vous-mêmes à la hauteur de m'entendre, tant pis pour vous!

Le profond silence qui avait régné jusque-là est interrompu par quelques éclats de rire, qui ne déconcertent point l'orateur, beaucoup plus effrayant que risible. Il continue: "Telle était mon opinion, écrite, signée, publiquement soutenue. Si elle était fautive, il fallait la combattre, m'éclairer, et ne point me dénoncer au despotisme."

"On m'a accusé d'ambition! mais voyez, et jugez-moi. Si j'avais seulement voulu mettre un prix à mon silence, je serais gorge d'or, et je suis pauvre! Poursuivi sans cesse, j'ai erré de souterrains en souterrains, et j'ai prêché la vérité sur le billot!"

"Pour vous, ouvrez les yeux; loin de consumer votre temps en discussions scandaleuses, perfectionnez la déclaration des droits, établissez la constitution, et posez les bases du gouvernement juste et libre, qui est le véritable objet de vos travaux."

Une attention universelle avait été accordée à cet homme étrange, et l'assemblée, stupéfaite d'un système aussi effrayant et aussi calculé, avait gardé le silence. Quelques partisans de Marat, enhardis par ce silence, avaient applaudi; mais ils n'avaient pas été imités, et Marat avait repris sa place sans recevoir ni applaudissements, ni marques de colère.

Vergniaud, le plus pur, le plus sage des girondins, croit devoir prendre la parole pour réveiller l'indignation de l'assemblée. Il déplore le malheur d'avoir à répondre à un homme chargé de décrets!... Chabot, Tallien, se récrient à ces mots, et demandent si ce sont les décrets lancés par le Châtelet pour avoir dévoilé Lafayette. Vergniaud insiste, et déplore d'avoir à répondre à un homme qui n'a pas purgé les décrets dont il est chargé, à un homme tout dégouttant de calomnies, de fiel et de sang! Les murmures se renouvellent; mais il continue avec fermeté, et après avoir distingué, dans la députation de Paris, David, Dusaulx et quelques autres membres, il prend en mains la fameuse circulaire de la commune que nous avons déjà citée, et la lit tout entière. Cependant comme elle était déjà connue, elle ne produit pas autant d'effet qu'une autre pièce, dont le député Boileau fait à son tour la lecture. C'est une feuille imprimée par Marat, le jour même, et dans laquelle il dit: "Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien sans une nouvelle insurrection. À voir la trempe de la plupart des députés à la convention nationale, je désespère du salut public. Si dans les huit premières séances les bases de la constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de cette assemblée. Cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur, vrai patriote et homme d'état... _O peuple babillard! si tu savais agir!..."

La lecture de cette pièce est souvent interrompue par des cris d'indignation. À peine est-elle achevée, qu'une foule de membres se déchainent contre Marat. Les uns le menacent et crient: À l'Abbaye! à la guillotine! D'autres l'accablent de paroles de mépris. Il ne répond que par un nouveau sourire à toutes les attaques dont il est l'objet. Boileau demande un décret d'accusation, et la plus grande partie de l'assemblée veut aller aux voix. Marat insiste avec sang-froid pour être entendu. On

ne veut l'écouter qu'à la barre; enfin il obtient la tribune. Selon son expression accoutumée, il rappelle ses ennemis à la pudeur. Quant aux décrets qu'on n'a pas rougi de lui opposer, il s'en fait gloire, parce qu'ils sont le prix de son courage. D'ailleurs le peuple, en l'envoyant dans cette assemblée nationale, a purgé les décrets, et décide entre ses accusateurs et lui. Quant à l'écrit dont on vient de faire la lecture, il ne le désavouera pas, car le mensonge, dit-il, n'approcha jamais de ses lèvres, et la crainte est étrangère à son cœur. "Me demander une rétractation, ajoute-il, c'est exiger que je ne voie pas ce que je vois, que je ne sente pas ce que je sens, et il n'est aucune puissance sous le soleil qui soit capable de ce renversement d'idées: je puis répondre de la pureté de mon cœur, mais je ne puis changer mes pensées; elles sont ce que la nature des choses me suggère."

Marat apprend ensuite à l'assemblée que cet écrit, imprimé en placards, il y a dix jours, a été réimprimé, contre son gré, par son libraire; mais qu'il vient de donner, dans le premier numéro du Journal de la République, un nouvel exposé de ses principes, dont assurément l'assemblée sera satisfaite, si elle veut l'écouter.

On consent en effet à lire l'article, et l'assemblée apaisée par les expressions modérées de Marat, dans cet article intitulé Sa nouvelle marche, le traite avec moins de rigueur; il obtient même quelques marques de satisfaction. Mais il remonte à la tribune avec son audace ordinaire, et prétend donner une leçon à ses collègues sur le danger de l'emportement et de la prévention. Si son journal n'avait pas paru le jour même, pour le disculper, on l'envoyait aveuglement dans les fers. "Mais, dit-il, en montrant un pistolet qu'il portait toujours dans sa poche, et qu'il s'applique sur le front, j'avais de quoi rester libre, et si vous m'aviez décrété d'accusation, je me brûlais la cervelle à cette tribune même. Voilà le fruit de mes travaux, de mes dangers, de mes souffrances! Eh bien, je resterai parmi vous, pour braver vos fureurs!" À ce dernier mot de Marat, ses collègues, rendus à leur indignation, s'écrient que c'est un fou, un scélérat, et se livrent à un long tumulte.

La discussion avait duré plusieurs heures, et cependant qu'avait-on appris?... rien sur le projet prétendu d'une dictature au profit d'un triumvirat, mais beaucoup sur le caractère des partis, et sur leur force respective. On avait vu Danton, facile et plein de bonne volonté pour ses collègues, à condition qu'on ne l'inquiéterait pas sur sa conduite; Robespierre, plein de fiel et d'orgueil; Marat, étonnant de cynisme et d'audace, repoussé même par son parti, mais tachant d'habituer les esprits à ses atroces systèmes: tous trois enfin réussissant dans la révolution par des facultés et des vices différents, n'étant point d'accord les uns avec les autres, se désavouant réciproquement, et n'ayant évidemment que ce goût pour l'influence, naturel à tous les hommes, et qui n'est point encore un projet de tyrannie. On s'accorda avec les girondins pour proscrire septembre et ses horreurs; on leur décerna l'estime due à leurs talents et à leur probité; mais on trouva leurs accusations exagérées et imprudentes, et on ne put s'empêcher de voir dans leur indignation quelques sentiments personnels. Des ce moment l'assemblée se distribua en cote droit et cote gauche, comme dans les premiers jours de la constituante. Au cote droit se placèrent tous les girondins, et ceux qui, sans, être aussi personnellement liés à leur sort, partageaient cependant leur indignation généreuse. Au centre s'accumulèrent, en nombre considérable, tous les députés honnêtes, mais paisibles, qui, n'étant portés ni par leur caractère, ni par leur talent, à prendre part à la lutte des partis autrement que par leur vote, cherchaient, en se confondant dans la multitude, l'obscurité et la sécurité. Leur grand

nombre dans l'assemblée, le respect encore très grand qu'on avait pour elle, l'empressement que le parti jacobin et municipal mettait à se justifier à ses yeux, tout les rassurait. Ils aimaient à croire que l'autorité de la convention suffirait, avec le temps, pour dompter les agitateurs; ils n'étaient pas fâchés d'ajourner l'énergie, et de pouvoir dire aux girondins que leurs accusations étaient hasardeuses. Ils ne se montraient encore que raisonnables et impartiaux, parfois un peu jaloux de l'éloquence trop fréquente et trop brillante du côté droit; mais bientôt, en présence de la tyrannie, ils allaient devenir faibles et lâches. On les nomma la Plaine, et par opposition on appela Montagne le côté gauche, où tous les jacobins s'étaient amoncelés les uns au-dessus des autres. Sur les degrés de cette Montagne, on voyait les députés de Paris et ceux des départements qui devaient leur nomination à la correspondance des clubs, ou qui avaient été gagnés, depuis leur arrivée, par l'idée qu'il ne fallait faire aucun quartier aux ennemis de la révolution. On y comptait aussi quelques esprits distingués, mais exacts, rigoureux, positifs, auxquels les théories et la philanthropie des girondins déplaisaient comme de vaines abstractions. Cependant les montagnards étaient peu nombreux encore. La Plaine, unie au côté droit, composait une majorité immense, qui avait donné la présidence à Pétion, et qui approuvait les attaques des girondins contre septembre, sauf les personnalités, qui semblaient trop précoces et trop peu fondées [1].

[Note 1: Voyez un extrait des Mémoires de Garat à la fin du volume.]

On avait passé à l'ordre du jour sur les accusations réciproques des deux partis; mais on avait maintenu le décret de la veille, et trois objets demeuraient arrêtés: 1^o demander au ministère de l'intérieur un compte exact et fidèle de l'état de Paris; 2^o rédiger un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et au pillage; 3^o aviser au moyen de réunir autour de la convention une garde départementale. Quant au rapport sur l'état de Paris, on savait avec quelle énergie et dans quel sens il serait fait, puisqu'il était confié à Roland: la commission chargée des deux projets contre les provocations écrites et pour la composition d'une garde, ne donnait pas moins d'espoir, puisqu'elle était toute composée de girondins: Buzot, Lasource, Kersaint, en faisaient partie.

C'est surtout contre ces deux derniers projets que les montagnards étaient le plus soulevés. Ils demandaient si on voulait renouveler la loi martiale et les massacres du Champ-de-Mars, si la convention voulait se faire des satellites et des gardes-du-corps, comme le dernier roi. Ils renouvelaient ainsi, comme le disaient les girondins, toutes les raisons données par la cour contre le camp sous Paris.

Beaucoup des membres du côté gauche, et même les plus ardents, étaient, en leur qualité de membres de la convention, très prononcés contre les usurpations de la commune; et, à part les députés de Paris, aucun ne la défendait lorsqu'elle était attaquée, ce qui avait lieu tous les jours. Aussi les décrets se succédaient-ils vivement. Comme la commune tardait à se renouveler, en exécution du décret qui prescrivait la réélection de tous les corps administratifs, on ordonna au conseil exécutif de veiller à son renouvellement, et d'en rendre compte à l'assemblée sous trois jours. Une commission de six membres fut nommée pour recevoir la déclaration, signée de tous ceux qui avaient déposé des effets à l'Hotel-de-Ville, et pour rechercher l'existence de ces effets, ou vérifier l'emploi qu'en avait fait la municipalité. Le directoire du département, que la commune insurrectionnelle avait réduit au titre et aux fonctions de simple commission administrative, fut réintégré dans toutes ses attributions, et reprit son titre de directoire. Les élections communales pour la

nomination du maire, de la municipalite, et du conseil general, que les jacobins avaient recemment imagine de faire a haute voix, pour intimider les faibles, furent de nouveau rendues secretes par une confirmation de la loi existante. Les elections deja operees d'apres ce mode illegal, furent annulees, et les sections se soumirent a les recommencer dans la forme prescrite. On decreta enfin que tous les prisonniers enfermes sans mandat d'arret, seraient elargis sur-le-champ. C'etait la un grand coup porte au comite de surveillance, acharne surtout contre les personnes.

Tous ces decrets avaient ete rendus dans les premiers jours d'octobre, et la commune, vivement poussee, se voyait obligee a plier sous l'ascendant de la convention. Cependant le comite de surveillance n'avait pas voulu se laisser battre sans resistance. Ses membres s'etaient presentes a l'assemblee, disant qu'ils venaient confondre leurs ennemis. Depositaires des papiers trouves chez Laporte, intendant de la liste civile, et condamne, comme on s'en souvient, par le tribunal du 17 aout, ils avaient decouvert, disaient-ils, une lettre ou il etait parle de ce qu'avaient coute certains decrets, rendus dans les precedentes assemblees. Ils venaient demasquer les deutes vendus a la cour, et prouver la faussete de leur patriotisme. "Nommez-les! s'etait ecriee l'assemblee avec indignation.--Nous ne pouvons les designer encore, avaient repondu les membres du comite."

Sur-le-champ, pour repousser la calomnie, il fut nomme une commission de vingt-quatre deutes, etrangers a la constituante et a la legislative, charges de verifier ces papiers et d'en faire leur rapport. Marat, inventeur de cette ressource, publia dans son journal qu'il avait rendu aux Rolandistes, accusateurs de la commune, la monnaie de leur piece; et il annonca la pretendue decouverte d'une trahison des girondins. Cependant les papiers examines, aucun des deutes actuels ne se trouva compromis, et le comite de surveillance fut declare calomniateur. Les papiers etant trop volumineux pour que les vingt-quatre deutes en continuassent l'examen a l'Hotel-de-Ville, on les transporta dans l'un des comites de l'assemblee. Marat, se voyant ainsi prive de riches materiaux pour ses accusations journalieres, s'en irrita beaucoup, et pretendit, dans son journal, qu'on avait voulu detruire la preuve de toutes les trahisons.

Apres avoir ainsi reprime les debordemens de la commune, l'assemblee s'occupa du pouvoir executif, et decida que les ministres ne pourraient plus etre pris dans son sein. Danton, oblige d'opter entre les fonctions de ministre de la justice et de membre de la convention, prefera, comme Mirabeau, celles qui lui assuraient la tribune, et quitta le ministere sans rendre compte des depenses secretes, disant qu'il avait rendu ce compte au conseil. Ce fait n'etait pas tres-exact; mais on n'y regarda pas de plus pres, et on passa outre. Sur le refus de Francois de Neuchateau, Garat,crivain distingue, ideologue spirituel, et devenu fameux par l'excellente redaction du Journal de Paris, occupa la place de ministre de la justice. Servan, fatigue d'une administration laborieuse, et au-dessus non de ses facultes, mais de ses forces, prefera le commandement de l'armee d'observation qu'on formait le long des Pyrenees. Le ministre Lebrun fut provisoirement charge d'ajouter le portefeuille de la guerre a celui des affaires etrangeres. Roland enfin offrit aussi sa demission, fatigue qu'il etait d'une anarchie si contraire a sa probite et a son inflexible amour de l'ordre. Les girondins proposerent a l'assemblee de l'inviter a garder le portefeuille. Les montagnards, et particulierement Danton, qu'il avait beaucoup contrarie, s'opposerent a cette demarche comme peu digne de l'assemblee. Danton se plaignit de ce qu'il etait faible et gouverne par sa femme; on repondit a ce reproche de faiblesse

par la lettre du 3 septembre, et on aurait pu répondre encore en citant l'opposition que lui, Danton, avait rencontrée dans le conseil. Cependant on passa à l'ordre du jour. Pressé par les girondins et tous les gens de bien, Roland demeura au ministère. "J'y reste, écrivit-il noblement à l'assemblée, puisque la calomnie m'y attaque, puisque des dangers m'y attendent, puisque la convention a paru désirer que j'y fusse encore. Il est trop glorieux, ajouta-t-il en finissant sa lettre, qu'on n'ait eu à me reprocher que mon union avec le courage et la vertu."

L'assemblée se partagea ensuite en divers comités. Elle créa un comité de surveillance composé de trente membres; un second de la guerre, de vingt-quatre; un troisième des comptes, de quinze; un quatrième de législation criminelle et civile, de quarante-huit; un cinquième des assignats, monnaies et finances, de quarante-deux. Un sixième comité, plus important que tous les autres, fut chargé du principal objet pour lequel la convention était réunie, c'est-à-dire, de préparer un projet de constitution. On le composa de neuf membres diversement célèbres, et presque tous choisis dans les intérêts du côté droit. La philosophie y eut ses représentants dans la personne de Sieyès, de Condorcet, et de l'Américain Thomas Payne, récemment élu citoyen français et membre de la convention nationale; la Gironde y fut particulièrement représentée par Gensonné, Vergniaud, Pétion et Brissot, le centre par Barrère, et la Montagne par Danton. On est sans doute étonné de voir ce tribun si remuant, mais si peu spéculatif, placé dans ce comité tout philosophique, et il semble que le caractère de Robespierre, sinon ses talents, aurait dû lui valoir ce rôle. Il est certain que Robespierre ambitionnait bien davantage cette distinction, et qu'il fut profondément blessé de ne pas l'obtenir. On l'accorda de préférence à Danton, que son esprit naturel rendait propre à tout, et qu'aucun ressentiment profond ne séparait encore de ses collègues. Ce fut cette composition du comité qui fit renvoyer si long-temps le travail de la constitution.

Après avoir pourvu de la sorte au rétablissement de l'ordre dans la capitale, à l'organisation du pouvoir exécutif, à la distribution des comités et aux préparatifs de la constitution, il restait un dernier objet à régler, l'un des plus graves dont l'assemblée eut à s'occuper, le sort de Louis XVI et de sa famille. Le plus profond silence avait été observé à cet égard dans l'assemblée, et on en parlait partout, aux Jacobins, à la commune, dans tous les lieux particuliers ou publics, excepté seulement à la convention. Des émigrés avaient été saisis les armes à la main, et on les conduisait à Paris pour leur appliquer les lois criminelles. À ce sujet, une voix s'éleva (c'était la première), et demanda si, au lieu de s'occuper de ces coupables subalternes, on ne songerait pas à ces coupables plus élevés renfermés au Temple. À ce mot, un profond silence régna dans l'assemblée. Barbaroux prit le premier la parole, et demanda qu'avant de savoir si la convention jugerait Louis XVI, on décidât si la convention serait corps judiciaire, car elle avait d'autres coupables à juger que ceux du Temple. En élevant cette question, Barbaroux faisait allusion au projet d'instituer la convention en cour extraordinaire, pour juger elle-même les agitateurs, les triumvirs, etc. Après quelques débats, la proposition fut renvoyée au comité de législation, pour examiner les questions auxquelles elle donnait naissance.

CHAPITRE II.

SITUATION MILITAIRE A LA FIN D'OCTOBRE 1792.--BOMBARDEMENT DE LILLE PAR LES AUTRICHIENS; PRISE DE WORMS ET DE MAYENCE PAR CUSTINE.--FAUTE DE NOS GENERAUX.--MAUVAISES OPERATIONS DE CUSTINE.--ARMEE DES ALPES.--CONQUETE DE LA SAVOIE ET DE NICE.--DUMOURIEZ SE REND A PARIS: SA POSITION A L'EGARD DES PARTIS.--INFLUENCE ET ORGANISATION DU CLUB DES JACOBINS.--ETAT DE LA SOCIETE FRANCAISE; SALONS DE PARIS.--ENTREVUE DE MARAT ET DE DUMOURIEZ.--ANECDOTE.--SECONDE LUTTE DES GIRONDINS AVEC LES MONTAGNARDS; LOUVET DENONCE ROBESPIERRE; REponse DE ROBESPIERRE; L'ASSEMBLEE NE DONNE PAS SUITE A SON ACCUSATION.--PREMIERES PROPOSITIONS SUR LE PROCES DE LOUIS XVI.

Dans ce moment, la situation militaire de la France etait bien changee. On touchait a la mi-octobre; deja l'ennemi etait repousse de la Champagne et de la Flandre, et le sol etranger envahi sur trois points, le Palatinat, la Savoie et le comte de Nice.

On a vu les Prussiens se retirant du camp de la Lune, reprenant la route de l'Argonne, jonchant les defiles de morts et de malades, et n'echappant a une perte totale que par la negligence de nos generaux qui poursuivaient chacun un but different. Le duc de Saxe-Teschen n'avait pas mieux reussi dans son attaque sur les Pays-Bas. Tandis que les Prussiens marchaient sur l'Argonne, ce prince, ne voulant pas rester en arriere, avait cru devoir essayer quelque entreprise eclatante. Cependant, quoique notre frontiere du Nord fut degarnie, ses moyens n'etaient pas beaucoup plus grands que les nôtres, et il put a peine reunir quinze mille hommes avec un materiel mediocre. Feignant alors de fausses attaques sur toute la ligne des places fortes, il provoqua la deroute de l'un de nos petits camps, et se porta tout a coup sur Lille, pour essayer un siege que les plus grands generaux n'avaient pu executer avec de puissantes armees et un materiel considerable. Il n'y a que la possibilite du succes qui justifie a la guerre les entreprises cruelles. Le duc ne put aborder qu'un point de la place, et y etablit des batteries d'obusiers, qui la bombarderent pendant six jours consecutifs, et incendierent plus de deux cents maisons. On dit que l'archiduchesse Christine voulut assister elle-meme a ce spectacle horrible. S'il en est ainsi, elle ne put etre temoin que de l'heroisme des assieges, et de l'inutilite des barbaries autrichiennes. Les Lillois, resistant avec une noble obstination, ne consentirent jamais a se rendre; et, le 8 octobre, tandis que les Prussiens abandonnaient l'Argonne, le duc Albert etait oblige de quitter Lille. Le general Labourdonnaie, arrivant de Soissons, Beurnonville, revenant de la Champagne, le forcerent a s'eloigner rapidement de nos frontieres, et la resistance des Lillois, publiee par toute la France, ne fit qu'augmenter l'enthousiasme general.

A peu pres a la meme epoque, Custine tentait dans le Palatinat des entreprises hardies, mais d'un resultat plus brillant que solide. Attache a l'armee de Biron, qui campait le long du Rhin, il etait place avec dix-sept mille hommes a quelque distance de Spire. La grande armee d'invasion n'avait que faiblement protege ses derrieres, en s'avancant dans l'interieur de la France. De faibles detachemens couvraient Spire, Worms et Mayence. Custine s'en apercut, marcha sur Spire, et y entra sans resistance le 30 septembre. Enhardi par le succes, il penetra le 5 octobre dans Worms, sans rencontrer plus de difficultes, et obligea une garnison de deux mille sept cents hommes a mettre bas les armes. Il prit ensuite Franckenthal, et songea sur-le-champ a l'importante place de Mayence, qui etait le point de retraite le plus important pour les Prussiens, et dans

lequel ils avaient eu l'imprudence de ne laisser qu'une mediocre garnison. Custine, avec dix-sept mille hommes et sans materiel, ne pouvait tenter un siege, mais il essaya d'un coup de main. Les idees qui avaient souleve la France agitaient toute l'Allemagne, et particulierement les villes a universite; Mayence en etait une, et Custine y pratiqua des intelligences. Il s'approcha des murs, s'en eloigna sur la fausse nouvelle de l'arrivee d'un corps autrichien, s'y reporta de nouveau, et, faisant de grands mouvemens, trompa l'ennemi sur la force de son armee. On delibera dans la place. Le projet de capitulation fut fortement appuye par les partisans des Francais, et le 21 octobre les portes furent ouvertes a Custine. La garnison mit bas les armes, excepte huit cents Autrichiens, qui rejoignirent la grande armee. La nouvelle de ces succes se repandit avec eclat, et causa une sensation extraordinaire. Ils avaient sans doute bien peu coute, ils etaient bien peu meritoires, compares a la constance des Lillois et au magnanime sang-froid deploye a Sainte-Menehould; mais on etait enchante de passer de la simple resistance a la conquete. Jusque-la tout etait bien de la part de Custine, si, appreciant sa position, il eut su terminer la campagne par un mouvement qui etait possible et decisif.

En cet instant, les trois armees de Dumouriez, de Kellermann et de Custine, etaient, par la plus heureuse rencontre, placees de maniere a detruire les Prussiens et a conquerir par une seule marche toute la ligne du Rhin jusqu'a la mer. Si Dumouriez, moins preoccupe d'une autre idee, eut garde Kellermann sous ses ordres, et eut poursuivi les Prussiens avec ses quatre-vingt mille hommes; si en meme temps Custine, descendant le Rhin de Mayence a Coblenz, se fut jete sur leurs derrieres, on les aurait accables infailliblement. Suivant ensuite le cours du Rhin jusqu'en Hollande, on prenait le duc Albert a revers, on l'obligeait a déposer les armes ou a se faire jour, et tous les Pays-Bas etaient soumis. Treves et Luxembourg, compris dans la ligne que nous avons decrite, tombaient necessairement; tout etait France jusqu'au Rhin, et la campagne se trouvait terminee en un mois. Le genie abondait chez Dumouriez, mais ses idees avaient pris un autre cours. Brulant de retourner en Belgique, il ne songeait qu'a y marcher directement, pour secourir Lille et pousser de front le duc Albert. Il laissa donc Kellermann seul a la poursuite des Prussiens. Celui-ci pouvait encore se porter sur Coblenz, en passant entre Luxembourg et Treves, tandis que Custine descendrait de Mayence. Mais Kellermann, peu entreprenant, ne presuma pas assez de ses troupes, qui paraissaient harassees, et se cantonna autour de Metz. Custine, de son cote, voulant se rendre independant et faire des incursions brillantes, n'avait aucune envie de se joindre a Kellermann et de se renfermer dans la limite du Rhin. Il ne pensa donc jamais a venir a Coblenz. Ainsi fut neglige ce beau plan, si bien saisi et developpe par le plus grand de nos historiens militaires.[1]

[Note 1: Jomini.]

Custine, avec de l'esprit, etait hautain, emporte et inconsequent. Il tendait surtout a se rendre independant de Biron et de tout autre general, et il eut l'idee de conquerir autour de lui. Prendre Manheim, l'exposait a violer la neutralite de l'electeur palatin, ce qui lui etait defendu par le conseil executif; il songea donc a desemparer le Rhin pour s'avancer en Allemagne. Francfort, place sur le Mein, lui sembla une proie digne d'envie, et il resolut de s'y porter. Cependant cette ville libre, commercante, toujours neutre dans les diverses guerres, et bien disposee pour les Francais, ne meritait pas cette facheuse preference. N'etant point defendue, il etait facile d'y entrer, mais difficile de s'y maintenir, et par consequent inutile de l'occuper. Cette excursion ne pouvait avoir qu'un but, celui de frapper des contributions, et il n'y

avait aucune justice a les imposer a un peuple habituellement neutre, comptant tout au plus par ses voeux, et par ses voeux memes meritant la bienveillance de la France, dont il approuvait les principes et souhaitait les succes; Custine commit la faute d'y entrer. Ce fut le 27 octobre. Il leva des contributions, indisposa les habitans, dont il fit des ennemis pour les Francais, et s'exposa, en se jetant ainsi sur le Mein, a etre coupe du Rhin, ou par les Prussiens, s'ils fussent remontes jusqu'a Bingen, ou par l'electeur palatin, si, rompant la neutralite, il fut sorti de Manheim.

La nouvelle de ces courses sur le territoire ennemi continua de causer une grande joie a la France, qui etait tout etonnee de conquerir, quelques jours apres avoir tant craint d'etre conquise elle-meme. Les Prussiens alarmes jeterent un pont volant sur le Rhin, pour remonter le long de la rive droite, et chasser les Francais. Heureusement pour Custine, ils mirent douze jours a passer le fleuve. Le decouragement, les maladies, et la separation des Autrichiens, avaient reduit cette armee a cinquante mille hommes. Clerfayt, avec ses dix-huit mille Autrichiens, avait suivi le mouvement general de nos troupes vers la Flandre, et se portait au secours du duc Albert. Le corps des emigres avait ete licencie, et cette brillante milice s'etait reunie au corps de Conde, ou avait passe a la solde etrangere. Tandis que ces evenements se passaient a la frontiere du Nord et du Rhin, nous remportions d'autres avantages sur la frontiere des Alpes. Montesquiou, place a l'armee du Midi, envahissait la Savoie et faisait occuper le comte de Nice par un de ses lieutenans. Ce general, qui avait fait voir dans la constituante toutes les lumieres d'un homme d'etat, et qui n'eut pas le temps de montrer les qualites d'un militaire, dont on assure qu'il etait doue, avait ete mande a la barre de la legislative pour rendre compte de sa conduite, accusee de trop de lenteur. Il etait parvenu a convaincre ses accusateurs que ses retards tenaient au defaut de moyens, et non au manque de zele, et il etait retourne aux Alpes. Cependant il appartenait a la premiere generation revolutionnaire, et se trouvait ainsi incompatible avec la nouvelle. Mande encore une fois, il allait etre destitue, lorsqu'on apprit enfin son entree en Savoie. Sa destitution fut alors suspendue, et on lui laissa continuer sa conquete.

D'apres le plan concu par Dumouriez, lorsqu'en qualite de ministre des affaires etrangeres il regissait a la fois la diplomatie et la guerre, la France devait pousser ses armees jusqu'a ses frontieres naturelles, le Rhin et la haute chaine des Alpes. Pour cela, il fallait conquerir la Belgique, la Savoie et Nice. La France avait ainsi l'avantage, en rentrant dans les principes naturels de sa politique, de ne depouiller, que les deux seuls ennemis qui lui fissent la guerre, la maison d'Autriche et la cour de Turin. C'est de ce plan, manque en avril dans la Belgique, et differe jusqu'ici dans la Savoie, que Montesquiou allait executer sa partie. Il donna une division au general Anselme, pour passer le Var et se porter sur Nice a un signal donne; il marcha lui-meme, avec la plus grande partie de son armee, de Grenoble sur Chambery; il fit menacer les troupes sardes par Saint-Genies; et s'avancant lui-meme du fort Barraux sur Montmelian, il parvint a les diviser et a les rejeter dans les vallees. Tandis que ses lieutenans les poursuivaient, il se porta sur Chambery, le 28 septembre, et y fit son entree triomphale, a la grande satisfaction des habitans, qui aimaient la liberte en vrais enfans des montagnes, et la France comme des hommes qui parlent la meme langue, ont les memes moeurs, et appartiennent au meme bassin. Il forma aussitot une assemblee de Savoisiens, pour y faire deliberer sur une question qui ne pouvait pas etre douteuse, celle de la reunion a la France.

Au meme instant, Anselme, renforce de six mille Marseillais, qu'il avait

demandes comme auxiliaires, s'était approché du Var, torrent inégal, comme tous ceux qui descendent des hautes montagnes, tour à tour immense ou desseché, et ne pouvant pas même recevoir un pont fixe. Anselme passa très hardiment le Var, et occupa Nice que le comte Saint-André venait d'abandonner, et où les magistrats l'avaient pressé d'entrer pour arrêter les désordres de la populace, qui se livrait à d'affreux pillages. Les troupes sardes se rejeterent vers les hautes vallées; Anselme les poursuivit; mais il s'arrêta devant un poste redoutable, celui de Saorgio, dont il ne put jamais chasser les Piémontais. Pendant ce temps, l'escadre de l'amiral Truguet, combinant ses mouvements avec ceux du général Anselme, avait obtenu la reddition de Villefranche, et s'était portée devant la petite principauté d'Oneglia. Beaucoup de corsaires trouvaient ordinairement un asile dans ce port, et par cette raison, il n'était pas inutile de le réduire. Mais, tandis qu'un canot français s'avancait pour parlementer, plusieurs hommes furent, en violation du droit des gens, tués par une décharge générale. L'amiral, embossant alors ses vaisseaux devant le port, l'écrasa de ses feux, y débarqua ensuite quelques troupes, qui saccagèrent la ville, et firent un grand carnage des moines qui s'y trouvaient en grand nombre, et qui étaient, dit-on, les instigateurs de ce manque de foi. Telle est la rigueur des lois militaires, et la malheureuse ville d'Oneglia les subit sans aucune pitié. Après cette expédition, l'escadre française retourna devant Nice, où Anselme, séparé par les crues du Var du reste de son armée, se trouvait dangereusement compromis. Cependant, en se gardant bien contre le poste de Saorgio, et en ménageant les habitants plus qu'il ne le faisait, sa position était tenable, et il pouvait conserver sa conquête.

Sur ces entrefaites, Montesquiou s'avancait de Chambéry sur Genève, et allait se trouver en présence de la Suisse, très diversement disposée pour les Français, et qui prétendait voir dans l'invasion de la Savoie un danger pour sa neutralité.

Les sentiments des cantons étaient très partagés à notre égard. Toutes les républiques aristocratiques condamnaient notre révolution. Berne surtout, et son avoyer Stinger, la détestaient profondément, et d'autant plus que le pays de Vaud, si opprimé, la chérissait davantage. L'aristocratie helvétique, excitée par l'avoyer Stinger et par l'ambassadeur anglais, demandait la guerre contre nous, et faisait valoir le massacre des gardes-Suisses au 10 août, le désarmement d'un régiment à Aix, et enfin l'occupation des gorges du Porentruy, qui dépendaient de l'évêché de Bâle, et que Biron avait fait occuper pour fermer le Jura. Le parti modéré l'emporta néanmoins, et on résolut une neutralité armée. Le canton de Berne, plus irrité et plus défiant, porta un corps d'armée à Nyon, et, sous le prétexte d'une demande des magistrats de Genève, plaça garnison dans cette ville. D'après les anciens traités, Genève, en cas de guerre entre la France et la Savoie, ne devait recevoir garnison ni de l'une ni de l'autre puissance. Notre envoyé en sortit aussitôt, et le conseil exécutif, poussé par Clavière, autrefois exilé de Genève, et jaloux d'y faire entrer la révolution, ordonna à Montesquiou de faire exécuter les traités. De plus, on lui enjoignit de mettre lui-même garnison dans la place, c'est-à-dire d'imiter la faute reprochée aux Bernois. Montesquiou sentait d'abord qu'il n'avait pas actuellement les moyens de prendre Genève, et ensuite qu'en rompant la neutralité et en se mettant en guerre avec la Suisse, on ouvrirait l'est de la France, et on découvrirait le flanc droit de notre défensive. Il résolut d'un côté d'intimider Genève, tandis que de l'autre il tâcherait de faire entendre raison au conseil exécutif. Il demanda donc hautement la sortie des troupes bernoises, et essaya de persuader au ministère français qu'on ne pouvait exiger davantage. Son projet était, en cas d'extrémité, de bombarder Genève, et de se porter par

une marche hardie sur le canton de Vaud, pour le mettre en revolution. Geneve consentit a la sortie des troupes bernoises, a condition que Montesquiou se retirerait a dix lieues, ce qu'il executa sur-le-champ. Cependant cette concession fut blamee a Paris, et Montesquiou, place a Carouge, ou l'entouraient les exiles genevois qui voulaient rentrer dans leur patrie, se trouvait la entre la crainte de brouiller la France avec la Suisse, et la crainte de desobeir au conseil executif, qui meconnaissait les vues militaires et politiques les plus sages. Cette negociation, prolongee par la distance des lieux, n'etait pas encore pres de finir, quoiqu'on fut a la fin d'octobre.

Tel etait donc, en octobre 1792, depuis Dunkerque jusqu'a Bale, et depuis Bale jusqu'a Nice, l'etat de nos armes. La frontiere de la Champagne etait delivree de la grande invasion; les troupes se portaient de cette province vers la Flandre, pour secourir Lille et envahir la Belgique. Kellermann prenait ses quartiers en Lorraine. Custine, echappe des mains de Biron, maitre de Mayence, et courant imprudemment dans le Palatinat et jusqu'au Mein, jouissait la France par ses conquetes, effrayait l'Allemagne, et s'exposait imprudemment a etre coupe par les Prussiens, qui remontaient la rive droite du Rhin, en troupes malades et battues, mais nombreuses, et capables encore d'envelopper la petite armee francaise. Biron campait toujours le long du Rhin. Montesquiou, maitre de la Savoie par la retraite des Piemontais au-dela des Alpes, et pres de nouvelles attaques par les neiges, avait a decider la question de la neutralite suisse ou par les armes ou par des negociations. Enfin Anselme, maitre de Nice, et soutenu, par une escadre, pouvait resister dans sa position malgre les crues du Var, et malgre les Piemontais groupes au-dessus de lui dans le poste de Saorgio.

Tandis que la guerre allait se transporter de la Champagne dans la Belgique, Dumouriez avait demande la permission de se rendre a Paris pour deux ou trois jours seulement, afin de concerter avec les ministres l'invasion des Pays-Bas et le plan general de toutes les operations militaires. Ses ennemis repandirent qu'il venait se faire applaudir, et qu'il quittait le soin de son commandement pour une frivole satisfaction de vanite. Ces reproches etaient exageres, car le commandement de Dumouriez ne souffrait pas de cette absence, et de simples marches de troupes pouvaient se faire sans lui. Sa presence au contraire devait etre fort utile au conseil pour la determination d'un plan general, et d'ailleurs on pouvait lui pardonner une impatience de gloire, si generale chez les hommes, et si excusable quand elle ne nuit pas a des devoirs.

Il arriva le 11 octobre a Paris. Sa position etait embarrassante, car il ne pouvait se trouver bien avec aucun des deux partis. La violence des jacobins lui repugnait, et il avait rompu avec les girondins, en les expulsant quelques mois auparavant du ministere. Cependant, fort bien accueilli dans toute la Champagne, il le fut encore mieux a Paris, surtout par les ministres et par Roland lui-meme, qui mettait ses ressentiments personnels au neant, quand il s'agissait de la chose publique. Il se presenta le 12 a la convention. A peine l'eut-on annonce, que des applaudissemens meles d'acclamations s'eleverent de toutes parts. Il prononca un discours simple, energique, ou etait brievement retracee toute la campagne de l'Argonne, et ou ses troupes et Kellermann lui-meme etaient traites avec les plus grands eloges. Son etat-major presenta ensuite un drapeau pris sur les emigres, et l'offrit a l'assemblee comme un monument de la vanite de leurs projets. Aussitot apres, les deutes se haterent de l'entourer, et on leva la seance pour donner un libre cours aux felicitations. Ce furent surtout les nombreux deutes de la Plaine, les _impartiaux_, comme on les appelait, qui, n'ayant a lui reprocher ni

rupture ni tiédeur révolutionnaire, lui témoignèrent le plus vif et le plus sincère empressement. Les girondins ne restèrent pas en arrière; cependant, soit par la faute de Dumouriez, soit par la leur, la réconciliation ne fut pas entière, et on put apercevoir entre eux un reste de froideur. Les montagnards, qui lui avaient reproché un moment d'attachement pour Louis XVI, et qui le trouvaient, par ses manières, son mérite et son élévation, déjà trop semblable aux girondins, lui surent mauvais gré des témoignages qu'il obtint de leur part, et supposèrent ces témoignages plus significatifs qu'ils ne l'étaient réellement.

Après la convention, restait à visiter les jacobins, et cette puissance était alors devenue si imposante, que le général victorieux ne pouvait se dispenser de lui rendre hommage. C'est là que l'opinion en fermentation formait tous ses projets et rendait tous ses arrêts. S'agissait-il d'une loi importante, d'une haute question politique, d'une grande mesure révolutionnaire, les jacobins, toujours plus prompts, se hâtaient d'ouvrir la discussion et de donner leur avis. Immédiatement après, ils se répandaient dans la commune, dans les sections, ils écrivaient à tous les clubs affiliés; et l'opinion qu'ils avaient émise, le vœu qu'ils avaient formé, revenaient sous forme d'adresse de tous les points de la France, et sous forme de pétition armée, de tous les quartiers de Paris. Lorsque, dans les conseils municipaux, dans les sections, et dans toutes les assemblées revêtues d'une autorité quelconque, on hésitait encore sur une question, par un dernier respect de la légalité, les jacobins, qui s'estimaient aussi libres que la pensée, la tranchaient hardiment, et toute insurrection était proposée chez eux long-temps à l'avance. Ils avaient pendant tout un mois délibéré sur celle du 10 août. Outre cette initiative dans chaque question, ils s'arrogeaient encore, dans tous les détails du gouvernement, une inquisition inexorable. Un ministre, un chef de bureau, un fournisseur étaient-ils accusés, des commissaires portaient des Jacobins, se faisaient ouvrir les bureaux, et demandaient des comptes rigoureux, qu'on leur rendait sans hauteur, sans dédain, sans impatience. Tout citoyen qui croyait avoir à se plaindre d'un acte quelconque, n'avait qu'à se présenter à la société, et il y trouvait des défenseurs officiels pour lui faire rendre justice. Un jour c'étaient des soldats qui se plaignaient de leurs officiers, des ouvriers de leurs entrepreneurs; un autre jour on voyait une actrice réclamer contre son directeur; une fois même un jacobin vint demander réparation de l'adultère commis avec sa femme par l'un de ses collègues.

Chacun s'empressait de se faire inscrire sur les registres de la société pour faire preuve de zèle patriotique. Presque tous les députés nouvellement arrivés à Paris s'étaient hâtés de s'y présenter; on en avait compté cent treize dans une semaine, et ceux même qui n'avaient pas l'intention de suivre les séances ne laissaient pas que de demander leur admission. Les sociétés affiliées écrivaient du fond des provinces, pour s'informer si les députés de leurs départements s'étaient fait recevoir, et s'ils étaient assidus. Les riches de la capitale tâchaient de se faire pardonner leur opulence en allant aux Jacobins se couvrir du bonnet rouge, et leurs équipages encombraient la porte de ce séjour de l'égalité. Tandis que la salle était remplie du grand nombre de ses membres, que les tribunes regorgeaient de peuple, une foule immense, mêlée aux équipages, attendait à la porte, et demandait à grands cris à être introduite. Quelquefois cette multitude s'irritait, lorsque la pluie, si fréquente sous le ciel de Paris, ajoutait aux ennuis de l'attente, et alors quelque membre demandait l'admission du bon peuple, qui souffrait aux portes de la salle. Marat avait souvent réclamé dans de pareilles occasions; et quand l'admission était accordée, quelquefois même avant, une multitude immense d'hommes et de femmes venaient inonder la société, et se mêler à

ses membres. C'était à la fin du jour qu'on s'assemblait. La colère, excitée et contenue à la convention, venait faire la une libre explosion. La nuit, la multitude des assistants, tout contribuait à échauffer les têtes; souvent la séance, se prolongeant, dégénérait en un tumulte épouvantable, et les agitateurs y puisaient, pour le lendemain, le courage des plus audacieuses tentatives. Cependant cette société, si avancée en démagogie, n'était pas encore ce qu'elle devint plus tard. On y souffrait encore à la porte les équipages de ceux qui venaient abjurer l'inégalité des conditions. Quelques membres avaient fait de vains efforts pour y parler le chapeau sur la tête, et on les avait obligés à se découvrir. Brissot, à la vérité, venait d'en être exclu par une décision solennelle; mais Petion continuait d'y présider, au milieu des applaudissements. Chabot, Collot-d'Herbois, Fabre d'Eglantine, y étaient les orateurs favorisés. Marat y paraissait étrange encore, et Chabot disait, en langage du lieu, que Marat était un _porc-épic qu'on ne pouvait saisir d'aucun côté_.

Dumouriez fut reçu par Danton, qui présidait la séance. De nombreux applaudissements l'accueillirent, et en le voyant on lui pardonna l'amitié supposée des girondins. Il prononça quelques mots convenables à la situation, et promit _avant la fin du mois de marcher à la tête de soixante mille hommes, pour attaquer les rois, et sauver les peuples de la tyrannie_.

Danton répondant en style analogue, lui dit que, ralliant les Français au camp de Sainte-Menehould, il avait bien mérité de la patrie, mais qu'une nouvelle carrière s'ouvrait, qu'il devait faire tomber les couronnes devant le bonnet rouge dont la société l'avait honoré, et que son nom figurerait alors parmi les plus beaux noms de la France. Collot-d'Herbois le harangua ensuite, et lui tint un discours qui montre et la langue de l'époque, et les dispositions du moment à l'égard du général.

"Ce n'est pas un roi qui t'a nommé, o Dumouriez, ce sont tes concitoyens. Souviens-toi qu'un général de la république ne doit jamais servir qu'elle seule. Tu as entendu parler de Themistocle; il venait de sauver la Grèce à Salamine; mais, calomnié par ses ennemis, il se vit obligé de chercher un asile chez les tyrans. On lui offrit de servir contre sa patrie: pour toute réponse, il s'enfonça son épée dans le cœur. Dumouriez, tu as des ennemis, tu seras calomnié, souviens-toi de Themistocle!

"Des peuples esclaves t'attendent pour les secourir: bientôt tu les délivreras. Quelle glorieuse mission!... Il faut cependant te défendre de quelque excès de générosité envers tes ennemis. _Tu as reconduit le roi de Prusse un peu trop à la manière française_.... Mais, nous l'espérons, l'Autriche paiera double.

"Tu iras à Bruxelles, Dumouriez ... je n'ai rien à te dire.... Cependant si tu y trouvais une femme exécrationnelle qui, sous les murs de Lille, est venue repaître sa férocité du spectacle des boulets rouges!... Mais cette femme ne t'attend pas....

"À Bruxelles la liberté va renaître sous tes pas ... citoyens, filles, femmes, enfants, se presseront autour de toi; de quelle félicité tu vas jouir, Dumouriez!... Ma femme ... est de Bruxelles, elle t'embrassera aussi[1]."

[Note 1: Voyez la note 1 à la fin du volume.]

Danton sortit ensuite avec Dumouriez, dont il s'était emparé, et auquel il

faisait en quelque sorte les honneurs de la nouvelle republique. Danton ayant montre a Paris une contenance aussi ferme que Dumouriez a Sainte-Menehould, on les regardait l'un et l'autre comme les deux sauveurs de la revolution, et on les applaudissait ensemble dans tous les spectacles ou ils se montraient. Un certain instinct rapprochait ces deux hommes, malgre la difference de leurs habitudes. C'etaient les corrompus des deux regimes qui s'unissaient avec un meme genie, un meme gout pour les plaisirs, mais avec une corruption differente. Danton avait celle du peuple, et Dumouriez celle des cours; mais plus heureux que son collegue, ce dernier n'avait servi que genereusement et les armes a la main, et Danton avait eu le malheur de souiller un grand caractere par les atrocites de septembre.

Ces salons si brillans, ou les hommes celebres jouissaient autrefois de la gloire, ou, pendant tout le dernier siecle, on avait ecoute et applaudi Voltaire, Diderot, d'Alembert, Rousseau, ces salons n'existaient plus. Il restait la societe simple et choisie de madame Roland, ou se reunissaient tous les girondins; le beau Barbaroux, le spirituel Louvet, le grave Buzot, le brillant Guadet, l'entraînant Vergniaud, et ou regnaient encore une langue pure, des entretiens pleins d'interet, et des moeurs elegantes et polies. Les ministres s'y reunissaient deux fois la semaine, et on y faisait un repas compose d'un seul service. Telle etait la nouvelle societe republicaine, qui joignait aux graces de l'ancienne France le serieux de la nouvelle, et qui allait bientot disparaitre devant la grossierete demagogique. Dumouriez assista a l'un de ces festins si simples, eprouva d'abord quelque gene a l'aspect de ces anciens amis qu'il avait chasses du ministere, de cette femme qui lui semblait trop severe, et a laquelle il paraissait trop licencieux; mais il soutint cette situation avec son esprit accoutume, et fut touche surtout de la cordialite sincere de Roland. Apres la societe des girondins, celle des artistes etait la seule qui eut survecu a la dispersion de l'ancienne aristocratie. Presque tous les artistes avaient embrasse chaudement une revolution qui les vengeait des dedains nobiliaires, et qui ne promettait de faveur qu'au genie. Ils accueillirent Dumouriez a leur tour, et lui donnerent une fete ou furent reunis tous les talens que renfermait la capitale. Mais au milieu meme de la fete, une scene etrange vint l'interrompre, et causer autant de degout que de surprise.

Marat, toujours prompt a devancer les mefiances revolutionnaires, n'etait point satisfait du general. Denonciateur acharne de tous les hommes entoures de la faveur publique, il avait toujours provoque, par ses degoutantes invectives, les disgraces encourues par les chefs populaires. Mirabeau, Bailly, Lafayette, Petion, les girondins, avaient ete accables de ses outrages, lorsqu'ils jouissaient encore de toute leur popularite. Depuis le 10 aout surtout, il s'etait livre a tous les desordres de son esprit; et, quoique revoltant pour les hommes raisonnables et honnetes, et etrange au moins pour les revolutionnaires emportees, il avait ete encourage par un commencement de succes. Aussi ne manquait-il pas de se regarder en quelque sorte comme un homme public, essentiel au nouvel ordre de choses. Il passait une partie de sa vie a recueillir des bruits, a les repandre dans sa feuille, et a parcourir les bureaux pour y redresser les torts des administrateurs envers le peuple. Faisant au public la confiance de sa vie, il disait un jour dans l'un de ses numeros[1], que ses occupations etaient accablantes; que sur les vingt-quatre heures de la journee, il n'en donnait que deux au sommeil, et une seule a la table et aux soins domestiques; qu'en outre des heures consacrees a ses devoirs de depute, il en employait regulierement six a recueillir et a faire valoir les plaintes d'une foule de malheureux et d'opprimes; qu'il consacrait les heures restantes a lire une multitude de lettres et a y repondre, a ecrire

ses observations sur les evenemens, a recevoir des denonciations, a s'assurer de la veracite des denonciateurs, enfin a faire sa feuille, et a veiller a l'impression d'un grand ouvrage. Depuis trois annees il n'avait pas pris, disait-il, un quart d'heure de recreation; et on tremble en se figurant ce que peut produire dans une revolution une intelligence aussi desordonnee, servie par cette activite devorante.

[Note 1: _Journal de la Republique francaise;_ N deg. 93, mercredi 9 janvier 1793.]

Marat pretendait ne voir dans Dumouriez qu'un aristocrate de mauvaises moeurs, dont il fallait se defier. Par surcroit de motifs, il apprit que Dumouriez venait de sevir avec la plus grande rigueur contre deux bataillons de volontaires qui avaient egorge des deserteurs emigres. Sur-le-champ il se rend aux Jacobins, denonce le general a leur tribune, et demande deux commissaires pour aller l'interroger sur sa conduite. On lui adjoint aussitot les nommes Montaut et Bentabolle, et sur l'heure il se met en marche avec eux. Dumouriez n'etait point a sa demeure. Marat court aux divers spectacles, et enfin apprend que Dumouriez assistait a une fete que lui donnaient les artistes chez mademoiselle Candaille, femme celebre alors. Marat n'hesite pas a s'y rendre, malgre son degoutant costume. Les equipages, les detachemens de la garde nationale qu'il trouve a la porte du lieu ou se donnait la fete, la presence du commandant Santerre, d'une foule de deputes, les apprets d'un festin, irritent son humeur. Il s'avance hardiment et demande Dumouriez. Une espece de rumeur s'eleve a son approche. Son nom prononce fait disparaitre une foule de visages, qui, disait-il, fuyaient des regards accusateurs. Marchant droit vers Dumouriez, il l'interpelle vivement, et lui demande compte des traitemens exerces envers les deux bataillons. Le general le regarde, puis lui dit avec une curiosite meprisante: "Ah! c'est vous qu'on appelle Marat?" Il le considere encore des pieds a la tete, et lui tourne le dos, sans lui adresser une parole. Cependant les jacobins qui accompagnaient Marat paraissant plus doux et plus honnetes, Dumouriez leur donne quelques explications, et les renvoie satisfaits. Marat, qui ne l'etait pas, pousse de grands cris dans les antichambres, gourmande Santerre, qui fait, dit-il, aupres du general le metier d'un laquais; declame contre les gardes nationaux qui contribuaient a l'eclat de la fete, et se retire en menacant de sa colere tous les aristocrates composant la reunion. Aussitot il court transcrire dans son journal cette scene ridicule, qui peint si bien la situation de Dumouriez, les fureurs de Marat et les moeurs de cette epoque[1].

[Note 1: Voyez le recit de Marat lui-meme, note 2 a la fin du volume.]

Dumouriez avait passe quatre jours a Paris, et pendant ce temps il n'avait pu s'entendre avec les girondins, quoiqu'il eut parmi eux un ami intime dans la personne de Genonne. Il s'etait borne a conseiller a ce dernier de se reconcilier avec Danton, comme avec l'homme le plus puissant, et celui qui, malgre ses vices, pouvait devenir le plus utile aux gens de bien. Dumouriez ne s'etait pas mieux entendu avec les jacobins, dont il etait degoute, et auxquels il etait suspect a cause de son amitie supposee avec les girondins. Son sejour a Paris l'avait donc peu servi aupres des deux partis, mais lui avait ete plus utile sous le rapport militaire.

Suivant son usage, il avait concu un plan general adopte par le conseil executif. D'apres ce plan, Montesquiou devait se maintenir le long des Alpes, et s'assurer la grande chaine pour limite, en achevant la conquete de Nice, et en s'efforcant de conserver la neutralite suisse. Biron devait etre renforce, afin de garder le Rhin depuis Bale jusqu'a Landan. Un corps

de douze mille hommes, aux ordres du general Meusnier, etait destine a se porter sur les derrieres de Custine, afin de couvrir ses communications. Kellermann avait ordre de quitter ses quartiers, de passer rapidement entre Luxembourg et Treves, pour courir a Coblentz, et de faire ainsi ce qu'on lui avait deja conseille, et ce que lui et Custine auraient du executer depuis long-temps. Prenant enfin l'offensive lui-meme avec quatre-vingt mille hommes, Dumouriez devait completer le territoire francais par l'acquisition projetee de la Belgique. Gardant ainsi la defensive sur toutes les frontieres protegees par la nature du sol, on n'attaquait hardiment que sur la frontiere ouverte, celle des Pays-Bas, la ou, comme le disait Dumouriez, on ne pouvait SE DEFENDRE QU'EN GAGNANT DES BATAILLES.

Il obtint, par le credit de Santerre, que l'absurde idee du camp sous Paris serait abandonnee; que tous les rassemblemens qu'on avait faits en hommes, en artillerie, en munitions, en effets de campement, seraient reportes en Flandre, pour servir a son armee qui manquait de tout; qu'on y ajouterait des souliers, des capotes, et six millions de numeraire pour fournir le pret aux soldats, en attendant l'entree dans les Pays-Bas, apres laquelle il esperait se suffire a lui-meme. Il partit, vers le 16 octobre, un peu desabuse de ce qu'on appelle reconnaissance publique, un peu moins d'accord avec les partis qu'auparavant, et tout au plus dedommage de son voyage par quelques arrangemens militaires, faits avec le conseil executif.

Pendant cet intervalle, la convention avait continue d'agir contre la commune en pressant son renouvellement, et en surveillant tous ses actes. Petion avait ete nomme maire a une majorite de treize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf voix, tandis que Robespierre n'en avait obtenu que vingt-trois, Billaud-Varennes quatorze, Panis quatre-vingts, et Danton onze. Cependant il ne faut point mesurer la popularite de Robespierre et de Petion d'apres cette difference dans le nombre des voix, parce qu'on avait l'habitude de voir dans l'un un maire, et dans l'autre un depute, et qu'on ne songeait pas a faire autre chose de chacun d'eux; mais cette immense majorite prouve la popularite dont jouissait encore le principal chef du parti girondin. Il ne faut pas oublier de dire que Bailly obtint deux voix, singulier souvenir donne a ce vertueux magistrat de 1789. Petion refusa la mairie, fatigue qu'il etait des convulsions de la commune, et preferant les fonctions de depute a la convention nationale.

Les trois mesures principales projetees dans la fameuse seance du 24 septembre etaient, une loi contre les provocations au meurtre, un decret sur la formation d'une garde departementale, et enfin un compte exact de l'etat de Paris. Les deux premieres, confiees a la commission des neuf, excitaient un cri continuel aux Jacobins, a la commune et dans les sections. La commission des neuf n'en continuait pas moins ses travaux, et de divers departemens, entre autres de Marseille et du Calvados, arrivaient spontanement et comme avant le 10 aout, des bataillons qui devancaient le decret sur la garde departementale. Roland, charge de la troisieme mesure, c'est-a-dire du rapport sur l'etat de la capitale, le fit sans faiblesse et avec une rigoureuse verite. Il peignit et excusa la confusion inevitable de la premiere insurrection; mais il retrace avec energie et frappa de reprobation les crimes ajoutes par le 2 septembre a la revolution du 10 aout; il montra tous les debordemens de la commune, ses abus de pouvoir, ses emprisonnemens arbitraires, et ses immenses dilapidations. Il finit par ces mots:

"Departement sage, mais peu puissant; commune active et despote; peuple excellent mais dont une partie saine est intimidee ou contrainte, tandis

que l'autre est travaillée par les flatteurs et enflammée par la calomnie; confusion des pouvoirs, abus et mépris des autorités; force publique faible et nulle par un mauvais commandement; voilà Paris![1]"

[Note 1: Seance du 29 octobre.]

Son rapport fut couvert d'applaudissemens par la majorite ordinaire, bien que, pendant la lecture, certains murmures eussent eclate vers la Montagne. Cependant une lettre ecrite par un particulier a un magistrat, communiquee par ce magistrat au conseil executif, et devoilant le projet d'un nouveau 2 septembre contre une partie de la convention, excita une grande agitation. Une phrase de cette lettre, relative aux conspirateurs, disait: _Ils ne veulent entendre parler que de Robespierre._ A ce mot tous les regards se dirigerent sur lui; les uns lui temoignaient de l'indignation, les autres l'excitaient a prendre la parole. Il la prit pour s'opposer a l'impression du rapport de Roland, qu'il qualifia de roman diffamatoire, et il soutint qu'on ne devait pas donner de publicite a ce rapport, avant que ceux qui s'y trouvaient accuses, et lui-meme particulierement, eussent ete entendus. S'etendant alors sur ce qui lui etait personnel, il commença a se justifier, mais il ne pouvait se faire entendre, a cause du bruit qui regnait dans la salle. "Parle, lui disait Danton, parle; les bons citoyens sont la qui t'entendent." Robespierre, parvenant a dominer le bruit, recommence son apologie, et defie ses adversaires de l'accuser en face, et de produire contre lui une seule preuve positive. A ce defi, Louvet s'elance: "C'est moi, lui dit-il, moi qui t'accuse." Et en achevant ces mots il occupait deja le pied de la tribune, et Barbaroux, Rebecqui, l'y suivaient pour soutenir l'accusation. A cette vue, Robespierre est emu, et son visage parait altere; il demande que son accusateur soit entendu, et que lui-meme le soit ensuite. Danton, lui succedant a la tribune, se plaint du systeme de calomnie organise contre la commune et la deputation de Paris, et repete sur Marat, qui etait la principale cause de toutes les accusations, ce qu'il avait deja declare, c'est-a-dire qu'il ne l'aimait pas, qu'il avait fait l'experience de son _temperament volcanique et insociable_, et que toute idee d'une coalition triumvirale etait absurde. Il finit en demandant qu'on fixe un jour pour discuter le rapport. L'assemblee en decrete l'impression, mais elle en ajourne la distribution aux departemens jusqu'a ce qu'on ait entendu Louvet et Robespierre.

Louvet etait plein de hardiesse et de courage; son patriotisme etait sincere; mais dans sa haine contre Robespierre entrait le ressentiment d'une lutte personnelle, commenee aux Jacobins, continuee dans la Sentinelle, renouvelee dans l'assemblee electorale, et devenue plus violente depuis qu'il se trouvait face a face avec son jaloux rival dans la convention nationale. A une extreme petulance de caractere Louvet joignait une imagination romanesque et credule qui l'egarait, et lui faisait supposer un concert et des complots la ou il n'y avait que l'effet spontane des passions. Il croyait a ses propres suppositions, et voulait forcer ses amis a y ajouter la meme foi. Mais il rencontrait dans le froid bon sens de Petion et de Roland, dans l'indolente impartialite de Vergniaud, une opposition qui le desolait. Buzot, Barbaroux, Guadet, sans etre aussi credules, sans supposer des trames aussi compliquees, croyaient a la mechancete de leurs adversaires, et secondaient les attaques de Louvet par indignation et par courage. Salles, depute de la Meurthe, ennemi opiniatre des anarchistes dans la constituante et dans la convention; Salles, doue d'une imagination sombre et violente, etait seul accessible a toutes les suggestions de Louvet, et croyait, comme lui, a de vastes complots trames dans la commune et aboutissant a l'etranger. Amis passionnes de la liberte, Louvet et Salles ne pouvaient consentir a lui

imputer tant de maux, et ils aimaient mieux croire que les Montagnards, surtout Marat, étaient stipendiés par l'émigration et l'Angleterre, pour pousser la révolution au crime, au deshonneur et à la confusion générale. Plus incertains sur le compte de Robespierre, ils voyaient au moins en lui un tyran dévoré d'orgueil et d'ambition, et marchant par tous les moyens au suprême pouvoir.

Louvet, résolu d'attaquer hardiment Robespierre et de ne lui laisser aucun repos, tenait son discours tout prêt, et s'en était muni le jour où Roland devait faire son rapport: aussi fut-il tout préparé à soutenir l'accusation lorsqu'on lui donna la parole. Il la prit sur-le-champ, et immédiatement après Roland.

Déjà les girondins avaient assez de penchant à mal juger les événements, et à supposer des projets criminels là où il n'y avait que des passions emportées: mais pour le crédule Louvet, la conspiration était encore bien plus évidente et plus fortement combinée. Dans l'exagération croissante des jacobins, dans le succès que la morgue de Robespierre y avait obtenu pendant 1792, il voyait un complot tramé par l'ambitieux tribun. Il le montra, s'entourant de satellites à la violence desquels il livrait ses contradicteurs; se rendant lui-même l'objet d'un culte idolâtre, faisant dire partout, avant le 10 août, que lui seul pouvait sauver la liberté et la France, et le 10 août arrive, se cachant à la lumière, reparaisant deux jours après le danger, marchant alors droit à la commune, malgré la promesse de ne jamais accepter de place, et, de sa pleine autorité, s'asseyant lui-même au bureau du conseil-général; là, s'emparant d'une bourgeoisie aveugle, la poussant à son gré à tous les excès, allant insulter pour elle l'assemblée législative, et exigeant de cette assemblée des décrets sous peine du tocsin, ordonnant, sans jamais paraître, les massacres et les vols de septembre, pour appuyer l'autorité municipale par la terreur; envoyant ensuite par toute la France des émissaires qui allaient conseiller les mêmes crimes, et engager les provinces à reconnaître la supériorité et l'autorité de Paris. Robespierre, ajoute Louvet, voulait détruire la représentation nationale pour lui substituer la commune dont il disposait, et nous donner le gouvernement de Rome, ou, sous le nom de municipes, les provinces étaient soumises à la souveraineté de la métropole. Maître ainsi de Paris, qui l'eût été de la France, il aurait succédé à la royauté détruite. Cependant, voyant approcher le moment de la réunion d'une nouvelle assemblée, il avait passé du conseil-général à l'assemblée électorale, et avait dirigé ses choix par la terreur, afin d'être maître de la convention par la députation de Paris.

C'est lui, Robespierre, qui avait désigné aux électeurs cet homme de sang dont les placards incendiaires remplissaient la France de surprise et d'épouvante. Ce libelliste, du nom duquel Louvet ne voulait pas, disait-il, souiller ses lèvres, n'était que l'enfant perdu de l'assassinat, doué, pour prêcher le crime et calomnier les citoyens les plus purs, d'un courage qui manquait au cauteleux Robespierre. Quant à Danton, Louvet le séparait de l'accusation, et s'étonnait même qu'il se fût élancé à la tribune pour repousser une attaque qui ne se dirigeait pas contre lui. Cependant il ne le séparait pas de septembre, parce que dans ces jours malheureux, lorsque toutes les autorités, l'assemblée, les ministres, le maire, parlaient en vain pour arrêter les massacres, le ministre seul de la justice _ne parlait pas_, parce qu'enfin, dans les fameux placards, il était excepté seul des calomnies répandues contre les plus purs des citoyens. "Et puisses-tu, s'écriait Louvet, puisses-tu, "o Danton, te laver aux yeux de la postérité de "cette deshonorante exception!" Des applaudissements avaient accueilli ces paroles aussi généreuses qu'imprudentes.

Cette accusation, constamment applaudie, n'avait cependant pas été entendue sans beaucoup de murmures; mais un mot souvent répété pendant la séance les avait arrêtés. "Assurez-moi du silence, avait dit Louvet au président, _car je vais toucher le mal_, et on cria. --Appuie, avait dit Danton, touche le mal." Et chaque fois que s'élevaient des murmures: _Silence!_ _criait-on, _silence, les blessés!_"

Louvet résume enfin son accusation. "Robespierre, "s'écrie-t-il, je t'accuse d'avoir calomnié "les plus purs citoyens, et de l'avoir fait le jour "ou les calomnies étaient des proscriptions; je t'accuse de t'être produit toi-même comme un objet d'idolâtrie, et d'avoir fait répandre que tu étais le seul homme capable de sauver la France; je t'accuse d'avoir avili, insulté et persécuté la représentation nationale, d'avoir tyrannisé l'assemblée électorale de Paris, et d'avoir marché au suprême pouvoir par la calomnie, la violence et la terreur, et je demande un comité pour examiner ta conduite." Louvet propose une loi qui condamne au bannissement quiconque aura fait de son nom un sujet de division entre les citoyens. Il veut qu'aux mesures dont la commission des neuf prépare le projet, on en ajoute une nouvelle, c'est de mettre la force armée à la disposition du ministre de l'intérieur. "Enfin, dit-il, je demande sur l'heure un décret d'accusation contre Marat!... Dieux! s'écrie-t-il, dieux! je l'ai nommé!"

Robespierre, étourdi des applaudissements prodigés à son adversaire, veut prendre la parole. Au milieu du bruit et des murmures qu'excite sa présence, il hésite; ses traits et sa voix sont altérés; il se fait entendre cependant, et demande un délai pour préparer sa défense. Le délai lui est accordé, et la défense est ajournée au 5 novembre. Le renvoi était heureux pour l'accusé, car, excitée par Louvet, l'assemblée ressentait ce jour-là une vive indignation.

Le soir, vive rumeur aux Jacobins, où se faisait le contrôle de toutes les séances de la convention. Une foule de membres accoururent éperdus pour raconter la _conduite horrible_ de Louvet, et pour demander sa radiation. Il avait calomnié la société, inculpé Danton, Santerre, Robespierre et Marat; il avait demandé une accusation contre les deux derniers, proposé des lois sanguinaires, attentatoires à la liberté de la presse, et enfin proposé _l'ostracisme d'Athènes_. Legendre dit que c'était _un coup monté_, puisque Louvet avait son discours tout prêt, et que bien évidemment le rapport de Roland n'avait eu d'autre objet que de fournir une occasion à cette diatribe.

Fabre d'Églantine se plaint de ce que le scandale augmente tous les jours, de ce qu'on s'évertue à calomnier Paris et les patriotes. "On lie, dit-il, de petites conjectures à de petites suppositions, on en fait sortir une vaste conspiration, et on ne veut nous dire ni où elle est, ni quels en sont les agens et les moyens. S'il y avait un homme qui eût tout vu, tout apprécié dans l'un et l'autre parti, vous ne pourriez douter que cet homme, ami de la vérité, ne fût très propre à la faire connaître. Cet homme c'est Petion. Forcez sa vertu à dire tout ce qu'il a vu, et à prononcer sur les crimes imputés aux patriotes. Quelque condescendance qu'il puisse avoir pour ses amis, j'ose dire que les intrigues ne l'ont point corrompu. Petion est toujours pur et sincère; il voulait parler aujourd'hui, forcez-le à s'expliquer[1]."

[Note 1: Voyez la note 3 à la fin du volume.]

Merlin s'oppose à ce qu'on fasse Petion juge entre Robespierre et Louvet, car c'est violer l'égalité que d'instituer ainsi un citoyen juge suprême

des autres. D'ailleurs Petion est respectable, sans doute; mais s'il venait à devier! n'est-il pas homme? Petion n'est-il pas ami de Brissot, de Roland? Petion ne recoit-il pas Lasource, Vergniaud, Barbaroux? tous les intrigans qui compromettent la liberté?

La motion de Fabre est abandonnée, et Robespierre jeune, prenant un ton lamentable, comme faisaient à Rome les parens des accusés, exprime sa douleur, et se plaint de n'être pas calomnié comme son frère. "C'est le moment, dit-il, des plus grands dangers, tout le peuple n'est pas pour nous. Il n'y a que les citoyens de Paris qui soient suffisamment éclairés; les autres ne le sont que très imparfaitement... Il serait donc possible que l'innocence succombât lundi!... car la convention a entendu tout entier le long mensonge de Louvet. Citoyens, s'écrie-t-il, j'ai eu un grand effroi; il me semblait que des assassins allaient poignarder mon frère. J'ai entendu des hommes dire qu'il ne périrait que de leurs mains; un autre m'a dit qu'il "voulait être son bourreau." À ces mots, plusieurs membres se levèrent, et déclarèrent qu'eux aussi ont été menacés, qu'ils l'ont été par Barbaroux, par Rebecqui et par plusieurs citoyens des tribunes; que ceux qui les menaçaient leur ont dit: "Il faut se débarrasser de Marat et de Robespierre." On entoure alors Robespierre jeune, on lui promet de veiller sur son frère, et on décide que tous ceux qui ont des amis ou des parens dans les départemens écriront pour éclairer l'opinion. Robespierre jeune, en quittant la tribune, ne manque pas d'ajouter une calomnie. Anacharsis Clootz, dit-il, lui avait assuré que tous les jours il rompait, chez Roland, des lances contre le fédéralisme.

Vient à son tour le fougueux Chabot. Ce qui le blesse surtout dans le discours de Louvet, c'est qu'il s'attribue le 10 août à lui et à ses amis, et le 2 septembre à deux cents assassins. "Moi, dit Chabot, je me souviens que je m'adressai, le 9 août au soir, à messieurs du côté droit, pour leur proposer l'insurrection, et qu'ils me répondirent par un sourire du bout des lèvres. Je ne vois donc pas quel droit ils ont de s'attribuer le 10 août. Quant au 2 septembre, l'auteur en est encore ce même peuple qui a fait le 10 août malgré eux, et qui après la victoire a voulu se venger. Louvet dit qu'il n'y avait pas deux cents assassins, et moi j'assure que j'ai passé avec les "commissaires de la législative sous une voûte de dix mille sabres. J'ai reconnu plus de cent cinquante fédérés. Il n'y a point de crimes en révolution. Marat, tant accusé, n'est poursuivi que pour des faits de révolution. Aujourd'hui on accuse Marat, Danton, Robespierre; demain ce sera Santerre, Chabot, Merlin, etc."

Excité par ces audacieuses paroles, un fédéré présent à la séance fait ce qu'aucun homme n'avait encore publiquement osé: il déclare qu'il agissait avec un grand nombre de ses camarades aux prisons, et qu'il avait cru n'égorger que des conspirateurs, des fabricateurs de faux assignats, et sauver Paris du massacre et de l'incendie; il ajoute qu'il remercie la société de la bienveillance qu'elle leur a témoignée à tous, qu'ils partent le lendemain pour l'armée, et n'emportent qu'un regret, c'est de laisser les patriotes dans d'aussi grands périls.

Cette affreuse déclaration termina la séance. Robespierre n'avait point paru, et il ne parut pas de toute cette semaine, préparant sa réponse, et laissant ses partisans disposer l'opinion. Pendant ce temps, la commune de Paris persistait dans sa conduite et son système. On disait qu'elle avait enlevé jusqu'à dix millions, dans la caisse de Septeuil, trésorier de la liste civile; et, dans le moment même, elle faisait répandre une adresse, à toutes les municipalités contre le projet de donner une garde à la convention. Barbaroux proposa aussitôt quatre décrets formidables et parfaitement concus.

Par le premier, la capitale devait perdre le droit de posséder la représentation nationale, quand elle n'aurait pas su la protéger contre les insultes ou les violences;

Par le second, les fédérés et les gendarmes nationaux devaient, concurremment avec les sections armées de Paris, garder la représentation nationale et les établissements publics;

Par le troisième, la convention devait se constituer en cour de justice pour juger les conspirateurs;

Par le quatrième enfin, la convention cassait la municipalité de Paris.

Ces quatre décrets étaient parfaitement adaptés, aux circonstances, et convenaient aux vrais dangers du moment; mais, pour les rendre, il aurait fallu avoir toute la puissance qui ne pouvait résulter que des décrets mêmes. Pour se créer des moyens d'énergie, il faut l'énergie, et tout parti modéré qui veut arrêter un parti violent, est dans un cercle vicieux dont il ne peut jamais sortir. Sans doute la majorité, penchant pour les girondins, aurait pu rendre les décrets, mais c'était sa modération qui la faisait pencher pour eux, et sa modération même lui conseillait d'attendre, de temporiser, de se fier à l'avenir, et d'écarter tout moyen trop tôt énergique. L'assemblée repoussa même un décret beaucoup moins rigoureux; c'était le premier de ceux dont on avait confié la rédaction à la commission des neuf. Buzot le proposait, et il était relatif aux provocateurs au meurtre et à l'incendie. Toute provocation directe était punie de mort, et la provocation indirecte punie de dix années de fers. L'assemblée trouva la provocation directe trop sévèrement punie, et la provocation indirecte trop vaguement définie et trop difficile à atteindre. Buzot dit en vain qu'il fallait des mesures révolutionnaires, et par conséquent arbitraires, contre les adversaires qu'on voulait combattre; il ne fut pas écouté, et il ne pouvait pas l'être en s'adressant à une majorité qui condamnait dans le parti violent les mesures révolutionnaires mêmes, et qui par conséquent était peu propre à les employer contre lui. La loi fut ajournée; et la commission des neuf, instituée pour aviser aux moyens de maintenir le bon ordre, devint pour ainsi dire inutile.

L'assemblée cependant montrait un peu plus d'énergie, dès qu'il s'agissait de réprimer les écarts de la commune. Alors elle semblait défendre son autorité avec une espèce de jalousie et de force. Le conseil-général de la commune, mandé à la barre à cause de la pétition contre le projet d'une garde départementale, vint se justifier. Il n'était plus, disait-il, celui du 10 août. Quelques prévaricateurs s'étaient rencontrés parmi ses membres, on avait eu raison de les dénoncer, mais ils ne se trouvaient plus dans son sein. "Ne confondez pas, ajoutait-il, les innocents et les coupables. Rendez-nous la confiance dont nous avons besoin. Nous voulons ramener le calme nécessaire à la convention pour l'établissement de bonnes lois. Quant à l'envoi de cette pétition, ce sont les sections qui l'ont voulu, nous ne sommes que leurs mandataires; mais on les engagera à s'en désister."

Cette soumission désarma les girondins eux-mêmes, et, à la requête de Gensonne, les honneurs de la séance furent accordés au conseil général. Cette docilité des administrateurs pouvait bien satisfaire l'orgueil de l'assemblée, mais elle ne pouvait rien quant aux véritables dispositions de Paris. Le tumulte augmentait à mesure qu'on approchait du 5 novembre, jour fixe pour entendre Robespierre. La veille, il y eut des rumeurs en

sens divers. Des bandes parcoururent Paris, les unes en criant: "A la guillotine, Robespierre, Danton, Marat!" les autres en criant: "A la mort, Roland, Lasource, Guadet!" On s'en plaignit aux Jacobins, ou il ne fut parle que des cris pousses contre Robespierre, Danton et Marat. On accusait de ces cris des dragons et des federes, qui alors etaient encore devoues a la convention. Robespierre jeune parut de nouveau a la tribune, se lamenta sur les dangers de l'innocence, repoussa un projet de conciliation propose par un membre de la societe, en disant que le parti oppose etait deciderement contre-revolutionnaire, et qu'on ne devait garder avec lui ni paix ni treve; que sans doute l'innocence perirait dans la lutte, mais qu'il fallait qu'elle se sacrifiat, et qu'on laissat succomber Maximilien Robespierre, parce que la perte d'un seul homme n'entrainerait pas celle de la liberte. Tous les jacobins applaudirent a ces beaux sentimens, en assurant au jeune Robespierre qu'il n'en serait rien, et que son frere ne perirait pas.

Des plaintes toutes differentes furent proferees a l'assemblee, et la, on denonca les cris pousses contre Roland, Lasource, Guadet, etc. Roland se plaignit de l'inutilite de ses requisitions au departement et a la commune pour obtenir la force armee. On discuta beaucoup, on echangea des reproches, et la journee s'ecoula sans prendre aucune mesure. Le lendemain, 5 novembre, Robespierre parut enfin a la tribune.

Le concours etait general, et on attendait avec impatience le resultat de cette discussion solennelle. Le discours de Robespierre etait volumineux et prepare avec soin. Ses reponses aux accusations de Louvet furent celles qu'on ne manque jamais de faire en pareil cas: "Vous m'accusez, dit-il, d'aspirer a la tyrannie; mais, pour y parvenir, il faut des moyens, et ou sont mes tresors et mes armees? Vous pretendez que j'ai eleve dans les Jacobins l'edifice de ma puissance. Mais que prouve cela? c'est que j'y etais plus ecoute, que je m'adressais peut-etre mieux que vous a la raison de cette societe, et que vous ne voulez ici venger que les disgraces de votre amour-propre. Vous pretendez que cette societe celebre est degeneratee; mais demandez un decret d'accusation contre elle, alors je prendrai le soin de la justifier, et nous verrons si vous serez plus heureux ou plus persuasifs que Leopold et Lafayette. Vous pretendez que je n'ai paru a la commune que deux jours apres le 10 aout, et qu'alors je me suis moi-meme installe au bureau. Mais d'abord je n'y ai pas ete appele plus tot; et, quand je me suis presente au bureau, ce n'etait pas pour m'y installer, mais pour faire verifier mes pouvoirs. Vous ajoutez que j'ai insulte l'assemblee legislative; que je l'ai menacee du tocsin: le fait est faux. Quelqu'un, place pres de moi, m'accusa de sonner le tocsin; je repondis a l'interlocuteur que les sonneurs de tocsin etaient ceux qui, par l'injustice, aigrissaient les esprits; et alors l'un de mes collegues, moins reserve, ajouta qu'on le sonnerait. Voila le fait unique sur lequel mon accusateur a bati cette fable. Dans l'assemblee electorale, j'ai pris la parole, mais on etait convenu de la prendre; j'y ai presente quelques observations, et plusieurs ont use du meme droit. Je n'ai accuse ni recommande personne. Cet homme dont vous m'imputez de me servir, Marat, ne fut jamais ni mon ami ni mon recommande. Si je jugeais de lui par ceux qui l'attaquent, il serait absous; mais je ne prononce pas. Je dirai seulement qu'il me fut constamment etranger; qu'une fois il vint chez moi, que je lui adressai quelques observations sur ses ecrits, sur leur exageration et sur le regret qu'eprouvaient les patriotes de lui voir compromettre notre cause par la violence de ses opinions; mais il me trouva politique a vues etroites, et le publia le lendemain. C'est donc une calomnie que de me supposer l'instigateur et l'allie de cet homme." De ces accusations personnelles passant aux accusations generales dirigees contre la commune, Robespierre repete avec tous ses defenseurs, que le

2 septembre a ete la suite du 10 aout; qu'on ne peut apres coup marquer le point precis ou devaient se briser les flots de l'insurrection populaire; que sans doute les executions etaient illegales, mais que sans mesures illegales on ne pouvait secouer le despotisme; qu'il fallait faire ce meme reproche a toute la revolution; car tout y etait illegal, et la chute du trone, et la prise de la Bastille! Il peint ensuite les dangers de Paris, l'indignation de ses citoyens, leur concours autour des prisons, leur irresistible fureur en songeant qu'ils laissaient derriere eux des conspirateurs qui egorgeraient leurs familles. "On assure qu'un innocent a peri, s'ecrie l'orateur avec emphase, un seul; c'est beaucoup trop, sans doute. Citoyens! pleurez cette meprise cruelle! nous l'avons pleuree des long-temps; c'etait un bon citoyen, c'etait un de nos amis! Pleurez meme les victimes qui devaient etre reservees a la vengeance des lois, et qui sont tombees sous le glaive de la justice populaire! Mais que votre douleur ait un terme comme toutes les choses humaines. Gardons quelques larmes pour des calamites plus touchantes: pleurez cent mille patriotes immoles par la tyrannie! pleurez nos citoyens expirant sous leurs toits embrases, et les fils des citoyens massacres au berceau ou dans les bras de leurs meres! pleurez donc l'humanite abattue sous le joug des tyrans..... Mais consolez-vous, si, imposant silence a toutes les viles passions, vous voulez assurer le bonheur de votre pays, et preparer celui du monde.

"La sensibilite qui gemit presque exclusivement pour les ennemis de la liberte m'est suspecte:

"Cessez d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers!"

C'est avec ce melange de logique astucieuse et de declamation revolutionnaire que Robespierre parvint a captiver son auditoire et a obtenir des applaudissements unanimes. Tout ce qui lui etait personnel etait juste, et il y avait de l'imprudenc e de la part des girondins a signaler un projet d'usurpation la ou il n'y avait encore qu'une ambition d'influence, rendue odieuse par un caractere envieux; il y avait de l'imprudenc e a vouloir trouver dans les actes de la commune la preuve d'une vaste conspiration, lorsqu'il n'existait que les effets naturels du debordement des passions populaires. Les girondins fournissaient ainsi a l'assemblee l'occasion de leur donner tort contre leurs adversaires. Flattee, pour ainsi dire, de voir le pretendu chef des conspirateurs reduit a se justifier, charme e de voir tous les crimes expliques par une insurrection desormais impossible, et de rever un meilleur avenir, la convention crut plus digne, plus prudent de mettre toutes ces personnalites au neant. On proposa donc l'ordre du jour. Aussitot Louvet s'elance pour le combattre, et demande a repliquer. Une foule d'orateurs se presentent, et veulent parler pour, sur, ou contre l'ordre du jour. Barbaroux, desesperant de se faire entendre, s'elance a la barre pour etre ecoute au moins comme petitionnaire. Lanjuinais propose qu'on engage la discussion sur les importantes questions que renferme le rapport de Roland. Enfin Barrere parvient a obtenir la parole: "Citoyens, dit-il, s'il existait dans la republique un homme ne avec le genie de Cesar ou l'audace de Cromwell, un homme qui, avec le talent de Sylla, en aurait les dangereux moyens; s'il existait ici quelque legislateur d'un grand genie, d'une ambition vaste, d'un caractere profond; un general, par exemple, le front ceint de lauriers, et revenant au milieu de vous pour vous commander des lois ou insulter aux droits du peuple, je proposerais contre lui un decret d'accusation. Mais que vous fassiez cet honneur a des hommes d'un jour, a de petits entrepreneurs d'emeute, a ceux dont les couronnes civiques sont melees de cypres, voila ce que je ne puis concevoir!"

Ce singulier mediateur proposa de motiver ainsi l'ordre du jour:
_Considerant que la convention nationale ne doit s'occuper que des
interets de la republique..._--"Je ne veux pas de votre ordre du jour,
s'ecrie Robespierre, s'il renferme un preambule qui me soit injurieux."
L'assemblee adopte l'ordre du jour pur et simple.

On courut aux Jacobins celebrer cette victoire, et Robespierre y fut recu
en triomphateur. A peine parut-il qu'on le couvrit d'applaudissemens. Un
membre demanda qu'on lui laissat la parole pour faire le recit de la
journee. Un autre assura que sa modestie l'en empecherait, et qu'il ne
voudrait pas parler. Robespierre, jouissant en silence de cet
enthousiasme, laissa a un autre le soin d'un recit adulateur. Il fut
appele Aristide. Son eloquence _naive et male_ fut louee avec une
affectation qui prouve combien etait connu son gout pour la louange
litteraire. La convention fut rehabilitee, l'estime de la societe lui
revint, et on pretendit que le triomphe de la verite commencait, et qu'il
ne fallait plus desesperer du salut de la republique.

Barrere fut interpelle pour qu'il s'expliquat sur la maniere dont il
s'etait exprime a l'egard _des petits faiseurs d'emeute;_ et il se peignit
tout entier en declarant qu'il avait voulu, par ces mots, designer non les
chauds patriotes accuses avec Robespierre, mais leurs adversaires.

Ainsi finit cette celebre accusation. Elle fut une veritable imprudence.
Toute la conduite des girondins se caracterise par cette demarche. Ils
eprouvaient une genereuse indignation; ils l'exprimaient avec talent; mais
il s'y melait assez de ressentimens personnels, assez de fausses
conjectures, de suppositions chimeriques, pour donner a ceux qui aimaient
a s'abuser, une raison de ne pas les croire; a ceux qui redoutaient un
acte d'energie, un motif de l'ajourner; a ceux enfin qui affectaient
l'impartialite, un pretexte pour ne pas adopter leurs conclusions; et ces
trois classes composaient toute la Plaine. Un d'entre ces membres,
cependant, le sage Petion, ne partagea point leurs exagerations; il fit
imprimer le discours qu'il avait prepare, et ou toutes choses etaient
sagement appreciees. Vergniaud, que sa raison et son indolence dedaigneuse
mettaient au-dessus des passions, etait exempt aussi de leurs travers, et
il garda un profond silence. Dans le moment, l'accusation des girondins
n'eut d'autre resultat que de rendre definitivement toute reconciliation
impossible, d'avoir meme use dans un combat inutile le plus puissant et le
seul de leurs moyens, la parole et l'indignation, et d'avoir augmente la
haine et la fureur de leurs ennemis, sans s'etre donne une ressource de
plus.

Malheur aux vaincus lorsque les vainqueurs se divisent! Ceux-ci font
diversion a leurs propres querelles, ils cherchent surtout a se surpasser
en zele, en ecrasant leurs ennemis abattus. Au Temple etaient des
prisonniers sur lesquels allait se decharger toute la fougue des passions
revolutionnaires. La monarchie, l'aristocratie, tout le passe enfin contre
lequel la revolution luttait avec fureur, se trouvaient comme personnifies
dans le malheureux Louis XVI. Et la maniere dont on traiterait le prince
dechu devait, pour chacun, servir a prouver la maniere dont on haissait la
contre-revolution. La legislative, trop rapprochee de la constitution qui
declairait le roi inviolable, n'avait pas ose decider de son sort; elle
l'avait suspendu et enferme au Temple; elle n'avait pas meme aboli la
royaute, et avait legue a une convention le soin de juger le materiel et
le personnel de la vieille monarchie. La royaute abolie, la republique
decretee, et le travail de la constitution confie aux meditations des
esprits les plus distingues de l'assemblee, il restait a s'occuper du sort

de Louis XVI. Un mois et demi s'etait ecoule, et des soins infinis, la direction des approvisionnements, la surveillance des armees, le soin des subsistances qui manquaient alors, comme dans tous les temps de troubles, la police et tous les details du gouvernement qu'on n'avait transmis, apres la chute de la royaute, a un conseil executif qu'avec une extreme defiance, enfin des querelles violentes, empecherent d'abord de s'occuper des prisonniers du Temple. Une fois il en avait ete question, et, comme on l'a vu, la proposition fut renvoyee au comite de legislation. En attendant on en parlait partout. Aux Jacobins on demandait chaque jour le jugement de Louis XVI, et on accusait les girondins de l'ecarter par des querelles, auxquelles cependant chacun prenait autant de part et d'interet qu'eux-memes. Le 1er novembre, dans l'interval de l'accusation de Robespierre a son apologie, une section s'etant plainte de nouveaux placards provoquant au meurtre et a la sedition, on reclama, comme on le faisait toujours, le jugement de Marat. Les girondins pretendaient que lui et quelques-uns de ses collegues etaient la cause de tout le desordre, et a chaque fait nouveau ils proposaient de les poursuivre. Leurs ennemis au contraire disaient que la cause des troubles etait au Temple; que la nouvelle republique ne serait fondee, et que le calme et la securite n'y regneraient que quand le ci-devant roi aurait ete immole, et que par ce coup terrible toute esperance aurait ete enlevee aux conspirateurs. Jean de Bry, ce depute qui, a la legislative, avait voulu qu'on ne suivit pour regle de conduite que la loi du salut public, prit la parole a ce sujet, et proposa de juger a la fois Marat et Louis XVI. "Marat, dit-il, a merite le titre de mangeur d'hommes: il serait digne d'etre roi. Il est la cause des troubles dont Louis XVI est le pretexte: jugeons-les tous les deux, et assurons le repos public par ce double exemple." En consequence la convention ordonna que le rapport sur les denonciations contre Marat lui serait fait seance tenante, et que, sous huit jours au plus tard, le comite de legislation donnerait son avis sur les formes a observer dans le jugement de Louis XVI. Si apres huit jours le comite n'avait pas presente son travail, tout membre aurait le droit de se presenter a la tribune pour y traiter cette grande question. De nouvelles querelles et de nouveaux soins empecherent le rapport sur Marat, qui ne fut meme presente que long-temps apres, et le comite de legislation prepara le sien sur l'auguste et malheureuse famille enfermee au Temple.

L'Europe avait en ce moment les yeux sur la France. On regardait avec etonnement ces sujets d'abord juges si faibles, maintenant devenus victorieux et conquerans, et assez audacieux pour faire un defi a tous les trones. On observait avec inquietude ce qu'ils allaient faire, et on esperait encore que leur audace aurait bientot un terme. Cependant des evenemens militaires se preparaient, qui allaient doubler leur enivrement, et ajouter a la surprise et a l'effroi du monde.

CHAPITRE III.

SUITE DES OPERATIONS MILITAIRES DE DUMOURIEZ.--MODIFICATIONS DANS LE MINISTERE.--PACHE MINISTRE DE LA GUERRE.--VICTOIRE DE JEMMAPES.
--SITUATION MORALE ET POLITIQUE DE LA BELGIQUE; CONDUITE POLITIQUE DE DUMOURIEZ.--PRISE DE GAND, DE MONS, DE BRUXELLES, DE NAMUR, D'ANVERS; CONQUETE DE LA BELGIQUE JUSQU'A LA MEUSE.--CHANGEMENS DANS L'ADMINISTRATION MILITAIRE; MESINTELLIGENCE DE DUMOURIEZ AVEC LA CONVENTION ET LES MINISTRES.--NOTRE POSITION AUX ALPES ET AUX PYRENEES.

Dumouriez était parti pour la Belgique à la fin d'octobre, et le 25 il se trouvait à Valenciennes. Son plan général fut réglé d'après l'idée qui le dominait, et qui consistait à pousser l'ennemi de front, en profitant de la grande supériorité numérique qu'on avait sur lui. Dumouriez aurait pu, en marchant sur la Meuse avec la plus grande partie de ses forces, empêcher la jonction de Clerfayt, qui arrivait de la Champagne, prendre le duc Albert à revers, et exécuter ainsi ce qu'il avait eu le tort de ne pas faire d'abord en négligeant de courir sur le Rhin et de suivre ce fleuve jusqu'à Cleves; mais son plan était autre, et il préférait à une marche savante une action éclatante qui redoublât le courage des soldats, déjà très relevé par la canonnade de Valmy, et qui détruisit l'opinion établie en Europe, depuis cinquante ans, que les Français, excellents pour des coups de main, étaient incapables de gagner une bataille rangée. La supériorité du nombre lui permettait une tentative pareille, et cette idée avait sa profondeur, aussi bien que les manœuvres qu'on lui a reproché de n'avoir pas employées. Cependant il ne négligea pas de tourner l'ennemi et de le séparer de Clerfayt. Valence, placé à cet effet le long de la Meuse, devait marcher de Givet sur Namur et sur Liège, avec l'armée des Ardennes, forte de dix-huit mille hommes. D'Harville, avec douze mille, avait ordre de se mouvoir entre la grande armée et Valence, pour tourner l'ennemi de plus près. Telles étaient les dispositions de Dumouriez à sa droite. À sa gauche, Labourdonnaie devait, en partant de Lille, parcourir la côte de la Flandre et s'emparer de toutes les places maritimes. Arrivé à Anvers, il lui avait été prescrit de longer la frontière hollandaise, et de joindre la Meuse à Ruremonde. La Belgique se trouvant ainsi enfermée dans un cercle, Dumouriez en occupait le centre avec une masse de quarante mille hommes, et pouvait accabler les ennemis sur le premier point où ils voudraient tenir tête aux Français.

Impatient d'entrer en campagne et de s'ouvrir la vaste carrière où s'élançait son ardente imagination, Dumouriez pressait l'arrivée des approvisionnements qu'on lui avait promis à Paris, et qui auraient dû être rendus le 25 à Valenciennes. Servan avait quitté le ministère de la guerre, préférant au chaos de l'administration les fonctions moins agitées d'un commandement d'armée. Il rétablissait sa tête et sa santé dans son camp des Pyrénées. Roland avait proposé et fait accepter pour son successeur, Pache, homme simple, éclairé, laborieux, qui, ayant autrefois quitté la France pour aller vivre en Suisse, était revenu à l'époque de la révolution, avait rendu le brevet d'une pension qu'il recevait du maréchal de Castries, et s'était distingué dans les bureaux de l'intérieur par un esprit et une application rares. Portant dans sa poche un morceau de pain, et ne quittant pas même le ministère pour manger, il travaillait pendant des journées entières, et avait charmé Roland par ses mœurs et son zèle. Servan avait demandé à le posséder pendant sa difficile administration d'août et de septembre, et Roland ne le lui avait cédé qu'avec regret et en considération de l'importance des travaux de la guerre. Pache rendit dans ce nouveau poste les mêmes services que dans le premier; et, lorsque la place de ministre de la guerre vint à vaquer, il fut aussitôt proposé pour la remplir, comme un de ces êtres obscurs, mais précieux, auxquels la justice et l'intérêt public devaient assurer une faveur rapide. Pache, doux et modeste, plaisait à tout le monde, et ne pouvait manquer d'être accepté: les girondins comptaient naturellement sur la modération politique d'un homme aussi calme, aussi sage, et qui d'ailleurs leur devait sa fortune. Les jacobins, qui le trouvaient plein de déférence pour eux, exaltaient sa modestie, et l'opposaient à ce qu'ils appelaient l'orgueil et la dureté de Roland. Dumouriez, de son côté, fut charmé d'un ministre qui paraissait plus maniable que les girondins, et plus disposé à suivre ses vues. Il avait en effet de nouveaux griefs contre Roland.

Celui-ci lui avait écrit, au nom du conseil, une lettre dans laquelle il lui reprochait de vouloir trop imposer ses plans au ministère, et lui témoignait d'autant plus de défiance qu'on lui supposait plus de talents. Roland était loyal, et ce qu'il disait dans le secret de la correspondance, il l'eut combattu en public. Dumouriez, méconnaissant l'intention honnête de Roland, avait fait ses plaintes à Pache, qui les avait reçues, et qui l'avait consolé par ses flatteries des défiances de ses collègues. Tel était le nouveau ministre de la guerre: placé entre les jacobins, les girondins et Dumouriez, écoutant les plaintes des uns contre les autres, il les gagnait tous par ses paroles et sa déférence, et leur faisait espérer à tous un second et un ami.

Dumouriez attribua au renouvellement des bureaux les retards qu'essuyait l'approvisionnement de son armée. Il n'y avait d'arrivé que la moitié des munitions et des fournitures promises, et il se mit en marche sans attendre le reste, écrivant à Pache qu'il lui fallait indispensablement trente mille paires de souliers, vingt-cinq mille couvertures, des effets de campement pour quarante mille hommes, et surtout deux millions de numéraire pour fournir le prêt aux soldats, qui, entrant dans un pays où les assignats n'avaient pas cours, devaient payer en argent tout ce qu'ils achèteraient. On promit tout, et Dumouriez, excitant l'ardeur de ses troupes, les encourageant par la perspective d'une conquête prochaine et assurée, les porta en avant, quoique dépourvues de ce qui était nécessaire pour une campagne d'hiver et sous un climat rigoureux.

La marche de Valence, retardée par une diversion sur Longwy, et par le dénuement de tous les effets militaires, qui n'arriverent qu'en novembre, permit à Clerfayt de passer sans obstacle du Luxembourg dans la Belgique, et de joindre le duc Albert avec douze mille hommes. Dumouriez, renonçant pour le moment à se servir de Valence, rapprocha de lui la division du général d'Harville, et portant ses troupes entre Quarouble et Quievrain, se hâta de joindre l'armée ennemie. Le duc Albert, fidèle au système autrichien, avait formé un cordon de Tournay jusqu'à Mons, et, quoiqu'il eût trente mille hommes, il n'en réunissait guère que vingt devant la ville de Mons. Dumouriez le serrant de près, arriva le 3 novembre devant le moulin de Boussu, et ordonna à son avant-garde, commandée par le brave Beurnonville, de chasser l'ennemi poste sur les hauteurs. L'attaque réussit d'abord, mais repoussée ensuite, notre avant-garde fut obligée de se retirer. Dumouriez sentant combien il importait de ne pas reculer au début, reporta Beurnonville en avant, fit enlever tous les postes ennemis, et le 5 au soir se trouva en présence des Autrichiens, retranchés sur les hauteurs qui bordent la ville de Mons.

Ces hauteurs, disposées circulairement en avant de la place, portent trois villages, Jemmapes, Cuesmes et Berthaimont. Les Autrichiens, qui s'attendaient à y être attaqués, avaient formé l'imprudente résolution de s'y maintenir, et avaient mis des long-temps le plus grand soin à s'y rendre inexpugnables. Clerfayt occupait Jemmapes et Cuesmes; un peu plus loin, Beaulieu campait au-dessus de Berthaimont. Des pentes rapides, des bois, des abatis, quatorze redoutes, une artillerie formidable rangée en étages, et vingt mille hommes, protégeaient ces positions et en rendaient l'abord presque impossible. Des chasseurs tyroliens remplissaient les bois qui s'étendaient au-dessous des hauteurs. La cavalerie, placée dans l'intervalle des coteaux, et surtout dans la trouée qui séparait Jemmapes de Cuesmes, était prête à déboucher et à fondre sur nos colonnes, desquelles seraient ébranlées par le feu des batteries.

C'est en présence de ce camp si fortement retranché que s'établit Dumouriez. Il forma son armée en demi-cercle, parallèlement aux positions

de l'ennemi. Le general d'Harville, qui venait d'operer sa jonction avec le corps de bataille, dans la soiree du 5, fut destine a manoeuvrer sur l'extreme droite de notre ligne. Des le 6 au matin, il devait, longeant les positions de Beaulieu, s'efforcer de les tourner, et occuper ensuite les hauteurs en arriere de Mons, seule retraite des Autrichiens. Beurnonville, formant la droite meme de notre attaque, avait ordre de marcher sur le village de Cuesmes. Le duc de Chartres, qui servait dans notre armee avec le grade de general, et qui ce jour-la commandait au centre, devait aborder Jemmapes de front, et tacher en meme temps de penetrer par la trouee qui separait Jemmapes de Cuesmes. Enfin le general Ferrand, revetu du commandement de la gauche, etait charge de traverser un petit village nomme Quaregnon, et de se porter sur le flanc de Jemmapes. Toutes ces attaques devaient s'executer en colonnes par bataillons, la cavalerie etant prete a les soutenir par derriere et sur les cotes. Notre artillerie fut disposee de maniere a battre chaque redoute en flanc, et a eteindre ses feux s'il etait possible. Une reserve d'infanterie et de cavalerie attendait l'evenement derriere le ruisseau de Wame.

Pendant la nuit du 5 au 6, le general Beaulieu ouvrit l'avis de sortir des retranchemens et de fondre inopinement sur les Francais, pour les deconcerter par une attaque brusque et nocturne. Cet avis energique ne fut pas suivi, et le 6 a huit heures du matin, les Francais etaient en bataille, pleins de courage et d'esperance, quoique sous un feu meurtrier et a la vue de retranchemens presque inabordables. Soixante mille hommes couvraient le champ de bataille, et cent bouches a feu retentissaient sur le front des deux armees.

La canonnade fut engagee des le matin; Dumouriez ordonna aux generaux Ferrand et Beurnonville de commencer l'attaque, l'un a gauche et l'autre a droite, tandis que lui-meme attendrait au centre le moment d'agir, et que d'Harville, longeant les positions de Beaulieu, irait fermer la retraite. Ferrand attaqua mollement, et Beurnonville ne parvint pas a eteindre le feu des Autrichiens.

Il etait onze heures, et l'ennemi n'etait pas assez ebranle sur les cotes pour qu'on put l'aborder de front. Alors Dumouriez envoya son fidele Thouvenot a l'aile gauche pour decider le succes. Thouvenot, faisant cesser une inutile canonnade, traverse Quaregnon, tourne Jemmapes, et marchant tete baissee, la baionnette au bout du fusil, gravit la hauteur par cote, et arrive sur le flanc des Autrichiens. Dumouriez apprenant ce mouvement, se resout a commencer l'attaque de front, et porte le centre directement contre Jemmapes. Il fait avancer son infanterie en colonnes, et dispose des hussards et des dragons pour couvrir la trouee entre Jemmapes et Cuesmes, d'ou la cavalerie ennemie allait s'elancer. Nos troupes s'ebrouent et traversent sans hesiter l'espace intermediaire. Cependant une brigade voyant deboucher par la trouee la cavalerie autrichienne, chancelle, recule, et decouvre le flanc de nos colonnes. Dans cet instant, le jeune Baptiste Renard, simple domestique de Dumouriez, cedant a une inspiration de courage et d'intelligence, court au general de cette brigade, lui reproche sa faiblesse, lui signale le danger, et le ramene a la trouee. Un certain ebranlement s'etait manifeste dans tout le centre, et nos bataillons commencent a tourbillonner sous le feu des batteries. Le duc de Chartres se jette au milieu des rangs, les rallie, forme autour de lui un bataillon qu'il appelle _bataillon de Jemmapes,_ et le porte vigoureusement a l'ennemi. Le combat est ainsi retabli, et Clerfayt, deja pris en flanc, menace de front, resiste neanmoins avec une fermete heroique.

Dumouriez, temoin de tous ces mouvemens, mais incertain du succes, court a

la droite, ou le combat ne se decidait point, malgre les efforts de Beurnonville. Son intention etait de terminer brusquement l'attaque, ou bien de replier son aile droite, et de s'en servir pour proteger la retraite du centre, si un mouvement retrograde devenait necessaire.

Beurnonville avait fait de vains efforts contre le village de Cuesmes, et il allait se replier lorsque Dampierre, qui commandait un point de l'attaque, prend avec lui quelques compagnies, et s'elance audacieusement au milieu d'une redoute. Dumouriez arrive a l'instant meme ou Dampierre executait cette courageuse tentative; il trouve le reste de ses bataillons sans chef, exposes a un feu terrible, et hesitant en presence des hussards imperiaux qui se preparaient a les charger. Ces bataillons etaient ceux qui, au camp de Maulde, s'etaient si fortement attaches a Dumouriez. Il les rassure, et les dispose a tenir ferme contre la cavalerie ennemie. Une decharge a bout portant arrete cette cavalerie, et les hussards de Berchini lances a propos sur elle, achevent de la mettre en fuite. Alors Dumouriez, se mettant a la tete de ses bataillons, et entonnant avec eux l'hymne des Marseillais, les entraine a sa suite, les porte sur les retranchemens, renverse tout devant lui, et enleve le village de Cuesmes.

Cet exploit a peine termine, Dumouriez, toujours inquiet pour le centre, repart au galop, suivi de quelques escadrons. Mais tandis qu'il accourt, le jeune duc de Montpensier arrive a sa rencontre, pour lui annoncer la victoire du centre, due principalement a son frere le duc de Chartres. Ainsi, Jemmapes etant envahi par cote et par devant, et Cuesmes emporte, Clerfayt ne pouvait plus opposer de resistance, et devait se retirer. Il cede donc le terrain apres une belle defense, et abandonne a Dumouriez une victoire cherement disputee. Il etait deux heures; nos troupes harassees de fatigue demandaient un instant de repos: Dumouriez le leur accorde, et fait halte sur les hauteurs memes de Jemmapes et de Cuesmes. Il comptait, pour la poursuite de l'ennemi, sur d'Harville, qui etait charge de tourner Berthaimont et d'aller couper les derrieres des Autrichiens. Mais l'ordre n'etant pas assez clair et ayant ete mal compris, d'Harville s'etait tenu en presence de Berthaimont, et en avait inutilement canonne les hauteurs. Clerfayt se retira donc sous la protection de Beaulieu, qui n'avait pas ete entame, et tous deux prirent la route de Bruxelles, que d'Harville ne leur fermait pas.

La bataille avait coute aux Autrichiens quinze cents prisonniers, quatre mille cinq cents morts ou blesses, et a peu pres autant aux Francais. Dumouriez deguisa sa perte, et n'avoua que quelques cents hommes. On lui a reproche de n'avoir pas, en marchant sur sa droite, tourne l'ennemi, pour le prendre ainsi par derriere, au lieu de s'obstiner a l'attaque de gauche et du centre. Il en avait eu l'idee en ordonnant a d'Harville de longer Berthaimont, mais il ne s'y attacha pas assez. Sa vivacite, qui souvent empechait la reflexion, et le desir d'une action eclatante, lui firent preferer a Jemmapes, comme dans toute la campagne, une attaque de front. Au reste, plein de presence d'esprit et d'ardeur au milieu de l'action, il avait enleve nos troupes, et leur avait communique un courage heroique. L'eclat de cette grande action fut prodigieux. La victoire de Jemmapes remplit en un instant la France de joie, et l'Europe d'une nouvelle surprise. Il fut question partout de cette artillerie bravee avec tant de sang-froid, de ces redoutes escaladees avec tant d'audace; on exagera meme le peril et la victoire, et, par toute l'Europe, la faculte de remporter de grandes batailles fut de nouveau reconnue aux Francais. A Paris, tous les republicains sinceres eurent une grande joie de cette nouvelle, et preparent des fetes. Le domestique de Dumouriez, le jeune Baptiste Renard, fut presente a la convention, et gratifie par elle d'une couronne civique et d'une epaulette d'officier. Les girondins, par patriotisme,

par justice, applaudirent aux succes du general. Les jacobins, quoique le suspectant, applaudirent aussi par le besoin d'admirer le succes de la revolution. Marat seul, reprochant a tous les Francais leur engouement, pretendit que Dumouriez avait du mentir sur le nombre de ses morts, qu'on n'attaquait pas une montagne a si peu de frais, qu'il n'avait pris ni bagage ni artillerie, que les Autrichiens s'en allaient tranquillement, que c'etait une retraite plutot qu'une defaite, que Dumouriez aurait pu prendre l'ennemi autrement; et melant a cette sagacite une atroce fureur de calomnie, il ajoutait que cette attaque de front n'avait eu lieu que pour immoler les braves bataillons de Paris; que ses collegues a la convention, aux Jacobins, tous les Francais enfin, si prompts a admirer, etaient des etourdis; et que, pour lui, il declarerait Dumouriez un bon general, quand toute la Belgique serait soumise, sans qu'un seul Autrichien s'en echappat; et un bon patriote, lorsque la Belgique serait profondement revolutionnee, et rendue tout a fait libre.--Vous autres Francais, disait-il, avec cette disposition a tout admirer sur-le-champ, vous etes exposes a revenir aussi promptement. Un jour vous proscrivez Montesquiou; on vous apprend qu'il a conquis la Savoie, vous l'applaudissez; vous le proscrivez de nouveau, et vous devenez la risee generale par ces allees et venues. "Pour moi, je me defie, et j'accuse toujours; et quant aux inconvenients de cette disposition, ils sont incomparablement moindres que ceux de la disposition contraire, car jamais ils ne compromettent le salut public. Sans doute ils peuvent m'exposer a me meprendre sur le compte de quelques individus; mais, vu la corruption du siecle, et la multitude d'ennemis par education, par principes et par interet, de toute liberte, il y a mille a parier contre un que je ne prendrai pas le change, en les considerant d'emblee comme des intrigans et des fripons publics tout prêts a machiner. Je suis donc mille fois moins expose a etre trompe sur le compte des fonctionnaires publics; et, tandis que la funeste confiance que l'on a en eux les met a meme de tramer contre la patrie avec autant d'audace que de securite, la defiance eternelle dont le public les environnerait, d'apres mes principes, ne leur permettrait pas de faire un pas sans trembler d'etre demasques et punis[1]."

[Note 1: Journal de la republique francaise, par Marat, l'Ami du Peuple, N deg. 43, du lundi 12 novembre 1792.]

Cette bataille venait d'ouvrir la Belgique aux Francais; mais la d'etranges difficultes se presentaient a Dumouriez, et deux tableaux frappans vont s'offrir: sur le territoire conquis, la revolution francaise agissant sur les revolutions voisines pour les hater ou se les assimiler; et dans notre armee, la demagogie penetrant dans les administrations, et les desorganisant pour les epurer.

Il y avait en Belgique plusieurs partis: le premier, celui de la domination autrichienne, n'existait que dans les armees imperiales chassees par Dumouriez; le second, compose de toute la nation, nobles, pretres, magistrats, peuple, repoussait unanimement le joug etranger, et voulait l'independance de la nation belge; mais celui-ci se sous-divisait en deux autres: les pretres et privileges voulaient conserver les anciens etats, les anciennes institutions, les demarcations de classe et de province, tout enfin, excepte la domination autrichienne, et ils avaient pour eux une partie de la population, encore tres superstitieuse et tres attachee au clerge; enfin les demagogues ou jacobins belges voulaient une revolution complete et la souverainete du peuple. Ceux-ci demandaient le niveau francais et l'egalite absolue. Ainsi chacun adoptait de la revolution ce qui lui convenait; les privileges n'y cherchaient que leur ancien etat, les plebeiens voulaient la demagogie et le regne de la multitude. Entre les divers partis, on concoit que Dumouriez, par ses

gouts, devait garder un milieu. Repoussant l'Autriche qu'il combattait avec ses soldats, condamnant les pretentions exclusives des privileges, il ne voulait cependant pas transporter a Bruxelles les jacobins de Paris, et y faire naitre des Chabot et des Marat. Son but etait donc, en menageant l'ancienne organisation du pays, de reformer ce qu'elle avait de trop feodal. La partie eclairee de la population se pretait bien a ces vues; mais il etait difficile d'en faire un ensemble, a cause du peu d'union des villes et des provinces; et, de plus, en la formant en assemblee, on l'exposait a etre vaincue par le parti violent. Dans le cas ou il pourrait reussir, Dumouriez songeait, soit par une alliance, soit par une reunion, a rattacher la Belgique a l'empire francais, et a completer ainsi notre territoire. Il aurait desire surtout empecher les dilapidations, s'assurer les immenses ressources de la contree pour la guerre, et n'indisposer aucune classe, pour ne pas faire devorer son armee par une insurrection. Il songeait principalement a menager le clerge, qui avait encore une grande influence sur l'esprit du peuple. Il voulait enfin des choses que l'experience des revolutions demontre impossibles, et auxquelles tout le genie administratif et politique doit renoncer d'avance avec une entiere resignation. On verra plus tard se developper ses plans et ses projets.

En entrant en Belgique, il promit, par une proclamation, de respecter les proprietes, les personnes et l'independance nationale. Il ordonna que tout fut maintenu, que les autorites demeuraissent en fonctions, que les impots continuassent d'etre percus, et que sur-le-champ des assemblees primaires fussent reunies, pour former une convention nationale qui deciderait du sort de la Belgique.

Des difficultes bien autrement graves se preparaient pour lui. Des motifs de politique, de bien public, d'humanite, pouvaient lui faire desirer en Belgique une revolution prudente et mesuree; mais il avait a faire vivre son armee, et c'etait ici son affaire personnelle. Il etait general et avant tout oblige d'etre victorieux. Pour cela, il lui fallait de la discipline et des ressources. Entre a Mons le 7 novembre au matin, au milieu de la joie des Brabancons, qui lui decernerent une couronne ainsi qu'au brave Dampierre, il se trouva dans les plus grands embarras. Ses commissaires des guerres etaient a Valenciennes, rien de ce qu'on lui avait promis n'arrivait. Il lui fallait des vetemens pour ses soldats a moitie nus, des vivres, des chevaux pour son artillerie, des charrois tres actifs pour seconder le mouvement de l'invasion, surtout dans un pays ou les transports etaient extremement difficiles, enfin du numeraire pour payer les troupes, parce qu'en Belgique on n'acceptait pas volontiers les assignats. Les emigres en avaient repandu une grande quantite de faux, et les avaient ainsi discredites; d'ailleurs, aucun peuple n'aime a participer aux embarras d'un autre, en acceptant le papier qui represente ses dettes.

L'impetuosite du caractere de Dumouriez, portee jusqu'a l'imprudence, ne permet pas de croire qu'il fut demeure depuis le 7 jusqu'au 11 a Mons, et qu'il eut laisse le duc de Saxe-Teschen se retirer tranquillement, si des details d'administration ne l'eussent retenu malgre lui, et n'eussent absorbe son attention qui aurait du etre exclusivement fixee sur les details militaires. Il forma un plan tres bien concu; c'etait de passer lui-meme des marches avec les Belges, pour les vivres, fourrages et approvisionnement. Il y avait a cela une foule d'avantages. Les objets a consommer etaient sur les lieux, et on n'avait pas a craindre les retards. Ces achats interessaient beaucoup de Belges a la presence des armees francaises. En payant les vendeurs en assignats, ceux-ci etaient obliges d'en favoriser eux-memes la circulation; on se dispensait ainsi de rendre

cette circulation forcee, chose importante, car chaque individu a qui arrive une monnaie forcee se regarde comme vole par l'autorite qui l'impose, et c'est le moyen de blesser le plus universellement un peuple. Dumouriez avait en outre songe a faire des emprunts au clerge, avec la garantie de la France. Ces emprunts lui fournissaient des fonds et du numeraire; et le clerge, quoique frappe momentanement, se sentait rassure sur son existence et ses biens, puisqu'on traitait avec lui. Enfin la France ayant a demander aux Belges des indemnites pour les frais d'une guerre liberatrice, on eut affecte ces indemnites au paiement des emprunts, et, moyennant un leger appoint, toute la guerre eut ete payee, et Dumouriez, comme il l'avait annonce, aurait vecu aux frais de la Belgique, sans la vexer ni la desorganiser; Mais c'etaient la des plans de genie, et, en temps de revolution, il semble que le genie devrait prendre un parti decide: il devrait ou prévoir les desordres et les violences qui vont suivre, et se retirer sur-le-champ; ou en les prevoyant, s'y resigner, et continuer a etre violent pour consentir d'etre utile a la tete des armees ou de l'etat. Aucun homme n'a ete assez detache des choses de ce monde, pour essayer du premier parti; il en est un qui a ete grand, et qui a su demeurer pur en suivant le second. C'est celui qui, place au comite de salut public, sans participer a ses actes politiques, se renferma dans les soins de la guerre, et organisa la victoire, chose pure, permise, et toujours patriotique sous tous les regimes.

Dumouriez s'etait servi pour ses marches et ses operations financieres de Malus, commissaire des guerres, qu'il estimait beaucoup parce qu'il le trouvait habile et actif, sans trop s'inquieter s'il etait modere ou non dans ses gains; il avait employe aussi le nomme d'Espagnac, ancien abbe libertin, et l'un de ces corrompus spirituels de l'ancien regime, qui faisaient tous les metiers avec beaucoup de grace et d'habilete, et laissaient dans tous une reputation equivoque. Dumouriez le depecha au ministere pour expliquer ses plans, et faire ratifier tous les engagements qu'il avait pris.

Il donnait deja bien assez de prise sur lui par l'espece de dictature administrative qu'il s'arrogeait, et par la moderation revolutionnaire qu'il montrait a l'egard des Belges, sans se compromettre encore par son association avec des hommes deja suspects, et qui, ne le fussent-ils pas, allaient bientot le devenir. Dans ce moment en effet une rumeur generale s'elevait contre les anciennes administrations, qui etaient remplies, disait-on, de fripons et d'aristocrates.

Apres avoir donne ses soins a l'entretien de ses soldats, Dumouriez s'occupa d'accelerer la marche de Labourdonnaie. Ce general, apres s'etre obstine a demeurer en arriere, n'etait entre a Tournay que fort tard, et la il provoquait des scenes dignes des Jacobins, et levait de fortes contributions. Dumouriez lui ordonna de marcher rapidement sur Gand et l'Escaut, pour se rendre a Anvers, et achever ensuite le circuit du pays jusqu'a la Meuse. Valence, enfin arrive en ligne apres des retards involontaires, eut ordre d'etre le 13 ou le 14 a Nivelles. Dumouriez, croyant que le duc de Saxe-Teschen se retirerait derriere le canal de Vilvorden, voulait que Valence, tournant la foret de Soignies, se portat derriere ce canal, et y recut le duc au passage de la Dyle.

Le 11, il partit de Mons, ne joignit que lentement l'armee ennemie, qui elle-meme se retirait avec ordre, mais avec une extreme lenteur. Mal servi par ses transports, il ne put pas arriver assez promptement pour se venger des retards qu'il avait ete oblige de subir. Le 13, s'avancant lui-meme avec une simple avant-garde, il donna au milieu de l'ennemi a Anderlecht, et faillit etre enveloppe; mais, avec son adresse et sa fermete

ordinaires, il deploya sa petite troupe, usa avec beaucoup d'appareil de quelques pieces d'artillerie, et persuada aux Autrichiens qu'il etait sur le champ de bataille avec toute son armee. Il parvint ainsi a les contenir, et eut le temps d'etre secouru par ses soldats, qui, apprenant sa position critique, accouraient en toute hate pour le degager.

Il entra le 14 dans Bruxelles, et y fut arrete de nouveau par des embarras administratifs, n'ayant ni numeraire ni aucune des ressources necessaires a l'entretien de ses troupes. Il apprit la que le ministere avait refuse de consentir ses derniers marches, excepte un seul, et que toutes les anciennes administrations militaires etaient renouvelees et remplacees par un comite dit _des achats_. Ce comite avait seul, a l'avenir, le droit d'acheter pour l'entretien des armees, sans qu'il fut permis aux generaux de s'en meler aucunement. C'etait la le commencement d'une revolution, qui se preparait dans les administrations et qui allait les livrer pour un temps a une desorganisation complete.

Les administrations qui exigent une longue pratique ou une application speciale, sont ordinairement celles ou une revolution penetre le plus tard, parce qu'elles excitent moins l'ambition, et que d'ailleurs la necessite d'y conserver des sujets capables les garantit de la fureur des renouvellemens. Ainsi on n'avait opere presque aucun changement dans les etats-majors, dans les corps savans de l'armee, dans les bureaux des divers ministeres, dans les anciennes regies des vivres, et surtout dans la marine, qui est de toutes les parties de l'art militaire celle qui exige les connaissances les plus speciales. Aussi ne manquait-on pas de crier contre les aristocrates dont ces corps etaient remplis, et on reprochait au conseil executif de ne pas les renouveler. L'administration qui soulevait le plus d'irritation etait celle des vivres. On adressait de justes reproches aux fournisseurs, qui, par disposition d'etat, et surtout a la faveur de ce moment de desordre, exigeaient dans tous leurs marches des prix exorbitans, donnaient les plus mauvaises marchandises aux troupes, et volaient l'etat avec impudence. Il n'y avait qu'un cri de toutes parts contre leurs exactions. Us avaient surtout un adversaire inexorable dans le depute Cambon de Montpellier. Passionne pour les matieres de finances et d'economie publique, ce depute s'etait acquis un grand ascendant dans les discussions de ce genre, et jouissait de toute la confiance de l'assemblee. Quoique democrate prononce, il m'avait cesse de tonner contre les exactions de la commune, et il surprenait ceux qui ne comprenaient pas qu'il poursuivait comme financier les desordres qu'il aurait peut-etre excuses comme jacobin. Il se dechainait avec une plus grande energie encore contre les fournisseurs, et les poursuivait avec toute la fougue de son caractere. Chaque jour il denoncait de nouvelles fraudes, en reclamait la repression, et tout le monde a cet egard etait d'accord avec lui. Les hommes honnetes voulaient punir des fripons, les jacobins voulaient persecuter des aristocrates, et les intrigans rendre des places vacantes.

On eut donc l'idee de former un comite compose de quelques individus charges de faire tous les achats pour le compte de la republique. On pensa que ce comite, unique et responsable, epargnerait a l'etat les fraudes de cette multitude de fournisseurs isoles, et qu'achetant seul pour toutes les administrations, il ne ferait plus hausser les prix par la concurrence, comme il arrivait lorsque chaque ministere, chaque armee traitaient individuellement pour leurs besoins respectifs. Cette institution fut etablie de l'avis de tous les ministres, et Cambon surtout en etait le plus grand partisan, parce que cette forme nouvelle et simple convenait a son esprit absolu. On signifia donc a Dumouriez qu'il n'aurait plus aucun marche a passer, et on lui ordonna d'annuler ceux qu'il venait

de signer. On supprima en meme temps les caisses des regisseurs, et on poussa la rigueur de l'execution jusqu'a faire des difficultes pour acquitter, a la tresorerie nationale, un pret qu'un negociant belge avait fait a l'armee sur un bon de Dumouriez.

Cette revolution dans l'administration des vivres, dont le motif etait louable, concourait malheureusement avec des circonstances qui allaient en rendre les effets desastreux. Pendant son ministere, Servan avait eu a pourvoir aux premiers besoins des troupes hativement rassemblees dans la Champagne, et c'etait beaucoup d'avoir suffi aux embarras du premier moment. Mais, apres la campagne de l'Argonne, les approvisionnementes faits avec tant de peine se trouvaient epuises; les volontaires, partis de chez eux avec un seul habit, etaient presque nus, de sorte qu'il fallait fournir un equipement complet a chacune des armees, et suffire a ce renouvellement de tout le materiel, au milieu de l'hiver et malgre la rapidite, de l'invasion en Belgique. Le successeur de Servan, Pache, etait donc charge d'une tache immense, et malheureusement, avec beaucoup d'esprit et d'application, il avait un caractere souple et faible qui, le portant a plaire a tout le monde, surtout aux jacobins, l'empechait de commander a personne, et de communiquer a une vaste administration le nerf necessaire. Si on joint donc a l'urgence, a l'immensite des besoins, aux difficultes de la saison, et a la necessite d'une grande promptitude, la faiblesse d'un nouveau ministere, le desordre general de l'etat, et par-dessus tout une revolution dans le systeme administratif, on concevra la confusion du premier moment, le denuement des armees, leurs plaintes ameres, et la violence des reproches entre les generaux et les ministres.

A la nouvelle de ces changemens administratifs, Dumouriez s'emporta vivement. En attendant l'organisation du nouveau systeme, il voyait son armee exposee a perir de misere, si ses marches n'etaient pas maintenus et executes. Il prit donc sur lui de les maintenir, et ordonna a ses agens, Malus, d'Espagnac, et a un troisieme nomme Petit-Jean, de continuer leurs operations sous sa propre responsabilite. Il ecrivit en meme temps au ministre avec une hauteur qui allait le rendre plus suspect encore a des demagogues defians, ombrageux, mecontens deja de sa tiendeur revolutionnaire et de sa dictature administrative. Il declara qu'il exigeait pour continuer ses services, qu'on le laissat pourvoir lui-meme aux besoins de son armee; il soutint que le comite des achats etait une absurdite, parce qu'il exporterait laborieusement et de loin ce qu'on trouverait plus facilement sur les lieux; que les transports exposerient a des frais enormes et a des retards, pendant lesquels les armees mourraient de faim, de froid et de misere; que les Belges perdraient tout interet a la presence des Francais, ne seconderaient plus la circulation des assignats; que le pillage des fournisseurs continuerait tout de meme, parce que la facilite de voler l'etat dans les fournitures avait toujours fait et ferait toujours des voleurs, et que rien n'empecherait les membres du comite des achats de se faire entrepreneurs et acheteurs, quoique la loi le leur defendit; qu'ainsi c'etait la un vain reve d'economie, qui, ne fut-il pas chimerique, amenerait pour le moment une desastreuse interruption dans les services. Ce qui ne contribuait pas peu a irriter Dumouriez contre le comite des achats, c'est qu'il voyait dans les membres qui le composaient des creatures du ministre Claviere, et croyait apercevoir dans cette innovation un resultat de la defiance des girondins contre lui. Cependant c'etait une creation faite de bonne foi, et approuvee par tous les cotes, sans aucune intention de parti.

Pache, en ministre patriote et ferme, aurait du chercher a satisfaire le general pour le conserver a la republique. Pour cela il aurait fallu examiner ses demandes, voir ce qu'il y avait de juste, y faire droit,

repousser le reste, et conduire toute chose avec autorite et vigueur, de maniere a empecher les reproches, les disputes et la confusion. Loin de la, Pache, accuse deja de faiblesse par les girondins, et mal dispose pour eux, laissa se heurter entre eux le general, les girondins et la convention. Au conseil, il faisait part des lettres irreflechies ou Dumouriez se plaignait ouvertement des defiances des ministres girondins a son egard; a la convention, il faisait connaitre les demandes imperieuses, a la suite desquelles Dumouriez offrait sa demission en cas de refus. Ne blamant rien, mais n'expliquant rien, et affectant dans ses rapports une fidelite scrupuleuse, il laissa produire a chaque chose ses plus facheux effets. Les girondins, la convention, les jacobins, chacun fut irrite a sa maniere de la hauteur du general. Cambon tonna contre Malus, d'Espagnac et Petit-Jean, cita les prix de leurs marches, qui etaient excessifs, peignit le luxe desordonne de d'Espagnac, les anciennes malversations de Petit-Jean, et les fit decreter tous trois par l'assemblee. Il pretendit que Dumouriez etait entoure d'intrigans dont il fallait le delivrer; il soutint que le comite des achats etait une excellente institution; que prendre les objets de consommation sur le theatre de la guerre, c'etait priver les ouvriers francais de travail, et les exposer aux mutineries de l'oisivete; que, quant aux assignats, il n'etait nullement necessaire d'user d'adresse pour les faire circuler; que le general avait tort de ne pas les faire recevoir d'autorite, et de ne pas transporter en Belgique la revolution tout entiere avec son regime, ses systemes et ses monnaies; et que les Belges, auxquels on donnait la liberte, devaient en accepter les avantages et les inconveniens. A la tribune de la convention, Dumouriez ne fut guere considere que comme dupe par ses agens; mais, aux Jacobins et dans la feuille de Marat, il fut dit tout uniment qu'il etait d'accord avec eux, et qu'il recevait une part des benefices, ce dont on n'avait d'autre preuve que l'exemple assez frequent des generaux.

Dumouriez fut donc oblige de livrer les trois commissaires, et on lui fit l'affront de les faire arreter malgre la garantie qu'il leur avait donnee. Pache lui ecrivit, avec sa douceur accoutumee, qu'on examinerait ses demandes, qu'on pourvoirait a ses besoins, et que le comite des achats ferait pour cela des acquisitions considerables; il lui annoncait en meme temps de nombreux arrivages, qui n'avaient pas lieu. Dumouriez, qui ne les recevait pas, se plaignait sans cesse; de maniere qu'a lire d'une part les lettres du ministre, on aurait cru que tout abondait, et a lire celles du general, on devait croire a un denuement absolu. Dumouriez eut recours a des expedients, a des emprunts sur les chapitres des eglises; il vecut avec un marche de Malus, qu'on lui avait permis de maintenir, vu l'urgence, et il fut encore retenu du 14 au 19 a Bruxelles.

Dans cet intervalle Stengel, detache avec l'avant-garde, avait pris Malines: c'etait une prise importante, a cause des munitions en poudre et en armes de toute espece que cette place renfermait, et qui en faisaient l'arsenal de la Belgique. Labourdonnaie, qui etait entre le 13 a Anvers, organisait des clubs, indisposait les Belges en encourageant les agitateurs populaires, et malgre tout cela ne mettait aucune vigueur dans le siege du chateau. Dumouriez, ne pouvant plus s'accommoder d'un lieutenant si fort occupe de clubs, et si peu de la guerre, le remplaça par Miranda, Peruvien plein de bravoure, qui etait venu en France a l'epoque de la revolution, et avait obtenu un haut grade par l'amitie de Petion. Labourdonnaie, prive de son armee et ramene dans le departement du Nord, vint y exciter le zele des jacobins contre Cesar Dumouriez. C'etait la le nom que deja on commencait a donner au general.

L'ennemi avait songe d'abord a se placer derriere le canal de Vilvorden, et a se tenir en relation avec Anvers. Il commettait ainsi la meme faute

que Dumouriez, en cherchant a se rapprocher de l'Escaut, au lieu de courir sur la Meuse, comme ils auraient du le faire tous deux, l'un pour se retirer, l'autre pour empecher la retraite. Enfin Clerfayt, qui avait pris le commandement, sentit la necessite de repasser promptement la Meuse, et d'abandonner Anvers a son sort. Dumouriez alors reporta Valence de Nivelles sur Namur, pour en faire le siege, et il eut le tort tres grave de ne pas le jeter au contraire le long de la Meuse, pour fermer la retraite aux Autrichiens. La defaite de l'armee defensive eut amene naturellement la reddition de la place. Mais l'exemple des grandes manoeuvres strategiques n'avait pas encore ete donne, et d'ailleurs Dumouriez manqua ici, comme dans une foule d'occasions, de la reflexion necessaire. Il partit de Bruxelles le 19. Le 20, il traversa Louvain; le 22, il joignit l'ennemi a Tirlemont, et lui tua trois ou quatre cents hommes. La, encore retenu par un denuement absolu, il ne repartit que le 26. Le 27, il arriva devant Liege, et eut a soutenir un fort engagement a Varoux, contre l'arriere-garde ennemie. Le general Staray, qui la commandait, se defendit glorieusement, et recut une blessure mortelle. Enfin, le 28 au matin, Dumouriez entra dans Liege, aux acclamations du peuple, qui etait la dans les dispositions les plus revolutionnaires. Miranda avait pris la citadelle d'Anvers le 29, et pouvait achever le circuit de la Belgique, en marchant jusqu'a Ruremonde. Valence occupa Namur le 2 decembre. Clerfayt se porta vers la Roer, et Beaulieu vers le Luxembourg.

Dans ce moment, toute la Belgique etait occupee jusqu'a la Meuse; mais il restait a conquerir le pays jusqu'au Rhin, et de grands obstacles se presentaient encore a Dumouriez. Soit la difficulte des transports, soit la negligence des bureaux, rien n'arrivait a son armee; et quoiqu'il y eut d'assez grands approvisionnementens a Valenciennes, tout manquait sur la Meuse. Pache, pour satisfaire les jacobins, leur avait ouvert ses bureaux, et la plus grande desorganisation y regnait. On y negligait le travail, on y donnait, par inattention, les ordres les plus contradictoires. Tout service devenait ainsi presque impossible, et tandis que le ministre croyait les transports effectues, ils ne l'etaient pas. L'institution du comite des achats avait encore augmente le desordre. Le nouveau commissaire, nomme Ronsin, qui avait remplace Malus et d'Espagnac, en les denoncant, etait dans le plus grand embarras. Fort mal accueilli a l'armee, il avait ete effraye de sa tache, et, sur l'ordre de Dumouriez, il continua les achats sur les lieux, malgre les dernieres decisions. Par ce moyen, l'armee avait eu du pain et de la viande; mais les vetemens, les moyens de transport, le numeraire et les fourrages manquaient absolument, et tous les chevaux mouraient de faim. Une autre calamite affligeait cette armee, c'etait la desertion. Les volontaires, qui dans le premier enthousiasme avaient couru en Champagne, s'etaient refroidis depuis que le moment du peril etait passe. D'ailleurs ils etaient degoutes par les privations de tout genre qu'ils essayaient, et ils desertaient en foule. Le seul corps de Dumouriez en avait perdu au moins dix mille, et chaque jour il en perdait davantage. Les levees belges ne s'effectuaient pas, parce qu'il etait presque impossible d'organiser un pays ou les diverses classes de la population et les diverses provinces du territoire n'etaient nullement disposees a s'entendre. Liege abondait dans le sens de la revolution; mais le Brabant et la Flandre voyaient avec defiance surgir les jacobins dans les clubs qu'on avait essaye d'etablir a Gand, Anvers, Bruxelles, etc. Le peuple belge n'etait pas trop d'accord avec nos soldats, qui voulaient payer en assignats; nulle part on ne consentait a recevoir notre papier-monnaie, et Dumouriez refusait de lui donner une circulation forcee. Ainsi, quoique victorieuse et maitresse de la campagne, l'armee se trouvait dans une situation malheureuse a cause de la disette, de la desertion, et de la disposition incertaine et presque

defavorable des habitans. La convention assiegee des rapports contradictoires du general, qui se plaignait avec hauteur, et du ministre qui certifiait avec modestie, mais avec assurance, que les envois les plus abondans avaient ete faits, depecha quatre commissaires dans son sein, pour aller s'assurer par leurs yeux du veritable etat des choses. Ces quatre commissaires etaient Danton, Camus, Lacroix et Cossuin.

Tandis que Dumouriez avait employe le mois de novembre a occuper la Belgique jusqu'a la Meuse, Custine, courant toujours aux environs de Francfort et du Mein, etait menace par les Prussiens, qui remontaient la Lahn. Il aurait voulu que tout le verusement de la guerre eut lieu de son cote, pour couvrir ses derrieres, et assurer ses folles incursions en Allemagne. Aussi ne cessait-il de se plaindre contre Dumouriez, qui n'arrivait pas a Cologne, et contre Kellermann, qui ne se portait pas sur Coblentz. On vient de voir les difficultes qui empechaient Dumouriez d'avancer plus vite; et pour rendre le mouvement de Kellermann possible, il aurait fallu que Custine, renoncant a des incursions qui faisaient retentir d'acclamations la tribune des Jacobins et les journaux, se renfermat dans la limite du Rhin, et que, fortifiant Mayence, il voulut descendre lui-meme a Coblentz. Mais il desirait qu'on fit tout derriere lui pour avoir l'honneur de prendre l'offensive en Allemagne. Presse de ses sollicitations et de ses plaintes, le conseil executif rappela Kellermann, le remplaça par Beurnonville, et donna a ce dernier la mission tardive de prendre Treves, dans une saison tres avancee, au milieu d'un pays pauvre et difficile a occuper. Il n'y avait jamais eu qu'une bonne voie pour executer cette entreprise; c'etait, dans l'origine, de marcher entre Luxembourg et Treves, et d'arriver ainsi a Coblentz, tandis que Custine s'y porterait par le Rhin. On aurait alors ecrase les Prussiens, encore abattus de leur defaite en Champagne, et donne la main a Dumouriez, qui devait etre a Cologne, ou qu'on aurait aide a s'y porter s'il n'y avait pas ete. De cette maniere, Luxembourg et Treves, qu'il etait impossible de prendre de vive force, tombaient par famine et par defaut de secours; mais Custine ayant persiste dans ses courses en Weteravie, l'armee de la Moselle etant restee dans ses cantonnemens, il n'etait plus temps de marcher sur ces places a la fin de novembre, pour y soutenir Custine contre les Prussiens ranimes et remontant le Rhin. Beurnonville fit valoir ces raisons; mais on etait en disposition de conquerir, on voulait punir l'electeur de Treves de sa conduite envers la France, et Beurnonville eut ordre de tenter une attaque qu'il essaya avec autant d'ardeur que s'il l'avait approuvee. Apres quelques combats brillans et opiniatres, il fut oblige d'y renoncer et de se replier vers la Lorraine. Dans cette situation, Custine se sentait compromis sur les bords du Mein; mais il ne voulait pas, en se retirant, avouer sa temerite et le peu de solidite de sa conquete, et il persistait a s'y maintenir sans aucune esperance fondee de succes. Il avait place dans Francfort une garnison de deux mille quatre cents hommes, et quoique cette force fut tout a fait insuffisante dans une place ouverte et au milieu d'une population indisposee par des contributions injustes, il ordonnait au commandant de s'y maintenir; et lui, poste a Ober-Usel et Hombourg, un peu au-dessous de Francfort, affectait une constance et une fierte ridicules. Telle etait la situation de l'armee sur ce point, a la fin de novembre et au commencement de decembre.

Rien ne s'etait donc encore effectue le long du Rhin. Aux Alpes, Montesquiou, qu'on a vu negociant avec la Suisse et tachant a la fois de faire entendre raison a Geneve et au ministere francais, Montesquiou avait ete oblige d'emigrer. Une accusation avait ete dirigee contre lui, pour avoir compromis, disait-on, la dignite de la France, en laissant inserer dans le projet de convention un article par lequel nos troupes devaient

s'eloigner, et surtout en executant cet article du projet. Un decret fut lance contre lui, et il se refugia dans Geneve; Mais son ouvrage etait garanti par sa moderation, et tandis qu'on le mettait en accusation, on transigeait avec Geneve d'apres les bases qu'il avait fixees. Les troupes bernoises se retiraient, les troupes francaises se cantonnaient sur les limites convenues, la precieuse neutralite suisse etait assuree a la France, et l'un de ses flancs etait garanti pour plusieurs annees. Cet important service avait ete meconnu, grace aux inspirations de Claviere, et grace aussi a une susceptibilite de parvenus que nous devons a nos victoires de la veille.

Dans le comte de Nice on avait glorieusement repris le poste de Sospello, que les Piemontais nous avaient arrache pour un instant, et qu'ils avaient perdu de nouveau apres un echec considerable. Ce succes etait du a l'habilete du general Brunet. Nos flottes, qui dominaient dans la Mediterranee, allaient a Genes, a Naples, ou regnaient des branches de la maison de Bourbon, et enfin dans tous les etats d'Italie, faire reconnaitre la nouvelle republique francaise. Apres une canonnade devant Naples, on avait obtenu la reconnaissance de la republique, et nos flottes revenaient fieres des aveux arraches par elles. Aux Pyrenees regnait une parfaite immobilite, et Servan, faute de moyens, avait la plus grande peine a recomposer l'armee d'observation. Malgre des depenses enormes de cent quatre-vingts, de deux cents millions par mois, toutes les armees des Pyrenees, des Alpes, de la Moselle, etaient dans la meme detresse, par la desorganisation des services, et par la confusion qui regnait au ministere de la guerre. Au milieu de cette misere, nous n'en avons pas moins l'ivresse et l'orgueil de la victoire. Dans ce moment, les esprits exaltes par Jemmapes, par la prise de Francfort, par l'occupation de la Savoie et de Nice, par le subit retour de l'opinion europeenne en notre faveur, crurent entendre s'ebanler les monarchies, et s'imaginerent un instant que les peuples allaient renverser les trones et se former en republiques. "Ah! s'il etait vrai," s'ecriait un membre des Jacobins, a propos de la reunion de la Savoie a la France, "s'il etait vrai que le reveil des peuples fut arrive; s'il etait vrai que le renversement de tous les trones dut etre la suite prochaine du succes de nos armees et du volcan revolutionnaire; s'il etait vrai que les vertus republicaines vengeassent enfin le monde de tous les crimes couronnes; que chaque region, devenue libre, forme alors un gouvernement conforme a l'etendue plus ou moins grande que la nature lui aura fixee, et que de toutes ces conventions nationales, un certain nombre de deputes extraordinaires forment au centre du globe une convention universelle, qui veille sans cesse au maintien des droits de l'homme, a la liberte generale du commerce et a la paix du genre humain!...[1]"

[Note 1: Discours de Milhaud, depute du Cantal, prononce aux Jacobins en novembre 1792.]

Dans ce moment, la convention apprenant les vexations commises par le duc de Deux-Ponts contre quelques sujets de sa dependance, rendit, dans un elan d'enthousiasme, le decret suivant:

"La convention nationale declare qu'elle accordera secours et fraternite a tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberte, et elle charge le pouvoir executif de donner des ordres aux generaux des armees francaises, pour secourir les citoyens qui auraient ete ou qui seraient vexes pour la cause de la liberte.

"La convention nationale ordonne aux generaux des armees francaises, de faire imprimer et afficher le present decret dans tous les lieux ou ils

porteront les armes de la republique.

"Paris, le 19 novembre 1792."

CHAPITRE IV.

ETAT DES PARTIS AU MOMENT DU PROCES DE LOUIS XVI.--CARACTERE ET OPINIONS
DES MEMBRES DU MINISTERE A CETTE EPOQUE, ROLAND, PACHE, LEBRUN, GABAT, MONGE ET CLAVIERE.--DETAILS SUR LA VIE INTERIEURE DE LA FAMILLE ROYALE DANS LA TOUR DU TEMPLE.--COMMENCEMENT DE LA DISCUSSION SUR LA MISE EN JUGEMENT DE LOUIS XVI; RESUME DES DEBATS; OPINION DE SAINT-JUST.--ETAT FACHEUX DES SUBSISTANCES; DETAILS ET QUESTIONS D'ECONOMIE POLITIQUE.--DISCOURS DE ROBESPIERRE SUR LE JUGEMENT DU ROI.--LA CONVENTION DECRETE
QUE LE ROI SERA JUGE PAR ELLE.--PAPIERS TROUVES DANS L' _armoire de fer _ .
--PREMIER INTERROGATOIRE DE LOUIS XVI A LA CONVENTION.--CHOC DES OPINIONS
ET DES INTERETS PENDANT LE PROCES; INQUIETUDE DES JACOBINS.--POSITION DU DUC D'ORLEANS; ON PROPOSE SON BANNISSEMENT.

Le proces de Louis XVI allait enfin commencer, et les partis s'attendaient ici pour mesurer leurs forces, pour decouvrir leurs intentions, et se juger definitivement. On observait surtout les girondins, pour surprendre chez eux le moindre mouvement de pitie, et les accuser de royalisme, si la grandeur dechue parvenait a les toucher.

Le parti des jacobins, qui poursuivait dans la personne de Louis XVI la monarchie tout entiere, avait fait des progres sans doute, mais il trouvait une opposition encore assez forte a Paris, et surtout dans le reste de la France. Il dominait dans la capitale par son club, par la commune, par les sections; mais la classe moyenne reprenait courage, et lui opposait encore quelque resistance. Petion ayant refuse la mairie, le medecin Chambon avait obtenu une grande majorite de suffrages, et avait accepte a regret des fonctions qui convenaient peu a son caractere modere et nullement ambitieux. Ce choix prouve la puissance que possedait encore la bourgeoisie dans Paris meme. Et elle en avait une bien plus grande dans le reste de la France. Les proprietaires, les commercans, toutes les classes moyennes enfin, n'avaient deserte ni les conseils municipaux, ni les conseils de departemens, ni les societes populaires, et envoyaient des adresses a la majorite de la convention, dans le sens des lois et de la moderation. Beaucoup de societes affiliees aux jacobins improuvaient la societe-mere, et lui demandaient hautement la radiation de Marat, quelques-unes meme celle de Robespierre. Enfin, des Bouches-du-Rhone, du Calvados, du Finistere, de la Gironde, partaient de nouveaux federes, qui, devancant les decrets comme au 10 aout, venaient proteger la convention et assurer sort independance.

Les jacobins ne possedaient pas encore les armees; les etats-majors et l'organisation militaire continuaient de les en repousser. Ils avaient cependant envahi un ministere, celui de la guerre. Pache le leur avait ouvert par faiblesse, et il avait remplace par des membres du club tous ses anciens employes. On se tutoyait dans ses bureaux, on y allait en sale costume, on y faisait des motions, et il s'y trouvait quantite de pretres

maries, introduits par Audoin, gendre de Pache, et pretre marie lui-meme. L'un des chefs de ce ministere etait Hassenfratz, autrefois habitant de Metz, expatrie pour cause de banqueroute, et comme tant d'autres, parvenu a de hautes fonctions en deployant beaucoup de zele demagogique. On renouvelait ainsi les administrations de l'armee, et, autant que possible, on remplissait l'armee elle-meme d'une nouvelle classe et d'une nouvelle opinion. Aussi, tandis que Roland etait voue a la haine des jacobins, Pache etait cheri, loue par eux. On vantait sa douceur, sa modestie, sa grande capacite, et on les opposait a la severite de Roland qu'on appelait de l'orgueil. Roland en effet n'avait donne aux jacobins aucun acces dans son ministere de l'interieur. Observer les rapports des corps constitues, l'amener dans les limites ceux qui s'en ecartaient, maintenir la tranquillite publique, surveiller les societes populaires, pourvoir aux subsistances, proteger le commerce et les proprietes, c'est-a-dire veiller a toute l'administration interieure de l'etat, telles etaient ses immenses fonctions, et il les remplissait avec une rare energie. Tous les jours, il denoncait la commune, poursuivait ses exces de pouvoir, ses dilapidations, ses envois de commissaires; il arretait ses correspondances, ainsi que celles des jacobins, et substituait a leurs ecrits violens d'autres ecrits pleins de moderation, qui produisaient partout le meilleur effet. Il veillait a toutes les proprietes d'emigres echues a l'etat, donnait un grand soin aux subsistances, reprimait les desordres dont elles etaient l'occasion, et se multipliait en quelque sorte pour opposer aux passions revolutionnaires la loi et la force quand il le pouvait. On concoit quelle difference les jacobins devaient mettre entre Pache et Roland. Les familles des deux ministres contribuaient elles-memes a rendre cette difference plus sensible. La femme, les filles de Pache allaient dans les clubs, dans les sections, paraissaient meme dans les casernes des federes, qu'on voulait gagner a la cause, et se distinguaient par un bas jacobinisme, de cette epouse de Roland, polie et fiere, et surtout entouree de ces orateurs si brillans et si odieux.

Pache et Roland etaient donc les deux hommes autour desquels on se rangeait dans le conseil. Claviere, aux finances, quoiqu'il fut souvent brouille avec tous les autres, par l'extreme irascibilite de son caractere, revenait toujours a Roland quand il etait apaise. Lebrun, faible, mais attache aux girondins par ses lumieres, travaillait beaucoup avec Brissot; et les jacobins, appelant ce dernier un intrigant, disaient qu'il etait maitre de tout le gouvernement, parce qu'il aidait Lebrun dans les travaux de la diplomatie. Garat, en contemplant les partis d'une hauteur metaphysique, se contentait de les juger, et ne se croyait pas tenu de les combattre. Il semblait se croire dispense de soutenir les girondins, parce qu'il leur decouvrait des torts, et se faisait de son inertie une veritable sagesse. Cependant les jacobins acceptaient la neutralite d'un esprit aussi distingue comme un precieux avantage, et la payaient de quelques eloges. Monge enfin, esprit mathematique, patriote prononce, peu dispose pour les theories un peu vagues des girondins, suivait l'exemple de Pache, laissait envahir son ministere par les jacobins, et sans desavouer les girondins auxquels il devait son elevation, recevait les eloges de leurs adversaires, et partageait la popularite du ministre de la guerre.

Ainsi, trouvant deux complaisans dans Pache et Monge, un ideologue indifferent dans Garat, mais un adversaire inexorable dans Roland, qui ralliait a lui Lebrun et Claviere, et souvent ramenait les autres, le parti jacobin n'avait pas encore le gouvernement de l'etat, et repetait partout qu'il n'y avait qu'un roi de moins dans le nouvel ordre de choses, mais qu'a part cela, c'etait le meme despotisme, les memes intrigues et les memes trahisons. Il disait que la revolution ne serait complete et

sans retour que lorsqu'on aurait détruit l'auteur secret de toutes les machinations et de toutes les résistances, enferme au Temple.

On voit quelles étaient les forces respectives des partis, et l'état de la révolution à l'instant où fut commencé le procès de Louis XVI. Ce prince avec sa famille habitait la grande tour du Temple. La commune ayant la disposition de la force armée et le soin de la police dans la capitale, avait aussi la garde du Temple, et c'est à son autorité ombrageuse, inquiète et peu généreuse, que la famille royale était soumise. Cette famille infortunée étant gardée par une classe d'hommes bien inférieure à celle dont se composait la convention, ne devait s'attendre ni à la modération ni aux égards que l'éducation et des mœurs polies inspirent toujours pour le malheur. Elle avait d'abord été placée dans la petite tour; mais elle fut ensuite transportée dans la grande, parce qu'on jugea que la surveillance en serait plus facile et plus sûre. Le roi occupait un étage, et les princesses avec les enfants en occupaient un autre. On les réunissait pendant le jour, et on leur permettait de passer ensemble les tristes instants de leur captivité. Un seul domestique avait obtenu la permission de les suivre dans leur prison: c'était le fidèle Cléry, qui, échappé aux massacres du 10 août, était rentré au milieu de Paris, pour servir dans leur infortune ceux qu'il avait servis jadis dans l'éclat de leur toute-puissance. Il était levé dès le commencement du jour, et se multipliait pour remplacer auprès de ses maîtres les nombreux serviteurs qui les entouraient autrefois. On déjeunait à neuf heures dans la chambre du roi. À dix heures, toute la famille se réunissait chez la reine. Louis XVI s'occupait alors de l'éducation de son fils, lui faisait apprendre quelques vers de *Racine* et de *Corneille*, et ensuite il lui donnait les premières notions de la géographie, science qu'il avait cultivée lui-même avec beaucoup d'ardeur et de succès. La reine, de son côté, travaillait à l'éducation de sa fille, et puis s'occupait avec sa sœur à des ouvrages de tapisserie. À une heure, quand le temps était beau, la famille tout entière était conduite dans les jardins pour y respirer l'air, et y faire une courte promenade. Plusieurs municipaux et officiers de garde l'accompagnaient, et suivant les occasions, elle trouvait quelquefois des visages humains et attendris, quelquefois durs et méprisants. Les hommes peu cultivés sont peu généreux, et chez eux la grandeur n'est pas pardonnée aussitôt qu'elle est abattue. Qu'on se figure des artisans grossiers, sans lumières, maîtres de cette famille dont ils se reprochaient d'avoir si long-temps souffert le pouvoir et alimenté le luxe, et on concevra quelles basses vengeances ils devaient quelquefois exercer sur elle! Souvent le roi et la reine entendaient de cruels propos, et retrouvaient, sur les murs des cours et des corridors, l'expression d'une haine que l'ancien gouvernement avait fréquemment méritée, mais que Louis XVI ni son épouse n'avaient rien fait pour inspirer. Cependant ils trouvaient parfois un soulagement dans de furtives expressions d'intérêt, et ils continuaient ces promenades douloureuses à cause de leurs enfants, auxquels l'exercice était nécessaire. Tandis qu'ils parcouraient tristement cette cour du Temple, ils apercevaient aux fenêtres des maisons voisines une foule d'anciens sujets encore attachés à leurs maîtres, et qui venaient contempler l'espace étroit où était enfermé le monarque déchu. À deux heures, la promenade finissait, et on servait le dîner. Après le dîner, le roi prenait quelque repos; pendant son sommeil, son épouse, sa sœur et sa fille travaillaient en silence, et Cléry, dans une autre salle, exerçait le jeune prince à des jeux de son âge. On faisait ensuite une lecture en commun, on soupait, et chacun rentrait dans son appartement, après un adieu pénible, car ils ne se quittaient jamais sans douleur. Le roi lisait encore pendant plusieurs heures. Montesquieu, Buffon, l'historien Hume, l'imitation de Jésus-Christ, quelques classiques latins et italiens formaient ses lectures habituelles. Il avait achevé

environ deux cent cinquante volumes a sa sortie du Temple.

Telle etait la vie de ce monarque pendant sa triste captivite. Rendu a la vie privee, il etait rendu a toutes ses vertus, et devenait digne de l'estime de tous les coeurs honnetes. Ses ennemis eux-memes, en le voyant si simple, si calme, si pur, n'auraient pu se defendre d'une emotion involontaire, et auraient, en faveur des vertus de l'homme, pardonne aux torts du prince.

La commune, extremement mefiante, employait les plus genantes precautions. Des officiers municipaux ne perdaient jamais de vue aucune des personnes de la famille royale, et, au moment seul du coucher, ils consentaient a en etre separees par une porte fermee. Alors ils plaçaient un lit a l'entree de chaque appartement, de maniere a en fermer la sortie, et y passaient la nuit. Santerre, avec son etat-major, faisait chaque jour une visite generale dans toute la tour, et en rendait un compte regulier. Les officiers municipaux de garde formaient une espece de conseil permanent, qui, place dans une salle de la tour, etait charge de donner des ordres, et de repondre a toutes les demandes des prisonniers. D'abord on avait laisse dans la prison, encre, papier et plumes; mais bientot on enleva tous ces objets, ainsi que tous les instrumens tranchans, comme couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs, et on fit les recherches les plus minutieuses et les plus offensantes pour decouvrir ceux de ces instrumens qui auraient pu etre caches. Ce fut une grande peine pour les princesses, qui des lors furent privees de leurs ouvrages de couture, et ne purent plus reparer leurs vetemens, deja dans un assez mauvais etat, n'ayant pas ete renouveles depuis la translation au Temple. Dans le sac du chateau, presque tout ce qui tenait a l'usage personnel de la famille royale avait ete detruit. L'epouse de l'ambassadeur d'Angleterre envoya du linge a la reine, et la commune, sur la demande du roi, en fit faire pour toute la famille. Quant aux habits et vetemens, ni le roi ni la reine ne songerent a en demander; ils en auraient sans doute obtenu s'ils en avaient exprime le desir. Quant a l'argent, on leur remit en septembre une somme de 2,000 francs pour leurs menues depenses; mais on ne voulut plus leur en donner depuis, parce qu'on craignait l'usage qu'ils en pourraient faire. Une somme etait deposee dans les mains de l'administrateur du Temple, et sur la demande des prisonniers on achetait les divers objets dont ils avaient besoin.

Il ne faut pas exagerer les torts de la nature humaine, et supposer que, joignant une execrable bassesse aux fureurs du fanatisme, les gardiens de la famille prisonniere lui imposassent a plaisir d'indignes privations, et voulussent ainsi lui rendre plus penible le souvenir de sa grandeur passee. La mefiance etait seule cause de certains refus. Ainsi, tandis que la crainte des complots et des communications empechait qu'on leur accordat plus d'un serviteur dans l'interieur de la prison, un nombreux domestique etait employe a preparer leurs alimens. Treize officiers de bouche remplissaient la cuisine placee a quelque distance de la tour. Les rapports de la depense du Temple, ou la plus grande decence est observee, ou les prisonniers sont qualifies avec egard, ou leur sobriete est vantee, ou Louis XVI est justifie du bas reproche de trop se livrer au gout du vin, ces rapports non suspects portent la depense de la table a 28,745 livres en deux mois. Tandis que treize domestiques occupaient la cuisine, un seul pouvait penetrer dans la prison, et aidait Clery a servir les prisonniers a table. Eh bien, tant est ingenieuse la captivite! C'etait par ce domestique, dont Clery avait interesse la sensibilite, que les nouvelles exterieures penetraient quelquefois au Temple. On avait toujours laisse ignorer aux malheureux prisonniers les evenemens du dehors. Les representans de la commune s'etaient contentes de leur communiquer les

journaux qui mentionnaient les victoires de la republique, et qui leur otaient ainsi tout espoir.

Clery avait imagine, pour les tenir au courant, un moyen adroit, et qui lui reussissait assez bien. Par le moyen des communications qu'il s'etait menagees au dehors, il avait fait choisir et payer un crieur public, qui venait se placer sous les fenetres du Temple, et sous pretexte de vendre des journaux, en rapportait les principaux details de toute la force de sa voix. Clery, qui etait convenu de l'heure, se placait aupres de la meme fenetre, recueillait ce qu'il entendait, et le soir, se penchant sur le lit du roi, a l'instant ou il lui en fermait les rideaux, il lui rapportait ce qu'il avait appris. Telle etait la situation de la famille infortunee tombee du trone dans les fers, et la maniere dont le zele industrieux d'un serviteur fidele luttait avec la defiance ombrageuse de ses gardiens.

Les comites avaient enfin presente leur travail sur le proces de Louis XVI. Dufriche-Valaze avait fait un premier rapport sur les faits reproches au monarque, et sur les pieces qui pouvaient les constater. Ce rapport, trop long pour etre entendu jusqu'au bout, fut imprime par ordre de la convention, et distribue a chacun de ses membres. Le 7 novembre, le depute Mailhe, parlant au nom du comite de legislation, presenta le rapport sur les grandes questions auxquelles le proces donnait naissance:

Louis XVI peut-il etre juge?

Quel tribunal prononcera le jugement?

Telles etaient les deux questions essentielles qui allaient occuper les esprits, et qui devaient les agiter profondement. L'impression du rapport fut ordonnee sur-le-champ. Traduit dans toutes les langues, distribue a un nombre considerable d'exemplaires, il remplit bientot la France et l'Europe. La discussion fut ajournee au 13, malgre Billaud-Varenes, qui voulait qu'on decidat par acclamation la question de la mise en jugement.

Ici allait se livrer la derniere lutte entre les idees de l'assemblee constituante et les idees de la convention; et cette lutte devait etre d'autant plus violente, que la vie ou la mort d'un roi allait en etre le resultat. L'assemblee constituante etait democratique par ses idees, et monarchique par ses sentimens. Ainsi, tandis qu'elle constituait l'etat tout entier en republique, par un reste d'affection et de menagement pour Louis XVI, elle conservait la royaute avec les attributs qu'on est convenu de lui accorder, dans le systeme de la monarchie feodale regularisee. Heredite, pouvoir executif, participation au pouvoir legislatif, et surtout inviolabilite, telles sont les prerogatives que l'on reconnait au trone dans les monarchies modernes, et que la premiere assemblee avait laissees a la maison regnante. La participation au pouvoir legislatif et le pouvoir executif sont des fonctions qui peuvent varier dans leur etendue, et qui ne constituent pas aussi essentiellement la royaute moderne que l'heredite et l'invocabilite. De ces deux dernieres, l'une assure la transmission perpetuelle et naturelle de la royaute, la seconde la met hors de toute atteinte dans la personne de chaque heritier; toutes deux enfin en font quelque chose de perpetuel qui ne s'interrompt pas, et quelque chose d'inaccessible, qu'aucune penalite ne peut atteindre. Condamnee a n'agir que par des ministres qui repondent de ses actions, la royaute n'est accessible que dans ses agens, et on a ainsi un point pour la frapper sans l'ebanler. Telle est la monarchie feodale, successivement modifiee par le temps, et conciliee avec le degre de liberte auquel sont parvenus les peuples modernes.

Cependant l'assemblée constituante avait été portée à mettre une restriction à cette inviolabilité royale. La fuite à Varennes, les entreprises des émigrés, l'amenerent enfin à penser que la responsabilité ministérielle ne garantirait pas une nation de toutes les fautes de la royauté. Elle avait en conséquence prévu le cas où un monarque se mettrait à la tête d'une armée ennemie, pour attaquer la constitution de l'état, ou bien ne s'opposerait pas, par un acte formel, à une entreprise de cette nature faite en son nom. Dans ce cas, elle avait déclaré le monarque non point justiciable des lois ordinaires contre la félonie, mais déchu; il était censé avoir abdiqué la royauté. Tel est le langage textuel de la loi qu'elle avait rendue. La proposition d'accepter la constitution, faite par elle au roi, et l'acceptation de la part du roi, avaient rendu le contrat irrévocable, et l'assemblée avait pris le solennel engagement de tenir comme sacrée la personne des monarques.

C'est en présence d'un engagement pareil que se trouvait la convention, en décidant du sort de Louis XVI. Mais ces nouveaux constituants, réunis sous le nom de conventionnels, ne se prétendaient pas plus engagés par les institutions de leurs prédécesseurs, que ceux-ci ne s'étaient crus engagés par les vieilles institutions de la féodalité. Les esprits avaient subi un entraînement si rapide, que les lois de 1791 paraissaient aussi absurdes à la génération de 1792, que celles du XIII^e siècle l'avaient paru à la génération de 1789. Les conventionnels ne se croyaient donc pas liés par une loi qu'ils jugeaient absurde, et se déclaraient en insurrection contre elle, comme les états-généraux contre celle des trois ordres.

On vit donc, dès l'ouverture de la discussion, le 13 novembre, se prononcer deux systèmes opposés: les uns soutenaient l'inviolabilité, les autres la rejetaient absolument. Les idées avaient tellement changé, qu'aucun membre de la convention n'osait défendre l'inviolabilité comme bonne en elle-même, et ceux même qui étaient pour elle ne la défendaient que comme disposition antérieure, dont le bénéfice était acquis au monarque, et qu'on ne pouvait lui contester sans manquer à un engagement national. Encore n'y avait-il que très peu de députés qui la soutinssent à ce titre d'engagement pris, et les girondins la condamnaient même sous ce rapport. Cependant ils demeuraient hors du débat, et observaient froidement la discussion élevée entre les rares partisans de l'inviolabilité et ses nombreux adversaires.

"D'abord, disaient les adversaires de l'inviolabilité, pour qu'un engagement soit valable, il faut que celui qui s'engage ait le droit de s'engager. Or, la souveraineté nationale est inaliénable, et ne peut pas se lier pour l'avenir. La nation peut bien, en stipulant l'inviolabilité, avoir rendu le pouvoir exécutif inaccessible aux coups du pouvoir législatif: c'est une précaution politique dont on conçoit le motif, dans le système de l'assemblée constituante; mais, si elle a rendu le roi inviolable pour tous les corps constitués, elle n'a pu le rendre inviolable pour elle-même, car elle ne peut jamais renoncer à la faculté de tout faire et de tout vouloir en tout temps; cette faculté constitue sa toute-puissance, qui est inaliénable; la nation n'a donc pu s'engager envers Louis XVI, et on ne peut lui opposer un engagement qu'elle n'a pas pu prendre.

"Secondement, il aurait fallu, même en supposant l'engagement possible, qu'il fut réciproque. Or, il ne l'a jamais été du côté de Louis XVI. Cette constitution, sur laquelle il veut maintenant s'appuyer, il ne l'a jamais voulu, il a toujours protesté contre elle, et n'a jamais cessé de travailler à la détruire, non seulement par des conspirations intérieures,

mais par le fer des ennemis. Quel droit a-t-il donc de s'en prevaloir?

"Qu'on admette meme l'engagement comme possible et comme reciproque, il faut encore qu'il ne soit pas absurde, pour avoir quelque valeur. Ainsi on concoit l'inviolabilite qui s'applique a tous les actes ostensibles dont un ministre repond a la place du roi. Pour tous les actes de ce genre, il existe une garantie dans la responsabilite ministerielle, et l'inviolabilite, n'etant pas l'impunite, cesse d'etre absurde. Mais pour tous les actes secrets, comme les trames cachees, les intelligences avec l'ennemi, les trahisons enfin, un ministre est-il la pour contre-signer et repondre? Et ces derniers actes cependant resteraient impunis, quoique les plus graves et les plus coupables de tous! Voila ce qui est inadmissible, et il faut reconnaitre que le roi, inviolable pour les actes de son administration, cesse de l'etre pour les actes secrets et criminels qui attaquent la surete publique. Ainsi un depute, inviolable pour ses fonctions legislatives, un ambassadeur pour ses fonctions diplomatiques, ne le sont plus pour tous les autres faits de leur vie privatee. L'inviolabilite a donc des bornes, et il est des points sur lesquels la personne du roi cesse d'etre inattaquable. Dira-t-on que la decheance est la peine prononcee contre les perfidies dont un ministre ne repond pas? C'est-a-dire, que la simple privation du pouvoir serait la seule peine qu'on infligerait au monarque, pour en avoir si horriblement abuse! Le peuple qu'il aurait trahi, livre au fer etranger, et a tous les fleaux a la fois, se bornerait a lui dire: Retirez-vous. Ce serait la une justice illusoire, et une nation ne peut pas se manquer ainsi a elle-meme, en laissant impuni, le crime commis contre son existence et sa liberte.

"Il faut, ajoutaient les memes orateurs, il faut a la verite une peine connue, renfermee dans une loi anterieur, pour pouvoir l'appliquer a un delit. Mais n'y a-t-il pas les peines ordinaires contre la trahison? Ces peines ne sont elles pas les memes dans tous les codes? Le monarque n'etait-il pas averti, par la morale de nous les temps et de tous les lieux, que la trahison est un crime; et par la legislature de tous les peuples, que ce crime est puni du plus terrible des chatiments? Il faut, outre une loi penale, un tribunal. Mais voici la nation souveraine qui reunit en elle tous les pouvoirs, celui de juger comme celui de faire les lois, de faire la paix ou la guerre; elle est ici avec sa toute-puissance, avec son universalite, et il n'est aucune fonction qu'elle ne soit capable de remplir; cette nation, c'est la convention qui la represente, avec mandat de tout faire pour elle, de la venger, de la constituer, de la sauver. La convention est donc competente pour juger Louis XVI; elle a des pouvoirs suffisans; elle est le tribunal le plus independant, le plus eleve, qu'un accuse puisse choisir; et, a moins qu'il ne lui faille des partisans, ou des stipendies de l'ennemi, pour obtenir justice, le monarque ne peut pas desirer d'autres juges. A la verite, il aura les memes hommes pour accusateurs et juges. Mais si, dans les tribunaux ordinaires, exposes dans une sphere inferieure a des causes individuelles et particulieres d'erreur, on separe les fonctions, et on empeche que l'accusation ait pour arbitres ceux qui l'ont soutenue, dans le conseil-general de la nation, qui est place au-dessus de tous les interets, de tous les motifs individuels, les memes precautions ne sont plus necessaires. _La nation ne saurait errer_, et les deputes qui la representent partagent son infaillibilite et ses pouvoirs.

"Ainsi, continuaient les adversaires de l'inviolabilite, l'engagement contracte en 1791 ne pouvant lier la souverainete nationale; cet engagement etant sans aucune reciprocite, et renfermant d'ailleurs une clause absurde, celle de laisser la trahison impunie, est tout a fait nul, et Louis XVI peut etre mis en cause. Quant a la peine, elle a ete connue

de tout temps, elle s'est trouvee dans toutes les lois. Quant au tribunal, il est dans la convention revetue de tous les pouvoirs legislatifs, executifs et judiciaires." Ces orateurs demandaient donc, avec le comite: que Louis XVI fut juge; qu'il le fut par la convention nationale; qu'un acte enonciatif des faits a lui imputes fut dresse par des commissaires choisis; qu'il comparut en personne pour y repondre; que des conseils lui fussent accordes pour se defendre; et qu'immEDIATEMENT apres l'avoir entendu, la convention prononcat son jugement, par appel nominal.

Les defenseurs de l'inviolabilite n'avaient laisse aucune de ces raisons sans reponse, et avaient refute tout le systeme de leurs adversaires.

"On pretend, disaient-ils, que la nation n'a pas pu alier sa souverainete et s'interdire le droit de punir un attentat commis contre elle-meme; que l'inviolabilite prononcee en 1791 ne liait que le corps legislatif, mais point la nation elle-meme. D'abord, s'il est vrai que la souverainete nationale ne puisse pas s'aliener, et s'interdire de renouveler ses lois, il est vrai aussi qu'elle ne peut rien sur le passe; ainsi elle ne saurait faire que ce qui a ete ne soit pas; elle ne peut point empecher que les lois qu'elle avait portees aient eu leur effet, et que ce qu'elles absolvait soit absous; elle peut bien pour l'avenir declarer que les monarques ne seront plus inviolables, mais, pour le passe, elle ne peut pas empecher qu'ils le soient, puisqu'elle les a declares tels; elle ne peut surtout rompre les engagements pris avec des tiers, pour lesquels elle devenait simple partie en traitant avec eux. Ainsi donc la souverainete nationale a pu se lier pour un temps; elle l'a voulu d'une maniere absolue, non seulement pour le corps legislatif, auquel elle interdisait toute action judiciaire contre le roi, mais pour elle-meme, car le but politique de l'inviolabilite eut ete manque, si la royaute n'eut pas ete mise hors de toute atteinte quelconque de la part des autorites constituees, comme de la part de la nation elle-meme.

"Quant au defaut de reciprocite dans l'execution de l'engagement, tout a ete prevu. Le manque de fidelite a l'engagement a ete prevu par l'engagement meme. Toutes les manieres d'y manquer sont comprises dans une seule, la plus grave de toutes, la guerre a la nation, et sont punies de la decheance, c'est-a-dire de la resolution du contrat existant entre la nation et le roi. Le defaut de reciprocite n'est donc pas une raison qui puisse delier la nation de la promesse de l'inviolabilite.

"L'engagement etait donc reel et absolu, commun a la nation comme au corps legislatif; le defaut de reciprocite etait prevu, et ne peut etre une cause de nullite; on va voir enfin que, dans le systeme de la monarchie, cet engagement n'etait point deraisonnable; et qu'il ne peut perir pour cause d'absurdite. En effet, cette inviolabilite ne laissait, quoi qu'on en ait dit, aucun crime impuni. La responsabilite ministerielle atteignait tous les actes, parce qu'un roi ne peut pas plus conspirer que gouverner sans agens, et ainsi la justice publique avait toujours prise. Enfin ces crimes secrets, differens des delits ostensibles de l'administration, etaient prevus, et punis de la decheance, car toute faute de la part du roi se reduisait, dans cette legislation, a la cessation de ses fonctions. On a oppose a cela que la decheance n'etait pas une peine, qu'elle n'etait que la privation de l'instrument dont le monarque avait abuse. Mais dans un systeme ou la personne royale devait etre inattaquable, la severite de la peine n'etait pas ce qui importait le plus; l'essentiel etait son resultat politique, et ce resultat se trouvait atteint par la privation du pouvoir. D'ailleurs, n'est-ce donc pas une peine que la perte du premier trone de l'univers? Est-ce donc sans une affreuse douleur que l'on perd une couronne qu'en naissant on trouva sur sa tete, et avec laquelle on a

vecu, sous laquelle on a été adoré vingt années? Sur des cœurs nourris dans le rang suprême, ce supplice n'est-il pas égal à celui de la mort? D'ailleurs, la peine fut-elle trop douce, elle est telle, d'après une stipulation expresse, et une insuffisance de peine ne peut être dans une loi une cause de nullité. Il est convenu en législation criminelle que toutes les fautes de la législation doivent profiter à l'accusé, parce qu'il ne faut pas faire porter au faible des armes les erreurs du fort. Ainsi donc l'engagement, démontre valable et absolu, ne renfermait rien d'absurde; aucune impunité n'y était stipulée, et la trahison y trouvait son châtiment. Il n'est donc besoin de recourir ni au droit naturel, ni à la nation, puisque la déchéance est déjà prononcée par une loi antérieure. Cette peine, le roi l'a subie, sans un tribunal qui la prononçât, et d'après la seule forme possible, celle d'une insurrection nationale. Détrôné en ce moment, hors de toute possibilité d'agir, la France ne peut plus rien contre lui, que de prendre des mesures de police pour sa sûreté. Qu'elle le bannisse hors de son territoire pour sa propre sécurité, qu'elle le détienne même, si elle veut, jusqu'à la paix, ou qu'elle le laisse dans son sein redevenir homme, par l'exercice de la vie privée: voilà tout ce qu'elle doit, et tout ce qu'elle peut. Il n'est donc pas nécessaire de constituer un tribunal, d'examiner la compétence de la convention: le 10 août, tout fut fini pour Louis XVI; le 10 août, il cessa d'être roi; le 10 août, il fut mis en cause, jugé, déposé, et tout fut consommé entre lui et la nation."

Telle était la réponse que les partisans de l'inviolabilité opposaient à leurs adversaires. La souveraineté nationale entendue comme on l'entendait alors, leurs réponses étaient victorieuses, et tous les raisonnements du comité de législation n'étaient que de laborieux sophismes, sans franchise et sans vérité.

On vient de lire ce qui se disait de part et d'autre dans la discussion régulière. Mais, de l'exaltation des esprits et des passions, naissaient un autre système et une autre opinion. Aux Jacobins, dans les rangs de la Montagne, on se demandait déjà s'il était nécessaire d'une discussion, d'un jugement, de formes enfin, pour se délivrer de ce qu'on appelait un tyran, pris les armes à la main, et versant le sang de la nation. Cette opinion eut un organe terrible dans le jeune Saint-Just, fanatique austère et froid, qui a vingt ans méditait une société tout idéale, ou regnerait l'égalité absolue, la simplicité, l'austérité et une force indestructible. Long-temps avant le 10 août, il revait, dans les profondeurs de sa sombre intelligence, cette société surnaturelle, et il était arrivé, par fanatisme, à cette extrémité des opinions humaines, à laquelle Robespierre n'était parvenu qu'à force de haine. Neuf au milieu de la révolution, dans laquelle il entra à peine, étranger encore à toutes les luttes, à tous les torts, à tous les crimes, range dans le parti des montagnards par ses opinions violentes, charmant les jacobins par l'audace de son esprit, captivant la convention par ses talents, il n'avait cependant pas encore acquis une renommée populaire. Ses idées toujours bien accueillies, mais pas toujours comprises, n'avaient tout leur effet que lorsqu'elles étaient devenues, par des plagiat de Robespierre, plus communes, plus claires et plus déclamatoires.

Il parla après Morisson, le plus zélé des défenseurs de l'inviolabilité, et, sans employer les personnalités contre ses adversaires, parce qu'il n'avait pas encore eu le temps de contracter des haines personnelles, il ne parut s'indigner d'abord que des petites gens de l'assemblée, et des arguties de la discussion[1]. "Quoi! dit-il, vous, le comité, ses adversaires, vous cherchez péniblement des formes pour juger le ci-devant roi! vous vous efforcez d'en faire un citoyen, de l'élever à

cette qualite, pour trouver des lois qui lui soient applicables! Et moi, au contraire, je dis que le roi n'est pas un citoyen; qu'il doit etre juge en ennemi, que nous avons moins a le juger qu'a le combattre, et que n'etant pour rien dans le contrat qui unit les Francais, les formes de la procedure ne sont point dans la loi civile, mais dans la loi _du droit des gens_..."

[Note 1. Seance du 13 novembre.]

Ainsi donc Saint-Just ne voit pas dans le proces une question de justice, mais une question de guerre. "Juger un roi comme un citoyen? Ce mot dit-il, etonnera la posterite froide. Juger, c'est appliquer la loi; une loi est un rapport de justice: quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'humanite et les rois?"

"Regner seulement est un attentat, une usurpation que rien ne peut absoudre, qu'un peuple est coupable de souffrir, et contre laquelle chaque homme a un droit tout personnel. On ne peut regner innocemment, la folie en est trop grande. Il faut traiter cette usurpation comme les rois eux-memes traitent celle de leur pretendue autorite. Ne fit-on pas le proces a la memoire de Cromwell, pour avoir usurpe l'autorite de Charles Ier? Et certes, l'un n'etait pas plus usurpateur que l'autre; car lorsqu'un peuple est assez lache pour se laisser dominer par des tyrans, la domination est le droit du premier venu, et n'est pas plus sacree, pas plus legitime sur la tete de l'un que sur celle de l'autre!"

Passant a la question des formes, Saint-Just n'y voit que de nouvelles et inconsequentes erreurs. Les formes dans le proces ne sont que de l'hypocrisie; ce n'est point la maniere de proceder qui a justifie toutes les vengeances connues des peuples contre les rois, c'est le droit de la force contre la force.

"Un jour, s'ecrie-t-il, on s'etonnera qu'au dix-huitieme siecle on ait ete moins avance que du temps de Cesar: la le tyran fut immole en plein senat, sans autre formalite que vingt-trois coups de poignard, et sans autre loi que la liberte de Rome. Et aujourd'hui, on fait avec respect le proces d'un homme assassin d'un peuple, pris en flagrant delit!..."

Envisageant la question sous un autre rapport, tout etranger a Louis XVI, Saint-Just s'eleve contre la subtilite et la finesse des esprits, qui nuisent, dit-il, aux grandes choses. La vie de Louis XVI n'est rien, c'est l'esprit dont ses juges vont faire preuve qui l'inquiete; c'est la mesure qu'ils vont donner d'eux-memes qui le frappe. "Les hommes qui vont juger Louis ont une republique a fonder, et ceux qui attachent quelque importance au juste chatiment d'un roi ne fonderont jamais une republique... Depuis le rapport, une certaine incertitude s'est manifestee. Chacun rapproche le proces du roi de ses vues particulieres: les uns semblent craindre de porter plus tard la peine de leur courage; les autres n'ont point renonce a la monarchie; ceux-ci craignent un exemple de vertu qui serait un lien d'unite..."

"Nous nous jugeons tous avec severite, je dirai meme avec fureur; nous ne songeons qu'a modifier l'energie du peuple et de la liberte, tandis qu'on accuse a peine l'ennemi commun, et que tout le monde, ou rempli de faiblesse, ou engage dans le crime, se regarde avant de frapper le premier coup.

"Citoyens, si le peuple romain, apres six cents ans de vertu et de haine contre les rois, si la Grande-Bretagne, apres Cromwell mort, vit renaitre

les rois malgre son energie, que ne doivent pas craindre parmi nous les bons citoyens, amis de la liberte, en voyant la hache trembler dans nos mains, et un peuple, des le premier jour de sa liberte, respecter le souvenir de ses fers? Quelle republique voulez-vous etablir au milieu de nos combats particuliers et de nos faiblesses communes?... Je ne perdrai jamais de vue que l'esprit avec lequel on jugera le roi sera le meme que celui avec lequel on etablira la republique... La mesure de votre philosophie dans ce jugement sera aussi la mesure de votre liberte dans la constitution!"

Il etait pourtant des esprits qui, moins fanatisees que Saint-Just, s'efforciaient de se placer dans des rapports plus vrais, et tachaient d'amener l'assemblee, a considerer les choses sous un point de vue plus juste. "Voyez, avait dit Rouzet (seance du 15 novembre), la veritable situation du roi dans la constitution de 1791. Il etait place en presence de la representation nationale pour rivaliser avec elle. N'etait-il pas naturel qu'il cherchat a recouvrer le plus possible du pouvoir qu'il avait perdu? N'etait-ce pas vous qui lui aviez ouvert cette lice, et qui l'aviez appele a y lutter avec la puissance legislative? Eh bien! dans cette lice, il a ete vaincu; il est seul, desarme, abattu aux pieds de vingt-cinq millions d'hommes, et ces vingt-cinq millions d'hommes auraient l'inutile lachete d'immoler le vaincu! D'ailleurs, ajoutait Rouzet, cet eternel penchant a dominer, penchant qui remplit le coeur de tous les hommes, Louis XVI ne l'avait-il pas reprime dans le sien, plus qu'aucun souverain du monde? N'a-t-il pas fait, en 1789, un sacrifice volontaire d'une partie de son autorite? N'a-t-il pas renonce a une partie des droits que ses predecesseurs s'etaient permis d'exercer? N'a-t-il pas aboli la servitude dans ses domaines? N'a-t-il pas appele dans ses conseils les ministres philosophes, et jusqu'a ces empiriques que la voix publique lui designait? N'a-t-il pas convoque les etats-generaux, et rendu au tiers-etat une partie de ses droits?"

Faure, depute de la Seine-Inferieure, avait montre plus de hardiesse encore. Se rappelant la conduite de Louis XVI, il avait ose en reveiller le souvenir. "La volonte du peuple, avait-il dit, aurait pu sevir contre Titus, aussi bien que contre Neron, et elle aurait pu lui trouver des crimes, ne fut-ce que ceux commis devant Jerusalem. Mais ou sont ceux que vous imputez a Louis XVI? J'ai mis toute mon attention aux pieces lues contre lui; je n'y ai trouve que la faiblesse d'un homme qui se laisse aller a toutes les esperances qu'on lui donne de recouvrer son ancienne autorite; et je soutiens que tous les monarques morts dans leur lit etaient plus coupables que lui. Le bon Louis XII meme, en sacrifiant en Italie cinquante mille Francais pour sa querelle particuliere, etait mille fois plus criminel! Liste civile, veto, choix de ses ministres, femmes, parents, courtisans, voila les seducteurs de Capet! et quels seducteurs! J'invoque Aristide, Epictete; qu'ils me disent si leur fermete eut tenu a de telles epreuves! C'est sur le coeur des debiles mortels que je fonde mes principes ou mes erreurs. Elevez-vous donc a toute la grandeur de la souverainete nationale; concevez tout ce qu'une telle puissance doit comporter de magnanimite. Appelez Louis XVI, non comme un coupable, mais comme un Francais, et dites-lui: Ceux qui t'avaient jadis eleve sur le pavois, et nomme leur roi, te deposent aujourd'hui; tu avais promis d'etre leur pere, et tu ne le fus pas... Repare par tes vertus comme citoyen la conduite que tu as tenue comme roi."

Dans l'extraordinaire exaltation des esprits, chacun etait conduit a envisager la question sous des rapports differents. Fauchet, ce pretre constitutionnel qui s'etait rendu celebre en 1789, pour avoir porte dans la chaire le langage de la revolution, avait demande si la societe avait

le droit de porter la peine de mort[1]. "La société, avait-il dit, a-t-elle le droit d'arracher à un homme la vie qu'elle ne lui a pas donnée? Sans doute elle doit se conserver; mais est-il vrai qu'elle ne le puisse que par la mort du coupable? Et si elle le peut par d'autres moyens, n'a-t-elle pas le droit de les employer? Dans cette cause, ajoutait-il, plus que dans aucune autre, cette vérité est surtout applicable. Quoi! c'est pour l'intérêt public, c'est pour l'affermissement de la république naissante que vous allez immoler Louis XVI! Mais sa famille entière mourra-t-elle du même coup qui le frappera lui-même? D'après le système de l'hérédité, un roi ne succède-t-il pas immédiatement à un autre? Êtes-vous débarrassés, par la mort de Louis XVI, des droits qu'une famille entière croit avoir reçus d'une possession de plusieurs siècles? La destruction d'un seul est donc inutile. Au contraire, laissez subsister le chef actuel qui ferme tout accès aux autres; laissez-le exister avec la haine qu'il inspire à tous les aristocrates pour ses incertitudes, ses concessions; laissez-le exister avec sa réputation de faiblesse, avec l'avilissement de sa défaite, et vous aurez moins à le craindre que tout autre. Laissez ce roi détroné errer dans le vaste sein de votre république, sans ce cortège de grandeur qui l'entourait; montrez combien un roi est peu de chose réduit à lui-même; témoignez un profond dédain pour le souvenir de ce qu'il fut, et ce souvenir ne sera plus à craindre; vous aurez donné une grande leçon aux hommes; vous aurez fait pour la république, sa sûreté et son instruction, plus qu'en versant un sang qui ne vous appartient pas. Quant au fils de Louis XVI, ajoute Fauchet, s'il peut devenir un homme, nous en ferons un citoyen, comme le jeune Egalité. Il combattra pour la république, et nous n'aurons pas peur qu'un seul soldat de la liberté le seconde jamais, s'il avait la démence de vouloir devenir un traître à la patrie. Montrons ainsi aux peuples que nous ne craignons rien; engageons-les à nous imiter; que tous ensemble ils forment un congrès européen, qu'ils déposent leurs souverains, qu'ils envoient ces êtres chétifs traîner leur vie obscure le long des publiques, et qu'ils leur donnent même de petites pensions, car ces êtres-là sont si dénués de facultés, que le besoin même ne leur apprendrait pas à gagner du pain! Donnez donc ce grand exemple de l'abolition d'une peine barbare. Supprimez ce moyen inique de l'effusion du sang, et surtout guérissez le peuple du besoin qu'il a de le répandre. Tachez d'apaiser en lui cette soif que des hommes pervers voudraient exciter pour s'en servir à bouleverser la république. Songez que des hommes barbares vous demandent encore cent cinquante mille têtes, et qu'après leur avoir accordé celle du ci-devant roi, vous ne pourrez leur en refuser aucune. Empêchez des crimes qui agiteraient pour long-temps le sein de la république, deshonoreraient la liberté, ralentiraient ses progrès, et nuiraient à l'accélération du bonheur du monde."

[Note 1: Séance du 13 novembre.]

Cette discussion avait duré depuis le 13 jusqu'au 30 novembre, et avait excité une agitation générale. Ceux dont le nouvel ordre de choses n'avait pas entièrement saisi l'imagination, et qui conservaient quelque souvenir de 1789, de la bonté du monarque, de l'amour qu'on lui porta, ne pouvaient comprendre que ce roi, tout à coup transformé en tyran, fut dévoué à l'échafaud. En admettant même ses intelligences avec l'étranger, ils imputaient cette faute à sa faiblesse, à ses entours, à cet invincible amour du pouvoir héréditaire, et l'idée d'un supplice infâme les revoltait. Cependant ils n'osaient pas prendre ouvertement la défense de Louis XVI. Le péril récent auquel nous venions d'être exposés par l'invasion des Prussiens, l'opinion généralement répandue que la cour était la cause secrète de cet envahissement de nos frontières, avaient excité une irritation qui retombait sur l'infortune monarque, et contre

laquelle on n'osait pas s'élever. On se contentait de résister d'une manière générale contre ceux qui demandaient des vengeances; on les peignait comme des instigateurs de troubles, comme des septembriseurs, qui voulaient couvrir la France de sang et de ruines. Sans défendre nommément Louis XVI, on demandait la modération envers les ennemis vaincus. On se recommandait d'être en garde contre une énergie hypocrite, qui, en paraissant défendre la république par des supplices, ne cherchait qu'à l'asservir par la terreur, ou à la compromettre envers l'Europe. Les girondins n'avaient pas encore pris la parole. On supposait, plutôt qu'on ne connaissait, leur opinion, et la Montagne, pour avoir occasion de les accuser, prétendait qu'ils voulaient sauver Louis XVI. Cependant ils étaient incertains dans cette cause. D'une part, rejetant l'inviolabilité, et regardant Louis XVI comme complice de l'invasion étrangère, de l'autre, émus en présence d'une grande infortune, et portés en toute occasion à s'opposer à la violence de leurs adversaires, ils ne savaient quel parti prendre, et ils gardaient un silence équivoque et menaçant.

Une autre question agitait en ce moment les esprits, et ne produisait pas moins de troubles que la précédente: c'était celle des subsistances, qui avaient été une grande cause de discorde à toutes les époques de la révolution.

On a déjà vu combien d'inquiétudes et de peines elles avaient causées à Bailly et à Necker, pendant les premiers temps de 1789. Les mêmes difficultés se présentaient plus grandes encore à la fin de 1792, accompagnées des mouvements les plus dangereux. La suspension du commerce pour tous les objets qui ne sont pas de première nécessité, peut bien faire souffrir l'industrie, et à la longue agir sur les classes ouvrières; mais quand le blé, premier aliment, vient à manquer, le trouble et le désordre s'ensuivent immédiatement. Aussi l'ancienne police avait-elle rangé le soin des subsistances au rang de ses attributions, comme un des objets qui intéressaient le plus la tranquillité publique.

Les blés ne manquaient pas en 1792; mais la récolte avait été retardée par la saison, et en outre le battage des grains avait été différé par le défaut de bras. Cependant la plus grande cause de disette était ailleurs. En 1792 comme en 1789, le défaut de sûreté, la crainte du pillage sur les routes, et des vexations dans les marchés, empêchaient les fermiers d'apporter leurs denrées. On avait crié aussitôt à l'accaparement. On s'était élevé surtout contre ces riches fermiers qu'on appelait des aristocrates, et dont les fermages trop étendus devaient, disait-on, être divisés. Plus on s'irritait contre eux, moins ils étaient disposés à se montrer dans les marchés, et plus la disette augmentait. Les assignats avaient aussi contribué à la produire. Beaucoup de fermiers, qui ne vendaient que pour amasser, ne voulaient pas accumuler un papier variable, et préféraient garder leurs grains. En outre, comme le blé devenait chaque jour plus rare et les assignats plus abondants, la disproportion entre le signe et la chose s'était constamment accrue, et le renchérissement augmentait d'une manière de plus en plus sensible. Par un accident ordinaire dans toutes les disettes, la prévoyance étant éveillée par la crainte, chacun voulait faire des approvisionnements; les familles, les municipalités, le gouvernement, faisaient des achats considérables, et rendaient ainsi la denrée encore plus rare et plus chère. À Paris surtout, la municipalité commettait un abus très grave et très ancien: elle achetait des blés dans les départements voisins, et les vendait au-dessous du prix, dans la double intention de soulager le peuple et de se populariser encore davantage. Il résultait de cela que les marchands, écrasés par la rivalité, se retiraient du marché, et que la population des campagnes, attirée par le bas prix, venait absorber une partie des

subsistances rassemblees a grands frais par la police. Ces mauvaises mesures, inspirees par de fausses idees economiques et par une ambition de popularite excessive, tuaient le commerce, necessaire surtout a Paris, ou il faut accumuler sur un petit espace une quantite de grains plus grande que nulle autre part. Les causes de la disette etaient donc tres multipliees: d'abord la terreur des fermiers qui s'eloignaient des marches, le rencherissement provenant des assignats, la fureur de s'approvisionner, et enfin l'intervention de la municipalite parisienne, qui troublait le commerce par sa puissante concurrence.

Dans des difficultes pareilles, il est facile de deviner quel parti devaient prendre les deux classes d'hommes qui se partageaient la souverainete de la France. Les esprits violens qui avaient jusqu'ici voulu ecarter toute opposition en detruisant les opposans; qui, pour empecher les conspirations, avaient immole tous ceux qu'ils suspectaient de leur etre contraires, de tels esprits ne concevaient, pour terminer la disette, qu'un moyen, c'etait toujours la force. Ils voulaient qu'on arrachat les fermiers a leur inertie, qu'on les obligeat a se rendre dans les marches; que la ils fussent contraints de vendre leurs denrees a un prix fixe par les communes; que les grains ne quittassent pas les lieux, et n'allassent pas s'accumuler dans les greniers de ce qu'on appelait les accapareurs. Ils demandaient donc la presence forcee des commercans dans les marches, la taxe des prix ou _maximum_, la prohibition de toute circulation, enfin l'obeissance du commerce a leurs desirs, non par l'attrait ordinaire du gain, mais par la crainte des peines et de la mort.

Les esprits moderes desiraient au contraire qu'on laissat le commerce reprendre son cours, en dissipant les craintes des fermiers, en les laissant libres de fixer leurs prix, en leur presentant l'attrait d'un echange libre, sur et avantageux, en permettant la circulation d'un departement a l'autre, pour pouvoir secourir ceux qui ne produisaient pas de ble. Ils proscrivaient ainsi la taxe, les prohibitions de toute espece, et reclamaient avec les economistes l'entiere liberte du commerce des grains dans l'etendue de la France. D'apres l'avis de Barbaroux, assez verse dans ces matieres, ils demandaient que l'exportation a l'etranger fut soumise a un droit qui augmenterait quand les prix viendraient a s'elever, et qui rendrait ainsi la sortie plus difficile quand la presence de la denree serait plus necessaire. Ils n'admettaient l'intervention administrative que pour l'etablissement de certains marches, destines aux cas extraordinaires. Ils ne voulaient employer la severite que contre les perturbateurs qui violenteraient les fermiers sur les routes ou dans les marches; ils rejetaient enfin l'emploi des chatimens a l'egard du commerce, car la crainte peut etre un moyen de repression, mais elle n'est jamais un moyen d'action; elle paralyse, mais elle n'anime pas les hommes.

Quand un parti devient maitre dans un etat, il se fait gouvernement, et bientot forme les voeux et contracte les prejuges ordinaires de tout gouvernement; il veut a tout prix faire avancer toutes choses, et employer la force comme moyen universel. C'est ainsi que les ardents amis de la liberte avaient pour les systemes prohibitifs la predilection de tous les gouvernemens, et qu'ils trouvaient pour adversaires ceux qui, plus moderes, voulaient non seulement la liberte dans le but, mais dans les moyens, et reclamaient surete pour leurs ennemis, lenteur dans les formes de la justice, et liberte absolue du commerce.

Les girondins faisaient donc valoir tous les systemes imagines par les esprits speculatifs contre la tyrannie administrative; mais ces nouveaux economistes, au lieu de rencontrer, comme autrefois, un gouvernement honteux de lui-meme, et toujours condamne par l'opinion, trouvaient des

esprits enivres de l'idée du salut public, et qui croyaient que la force employée pour ce but n'était que l'énergie du bien.

Cette discussion amenait un autre sujet de graves reproches: Roland accusait tous les jours la commune de malverser dans les subsistances, et de les faire rencherir à Paris, en réduisant les prix par une vaine ambition de popularité. Les montagnards répondaient à Roland, en l'accusant lui-même d'abuser de sommes considérables affectées à son ministère pour l'achat des grains, d'être le chef des accapareurs, et de se faire le véritable dictateur de la France, en s'emparant des subsistances.

Tandis que pour ce sujet on disputait dans l'assemblée, on se revoltait dans certains départements, et particulièrement dans celui d'Eure-et-Loir. Le peuple des campagnes, excité par le défaut de pain, par les instigations des cures, reprochait à la convention d'être la cause de tous ses maux; et tandis qu'il se plaignait de ce qu'elle ne voulait pas taxer les grains, il l'accusait en même temps de vouloir détruire la religion. C'est Cambon qui était cause de ce dernier reproche. Passionné pour les économies qui ne portaient pas sur la guerre, il avait annoncé qu'on supprimerait les frais du culte, et que ceux qui voudraient la messe la paieraient. Aussi les insurgés ne manquaient pas de dire que la religion était perdue, et, par une contradiction singulière, ils reprochaient à la convention, d'une part la modération en matière de subsistances, et de l'autre la violence à l'égard du culte. Deux membres, envoyés par l'assemblée, trouvèrent aux environs de Courville un rassemblement de plusieurs mille paysans, armés de fourches et de fusils de chasse, et ils furent obligés, sous peine d'être assassinés, de signer la taxe des grains. Ils y consentirent, et la convention les désapprouva. Elle déclara qu'ils auraient du mourir, et abolit la taxe qu'ils avaient signée. On envoya la force armée pour dissiper les rassemblements. Ainsi commençaient les troubles de l'Ouest, par la misère et l'attachement au culte.

Sur la proposition de Danton, l'assemblée, pour apaiser le peuple de l'Ouest, déclara que son intention n'était pas d'abolir la religion, mais elle persista à repousser le maximum. Ainsi, ferme encore au milieu des orages, et conservant une suffisante liberté d'esprit, la majorité conventionnelle se déclarait pour la liberté du commerce contre les systèmes prohibitifs. Si on considère donc ce qui se passait dans les armées, dans les administrations, dans le procès de Louis XVI, on verra un spectacle terrible et singulier. Les hommes ardents s'exaltent, et veulent recomposer en entier les armées et les administrations pour en écarter les tièdes et les suspects; ils veulent employer la force contre le commerce pour l'empêcher de s'arrêter, et déployer des vengeances terribles pour effrayer tout ennemi. Les hommes modérés, au contraire, craignaient de désorganiser les armées en les renouvelant, de tuer le commerce en usant de contrainte, de soulever les esprits en employant la terreur; mais leurs adversaires s'irritent même de ces craintes, et s'exaltent d'autant plus dans le projet de tout renouveler, de tout forcer, de tout punir. Tel était le spectacle donné en ce moment par le côté gauche contre le côté droit de la convention.

La séance du 30 avait été fort agitée par les plaintes de Roland contre les fautes de la municipalité, en matière de subsistances, et par le rapport des commissaires envoyés dans le département d'Eure-et-Loir. Tout se rappelle à la fois quand on commence le compte de ses maux. D'une part, on avait rappelé les massacres, les écrits incendiaires, de l'autre, les incertitudes, les restes de royalisme, les lenteurs opposées à la vengeance nationale. Marat avait parlé et excité une rumeur générale.

Robespierre prend la parole au milieu du bruit, et vient proposer, dit-il, un moyen plus puissant que tous les autres pour rétablir la tranquillité publique, un moyen qui ramènera au sein de l'assemblée l'impartialité et la concorde, qui confondra les ennemis de la convention nationale, qui imposera silence à tous les libellistes, à tous les auteurs de placards, et déjouera leurs calomnies. "Quel est, s'écrie-t-on, quel est ce moyen?" Robespierre reprend: "C'est de condamner demain le tyran des Français à la peine de ses crimes, et de détruire ainsi le point de ralliement de tous les conspirateurs. Après-demain vous statuerez sur les subsistances, et le jour suivant vous poserez les bases d'une constitution libre."

Cette manière tout à la fois emphatique et astucieuse d'annoncer les moyens de salut, et de les faire consister dans une mesure combattue par le côté droit, excite les girondins, et les oblige à s'expliquer sur la grande question du procès. "Vous parlez du roi, dit Buzot; la faute des troubles est à ceux qui voudraient le remplacer. Lorsqu'il sera temps de s'expliquer sur son sort, je saurai le faire avec la sévérité qu'il a méritée; mais il ne s'agit pas de cela ici: il s'agit des troubles, et ils viennent de l'anarchie; l'anarchie vient de l'inexécution des lois. Cette inexécution subsistera tant que la convention n'aura rien fait pour assurer l'ordre." Legendre succède aussitôt à Buzot, conjure ses collègues d'écarter toute personnalité, de ne s'occuper que de la chose publique et des séditions qui, n'ayant d'autre objet que de sauver le roi, cesseront quand il ne sera plus. Il propose donc à l'assemblée d'ordonner que les opinions préparées sur le procès soient déposées sur le bureau, imprimées, distribuées à tous les membres, et qu'on décide ensuite si Louis XVI doit être jugé, sans perdre le temps à entendre de trop longs discours. Jean-Bon-Saint-André s'écrie qu'il n'est pas même besoin de ces questions préliminaires, et qu'il ne s'agit que de prononcer sur-le-champ la condamnation et la forme du supplice. La convention décrète enfin la proposition de Legendre, et l'impression de tous les discours. La discussion est ajournée au 3 décembre.

Le 3, on réclame de toutes parts la mise en cause, la rédaction de l'acte d'accusation, et la détermination des formes d'après lesquelles le procès doit s'instruire. Robespierre demande la parole, et quoiqu'il eût été décidé que toutes les opinions seraient imprimées et non lues, il obtient d'être entendu, parce qu'il voulait parler, non sur le procès, mais contre le procès lui-même, et pour une condamnation sans jugement.

Il soutient qu'instruire un procès, c'est ouvrir une délibération; que permettre de délibérer, c'est permettre le doute, et une solution même favorable à l'accusé. Or, mettre le crime de Louis XVI en problème, c'est accuser les Parisiens, les fédérés, tous les patriotes enfin qui ont fait la révolution du 10 août; c'est absoudre Louis XVI, les aristocrates, les puissances étrangères et leurs manifestes, c'est en un mot déclarer la royauté innocente et la république coupable.

"Voyez aussi, continue Robespierre, quelle audace ont acquise les ennemis de la liberté depuis que vous avez proposé ce doute! Dans le mois d'août dernier, les partisans du roi se cachaient. Quiconque eût osé entreprendre son apologie eût été puni comme un traître... Aujourd'hui, ils relevent impunément un front audacieux; aujourd'hui, des écrits insolents inondent Paris et les départements; des hommes armés et appelés dans ces murs à votre insu, contre les lois, ont fait retentir cette cité de cris séditieux, et demandent l'impunité de Louis XVI! Il ne vous reste plus qu'à ouvrir cette enceinte à ceux qui briguent déjà l'honneur de le défendre! Que dis-je! aujourd'hui Louis partage les mandataires du peuple! On parle pour ou contre lui! Il y a deux mois, qui eût pu soupçonner

qu'ici ce serait une question s'il etait inviolable? Mais, ajoute Robespierre, depuis que le citoyen Petion a presente comme une question serieuse, et qui devait etre traitee a part, celle de savoir si le roi pouvait etre juge, les doctrines de l'assemblee constituante ont reparu ici. O crime! o honte! la tribune du peuple francais a retenti du panegyrique de Louis XVI! Nous avons entendu vanter les vertus et les bienfaits du tyran. Tandis que nous avons eu la plus grande peine pour arracher les meilleurs citoyens a l'injustice d'une decision precipitee, la seule cause du tyran est tellement sacree, qu'elle ne peut etre ni assez longuement ni assez librement discutee! Si nous en croyons ses apologistes, le proces durera plusieurs mois: il atteindra l'epoque du printemps prochain, ou les despotes doivent nous livrer une attaque generale. Et quelle carriere ouverte aux conspirateurs! quel aliment donne a l'intrigue et a l'aristocratie!

"Juste ciel! les hordes feroces du despotisme s'appretent a dechirer de nouveau le sein de notre patrie au nom de Louis XVI! Louis combat encore contre nous du fond de sa prison, et l'on doute s'il est coupable, s'il est permis de le traiter en ennemi! On demande quelles sont les lois qui le condamnent! On invoque en sa faveur la constitution!... La constitution vous defendait ce que vous avez fait; s'il ne pouvait etre puni que de la decheance, vous ne pouviez la prononcer sans avoir instruit son proces; vous n'aviez point le droit de le retenir en prison; il a celui de demander des dommages et interets et son elargissement: la constitution vous condamne; allez aux pieds de Louis invoquer sa clemence!"

Ces declamations pleines de fiel, qui ne renfermaient rien que Saint-Just n'eut deja dit, produisirent cependant une profonde sensation sur l'assemblee, qui voulut statuer seance tenante. Robespierre avait demande que Louis XVI fut juge sur-le-champ; cependant plusieurs membres et Petion s'obstinerent a proposer qu'avant de fixer la forme du jugement, on prononcat au moins la mise en jugement; car c'etait la, disaient-ils, un preliminaire indispensable, quelque celerite qu'on voulut mettre dans cette procedure. Robespierre veut parler encore, et semble exiger la parole; mais on s'irrite de son insolence, et on lui interdit la tribune. L'assemblee rend enfin le decret suivant:

"La convention nationale declare que Louis XVI sera juge par elle."
(3 decembre.)

Le 4, on met en discussion les formes du proces. Buzot, qui avait entendu beaucoup parler de royalisme, reclame la parole pour une motion d'ordre; et pour ecarter, dit-il, tout soupcon, il demande la peine de mort contre quiconque proposerait en France le retablissement de la royaute. Ce sont la des moyens que prennent souvent les partis pour prouver qu'ils sont incapables de ce dont on les accuse. Des applaudissemens nombreux accueillent cette inutile proposition; mais les montagnards, qui, dans leur systeme, n'auraient pas du l'empêcher, s'y opposent par humeur, et Bazire demande a la combattre. On crie aux voix! aux voix! Philippeaux, s'unissant a Bazire, propose de ne s'occuper que de Louis XVI, et de tenir une seance permanente jusqu'a ce qu'il ait ete juge. On demande alors quel interet porte les opposans a repousser la proposition de Buzot, car il n'est personne qui puisse regretter la royaute. Lejeune replique que c'est remettre en question ce qui a ete decide en abolissant la royaute. "Mais, dit Rewbell, il s'agit d'ajouter une disposition penale au decret d'abolition; ce n'est donc pas remettre en question une chose deja decretee." Merlin, plus maladroit que ses predecesseurs, veut un amendement, et propose de mettre une exception a l'application de la peine de mort, dans le cas ou la proposition de retablir la royaute serait faite

dans les assemblees primaires. A ces mots, des cris s'elevent de toutes parts. Voila, dit-on, le mystere decouvert! On veut un roi, mais sorti des assemblees primaires, de ces assemblees d'ou se sont eleves Marat, Robespierre et Danton. Merlin cherche a se justifier en disant qu'il a voulu rendre hommage a la souverainete du peuple. On lui impose silence en le traitant de royaliste, et on propose de le rappeler a l'ordre. Guadet alors, avec une mauvaise foi que les hommes les plus honnetes apportent quelquefois dans une discussion envenimee, soutient qu'il faut respecter la liberte des opinions, a laquelle on doit d'avoir decouvert un secret important, et qui donne la clef d'une grande machination. "L'assemblee, dit-il, ne doit pas regretter d'avoir entendu cet amendement, qui lui demontre qu'un nouveau despotisme doit succeder au despotisme detruit, et on doit remercier Merlin, loin de le rappeler a l'ordre." Une explosion de murmures couvrent la voix de Guadet. Bazire, Merlin, Robespierre, crient a la calomnie, et il est vrai que le reproche de vouloir substituer un roi plebeien au roi detrone etait aussi absurde que celui de federalisme adresse aux girondins. L'assemblee decrete enfin la peine de mort contre quiconque voudrait retablir en France la royaute, sous quelque denomination que ce puisse etre.

On revient aux formes du proces et a la proposition d'une seance permanente. Robespierre demande de nouveau que le jugement soit prononce sur-le-champ. Petion, victorieux encore par l'appui de la majorite, fait decider que la seance ne sera pas permanente, ni le jugement instantane, mais que l'assemblee s'en occupera tous les jours, et toute affaire cessante, de onze a six heures du soir.

Les jours suivans furent employes a la lecture des pieces trouvees chez Laporte, et d'autres trouvees plus recemment au chateau dans une armoire secrete, que le roi avait fait construire dans l'epaisseur d'une muraille. La porte en etait en fer, d'ou elle fut connue depuis sous le nom d'_armoire de fer_. L'ouvrier employe a la construire la denonca a Roland, qui, empressé de verifier le fait, eut l'imprudence de s'y rendre precipitamment, sans se faire accompagner de temoins pris dans l'assemblee, ce qui donna lieu a ses ennemis de dire qu'il avait soustrait une partie des papiers. Roland y trouva toutes les pieces relatives aux communications de la cour avec les emigres et avec divers membres des assemblees. Les transactions de Mirabeau y furent connues, et la memoire du grand orateur allait etre proscrite, lorsqu'a la demande de Manuel, son admirateur passionne, on chargea le comite d'instruction publique de faire de ces documens un plus ample examen[1].

[Note 1: Cette revelation eut lieu dans la seance du 5 decembre. On voulait briser immediatement le buste de Mirabeau, et ordonner que ses cendres fussent enlevees du Pantheon; mais on se contenta ce jour-la de voiler son buste.]

On nomma ensuite une commission pour faire, d'apres ces pieces, un acte enonciatif des faits imputes a Louis XVI. Cet acte enonciatif, une fois redige, devait etre approuve par l'assemblee. Louis XVI devait ensuite comparaitre en personne a la barre de la convention, et etre interroge par le president sur chaque article de l'acte enonciatif. Apres sa comparution, deux jours lui etaient accordes pour se defendre, et le lendemain de sa defense, le jugement devait etre prononce par appel nominal. Le pouvoir executif etait charge de prendre toutes les mesures necessaires pour assurer la tranquillite publique pendant la translation du roi a l'assemblee. Ces dispositions avaient ete decretees le 9.

Le 10, l'acte enonciatif fut represente a l'assemblee, et la comparution

de Louis XVI fut arretee pour le lendemain 11 decembre.

Ce monarque infortune allait donc comparaitre en presence de la convention nationale, et y subir un interrogatoire sur tous les actes de son regne. La nouvelle du proces et de l'ordre de comparution avait penetre jusqu'a Clery, par les secrets moyens de correspondance qu'il s'etait menages au dehors, et il ne l'avait transmise qu'en tremblant a cette famille desolee. N'osant la donner au roi lui-meme, il la communiqua a Mme Elisabeth, et lui apprit en outre que pendant le proces la commune avait resolu de separer Louis XVI de sa famille. Il convint avec la princesse d'un moyen de correspondre pendant cette separation; ce moyen consistait dans l'envoi d'un mouchoir que Clery, destine a rester aupres du roi, devait faire parvenir aux princesses si Louis XVI etait malade. Voila tout ce que les malheureux prisonniers avaient la pretention de se communiquer les uns aux autres. Le roi fut averti par sa soeur de sa prochaine comparution, et de la separation qu'on devait lui faire subir pendant le proces. Il recut cette nouvelle avec une parfaite resignation, et se prepara a subir avec fermete cette scene douloureuse.

La commune avait ordonne que, des le 11 au matin, tous les corps administratifs seraient en seance, que toutes les sections seraient armees, que la garde de tous les lieux publics, caisses, depots, etc., serait augmentee de deux cents hommes par poste, que des reserves nombreuses seraient placees sur divers points, avec une forte artillerie, et qu'une escorte d'elite accompagnerait la voiture.

Des le 11 au matin, la generale annonca dans Paris cette scene si triste et si nouvelle. Des troupes nombreuses entouraient le Temple, et le bruit des armes et des chevaux arrivait jusqu'aux prisonniers, qui feignaient d'ignorer la cause de cette agitation. A neuf heures du matin, la famille, suivant l'usage, se rendit chez le roi, pour y dejeuner. Les officiers municipaux, plus vigilans que jamais, empechaient par leur presence le moindre epanchement. Enfin on les separa. Le roi demanda en vain qu'on lui laissat son fils encore quelques instans. Malgre sa priere, le jeune enfant lui fut enleve, et il demeura seul environ deux heures. Alors le maire de Paris, le procureur de la commune, arriverent, et lui communiquerent l'arret de la convention qui le mandait a sa barre sous le nom de Louis Capet. "Capet, reprit le prince, est le nom de l'un de mes ancetres, et n'est pas le mien." Il se leva ensuite, et se rendit dans la voiture du maire, qui l'attendait. Six cents hommes d'elite entouraient la voiture. Elle etait precedee de trois pieces de canon et suivie de trois autres. Une nombreuse cavalerie formait l'avant-garde et l'arriere-garde. Une foule immense contemplait en silence ce triste cortege, et souffrait cette rigueur comme elle avait souffert si longtemps celles de l'ancien gouvernement. Il y eut quelques cris, mais fort rares. Le prince n'en fut point emu, et s'entretint paisiblement des objets qui etaient sur la route. Des qu'on fut rendu aux Feuillans, on le deposa dans une salle, en attendant les ordres de l'assemblee.

Pendant ce temps on faisait diverses motions relativement a la maniere de recevoir Louis XVI. On proposait qu'aucune petition ne put etre entendue, qu'aucun depute ne put prendre la parole, qu'aucun signe d'improbation ou d'approbation ne put etre donne au roi. "Il faut, dit Legendre, l'effrayer par le silence des tombeaux."

Un murmure condamna ces paroles cruelles. Defermont demanda qu'on disposat un siege pour l'accuse. La proposition fut trouvee trop juste pour etre mise aux voix, et on placa un siege a la barre. Par une vanite ridicule, Manuel proposa de discuter la question a l'ordre du jour, pour n'avoir pas

l'air de ne s'occuper que du roi, dut-on, ajouta-t-il, le faire attendre a la porte. On se mit donc a discuter une loi sur les emigres.

Santerre annonce enfin l'arrivee de Louis XVI. Barrere est president. "Citoyens, dit-il, l'Europe vous regarde. La posterite vous jugera avec une severite inflexible; conservez donc la dignite et l'impassibilite qui conviennent a des juges. Souvenez-vous du silence terrible qui accompagna Louis, ramene de Varennes."

Louis parait a la barre vers deux heures et demie. Le maire et les generaux Santerre et Wittengoff sont a ses cotes. Un silence profond regne dans l'assemblee. La dignite de Louis, sa contenance tranquille, dans une aussi grande infortune, touchent tout le monde. Les deputes du milieu sont emus. Les girondins eprouvent un profond attendrissement. Saint-Just, Robespierre, Marat, sentent defaillir eux-memes leur fanatisme, et s'etonnent de trouver un homme dans le roi dont ils demandent le supplice.

"Asseyez-vous, dit Barrere a Louis, et repondez aux questions qui vont vous etre adressees." Louis s'assied, et entend la lecture de l'acte enonciatif, article par article. La, toutes les fautes de la cour etaient rappelees et rendues personnelles a Louis XVI. On lui reprochait l'interruption des seances le 20 juin 1789, le lit de justice tenu le 23 du meme mois, la conspiration aristocratique dejouee par l'insurrection du 14 juillet, le repas des gardes-du-corps, les outrages faits a la cocarde nationale, le refus de sanctionner la declaration des droits, ainsi que les divers articles constitutionnels; tous les faits enfin qui manifestaient une nouvelle conspiration en octobre, et qui furent suivis des scenes des 5 et 6; les discours de reconciliation qui avaient suivi toutes ces scenes, et qui promettaient un retour qui n'etait pas sincere; le faux serment prete a la federation du 14 juillet; les menees de Talon et de Mirabeau pour operer une contre-revolution; l'argent donne pour corrompre une foule de deputes; la reunion des chevaliers du poignard le 28 fevrier 1791; la fuite a Varennes; la fusillade du Champ-de-Mars; le silence garde sur la convention de Pilnitz; le retard apporte a la promulgation du decret qui reunissait Avignon a la France; les mouvemens de Nimes, Montauban, Mende, Jalles; la continuation de paie accordee aux gardes-du-corps emigres et a la garde constitutionnelle licenciee; la correspondance secrete avec les princes emigres; l'insuffisance des armees reunies sur la frontiere; le refus de sanctionner le decret pour le camp de vingt mille hommes; le desarmement de toutes les places fortes; l'annonce tardive de la marche des Prussiens; l'organisation de compagnies secretes dans l'interieur de Paris; la revue des Suisses et des troupes qui formaient la garnison du chateau le matin du 10 aout; le doublement de cette garde; la convocation du maire aux Tuileries; enfin, l'effusion du sang qui avait ete la suite de ces dispositions militaires.

Si l'on n'admettait pas comme naturel le regret de son ancienne puissance, tout dans la conduite du roi pouvait etre tourne a crime; car sa conduite n'etait qu'un long regret, mele de quelques efforts timides pour recouvrer ce qu'il avait perdu. A chaque article le president s'arretait en disant: _Qu'avez-vous a repondre_? Le roi, repondant toujours d'une voix assuree, avait nie une partie des faits, rejete l'autre partie sur ses ministres, et s'etait appuye constamment sur la constitution, de laquelle il assurait ne s'etre jamais ecarte. Ses reponses avaient toujours ete mesurees. Mais a cette interpellation: _Vous avez fait couler le sang du Peuple au 10 aout_, il s'ecria d'une voix forte: "Non, Monsieur, non, ce n'est pas moi!"

On lui montra ensuite toutes les pieces, et, usant d'un respectable

privilege, il refusa d'en avouer une partie, et il contesta l'existence de l'armoire de fer. Cette denegation produisit un effet defavorable, et elle etait impolitique, car le fait etait demontre. Il demanda ensuite une copie de l'acte d'accusation ainsi que des pieces, et un conseil pour l'aider dans sa defense.

Le president lui signifia qu'il pouvait se retirer. On lui fit prendre quelques rafraichissemens dans la salle voisine, et, le faisant remonter en voiture, on le ramena au Temple. Il arriva a six heures et demie, et son premier soin fut de demander a revoir sa famille; on le lui refusa, en disant que la commune avait ordonne la separation pendant la duree de la procedure. A huit heures et demie, lorsqu'on lui annonca le moment du souper, il demanda de nouveau a embrasser ses enfans. Les ombrages de la commune rendaient tous les gardiens barbares, et on lui refusa encore cette consolation.

Pendant ce temps l'assemblee etait livree au tumulte, par suite de la demande d'un conseil que Louis XVI avait faite. Treilhard, Petion, insistaient avec force pour que cette demande fut accordee: Tallien, Billaud-Varennes, Chabot, Merlin, s'y opposaient, en disant qu'on allait encore differer le jugement par des chicanes. Enfin l'assemblee accorda un conseil. Une deputation fut chargee d'aller l'apprendre a Louis XVI, et de lui demander sur qui tomberait son choix. Le roi designa Target, ou a son defaut Tronchet, et tous deux s'il etait possible. Il demanda en outre qu'on lui donnat de l'encre, des plumes et du papier, pour travailler a sa defense, et qu'on lui permit de voir sa famille. La convention decida sur-le-champ qu'on lui donnerait tout ce qui etait necessaire pour ecrire, qu'on avertirait les deux defenseurs dont il avait fait choix, qu'il lui serait permis de communiquer librement avec eux, et qu'il pourrait voir sa famille.

Target refusa la commission dont le chargeait Louis XVI, en donnant pour raison que depuis 1785 il ne pouvait plus se livrer a la plaidoirie. Tronchet ecrivit sur-le-champ qu'il etait pret a accepter la defense qui lui etait confiee; et, tandis qu'on s'occupait a designer un nouveau conseil, on recut une lettre ecrite par un citoyen de soixante-dix ans, par le venerable Malesherbes, ami et compagnon de Turgot, et le magistrat le plus respecte de la France. Le noble vieillard ecrivait au president: "J'ai ete appele deux fois au conseil de celui qui fut mon maitre, dans le temps que cette fonction etait ambitionnee par tout le monde: je lui dois le meme service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse."

Il pria le president d'avertir Louis XVI qu'il etait pret a se devouer a sa defense.

Beaucoup d'autres citoyens firent la meme offre, et on en instruisit le roi. Il les remercia tous, et n'accepta que Tronchet et Malesherbes. La commune decida que les deux defenseurs seraient fouilles jusque dans les endroits les plus secrets, avant de penetrer aupres de leur client. La convention, qui avait ordonne la libre communication, renouvela son ordre, et ils purent entrer librement dans le Temple. En voyant Malesherbes, le roi courut au-devant de lui: le venerable vieillard tomba a ses pieds en fondant en larmes. Le roi le releva, et ils demurerent longtemps embrasses. Ils commencerent aussitot a s'occuper de la defense. Des commissaires de l'assemblee apportaient tous les jours au Temple les pieces, et avaient ordre de les communiquer, sans jamais s'en dessaisir. Le roi les compulsait avec beaucoup d'attention, et avec un calme qui chaque fois etonnait davantage les commissaires.

La seule consolation qu'il eut demandee, celle de voir sa famille, ne lui etait point accordee, malgre le decret de la convention. La commune, y mettant toujours obstacle, avait demande le rapport de ce decret. "Vous aurez beau l'ordonner, dit Tallien a la convention, si la commune ne le veut pas, cela ne sera pas." Ces insolentes paroles exciterent un grand tumulte. Cependant l'assemblee, modifiant son decret, ordonna que le roi pourrait avoir ses deux enfans aupres de lui, mais a condition que les enfans ne retourneraient plus aupres de leur mere pendant tout le proces. Le roi, sentant qu'ils etaient plus necessaires a leur mere, ne voulut pas les lui enlever, et se soumit a cette nouvelle douleur avec une resignation qu'aucun evenement ne pouvait alterer.

A mesure que le proces s'avancait, on sentait davantage l'importance de la question. Les uns comprenaient que proceder par le regicide envers l'ancienne royaute, c'etait s'engager dans un systeme inexorable de vengeance et de cruautes, et declarer une guerre a mort a l'ancien ordre de choses, qu'ils voulaient bien abolir, mais non pas detruire d'une maniere aussi violente. Les autres au contraire desiraient cette guerre a mort, qui n'admettait plus ni faiblesse ni retour, et creusait un abime entre la monarchie et la revolution. La personne du roi disparaissait presque dans cette immense question, et on n'examinait plus qu'une chose, savoir s'il fallait ou ne fallait pas rompre entierement avec le passe par un acte eclatant et terrible. On ne voyait que le resultat, et on perdait de vue la victime sur laquelle allait tomber le coup.

Les girondins, constans a poursuivre les jacobins, leur rappelaient sans cesse les crimes de septembre, et les presentaient comme des anarchistes qui voulaient dominer la convention par la terreur, et immoler le roi pour le remplacer par des triumvirs. Guadet reussit presque a les expulser de la convention, en faisant decreter que les assemblees electorales de toute la France seraient convoquees pour confirmer ou revoquer leurs deputes. Cette proposition, decretee et rapportee en quelques minutes, avait singulierement effraye les jacobins. D'autres circonstances les inquietaient bien plus encore. Les federes continuaient d'arriver de toutes parts. Les municipalites envoyaient une multitude d'adresses dans lesquelles, en approuvant la republique et en felicitant l'assemblee de l'avoir instituee, elles condamnaient les crimes et les exces de l'anarchie. Les societies affiliees reprochaient toujours a la society-mere d'avoir dans son sein des hommes de sang qui pervertissaient la morale publique, et voulaient attenter a la surete de la convention. Quelques-unes reniaient leur mere, declaraient ne plus vouloir de l'affiliation, et annoncaient qu'au premier signal elles voleraient a Paris pour soutenir l'assemblee. Toutes demandaient surtout la radiation de Marat, et quelques-unes celle de Robespierre lui-meme.

Les jacobins desoles avouaient que l'opinion se corrompait en France; ils se recommandaient de se tenir unis, de ne pas perdre de temps pour ecrire dans les provinces, et eclairer leurs freres egares; ils accusaient le traître Roland d'arreter leur correspondance, et d'y substituer des ecrits hypocrites qui pervertissaient les esprits. Ils proposaient un don volontaire pour repandre les bons ecrits, et particulierement les admirables discours de Robespierre, et ils cherchaient les moyens de les faire parvenir malgre Roland, qui violait, disaient-ils, la liberte des postes. Cependant ils convenaient d'une chose, c'est que Marat les compromettait par la violence de ses ecrits; et il fallait, suivant eux, que la society-mere apprit a la France, quelle difference elle mettait entre Marat, que son temperament enflamme emportait au-dela des bornes, et le sage, le vertueux Robespierre, qui, toujours dans la veritable limite,

voulait sans faiblesse, mais sans exagération, ce qui était juste et possible. Une forte dispute s'était engagée sur ces deux hommes. On avait reconnu que Marat était une tête forte et hardie, mais trop emportée. Il avait été utile, disait-on, à la cause du peuple, mais il ne savait pas s'arrêter. Les partisans de Marat avaient répondu qu'il ne croyait pas nécessaire d'exécuter tout ce qu'il avait dit, et qu'il sentait mieux que personne le terme où il fallait s'arrêter. Ils citaient diverses paroles de lui. Marat avait dit: "Il ne faut qu'un Marat dans la république.--Je demande le plus pour obtenir le moins.--Ma main secherait plutôt que d'écrire_, _si je croyais que le peuple exécutât à la lettre tout ce que je lui conseille.--Je surrais au peuple, parce que je sais qu'il me marchande_" Les tribunes avaient appuyé cette justification de Marat par leurs applaudissements. Pourtant la société avait résolu de faire une adresse, dans laquelle, décrivant le caractère de Marat et de Robespierre, elle montrerait quelle différence elle faisait entre la sagesse de l'un et la véhémence de l'autre[1]. Après cette mesure, on en proposa plusieurs autres, et surtout on se promit de demander continuellement le départ des fédérés pour la frontière. Si on apprenait en effet que l'armée de Dumouriez s'affaiblissait par la désertion, les jacobins s'écriaient que le renfort des fédérés lui était indispensable. Marat écrivait que depuis plus d'un an on retenait les volontaires qui étaient partis les premiers, et qu'il était temps de les remplacer par ceux qui séjournaient à Paris: on venait d'apprendre que Custine avait été obligé d'abandonner Francfort, que Beurnonville avait inutilement attaqué l'électorat de Trèves, et les jacobins soutenaient que si ces deux généraux avaient eu avec eux les fédérés qui remplissaient inutilement la capitale, ils n'eussent pas essuyé cet échec.

[Note 1: Voyez la note 4 à la fin du volume.]

Les diverses nouvelles de l'inutile tentative de Beurnonville et de l'échec de Custine avaient singulièrement agité l'opinion. Elles étaient faciles à prévoir, car Beurnonville, attaquant par une mauvaise saison, et sans moyens suffisants, des positions inabornables, ne pouvait réussir; et Custine, s'obstinant à ne pas reculer spontanément sur le Rhin, pour ne pas avouer sa témérité, devait infailliblement être réduit à une retraite à Mayence. Les malheurs publics sont pour les partis une occasion de reproches. Les jacobins, qui n'aimaient pas les généraux suspects d'aristocratie, déclamaient contre eux, et les accusaient d'être feuillants et girondins. Marat ne manqua pas de s'élever de nouveau contre la fureur des conquêtes, qu'il avait, disait-il, toujours blâmées, et qui n'étaient qu'une ambition déguisée des généraux pour arriver à un degré de puissance redoutable. Robespierre, dirigeant le reproche selon les inspirations de sa haine, soutint que ce n'était pas les généraux qu'il fallait accuser, mais la faction infame qui dominait l'assemblée et le pouvoir exécutif. Le perfide Roland, l'intrigant Brissot, les scélérats Louvet, Guadet, Vergniaud, étaient les auteurs de tous les maux de la France. Il demandait à être le premier assassiné par eux; mais il voulait avant tout avoir le plaisir de les dénoncer. Dumouriez et Custine, ajoutait-il, les connaissaient et se gardaient bien de se ranger avec eux: mais tout le monde les craignait parce qu'ils disposaient de l'or, des places et de tous les moyens de la république. Leur intention était de l'asservir, et pour cela ils enchaînaient tous les vrais patriotes, ils empêchaient le développement de leur énergie; et exposaient ainsi la France à être vaincue; par ses ennemis. Leur intention était principalement de détruire la société des jacobins, et de poignarder quiconque aurait le courage de résister. "Et pour moi, s'écriait Robespierre, je demande à être assassiné par Roland!" (_Seance des Jacobins du 12 decembre_..)

Cette haine furibonde, se communiquant a toute la societe, la soulevait comme une mer orageuse. On se promettait un combat a mort contre la faction; on repoussait d'avance toute idee de reconciliation, et comme il avait ete question d'un nouveau projet de transaction, on s'engageait a refuser a jamais le _baiser Lamourette_.

Les memes scenes se reproduisaient dans l'assemblee pendant le delai qui avait ete accorde a Louis XVI pour preparer sa defense. On ne manquait pas d'y repeter que partout les royalistes menacaient les patriotes, et repandaient des pamphlets en faveur du roi. Thuriot proposa un moyen, c'etait de punir de mort quiconque mediterait de rompre l'unite de la republique ou d'en detacher quelque partie. C'etait la un decret contre la fable du federalisme, c'est-a-dire contre les girondins. Buzot se hate de repondre par un autre projet de decret, et demande l'exil de la famille d'Orleans. Les partis echantent les faussetes, et se vengent des calomnies par d'autres calomnies. Tandis que les jacobins accusaient les girondins de federalisme, ceux-ci reprochaient aux premiers de destiner le duc d'Orleans au trone, et de ne vouloir immoler Louis XVI que pour rendre la place vacante.

Le duc d'Orleans existait a Paris, s'efforcant en vain de se faire oublier dans le sein de la convention. Cette place sans doute ne lui convenait pas au milieu de furieux demagogues; mais ou fuir? En Europe, l'emigration l'attendait, et les outrages, peut-etre meme les supplices, menacaient ce parent de la royaute qui avait repudie sa naissance et son rang. En France, il s'efforçait de cacher son rang sous les titres des plus humbles, et il se nommait _Egalite_. Mais il restait l'ineffacable souvenir de son ancienne existence, et le temoignage toujours present de ses immenses richesses. A moins de prendre les haillons, de se rendre meprisable a force de cynisme, comment echapper aux soupçons? Dans les rangs girondins, il eut ete perdu des le premier jour, et tous les reproches de royalisme qu'on leur faisait eussent ete justifies. Dans ceux des jacobins, il avait la violence de Paris pour appui; mais il ne pouvait pas echapper aux accusations des girondins, et c'est ce qui lui arriva en effet. Ceux-ci, ne lui pardonnant pas de se ranger avec leurs ennemis, supposaient que, pour se rendre supportable, il prodiguait ses tresors aux anarchistes, et leur fournissait le secours de sa puissante fortune.

L'ombrageux Louvet croyait mieux, et s'imaginait sincerement qu'il nourrissait toujours l'espoir de la royaute. Sans partager cette opinion, mais pour combattre la sortie de Thuriot par une autre, Buzot monte a la tribune. "Si le decret propose par Thuriot doit ramener la confiance, je vais, dit-il, vous en proposer un qui ne la ramenera pas moins. La monarchie est renversee, mais elle vit encore dans les habitudes, dans les souvenirs de ses anciennes creatures. Imitons les Romains, ils ont chasse Tarquin et sa famille: comme eux, chassons la famille des Bourbons. Une partie de cette famille est dans les fers, mais il en est une autre bien plus dangereuse, parce qu'elle fut plus populaire, c'est celle d'Orleans. Le buste d'Orleans fut promene dans Paris; ses fils, bouillans de courage, se distinguent dans nos armees, et les merites memes de cette famille la rendent dangereuse pour la liberte. Qu'elle fasse un dernier sacrifice a la patrie en s'exilant de son sein; qu'elle aille porter ailleurs le malheur d'avoir approche du trone, et le malheur plus grand encore de porter un nom qui nous est odieux, et dont l'oreille d'un homme libre ne peut manquer d'etre blessee." Louvet succedant a Buzot, et s'adressant a d'Orleans lui-meme, lui cite l'exil volontaire de Collatin, et l'engage a l'imiter. Lanjuinais rappelle les elections de Paris dont Egalite fait partie, et qui se firent sous le poignard de la faction anarchique; il rappelle les efforts qu'on a tentes pour nommer ministre de la guerre un

chancelier de la maison d'Orléans, l'influence que les fils de cette famille ont acquise dans les armées, et, par toutes ces raisons, il demande le bannissement des Bourbons. Bazire, Saint-Just, Chabot, s'y refusent, plutôt par opposition aux girondins que par intérêt pour d'Orléans. Ils soutiennent que ce n'est pas le moment de sevir contre le seul des Bourbons qui se soit loyalement conduit envers la nation, qu'il faut d'abord punir le Bourbon prisonnier, faire ensuite la constitution, et qu'après on s'occupera des citoyens devenus dangereux; qu'au reste, envoyer d'Orléans hors de France, c'est l'envoyer à la mort, et qu'il faut au moins ajourner cette cruelle mesure. Néanmoins le bannissement est décrété par acclamation. Il ne s'agit plus que de décider l'époque du bannissement en rédigeant le décret. "Puisque vous employez l'ostracisme contre Egalité, dit Merlin, employez-le contre tous les hommes dangereux, et tout d'abord je le demande contre le pouvoir exécutif.--Contre Roland! s'écrie Albitte.--Contre Roland et Pache! Ajoute Barrère, qui sont devenus une cause de division parmi nous. Qu'ils soient bannis l'un et l'autre du ministère, pour nous rendre le calme et l'union." Cependant Kersaint craint que l'Angleterre ne profite de cette désorganisation du ministère pour nous faire une guerre désastreuse; comme elle fit en 1757, lorsque d'Argenson et Machau furent disgraciés.

Rewbell demande si on peut bannir un représentant du peuple, et si Philippe Egalité n'appartient pas à ce titre à la nation qui l'a nommé. Ces diverses observations arrêtent le mouvement des esprits. On s'interrompt, on revient, et sans révoquer le décret de bannissement contre les Bourbons, on ajourne la discussion à trois jours, pour se calmer, et pour réfléchir plus mûrement à la question de savoir si on pouvait bannir Egalité, et destituer sans danger les deux ministres de l'intérieur et de la guerre.

Après cette discussion, on devine quel désordre dut régner dans les sections, à la commune et aux jacobins. On cria de toutes parts à l'ostracisme, et les pétitions se préparèrent pour la reprise de la discussion. Les trois jours écoulés, la discussion recommença; le maire vint à la tête des sections demander le rapport des décrets. L'assemblée passa à l'ordre du jour après la lecture de l'adresse; mais Petion, voyant quel tumulte excitait cette question, en demanda l'ajournement après le jugement de Louis XVI. Cette espèce de transaction fut adoptée, et on se jeta de nouveau sur la victime contre laquelle s'acharnaient toutes les passions. Le célèbre procès fut donc aussitôt repris.

CHAPITRE V.

CONTINUATION DU PROCÈS DE LOUIS XVI.--SA DÉFENSE.--DÉBATS TUMULTUEUX À LA CONVENTION.--LES GIRONDINS PROPOSENT L'APPEL AU PEUPLE; OPINION DU DÉPUTÉ SALLE; DISCOURS DE ROBESPIERRE; DISCOURS DE VERGNIAUD.--POSITION DES QUESTIONS.--LOUIS XVI EST DÉCLARÉ COUPABLE ET CONDAMNÉ À MORT, SANS APPEL AU PEUPLE ET SANS SURSIS À L'EXÉCUTION.--DETAILS SUR LES DÉBATS ET LES VOTES ÉMIS.--ASSASSINAT DU DÉPUTÉ LEPELLETIER-SAINT-FARÉAU.--AGITATION DANS PARIS.--LOUIS XVI FAIT SES ADIEUX À SA FAMILLE; SES DERNIERS MOMENTS DANS LA PRISON ET SUR L'ÉCHAFAUD.

Le temps accorde a Louis XVI pour preparer sa defense etait a peine suffisant pour compiler les immenses materiaux sur lesquels elle devait etre etablie. Ses deux defenseurs demanderent a s'en adjoindre un troisieme, plus jeune et plus actif, qui redigerait et prononcerait la defense, tandis qu'ils en chercheraient et prepareraient les moyens. Ce jeune adjoint etait l'avocat Deseze, qui avait defendu Bezenval apres le 14 juillet. La convention, ayant accorde la defense, ne refusa pas un nouveau conseil, et M. Deseze eut, comme Malesherbes et Tronchet, la faculte de penetrer au Temple. Une commission y portait tous les jours les pieces, les montrait a Louis XVI, qui les recevait avec beaucoup de sang-froid, et comme si ce proces _eut regarde un autre_, disait un rapport de la commune. Il montrait aux commissaires la plus grande politesse, et leur faisait servir a manger quand les seances avaient ete trop longues. Pendant qu'il s'occupait ainsi de son proces, il avait trouve un moyen de correspondre avec sa famille. Il ecrivait au moyen du papier et des plumes qu'on lui avait donnees pour travailler a sa defense, et les princesses traçaient leur reponse sur du papier avec des piqures d'epingle. Quelquefois on pliait les billets dans des pelotons de fil, qu'un garcon de l'office, en servant les repas, jetait sous la table; quelquefois on les faisait descendre par une ficelle d'un etage a un autre. Les malheureux prisonniers se donnaient ainsi des nouvelles de leur sante, et trouvaient une grande consolation a apprendre qu'ils n'etaient point malades.

Enfin M. Deseze avait termine sa defense en y travaillant nuit et jour. Le roi lui fit retrancher tout ce qui etait trop oratoire, et voulut s'en tenir a la simple discussion des moyens qu'il avait a faire valoir. Le 26, a neuf heures et demie du matin, toute la force armee etait en mouvement pour le conduire du Temple aux Feuillans, avec les memes precautions, et dans le meme ordre que lors de sa premiere comparution. Monte dans la voiture du maire, il s'entretint avec lui pendant le trajet avec la meme tranquillite que de coutume; on parla de Seneque, de Tite-Live, des hopitaux; il adressa meme une plaisanterie assez fine a un des municipaux, qui avait dans la voiture le chapeau sur la tete. Arrives aux Feuillans, il montra beaucoup de sollicitude pour ses defenseurs; il s'assit a leurs cotes dans l'assemblee, regarda avec beaucoup de calme les bancs ou siegeaient ses accusateurs et ses juges, sembla rechercher sur leur visage l'impression que produisait la plaidoirie de M. Deseze, et plus d'une fois il s'entretint en souriant avec Tronchet et Malesherbes. L'assemblee accueillit sa defense avec un morne silence, et ne temoigna aucune improbation.

Le defenseur s'occupa d'abord des principes du droit, et en second lieu des faits imputes a Louis XVI. Bien que l'assemblee, en decidant que le roi serait juge par elle, eut implicitement decrete que l'inviolabilite ne pouvait etre invoquee, M. Deseze demonstra fort bien que rien ne pouvait limiter la defense, et qu'elle demeurerait entiere, meme apres le decret; que par consequent, si Louis jugeait l'inviolabilite soutenable, il avait le droit de la faire valoir. Il fut d'abord oblige de reconnaitre la souverainete du peuple; et, avec tous les defenseurs de la constitution de 1791, il soutint que la souverainete, bien que maitresse absolue, pouvait s'engager, qu'elle l'avait voulu a l'egard de Louis XVI, en stipulant l'inviolabilite; qu'elle n'avait pas voulu une chose absurde dans le systeme de la monarchie; que par consequent l'engagement devait etre execute; et que tous les crimes possibles, le roi en eut-il commis, ne pouvaient etre punis que de la decheance. Il dit que sans cela la constitution de 1791 serait un piege barbare tendu a Louis XVI, puisqu'on lui aurait promis avec l'intention secrete de ne pas tenir; que, si on

refusait a Louis ses droits de roi, il fallait lui laisser au moins ceux de citoyen; et il demanda ou etaient les formes conservatrices que tout citoyen avait droit de reclamer, telles que la distinction entre le jury d'accusation et celui de jugement, la faculte de recusation, la majorite des deux tiers, le vote secret, et le silence des juges pendant que leur opinion se formait. Il ajouta, avec une hardiesse qui ne rencontra qu'un silence absolu, qu'il cherchait partout des juges et ne trouvait que des accusateurs. Il passa ensuite a la discussion des faits, qu'il rangea sous deux divisions, ceux qui avaient precede et ceux qui avaient suivi l'acceptation de l'acte constitutionnel. Les premiers etaient couverts par l'acceptation de cet acte, les autres par l'inviolabilite. Cependant il ne refusait pas de les discuter, et il le fit avec avantage, parce qu'on avait amasse une foule de faits insignifiants, a defaut de la preuve precise des intelligences avec l'etranger; crime dont on etait persuade, mais dont la preuve positive manquait encore. Il repoussa victorieusement l'accusation d'avoir verse le sang francais au 10 aout. Dans ce jour, en effet, l'agresseur n'etait pas Louis XVI, mais le peuple. Il etait legitime que Louis XVI, attaque, cherchat a se defendre, et qu'il prit les precautions necessaires. Les magistrats eux-memes l'avaient approuve, et avaient donne aux troupes l'ordre formel de repousser la force par la force. Malgre cela, disait M. Deseze, le roi n'avait pas voulu faire usage de cette autorisation, qu'il tenait et de la nature et de la loi, et il s'etait retire dans le sein du corps legislatif pour eviter toute effusion de sang. Le combat qui avait suivi ne le regardait plus, devait meme lui valoir des actions de graces plutot que des vengeancees, puisque c'etait sur un ordre de sa main que les Suisses avaient abandonne la defense du chateau et de leur vie. Il y avait donc une criante injustice a reprocher a Louis XVI d'avoir verse le sang francais, et sur ce point il avait ete irreprochable; il s'etait montre au contraire plein de delicatesses et de vertu.

Le defenseur termina par ces mots si courts, si justes, et les seuls ou il fut question des vertus de Louis XVI:

"Louis etait monte sur le trone a vingt ans, et a vingt ans il donna sur le trone l'exemple des moeurs; il n'y porta aucune faiblesse coupable ni aucune passion corruptrice; il y fut economique, juste, severe, et il s'y montra toujours l'ami constant du peuple. Le peuple desirait la destruction d'un impot desastreux qui pesait sur lui, il le detruisit; le peuple demandait l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir lui-meme dans ses domaines; le peuple sollicitait des reformes dans la legislation criminelle pour l'adoucissement du sort des accuses, il fit ces reformes; le peuple voulait que des milliers de Francais, que la rigueur de nos usages avait prives jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, acquissent ces droits ou les recouvrasent, il les en fit jouir par ses lois; le peuple voulut la liberte, et il la lui donna! Il vint meme au-devant de lui par ses sacrifices, et cependant c'est au nom de ce meme peuple qu'on demande aujourd'hui.... Citoyens, je n'acheve pas ... je m'arrete devant l'histoire: songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siecles!"

Louis XVI, prenant la parole immediatement apres son defenseur, prononça quelques mots qu'il avait ecrits. "On vient, dit-il, de vous exposer mes moyens de defense; je ne les renouvellerai point; en vous parlant peut-etre pour la derniere fois, je vous declare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes defenseurs vous ont dit la verite.

"Je n'ai jamais craint que ma conduite fut examinee publiquement; mais mon coeur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir

voulu faire repandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 aout me soient attribues!

"J'avoue que les preuves multipliees que j'avais donnees, dans tous les temps, de mon amour pour le peuple, et la maniere dont je m'etais toujours conduit, me paraissaient devoir prouver que je ne craignais pas de m'exposer pour epargner son sang, et eloigner a jamais de moi une pareille imputation."

Le president demande ensuite a Louis XVI s'il ne lui restait plus rien a dire pour sa defense. Louis XVI ayant declare qu'il a tout dit, le president lui annonce qu'il peut se retirer. Conduit dans une salle voisine avec ses defenseurs, il s'occupe avec sollicitude du jeune Deseze, qui parait fatigue d'une longue plaidoirie. Ramene ensuite en voiture, il parle avec la meme serenite a ceux qui l'escortent, et arrive au Temple a cinq heures. A peine avait-il quitte la convention, qu'un orage violent s'y etait eleve. Les uns voulaient qu'on ouvrit la discussion; les autres, se plaignant des delais eternels qu'on apportait a la decision de ce proces, demandaient sur-le-champ l'appel nominal, en disant que dans tout tribunal, apres avoir oui l'accuse, on passait aux voix. Lanjuinais nourrissait depuis le commencement du proces une indignation que son caractere impetueux ne lui permettait plus de contenir. Il s'elance a la tribune, et au milieu des cris qu'excite sa presence, il demande non pas un delai pour la discussion, mais l'annulation meme de la procedure; il s'ecrie que le temps des hommes ferores est passe, qu'il ne faut pas deshonorner l'assemblee en lui faisant juger Louis XVI; que personne n'en a le droit en France, et que l'assemblee particulierement n'a aucun titre pour le faire; que si elle veut agir comme corps politique, elle ne peut prendre que des mesures de surete contre le ci-devant roi; mais que si elle agit comme tribunal, elle est hors de tous les principes, car c'est faire juger le vaincu par le vainqueur lui-meme, puisque la plupart des membres presens se sont declares les conspirateurs du 10 aout. Au mot de _conspirateurs_, un tumulte epouvantable s'eleve de toutes parts. On crie _a l'ordre! a l'Abbaye! a bas de la tribune_! Lanjuinais veut en vain justifier le mot de _conspirateurs_, en disant qu'il doit etre pris ici dans un sens favorable, et que le 10 aout fut une conspiration glorieuse: il continue au milieu du bruit, et finit en declarant qu'il aimerait mieux perir mille fois que de condamner, contre toutes les lois, le tyran meme le plus abominable!

Une foule d'orateurs lui succedent, et le tumulte ne fait que s'accroitre. On ne veut plus rien entendre, on quitte sa place, on se mele, on se forme par groupes, on s'injurie, on se menace, et le president est oblige de se couvrir. Apres une heure d'agitation, le calme se retablit enfin, et l'assemblee, adoptant l'avis de ceux qui demandaient la discussion sur le proces de Louis XVI, declare que la discussion est ouverte, et qu'elle sera continuee, toutes affaires cessantes, jusqu'a ce que l'arret soit rendu.

La discussion est donc reprise le 27: la foule des orateurs deja entendus reparait a la tribune. Saint-Just s'y montre de nouveau. La presence de Louis XVI, humilie, vaincu, et serein encore dans l'infortune, a fait naitre quelques objections dans son esprit; mais il repond a ces objections en appelant Louis un tyran modeste et souple, qui a opprime avec modestie, qui se defend avec modestie, et contre la douceur insinueuse duquel il faut se premunir avec le plus grand soin. Il a appele les etats-generaux, mais c'etait pour humilier la noblesse et regner en divisant; aussi, quand il a vu la puissance des etats s'elever si rapidement, il a voulu la detruire. Au 14 juillet, aux 5 et 6 octobre, on

l'a vu amasser secretement des moyens pour accabler le peuple; mais chaque fois que ses conspirations etaient dejouees par l'energie nationale, il feignait de revenir lui-meme, il montrait de sa defaite et de la victoire du peuple une joie hypocrite et qui n'etait pas naturelle. Depuis, ne pouvant plus faire usage de la force, il corrompait les defenseurs de la liberte, il complotait avec l'etranger, il desesperait les ministres, dont l'un etait oblige de lui ecrire: *_Vos relations secretes m'empechent d'executer les lois, et je me retire_*. Enfin il avait employe tous les moyens de la plus profonde perfidie jusqu'au 10 aout, et maintenant encore, il affectait une feinte douceur pour ebranler ses juges et leur echapper.

C'est ainsi que les incertitudes si naturelles de Louis XVI se peignaient dans un esprit violent, qui voyait une perfidie forte et calculee la ou il n'y avait que faiblesse et regret du passe. D'autres orateurs succedent a Saint-Just, et on attend avec impatience que les Girondins prennent la parole. Ils ne s'etaient pas prononces encore, et il etait temps qu'ils s'expliquassent. On a deja vu quelles etaient et leurs incertitudes, et leurs dispositions a s'emouvoir, et leur penchant a excuser dans Louis XVI une resistance qu'ils etaient plus capables de comprendre que leurs adversaires. Vergniaud convint devant quelques amis de l'attendrissement qu'il eprouvait. Sans etre aussi touches peut-etre, les autres etaient tous disposes a s'interesser a la victime, et dans cette situation, ils imaginerent un moyen qui decele leur emotion et l'embaras de leur position: ce moyen etait l'appel au peuple. Se decharger d'une responsabilite dangereuse, et rejeter sur la nation le reproche de barbarie si le roi etait condamne, ou celui de royalisme s'il etait absous, tel etait le but des girondins, et c'etait un acte de faiblesse. Puisqu'ils etaient touches a la vue de la profonde infortune de Louis XVI, ils devaient avoir le courage de le defendre eux-memes, et ne devaient pas provoquer la guerre civile en renvoyant aux quarante-quatre mille sections qui partageaient la France une question qui allait infailliblement mettre tous les partis en presence, et soulever les passions les plus furieuses. Il fallait se saisir fortement de l'autorite, avoir le courage d'en user soi-meme, sans se decharger sur la multitude d'un soin dont elle etait incapable, et qui eut expose le pays a une confusion epouvantable. Ici, les girondins donnerent a leurs adversaires un avantage immense, en les autorisant a repandre qu'ils fomentaient la guerre civile, et en faisant suspecter leur courage et leur franchise. Aussi ne manqua-t-on pas de dire chez les jacobins que ceux qui voulaient absoudre Louis XVI etaient plus francs et plus estimables que ceux qui voulaient en appeler au peuple. Mais telle est l'ordinaire conduite des partis moderes; se conduisant ici comme aux 2 et 3 septembre, les girondins hesitaient a se compromettre pour un roi qu'ils regardaient comme un ennemi, et qui, dans leur persuasion, avait voulu les detruire par le fer etranger; cependant, emus a la vue de cet ennemi vaincu, ils essayaient de le defendre, ils s'indignaient de la violence commise a son egard, et ils faisaient assez pour se perdre eux-memes, sans faire assez pour le sauver.

Salles, celui de tous qui se pretait le mieux aux imaginations de Louvet, et qui meme le surpassait dans la supposition de complots imaginaires, Salles proposa et soutint le premier le systeme de l'appel au peuple, dans la seance du 27. Livrant a tout le blame des republicains la conduite de Louis XVI, et avouant qu'elle meritait toute la severite qu'on pourrait deployer, il fit observer cependant que ce n'etait point une vengeance, mais un grand acte de politique que l'assemblee devait exercer; il soutint donc que c'etait sous le point de vue de l'interet public que la question devait etre jugee. Or, dans les deux cas, de l'absolution et de la condamnation, il voyait des inconveniens enormes.

L'absolution serait une cause éternelle de discorde, et le roi deviendrait un point de ralliement de tous les partis. Le souvenir de ses attentats serait constamment rappelé à l'assemblée pour lui reprocher son indulgence: cette impunité serait un scandale public qui provoquerait peut-être des révoltes populaires, et qui servirait de prétexte à tous les agitateurs. Les hommes atroces qui avaient déjà bouleversé l'état par leurs crimes, ne manqueraient pas de s'autoriser de cet acte de clémence pour commettre de nouveaux attentats, comme ils s'étaient autorisés de la lenteur des tribunaux pour exécuter les massacres de septembre. De toutes parts, enfin, on accuserait la convention de n'avoir pas eu le courage de terminer tant d'agitations, et de fonder la république par un exemple énergique et terrible.

Condamné, le roi léguerait à sa famille toutes les prétentions de sa race, et les léguerait à des frères plus dangereux, parce qu'ils étaient moins déconsidérés par leur faiblesse. Le peuple, ne voyant plus les crimes, mais le supplice, viendrait peut-être à s'apitoyer sur le sort du roi, et les factieux trouveraient encore dans cette disposition un moyen de l'irriter contre la convention nationale. Les souverains de l'Europe gardaient un morne silence, dans l'attente d'un événement qu'ils espéraient devoir soulever une indignation générale, mais dès que la tête du roi serait tombée, tous, profitant de ce prétexte, fondraient à la fois sur la France pour la déchirer. Peut-être alors la France, aveuglée par ses souffrances, reprocherait à la convention un acte qui lui aurait valu une guerre cruelle et désastreuse.

Telle est, disait Salles, la funeste alternative offerte à la convention nationale. Dans une situation pareille, c'est à la nation elle-même à se décider, et à fixer son sort en fixant celui de Louis XVI. Le danger de la guerre civile est chimérique, car la guerre civile n'a pas éclaté en convoquant les assemblées primaires pour nommer une convention qui devait décider du sort de la France, et on ne paraît pas la redouter davantage dans une occasion tout aussi grave, puisqu'on défère à ces mêmes assemblées primaires la sanction de la constitution. On objecte vainement les longueurs et les difficultés d'une nouvelle délibération dans quarante-quatre mille assemblées; car il ne s'agit pas de délibérer, mais de choisir sans discussions entre les deux propositions présentées par la convention. On posera ainsi la question aux assemblées primaires: Louis XVI sera-t-il puni de mort, ou détenu jusqu'à la paix? Et elles répondront par ces mots: Detenu, ou Mis à mort. Avec des courriers extraordinaires, la réponse peut être arrivée en quinze jours des extrémités les plus éloignées de la France.

Cette opinion avait été écoutée avec des dispositions très diverses. Serres, député des Hautes-Alpes, se retracte de sa première opinion, qui était pour le jugement, et demande l'appel au peuple. Barbaroux combat la justification de Louis XVI, sans prendre de conclusions, car il n'osait absoudre contre le vœu de ses commettants, ni condamner contre celui de ses amis. Buzot se prononce pour l'appel au peuple; toutefois il modifie l'opinion de Salles, et demande que la convention prenne elle-même l'initiative en votant pour la mort, et en n'exigeant des assemblées primaires que la simple sanction de ce jugement. Rabaut Saint-Etienne, ce ministre protestant déjà distingué par ses talents dans la constituante, s'indigne de cette cumulation de pouvoirs qu'exerce la convention. "Quant à moi, dit-il, je suis las de ma portion de despotisme; je suis fatigué, harcelé, bourlé de la tyrannie que j'exerce pour ma part, et je soupire après le moment où vous aurez créé un tribunal qui me fasse perdre les formes et la contenance d'un tyran.... Vous cherchez des raisons

politiques; ces raisons sont dans l'histoire.... Ce peuple de Londres, qui avait tant presse le supplice du roi, fut le premier a maudire ses juges et a se prosterner devant son successeur. Lorsque Charles II monta sur le trone, la ville lui donna un superbe repas, le peuple se livra a la joie la plus extravagante, et il courut assister au supplice de ces memes juges que Charles immola depuis aux manes de son pere. Peuple de Paris, parlement de France, m'avez-vous entendu?..."

Faure demande le rapport de tous les decrets portant la mise en jugement. Le sombre Robespierre reparait enfin tout plein de colere et d'amertume. "Lui aussi, dit-il, avait ete touche et avait senti chanceler dans son coeur la vertu republicaine, en presence du coupable humilie devant la puissance souveraine. Mais la derniere preuve de devouement qu'on devait a la patrie, c'etait d'etouffer tout mouvement de sensibilite." Il repete alors tout ce qui a ete dit sur la competence de la convention, sur les delais eternels apportees a la vengeance nationale, sur les menagemens gardes envers le tyran, tandis qu'on attaque sans aucune espece de reserve les plus chauds amis de la liberte; il pretend que cet appel au peuple n'est qu'une ressource semblable a celle qu'avait imaginee Guadet, en demandant le scrutin epuratoire; que cette ressource perfide avait pour but de remettre tout en question, et la deputation actuelle, et le 10 aout, et la republique elle-meme. Ramenant toujours la question a lui-meme et a ses ennemis, il compare la situation actuelle a celle de juillet 1791, lorsqu'il s'agissait de juger Louis XVI pour sa fuite a Varennes. Robespierre y avait joue un role important. Il rappelle et ses dangers, et les efforts heureux de ses adversaires pour replacer Louis XVI sur le trone, et la fusillade du Champ-de-Mars qui s'en etait suivie, et les perils que Louis XVI, replace sur le trone, avait fait courir a la chose publique. Il signale perfidement ses adversaires d'aujourd'hui comme etant les memes que ses adversaires d'autrefois; il se presente comme expose, et la France avec lui, au meme danger qu'alors, et toujours par les intrigues de ces fripons qui s'appellent exclusivement les honnetes gens. "Aujourd'hui, ajoute Robespierre, ils se taisent sur les plus grands interets de la patrie; ils s'abstiennent de prononcer leur opinion sur le dernier roi; mais leur sourde et pernicieuse activite produit tous les troubles qui agitent la patrie, et pour egarer la majorite saine, mais souvent trompee, ils poursuivent les plus chauds patriotes sous le titre de minorite factieuse. La minorite, s'ecrie-t-il, se changea souvent en majorite, en eclairant les assemblees trompees. La vertu fut toujours en minorite sur la terre! Sans cela la terre serait-elle peulee de tyrans et d'esclaves?"

Ils expirerent sur un echafaud. Les Critias, les Anitus, les Cesar, les Clodius, etaient de la majorite, mais Socrate etait de la minorite, car il avala la cigue; Caton etait de la minorite, car il dechira ses entrailles." Robespierre recommande ensuite le calme au peuple pour oter tout pretexte a ses adversaires, qui presentent de simples applaudissemens donnes a ses deutes fideles comme une rebellion. "Peuple, s'ecrie-t-il, garde tes applaudissemens, fuis le spectacle de nos debats! Loin de tes yeux nous n'en combattons pas moins." Il termine enfin en demandant que Louis XVI soit sur-le-champ declare coupable et condamne a mort.

Les orateurs se succedent le 28, le 29, et jusqu'au 31. Vergniaud prend enfin la parole pour la premiere fois, et on ecoute avec un empressement extraordinaire les girondins s'exprimant par la bouche de leur plus grand orateur, et rompant un silence dont Robespierre n'etait pas le seul a les accuser.

Vergniaud developpe d'abord le principe de la souverainete du peuple, et

distingue les cas où les représentans doivent s'adresser à elle. Il serait trop long, trop difficile de recourir à un grand peuple pour tous les actes législatifs; mais pour certains actes d'une haute importance, il en est tout autrement. La constitution, par exemple, a été d'avance destinée à la sanction nationale. Mais cet objet n'est pas le seul qui mérite une sanction extraordinaire. Le jugement de Louis a de si graves caractères, soit par la cumulation de pouvoirs qu'exerce l'assemblée, soit par l'inviolabilité qui avait été constitutionnellement accordée au monarque, soit enfin par les effets politiques qui doivent résulter d'une condamnation, qu'on ne saurait contester sa haute importance, et la nécessité de le soumettre au peuple lui-même. Après avoir développé ce système, Vergniaud, qui réfute particulièrement Robespierre, arrive enfin aux inconvénients politiques de l'appel au peuple, et touche à toutes les grandes questions qui divisent les deux partis.

Il s'occupe d'abord des discordes qu'on redoute de voir éclater si on renvoie au peuple la sanction du jugement du roi. Il reproduit les raisons données par d'autres girondins, et soutient que si l'on ne craignait pas la guerre civile en réunissant les assemblées primaires pour sanctionner la constitution, il ne voyait pas pourquoi on la redouterait en les réunissant pour sanctionner le jugement du roi. Cette raison, souvent répétée, était de peu de valeur, car la constitution n'était pas la véritable question de la révolution, elle ne pouvait être que le règlement détaillé d'une institution déjà décrétée et consentie, la république. Mais la mort du roi étant une question formidable, il s'agissait de savoir si, en procédant par la voie de mort contre la royauté, la révolution romprait sans retour avec le passé, et marcherait par les vengeances et une énergie inexorable au but qu'elle se proposait. Or, si une question aussi terrible divisait déjà si fortement la convention et Paris, il y avait le plus grand danger à la proposer encore aux quarante-quatre mille sections du territoire français. Dans tous les théâtres, dans toutes les sociétés populaires, on disputait tumultueusement, et il fallait que la convention eût la force de décider elle-même la question, pour ne pas la livrer à la France, qui l'eût peut-être résolue par les armes.

Vergniaud, partageant à cet égard l'opinion de ses amis, soutient que la guerre civile n'est pas à craindre. Il dit que dans les départemens les agitateurs n'ont pas acquis la prépondérance qu'une lâche faiblesse leur a laissée usurper à Paris, qu'ils ont bien parcouru la surface de la république, mais qu'ils n'y ont trouvé partout que le mépris, et qu'on a donné le plus grand exemple d'obéissance à la loi, en respectant le sang impur qui coulait dans leurs veines. Il réfute ensuite les craintes qu'on a exprimées sur la véritable majorité qu'on a dit être composée d'intrigants, de royalistes, d'aristocrates; il s'élève contre cette orgueilleuse assertion que la vertu était en minorité sur la terre. "Citoyens, s'écrie-t-il, Catilina fut en minorité dans le sénat romain, et si cette minorité eût prévalu, c'en était fait de Rome, du sénat et de la liberté. Dans l'assemblée constituante, Maury, Cazales, furent en minorité, et s'ils avaient prévalu, c'en était fait de vous! Les rois aussi sont en minorité sur la terre; et pour enchaîner les peuples, ils disent aussi que la vertu est en minorité! ils disent aussi que la majorité des peuples est composée d'intrigants auxquels il faut imposer silence par la terreur, si l'on veut préserver les empires d'un bouleversement général."

Vergniaud demande si, pour faire une majorité conforme aux vœux de certains hommes, il faut employer le bannissement et la mort, changer la France en désert, et la livrer ainsi aux conceptions de quelques scélérats.

Après avoir vengé la majorité et la France, il se venge lui-même et ses amis, qu'il montre résistant toujours, et avec un égal courage, à tous les despotismes, celui de la cour et celui des brigands de septembre. Il les montre pendant la journée du 10 août, siégeant au bruit du canon du château, prononçant la déchéance avant la victoire du peuple, tandis que ces Brutus, si pressés aujourd'hui d'égorger les tyrans abattus, cachaient leurs frayeurs dans les entrailles de la terre, et attendaient ainsi l'issue du combat incertain que la liberté livrait au despotisme.

Il rejette ensuite sur ses adversaires le reproche de provoquer la guerre civile. "Oui, dit-il, ils veulent la guerre civile ceux qui, en prêchant l'assassinat contre les partisans de la tyrannie, appliquent ce nom à toutes les victimes que leur haine veut immoler; ceux qui appellent les poignards sur les représentants du peuple, et demandent la dissolution du gouvernement et de la convention; ceux qui veulent que la minorité devienne arbitre de la majorité, qu'elle puisse légitimer ses jugements par des insurrections, et que les Catilina soient appelés à régner dans le sénat. Ils veulent la guerre civile, ceux qui prêchent ces maximes dans tous les lieux publics, et pervertissent le peuple en accusant la raison de _feuillantisme_, la justice de pusillanimité, et la sainte humanité de conspiration.

"La guerre civile, s'écrie l'orateur, pour avoir invoqué la souveraineté du peuple!... Cependant en juillet 1791 vous étiez plus modestes, vous ne vouliez pas la paralyser et régner à sa place. Vous faisiez courir une pétition pour consulter le peuple sur le jugement à rendre contre Louis revenu de Varennes! Alors vous vouliez de la souveraineté du peuple, et vous ne pensiez pas que l'invoquer put exciter la guerre civile! Serait-ce qu'alors elle favorisait vos vues secrètes, et qu'aujourd'hui elle les contrarie?"

L'orateur passe ensuite à d'autres considérations. On a dit que l'assemblée devait montrer assez de grandeur et de courage pour faire exécuter elle-même son jugement sans s'appuyer de l'avis du peuple. "Du courage, dit-il, il en fallait pour attaquer Louis XVI dans sa toute-puissance; en faut-il tant pour envoyer au supplice Louis vaincu et désarmé? Un soldat cimbrique entre dans la prison de Marius pour l'égorger; effrayé à l'aspect de la victime, il s'enfuit sans oser la frapper. Si ce soldat avait été membre d'un sénat, doutez-vous qu'il eût hésité à voter la mort d'un tyran? Quel courage trouvez-vous à faire un acte dont un lâche serait capable?"

Il parle encore d'un autre genre de courage, de celui qu'il faut déployer contre les puissances étrangères. "Puisqu'on parle continuellement, dit-il, d'un grand acte politique, il n'est pas inutile d'examiner la question sous ce rapport. Il n'est pas douteux que les puissances n'attendent ce dernier prétexte pour fondre toutes ensemble sur la France. On les vaincra sans doute; l'héroïsme des soldats français en est un sûr garant: mais ce sera un surcroît de dépenses, d'efforts de tout genre. Si la guerre force à de nouvelles émissions d'assignats, qui feront croître dans une proportion effrayante le prix des denrées de première nécessité; si elle porte de nouvelles et mortelles atteintes au commerce; si elle fait verser des torrents de sang sur le continent et sur les mers, quels si grands services aurez-vous rendus à l'humanité? Quelle reconnaissance vous devra la patrie pour avoir fait en son nom, et au mépris de sa souveraineté méconnue, un acte de vengeance devenu la cause ou seulement le prétexte d'événements si calamiteux? J'écarte, s'écrie l'orateur, toute idée de revers, mais osez-vous lui vanter vos services? Il n'y aura pas

une famille qui n'ait a pleurer ou son pere ou son fils; l'agriculture manquera bientôt de bras; les ateliers seront abandonnes; vos tresors ecoules appelleront de nouveaux impots; le corps social, fatigue des assauts que lui livreront au dehors les ennemis armes, au dedans les factions soulevees, tombera dans une langueur mortelle. Craignez qu'au milieu de ces triomphes, la France ne ressemble a ces monumens fameux qui, dans l'Egypte, ont vaincu le temps: l'etranger qui passe s'etonne de leur grandeur; s'il veut y penetrer, qu'y trouve-t-il? Des cendres inanimees, et le silence des tombeaux."

Apres ces craintes, il en est d'autres qui se presentent encore a l'esprit de Vergniaud; elles lui sont suggerees par l'histoire anglaise, et par la conduite de Cromwell, auteur principal, mais cache, de la mort de Charles 1er. Celui-ci, poussant toujours les peuples, d'abord contre le roi, puis contre le parlement lui-meme, brisa ensuite son faible instrument, et s'assit au supreme pouvoir. "N'avez-vous pas, ajoute Vergniaud, n'avez-vous pas entendu, dans cette enceinte et ailleurs, des hommes crier: _Si le pain est cher, la cause en est au Temple; si le numeraire est rare, si nos armees sont mal approvisionnees, la cause en est au Temple; si nous avons a souffrir chaque jour du spectacle de l'indigence, la cause en est au Temple_!

"Ceux qui tiennent ce langage n'ignorent pas cependant que la cherte du pain, le defaut de circulation des subsistances, la mauvaise administration dans les armees, et l'indigence dont le spectacle nous afflige, tiennent a d'autres causes que celles du Temple. Quels sont donc leurs projets? Qui me garantira que ces memes hommes qui s'efforcent continuellement d'avilir la convention, et qui peut-etre y auraient reussi si la majeste du peuple, qui reside en elle, pouvait dependre de leurs perfidies; que ces memes hommes qui proclament partout qu'une nouvelle revolution est necessaire; qui font declarer telle ou telle section en etat d'insurrection permanente; qui disent a la commune que, lorsque la convention a succede a Louis, on n'a fait que changer de tyrans, et qu'il faut une autre journee du 10 aout; que ces memes hommes qui ne parlent que de complots, de mort, de traitres, de proscriptions; qui publient dans les assemblees de sections et dans leurs ecrits qu'il faut nommer un _defenseur_ a la republique, qu'il n'y a qu'un chef qui puisse la sauver; qui me garantira, dis-je, que ces memes hommes ne crieront pas, apres la mort de Louis, avec la plus grande violence: _Si le pain est cher, la cause en est dans la convention; si le numeraire est rare, si nos armees sont mal approvisionnees, la cause en est dans la convention; si la machine du gouvernement se traîne avec peine, la cause en est dans la convention chargee de la diriger; si les calamites de la guerre se sont accrues par les declarations de l'Angleterre et de l'Espagne, la cause en est dans la convention, qui a provoque ces declarations par la condamnation precipitee de Louis_?

"Qui me garantira qu'a ces cris seditieux de la turbulence anarchique ne viendront pas se rallier l'aristocratie avide de vengeance, la misere avide de changement, et jusqu'a la pitie, que des prejuges inveteres auront excitee sur le sort de Louis? Qui me garantira que de cette tempete ou l'on verra ressortir de leurs repaires les tueurs du 2 septembre, on ne vous presentera pas tout couvert de sang, et comme un liberateur, ce _defenseur_, ce chef qu'on dit etre si necessaire? un chef! ah! si telle etait leur audace, il ne paraîtrait que pour etre a l'instant perce de mille coups! Mais a quelles horreurs ne serait pas livre Paris! Paris, dont la posterite admirera le courage heroique contre les rois, et ne concevra jamais l'ignominieux asservissement a une poignee de brigands, rebut de l'espece humaine, qui s'agitent dans son sein et le déchirent en

tous sens par les mouvemens convulsifs de leur ambition et de leur fureur! Qui pourrait habiter une cite ou regneraient la terreur et la mort? Et vous, citoyens industriels, dont le travail fait toute la richesse, et pour qui les moyens de travail seraient detruits; vous qui avez fait de si grands sacrifices a la revolution, et a qui on enleverait les derniers moyens d'existence; vous dont les vertus, le patriotisme ardent et la bonne foi ont rendu la seduction si facile, que deviendriez-vous? quelles seraient vos ressources? quelles mains essuieraient vos larmes et porteraient des secours a vos familles desesperees?

"Irez-vous trouver ces faux amis, ces perfides flatteurs qui vous auraient precipites dans l'abime? Ah! fuyez-les plutot! redoutez leur reponse! je vais vous l'apprendre. Vous leur demanderiez du pain; ils vous diraient: Allez dans les carrieres disputer a la terre quelques lambeaux, sanglans des victimes que vous avez egorgees! Ou: Voulez-vous du sang? Prenez, en voici! du sang et des cadavres, nous n'avons pas d'autre nourriture a vous offrir!... Vous fremissez, citoyens! O ma patrie, je demande acte a mon tour des efforts que je fais pour te sauver de cette crise deplorable!"

L'improvisation de Vergniaud avait produit sur ses auditeurs de tous les cotes une impression profonde et une admiration generale. Robespierre avait ete atterre sous cette franche et entrainante eloquence. Cependant Vergniaud avait ebranle, mais n'avait pas entraine l'assemblee, qui hesitait entre les deux partis. Plusieurs orateurs furent successivement entendus pour ou contre l'appel au peuple. Brissot, Gensonne, Petion, le soutinrent a leur tour. Enfin un orateur eut sur la question une influence decisive; ce fut Barrere. Par sa souplesse, son eloquence evasive et froide, il etait le modele et l'oracle du milieu. Il parla longuement sur le proces, l'envisagea sous tous les rapports, des faits, des lois et de la politique, et fournit des motifs de condamnation a tous les faibles qui ne demandaient que des raisons specieuses pour ceder. Sa mediocre argumentation servit de pretexte a tous ceux qui tremblaient, et des cet instant le malheureux roi fut condamne. La discussion s'etait prolongee jusqu'au 7 janvier 1793, et deja personne ne voulait plus entendre cette eternelle repetition des memes faits et des memes raisonnements. La cloture fut prononcee sans opposition; mais la proposition d'un nouvel ajournement excita un soulèvement des plus violens, et fut enfin decidee par un decret qui fixa la position des questions, et l'appel nominal au 14 janvier.

Ce jour fatal arrive, un concours extraordinaire de spectateurs entourait l'assemblee et remplissait les tribunes. Une foule d'orateurs se pressent pour proposer differentes manieres de poser les questions. Enfin, apres de longs debats, la convention renferme toutes les questions dans les trois suivantes:

Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberte de la nation, et d'attentats contre la surete generale de l'etat?

Le jugement, quel qu'il soit, sera-t-il envoye a la sanction du peuple?

Quelle peine lui sera-t-il inflige_?

Toute la journee du 14 avait ete occupee a poser les questions. Celle du 15 fut reservee a l'appel nominal. L'assemblee decida d'abord que chaque membre prononcerait son vote a la tribune; que ce vote pourrait etre motive, et serait ecrit et signe; que les absens sans cause seraient censures, mais que ceux qui rentreraient pourraient emettre leur voeu, meme apres l'appel nominal. Enfin ce fatal appel commence sur la premiere

question. Huit membres sont absents pour cause de maladie, vingt par commission de l'assemblée. Trente-sept, en motivant leurs votes de diverses manières, reconnaissent Louis XVI coupable, mais se déclarent incompétents pour prononcer un jugement, et ne demandent contre lui que des mesures de sûreté générale. Enfin six cent quatre-vingt-trois membres déclarent sans explication Louis XVI coupable. L'assemblée se composait de sept cent quarante-neuf membres.

Le président, au nom de la convention nationale, déclare _Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentats contre la sûreté générale de l'état_.

L'appel nominal recommence sur la seconde question, celle de l'appel au peuple. Vingt-neuf membres sont absents. Quatre, lesquels sont Lafon, Waudelaincourt, Morisson et Lacroix, refusent de voter. Le nomme Noël se refuse. Onze donnent leur opinion avec différentes conditions. Deux cent quatre-vingt-un votent pour l'appel au peuple; quatre cent vingt-trois le rejettent. Le président déclare, au nom de la convention nationale, que _le jugement de Louis Capet ne sera pas envoyé à la ratification du peuple_.

La journée du 15 avait été absorbée tout entière par ces deux appels nominaux, la troisième fut renvoyée à la séance du lendemain.

L'agitation augmentait dans Paris à mesure que l'instant décisif s'approchait. Aux théâtres, des voix favorables à Louis XVI s'étaient fait entendre, à l'occasion de la pièce de _l'Ami des lois_. La commune avait ordonné la suspension de tous les spectacles, mais le conseil exécutif avait révoqué cette mesure comme attentatoire à la liberté de la presse, dans laquelle on comprenait la liberté du théâtre. Dans les prisons, il régnait une consternation profonde. On avait répandu que les épouvantables journées de septembre devaient s'y renouveler, et les prisonniers, leurs parents, assiégeaient les députés de supplications, pour qu'on les arrachât à la mort. Les jacobins, de leur côté, disaient que de toutes parts on conspirait pour soustraire Louis XVI au supplice, et pour rétablir la royauté. Leur colère, excitée par les délais et les obstacles, en devenait plus menaçante, et les deux partis s'effrayaient ainsi l'un l'autre, en se supposant des projets sinistres. La séance du 16 avait excité un concours encore plus considérable que les précédentes. C'était la séance décisive, car la déclaration de la culpabilité n'était rien si Louis XVI était condamné au simple bannissement, et le but de ceux qui voulaient son salut était rempli, puisque tout ce qu'ils pouvaient attendre dans le moment, c'était de l'arracher à l'échafaud. Les tribunes avaient été envahies de bonne heure par les jacobins, et leurs regards étaient fixés sur le bureau où chaque membre allait paraître pour déposer son vote. Une grande partie du jour est consacrée à des mesures d'ordre public, à appeler les ministres, à les entendre, à provoquer des explications de la part du maire, sur la clôture des barrières, qu'on disait avoir été fermées pendant la journée. La convention décrète qu'elles resteront ouvertes, et que les fédérés présents à Paris partageront avec les Parisiens le service de la ville et de tous les établissements publics. Comme la journée était avancée, on décide que la séance sera permanente jusqu'à la fin de l'appel nominal. À l'instant où l'appel nominal allait commencer, on demande à fixer à quel nombre de voix l'arrêt doit être rendu. Lehardy propose les deux tiers des voix, comme dans les tribunaux criminels. Danton, qui venait d'arriver de Belgique, s'y oppose fortement, et requiert la simple majorité, c'est-à-dire la moitié des voix plus une. Lanjuinais s'expose à de nouveaux orages, en demandant qu'après tant de violations des formes de la justice, on observe au moins celle qui exige

les deux tiers des suffrages. "Nous votons, s'ecrie-t-il, sous le poignard et le canon des factieux!" A ces mots, de nombreux cris s'elevent, et la convention termine le debat en declarant que la forme de ses decrets est unique, et que, d'apres cette forme, ils sont tous rendus a la simple majorite.

Il est sept heures et demie du soir, et l'appel nominal commence pour durer toute la nuit. Les uns prononcent simplement la mort; les autres se declarent pour la detention et le bannissement a la paix; un certain nombre vote la mort avec une restriction, c'est d'examiner s'il ne serait pas convenable de surseoir a l'execution. Mailhe etait l'auteur de cette restriction, qui pouvait sauver Louis XVI, car le temps etait tout ici, et un delai equivalait a une absolution. Un assez grand nombre de deputes s'etaient ranges a cet avis. L'appel continue au milieu du tumulte. Dans ce moment, l'interet qu'avait inspire Louis XVI etait parvenu a son comble, et beaucoup de membres etaient arrives avec l'intention de voter en sa faveur; mais d'autre part aussi, l'acharnement de ses ennemis s'etait accru, et le peuple avait fini par identifier la cause de la republique avec la mort du dernier roi, et regardait la republique comme condamnee, et la royaute comme retablie, si Louis XVI etait sauve. Effrayes de la fureur que soulevait cette conviction populaire, beaucoup de membres redoutaient la guerre civile, et, quoique fort emus du sort de Louis XVI, etaient epouvantes des suites d'un acquittement. Cette crainte devenait plus grande a la vue de l'assemblee et de la scene qui s'y passait. A mesure que chaque depute montait l'escalier du bureau, on se taisait pour l'entendre, mais apres son vote les mouvemens d'approbation et d'improbation s'elevaient aussitot, et accompagnaient son retour. Les tribunes accueillaienent par des murmures tout vote qui n'etait point pour la mort; souvent elles adressaient a l'assemblee elle-meme des gestes menacans. Les deputes y repondaient de l'interieur de la salle, et il en resultait un echange tumultueux de menaces et de paroles injurieuses. Cette scene sombre et terrible avait ebranle toutes les ames et change bien des resolutions. Lecointre de Versailles, dont le courage n'etait point douteux, et qui n'avait cesse de gesticuler contre les tribunes, arrive au bureau, hesite, et laisse tomber de sa bouche le mot inattendu et terrible: La mort. Vergniaud, qui avait paru profondement touche du sort de Louis XVI, et qui avait declare a des amis que jamais il ne pourrait condamner ce malheureux prince, Vergniaud, a l'aspect de cette scene desordonnee, croit voir la guerre civile en France, et prononce un arret de mort, en y ajoutant neanmoins l'amendement de Mailhe. On l'interroge sur son changement d'opinion, et il repond qu'il a cru voir la guerre civile prete a eclater, et qu'il n'a pas ose mettre en balance la vie d'un individu avec le salut de la France.

Presque tous les girondins adopterent l'amendement de Mailhe. Un depute dont le vote excita surtout une vive sensation, fut le duc d'Orleans. Oblige de se rendre supportable aux jacobins ou de perir, il prononca la mort de son parent, et retourna a sa place au milieu de l'agitation causee par son vote. Cette triste seance dura toute la nuit du 16, et toute la journee du 17, jusqu'a sept heures du soir. On attendait le recensement des voix avec une impatience extraordinaire. Les avenues etaient remplies d'une foule immense, au milieu de laquelle on se demandait de proche en proche le resultat du scrutin. Dans l'assemblee on etait incertain encore, et on croyait avoir entendu les mots de reclusion ou de bannissement proferes aussi souvent que celui la mort. Suivant les uns, il manquait un suffrage pour la condamnation; suivant les autres, la majorite existait, mais elle n'etait que d'une seule voix. De toutes parts enfin, on disait qu'un seul avis pouvait decider la question, et on regardait avec anxiete si un votant nouveau n'arrivait pas. En ce moment parait a la

tribune un homme qui s'avance, avec peine, et dont la tête enveloppée annonce un malade. C'est Duchastel, député des Deux-Septèmes, qui s'est arraché de son lit pour venir donner son vote. A cette vue, des cris tumultueux s'élèvent. On prétend que des machinateurs sont allés le chercher pour sauver Louis XVI. On veut l'interroger, mais l'assemblée s'y refuse, et lui donne la faculté de voter en vertu de la décision qui admettait le suffrage après l'appel nominal. Duchastel monte avec fermeté à la tribune, et au milieu de l'attente universelle prononce le bannissement.

De nouveaux incidents se succèdent. Le ministre des affaires étrangères demande la parole pour communiquer une note du chevalier d'Ocariz, ambassadeur d'Espagne. Il offrait la neutralité de l'Espagne, et sa médiation auprès de toutes les puissances, si on laissait la vie à Louis XVI. Les montagnards impatients prétendent que c'est un incident combiné pour faire naître de nouveaux obstacles, et demandent l'ordre du jour. Danton veut que sur-le-champ on déclare la guerre à l'Espagne. L'assemblée adopte l'ordre du jour. On annonce ensuite une nouvelle demande: ce sont les défenseurs de Louis XVI qui veulent paraître devant l'assemblée pour lui faire une communication. Nouveaux cris du côté de la Montagne. Robespierre prétend que toute défense est terminée, que les conseils n'ont plus rien à faire entendre à la convention, que l'arrêt est rendu, et qu'il faut prononcer. On décide que les défenseurs ne seront introduits qu'après la prononciation de l'arrêt.

Vergniaud présidait. "Citoyens, dit-il, je vais proclamer le résultat du scrutin. Vous garderez, je l'espère, un profond silence. Quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour."

L'assemblée était composée de sept cent quarante-neuf membres: quinze étaient absents par commission, huit par maladie, cinq n'avaient pas voulu voter, ce qui réduisait le nombre des députés présents à sept cent vingt-un, et la majorité absolue à trois cent soixante-une voix. Deux cent quatre-vingt-six avaient voté pour la détention ou le bannissement avec différentes conditions. Deux avaient voté pour les fers; quarante-six pour la mort avec sursis, soit jusqu'à la paix, soit jusqu'à la ratification de la constitution. Vingt-six s'étaient prononcés pour la mort, mais, comme Mailhe, ils avaient demandé qu'il fut examiné s'il ne serait pas utile de surseoir à l'exécution. Leur vote était néanmoins indépendant de cette dernière clause. Trois cent soixante-un avaient voté pour la mort sans condition.

Le président, avec l'accent de la douleur, déclare au nom de la convention _que la peine prononcée contre Louis Capet est la mort_.

Dans ce moment, on introduit à la barre les défenseurs de Louis XVI. M. Deseze prend la parole, et dit qu'il est envoyé par son client pour interjeter appel auprès du peuple du jugement rendu par la convention. Il s'appuie sur le petit nombre de voix qui ont décidé la condamnation, et soutient que, puisque de tels doutes se sont élevés dans les esprits, il convient d'en référer à la nation elle-même. Tronchet ajoute que le code pénal ayant été suivi quant à la sévérité de la peine, on aurait dû le suivre au moins quant à l'humanité des formes; et que celle qui exige les deux tiers des voix n'aurait pas dû être négligée. Le vénérable Malesherbes parle à son tour, et, d'une voix entrecoupée par des sanglots: "Citoyens, dit-il, je n'ai pas l'habitude de la parole... Je vois avec douleur qu'on me refuse le temps de rallier mes idées sur la manière de compter les voix... J'ai beaucoup réfléchi autrefois sur ce sujet; j'ai beaucoup d'observations à vous communiquer... mais... Citoyens..."

pardonnez mon trouble... accordez-moi jusqu'a demain pour vous presenter mes idees."

L'assemblee est emue a la vue des larmes et des cheveux blanchis de ce venerable vieillard, "Citoyens, dit Vergniaud aux trois defenseurs, la convention a entendu vos reclamations; elles etaient pour vous un devoir sacre. Veut-on, ajoute-t-il en s'adressant a l'assemblee, decerner les honneurs de la seance aux defenseurs de Louis?"--Oui, oui, s'ecrie-t-on a l'unaninite.

Robespierre prend aussitot la parole, et rappelant le decret rendu contre l'appel au peuple, repousse la demande des defenseurs. Guadet veut que, sans admettre l'appel au peuple, on accorde vingt-quatre heures a Malesherbes. Merlin de Douai soutient qu'il n'y a rien a dire sur la maniere de compter les voix, car, si le code penal qu'on invoque exige les deux tiers des voix pour la declaration du fait, il n'exige que la simple majorite pour l'application de la peine. Or, dans le cas actuel, la culpabilite a ete declaree a la presque unaninite des voix; et des lors peu importe que pour la peine on n'ait obtenu que la simple majorite.

D'apres ces diverses observations, la convention passe a l'ordre du jour sur les reclamations des defenseurs, declare nul l'appel de Louis, et renvoie au lendemain la question du sursis. Le lendemain 18, on pretend que l'enumeration des votes ne s'est pas faite exactement, et on demande qu'elle soit recommencee. Toute la journee se passe en contestations; enfin le calcul est reconnu exact, et on est oblige de remettre au jour suivant la question du sursis.

Le 19 enfin, on agite cette derniere question. C'etait remettre en probleme tout le proces, car un delai etait pour Louis XVI la vie meme. Aussi, apres avoir epuise toutes les raisons, en discutant la peine et l'appel, les girondins et ceux qui voulaient sauver Louis XVI ne savaient plus quels moyens employer; ils alleguerent encore des raisons politiques; mais on leur repondit que si Louis XVI etait mort, on s'armerait pour le venger; que s'il etait vivant et detenu, on s'armerait encore pour le delivrer, et que par consequent les resultats seraient les memes. Barrere pretendit qu'il etait indigne de promener ainsi une tete dans les cours etrangeres, et de stipuler la vie ou la mort d'un condamne comme un article de traite. Il ajouta que ce serait une cruaute pour Louis XVI lui-meme, qui mourrait a chaque mouvement des armees. L'assemblee, fermant aussitot la discussion, decida que chaque membre voterait par oui ou par non sans desemperer. Le 20 janvier a trois heures du matin, l'appel nominal est termine, et le president declare a la majorite de trois cent quatre-vingts voix sur trois cent dix, qu'il ne sera pas sursis a l'execution de Louis Capet.

Dans cet instant il arrive une lettre de Kersaint. Ce depute donne sa demission. Il ne peut plus, dit-il a l'assemblee, supporter la honte de s'asseoir dans son enceinte avec des hommes de sang, alors que leur avis, precede de la terreur, l'emporte sur celui des gens de bien, alors que Marat l'emporte sur Petion. Cette lettre cause une rumeur extraordinaire. Gensonne prend la parole et choisit cette occasion de se venger sur les septembriseurs du decret de mort qu'on venait de rendre. "Ce n'etait rien, disait-il, que d'avoir puni les attentats de la tyrannie, si on ne punissait d'autres attentats plus redoutables. On n'avait rempli que la moitie de sa tache, si on ne punissait pas les forfaits de septembre, et si on n'ordonnait pas une instruction contre leurs auteurs." A cette proposition, la plus grande partie de l'assemblee se leve avec acclamation. Marat et Tallien s'opposent a ce mouvement. "Si vous

punissez, s'écrient-ils, les auteurs de septembre punissez aussi les conspirateurs qui étaient retranchés au château dans la journée du 10 août." Aussitôt l'assemblée, accueillant toutes ces demandes, ordonne au ministre de la justice de poursuivre tout à la fois les auteurs des brigandages commis dans les premiers jours de septembre, les individus trouvés les armes à la main dans le château pendant la nuit du 9 au 10, et les fonctionnaires qui avaient quitté leur poste pour venir à Paris conspirer avec la cour.

Louis XVI était définitivement condamné, aucun sursis ne pouvait différer le moment de la sentence, et tous les moyens imaginés pour reculer l'instant fatal étaient épuisés. Tous les membres du côté droit, les royalistes secrets comme les républicains, étaient également consternés et de cette sentence cruelle, et de l'ascendant que venait d'acquiescer la Montagne. Dans Paris régnait une stupeur profonde; l'audace du nouveau gouvernement avait produit l'effet ordinaire de la force sur les masses; elle avait paralysé, réduit au silence le plus grand nombre, et excité seulement l'indignation de quelques âmes plus fortes. Il y avait encore quelques anciens serviteurs de Louis XVI, quelques jeunes seigneurs, quelques gardes-du-corps, qui se proposaient, dit-on, de voler au secours du monarque et de l'arracher au supplice. Mais se voir, s'entendre, se concerter au milieu de la terreur profonde des uns, et de la surveillance active des autres, était impraticable, et tout ce qui était possible, c'était de tenter quelques actes isolés de désespoir. Les jacobins, charmés de leur triomphe, en étaient cependant étonnés, et ils se recommandaient de se tenir serrés pendant les dernières vingt-quatre heures, d'envoyer des commissaires à toutes les autorités, à la commune, à l'état-major de la garde nationale, au département, au conseil exécutif, pour réveiller leur zèle, et assurer l'exécution de l'arrêt. Ils se disaient que cette exécution aurait lieu, qu'elle était infaillible; mais au soin qu'ils mettaient à le répéter, on voyait qu'ils n'y croyaient pas entièrement. Ce supplice d'un roi, au sein d'un pays, qui trois années auparavant était, par les mœurs, les usages et les lois, une monarchie absolue, paraissait encore douteux, et ne devenait croyable qu'après l'événement.

Le conseil exécutif était chargé de la douloureuse mission de faire exécuter la sentence. Tous les ministres étaient réunis dans la salle de leurs séances, frappés de consternation. Garat, comme ministre de la justice, était chargé du plus pénible de tous les rôles, celui d'aller signifier à Louis XVI les décrets de la convention. Il se rend au Temple, accompagné de Santerre, d'une députation de la commune et du tribunal criminel, et du secrétaire du conseil exécutif. Louis XVI attendait depuis quatre jours ses défenseurs, et demandait en vain à les voir. Le 20 janvier, à deux heures après midi, il les attendait encore, lorsque tout à coup il entend le bruit d'un cortège nombreux; il s'avance, il aperçoit les envoyés du conseil exécutif. Il s'arrête avec dignité sur la porte de sa chambre, et ne paraît point ému. Garat lui dit alors avec tristesse qu'il est chargé de lui communiquer les décrets de la convention. Grouvelle, secrétaire du conseil exécutif, en fait la lecture. Le premier déclare Louis XVI coupable d'attentat contre la sûreté générale de l'état; le second le condamne à mort; le troisième rejette tout appel au peuple; le quatrième enfin ordonne l'exécution sous vingt-quatre heures. Louis, promenant sur tous ceux qui l'entouraient un regard tranquille, prend l'arrêt des mains de Grouvelle, l'enferme dans sa poche, et lit à Garat une lettre dans laquelle il demandait à la convention trois jours pour se préparer à mourir, un confesseur pour l'assister dans ses derniers moments, la faculté de voir sa famille, et la permission pour elle de sortir de France. Garat prit la lettre en promettant d'aller la remettre de suite à

la convention. Le roi lui donna en meme temps l'adresse de l'ecclesiastique dont il desirait recevoir les derniers secours.

Louis XVI rentra avec beaucoup de calme, demanda a diner, et mangea comme a l'ordinaire. On avait retire les couteaux, et on refusait de les lui donner. "Me croit-on assez lache, dit-il avec dignite, pour attenter a ma vie? je suis innocent, et je saurai mourir sans crainte." Il fut oblige de se passer de couteau. Il acheva son repas, rentra dans son appartement, et attendit avec sang-froid la reponse a sa lettre.

La convention refusa le sursis, mais accorda toutes les autres demandes. Garat envoya chercher M. Edgeworth de Firmont, l'ecclesiastique dont Louis XVI avait fait choix; il le fit monter dans sa voiture, et le conduisit lui-meme au Temple. Il arriva a six heures, et se presenta dans la grande tour accompagne de Santerre. Il apprit au roi que la convention lui permettait d'appeler un ministre du culte, et de voir sa famille sans temoins, mais qu'elle rejetait la demande d'un sursis.

Garat ajouta que M. Edgeworth etait arrive, qu'il etait dans la salle du conseil, et qu'on allait l'introduire. Garat se retira, toujours plus surpris et plus touche de la tranquille magnanimite du prince.

A peine introduit aupres du roi, M. Edgeworth voulut se jeter a ses pieds, mais le roi le releva aussitot, et versa avec lui des larmes d'attendrissement. Il lui demanda ensuite avec une vive curiosite des nouvelles du clerge de France, de plusieurs eveques, et surtout de l'archeveque de Paris, et le pria d'assurer ce dernier qu'il mourait fidelement attache a sa communion. Huit heures etant sonnees, il se leva, pria M. Edgeworth d'attendre, et sortit avec emotion, en disant qu'il allait voir sa famille. Les municipaux, ne voulant pas perdre de vue la personne du roi, meme pendant qu'il serait avec sa famille, avaient decide qu'il la verrait dans la salle a manger, qui etait fermee par une porte vitree, a travers la quelle on pouvait apercevoir tous ses mouvemens sans entendre ses paroles. Le roi s'y rendit, se fit placer de l'eau sur une table pour secourir les princesses, si elles en avaient besoin. Il se promenait avec anxiete, attendant le moment douloureux ou paraitraient les etres qui lui etaient si chers. A huit heures et demie la porte s'ouvrit; la reine, tenant le dauphin par la main; madame Elisabeth, madame Royale; se precipiterent dans les bras de Louis XVI, en poussant des sanglots. La porte fut fermee, et les municipaux, Clery, M. Edgeworth, se placerent devant le vitrage pour etre temoins de cette entrevue dechirante. Ce ne fut pendant le premier moment qu'une scene de confusion et de desespoir. Les cris, les lamentations empechaient de rien distinguer. Enfin les larmes tarirent, la conversation devint plus tranquille, et les princesses, tenant toujours le roi embrasse, lui parlerent quelque temps a voix basse. Apres un entretien assez long, mele de silences et d'abattement, il se leva pour se soustraire a cette situation douloureuse, et promit de les revoir le lendemain matin a huit heures. "Nous le promettez-vous?" lui demanderent avec instance les princesses.--"Oui, oui," repondit le roi avec douleur. Dans ce moment la reine l'avait saisi par le bras, madame Elisabeth par l'autre; madame Royale tenait son pere embrasse par le milieu du corps, et le jeune prince etait devant lui, donnant la main a sa mere et a sa tante. Au moment de sortir, madame Royale tomba evanouie; on l'emporta aussitot, et le roi retourna aupres de M. Edgeworth, accable de cette scene cruelle. Apres quelques instans, il parvint a se remettre, et recouvra tout son calme.

M. Edgeworth lui offrit alors de lui dire la messe, qu'il n'avait pas entendue depuis longtemps. Apres quelques difficultes, la commune

consentit a cette ceremonie, et on fit demander a l'eglise voisine les ornemens necessaires pour le lendemain matin. Le roi se coucha vers minuit, en recommandant a Clery de l'eveiller avant cinq heures. M. Edgeworth se jeta sur un lit; Clery resta debout pres du chevet de son maitre, contemplant le sommeil paisible dont il jouissait a la veille de l'echafaud.

Pendant que ceci se passait au Temple, une scene epouvantable avait eu lieu dans Paris. Quelques ames indignees fermentaient ca et la, tandis que la masse, ou indifferente ou terrifiee, demeurait immobile. Un garde-du-corps, nomme Paris, avait resolu de venger la mort de Louis XVI sur l'un de ses juges. Lepelletier-Saint-Fargeau avait, comme beaucoup d'hommes de son rang, vote la mort, pour faire oublier sa naissance et sa fortune. Il avait excite plus d'indignation chez les royalistes, a cause meme de la classe a laquelle il appartenait. Le 20 au soir, chez un restaurateur du Palais-Royal, on le montra au garde-du-corps Paris, tandis qu'il se mettait a table. Le jeune homme, revetu d'une grande houppe, se presente et lui dit: "C'est toi, scelerat de Lepelletier, qui as vote la mort du roi?--Oui, repond celui-ci; mais je ne suis pas un scelerat, j'ai vote selon ma conscience.--Tiens, reprend Paris, voila pour ta recompense." Et il lui enfonce son sabre dans le flanc: Lepelletier tombe, et Paris disparaît sans qu'on ait le temps de s'emparer de sa personne.

La nouvelle de cet evenement se repand aussitot de toutes parts. On le denonce a la convention, aux jacobins, a la commune; et cette nouvelle donne plus de consistance aux bruits d'une conspiration des royalistes, tendant a massacrer le cote gauche et a delivrer le roi au pied de l'echafaud. Les jacobins se declarent en permanence, et envoient de nouveaux commissaires a toutes les autorites, a toutes les sections, pour reveiller le zele et mettre la population entiere sous les armes.

Le lendemain 21 janvier, cinq heures avaient sonne au Temple. Le roi s'eveille, appelle Clery, lui demande l'heure, et s'habille avec beaucoup de calme. Il s'applaudit d'avoir retrouve ses forces dans le sommeil. Clery allume du feu, transporte une commode dont il fait un autel. M. Edgeworth se revet des ornemens sacerdotaux, et commence a celebrer la messe; Clery la sert, et le roi l'entend a genoux avec le plus grand recueillement. Il recoit ensuite la communion des mains de M. Edgeworth, et apres la messe, se releve plein de force, et attendant avec calme le moment d'aller a l'echafaud. Il demande des ciseaux pour couper ses cheveux lui-meme, et se soustraire a cette humiliante operation faite par la main des bourreaux; mais la commune les lui refuse par defiance.

Dans ce moment, le tambour battait dans la capitale. Tous ceux qui faisaient partie des sections armees se rendaient a leur compagnie avec une complete soumission; ceux qu'aucune obligation n'appelait a figurer dans cette terrible journee, se cachaient chez eux. Les portes, les fenetres etaient fermees, et chacun attendait chez soi la fin de ce triste evenement. On disait que quatre ou cinq cents hommes devotes devaient fondre sur la voiture, et enlever le roi. La convention, la commune, le conseil executif, les jacobins etaient en seance.

A huit heures du matin, Santerre, avec une deputation de la commune, du departement et du tribunal criminel, se rend au Temple. Louis XVI, en entendant le bruit, se leve et se dispose a partir. Il n'avait pas voulu revoir sa famille, pour ne pas renouveler la triste scene de la veille. Il charge Clery de faire pour lui ses adieux a sa femme, a sa soeur et a ses enfans; il lui donne un cachet, des cheveux et divers bijoux, avec commission de les leur remettre. Il lui serre ensuite la main en le

remerciant de ses services. Apres cela, il s'adresse a l'un des municipaux en le priant de transmettre son testament a la commune. Ce municipal etait un ancien pretre, nomme Jaques Roux, qui lui repond brutalement qu'il est charge de le conduire au supplice, et non de faire ses commissions. Un autre s'en charge, et Louis, se retournant vers le cortege, donne avec assurance le signal du depart.

Des officiers de gendarmerie etaient places sur le devant de la voiture; le roi et M. Edgeworth etaient assis dans le fond. Pendant la route, qui fut assez longue, le roi lisait, dans le breviaire de M. Edgeworth, les prieres des agonisants, et les deux gendarmes etaient confondus de sa pieté et de sa resignation tranquille. Ils avaient, dit-on, la commission de le frapper si la voiture etait attaquée. Cependant aucune demonstration hostile n'eut lieu depuis le Temple jusqu'a la place de la Revolution. Une multitude armée bordait la haie: la voiture s'avancait lentement et au milieu d'un silence universel. Sur la place de la Revolution un grand espace avait été laissé vide autour de l'échafaud. Des canons environnaient cet espace; les fédérés les plus exaltés étaient placés autour de l'échafaud, et la vile populace, toujours prête a outrager le génie, la vertu, le malheur, quand on lui en donne le signal, se pressait derrière les rangs des fédérés, et donnait seule quelques signes extérieurs de satisfaction, tandis que partout on ensevelissait au fond de son cœur les sentiments qu'on éprouvait. A dix heures dix minutes, la voiture s'arrête. Louis XVI, se levant avec force, descend sur la place. Trois bourreaux se présentent; il les repousse et se déshabille lui-même. Mais voyant qu'ils voulaient lui lier les mains, il éprouve un mouvement d'indignation et semble prêt a se défendre. M. Edgeworth, dont toutes les paroles furent alors sublimes, lui adresse un dernier regard, et lui dit: "Souffrez cet outrage comme une dernière ressemblance avec le Dieu qui va être votre récompense." A ces mots, la victime resignée et soumise se laisse lier et conduire a l'échafaud. Tout a coup Louis fait un pas, se sépare des bourreaux, et s'avance pour parler au peuple. "Français, dit-il d'une voix forte, je meurs innocent des crimes qu'on m'impute; je pardonne aux auteurs de ma mort, et je demande que mon sang ne retombe pas sur la France." Il allait continuer, mais aussitôt l'ordre de battre est donné aux tambours; leur roulement couvre la voix du prince, les bourreaux s'en emparent, et M. Edgeworth lui dit ces paroles: _Fils de saint Louis, montez au ciel!_ A peine le sang avait-il coulé, que des furieux y trempent leurs piques et leurs mouchoirs, se répandent dans Paris en criant _vive la république! vive la nation!_ et vont jusqu'aux portes du Temple, montrer la brutale et fausse joie que la multitude manifeste, a la naissance, a l'avènement et a la chute de tous les princes.

CHAPITRE VI.

POSITION DES PARTIS APRES LA MORT DE LOUIS XVI.--CHANGEMENTS DANS LE POUVOIR EXECUTIF. RETRAITE DE ROLAND; BEURNONVILLE EST NOMME MINISTRE DE LA GUERRE, EN REMPLACEMENT DE PACHE.--SITUATION DE LA FRANCE A L'EGARD DES PUISSANCES ETRANGERES; ROLE DE L'ANGLETERRE; POLITIQUE DE PITT.--ETAT DE NOS ARMEES DANS LE NORD; ANARCHIE DANS LA BELGIQUE PAR SUITE DU GOUVERNEMENT REVOLUTIONNAIRE.--DUMOURIEZ VIENT ENCORE A PARIS; SON OPPOSITION AUX JACOBINS.--DEUXIEME COALITION CONTRE LA FRANCE; PLAN DE

DEFENSE GENERALE PROPOSEE PAR DUMOURIEZ.--LEVEE DE TROIS CENT MILLE HOMMES.--INVASION DE LA HOLLANDE PAR DUMOURIEZ; DETAILS DES PLANS ET DES OPERATIONS MILITAIRES.--PACHE EST NOMME MAIRE DE PARIS.--AGITATION DES PARTIS DANS LA CAPITALE; LEUR PHYSIONOMIE, LEUR LANGAGE ET LEURS IDEES DANS LA COMMUNE, DANS LES JACOBINS ET DANS LES SECTIONS.--TROUBLES A PARIS A L'OCCASION DES SUBSISTANCES; PILLAGE DES BOUTIQUES DES EPICIERS.--CONTINUATION DE LA LUTTE DES GIRONDINS ET DES MONTAGNARDS; LEURS FORCES, LEURS MOYENS.--REVERS DE NOS ARMEES DANS LE NORD.--DECRETS REVOLUTIONNAIRES POUR LA DEFENSE DU PAYS.--ETABLISSEMENT DU tribunal criminel extraordinaire; ORAGEUSES DISCUSSIONS DANS L'ASSEMBLEE A CE SUJET; EVENEMENT DE LA SOIREE DU 10 MARS; LE PROJET D'ATTAQUE. CONTRE LA CONVENTION ECHOUE.

La mort de l'infortuné Louis XVI avait causé en France une terreur profonde, et en Europe un mélange d'étonnement et d'indignation. Comme l'avaient prévu les révolutionnaires les plus clairvoyants, la lutte se trouvait engagée sans retour, et toute retraite était irrévocablement fermée. Il fallait donc combattre la coalition des trônes, et la vaincre ou périr sous ses coups. Aussi, dans l'assemblée, aux Jacobins, partout, on disait qu'on devait s'occuper uniquement de la défense extérieure, et dès cet instant les questions de guerre et de finances furent constamment à l'ordre du jour.

On a vu quelle crainte s'inspiraient l'un à l'autre les deux partis intérieurs. Les jacobins croyaient voir un dangereux reste de royalisme dans cette résistance opposée à la condamnation de Louis XVI, et dans cette horreur qu'inspiraient à beaucoup de départements les excès commis depuis le 10 août. Aussi doutèrent-ils de leur victoire jusqu'au dernier moment; mais la facile exécution du 21 janvier les avait enfin rassurés. Depuis lors ils commençaient à croire que la cause de la révolution pouvait être sauvée, et ils préparaient des adresses pour éclairer les départements, et achever leur conversion. Les girondins, au contraire, déjà touchés du sort de la victime, et alarmés en outre de la victoire de leurs adversaires, commençaient à découvrir dans l'événement du 21 janvier le prélude de longues et sanglantes fureurs, et le premier fait du système inexorable qu'ils combattaient. On leur avait bien accordé la poursuite des auteurs de septembre, mais c'était là une concession sans résultat. En abandonnant Louis XVI, ils avaient voulu prouver qu'ils n'étaient pas royalistes; en leur abandonnant les septembriseurs, on voulait leur prouver qu'on ne protégeait pas le crime; mais cette double preuve n'avait satisfait ni rassuré personne. On voyait toujours en eux de faibles républicains et presque des royalistes, et ils voyaient toujours dans leurs adversaires des ennemis altérés de sang et de carnage. Roland, complètement découragé, non par le danger, mais par l'impossibilité manifeste d'être utile, donna sa démission le 23 janvier. Les jacobins s'en applaudirent, mais s'écrièrent aussitôt qu'il restait encore au ministère les traîtres Clavière et Lebrun, dont l'intrigant Brissot s'était rendu maître; que le mal n'était pas entièrement détruit; qu'il ne fallait pas se ralentir, mais au contraire redoubler de zèle jusqu'à ce qu'on eût écarté du gouvernement les intrigans, les girondins, les rolandins, les brissotins, etc.... Sur-le-champ les girondins demandèrent la reorganisation du ministère de la guerre, que Pache, par sa faiblesse envers les jacobins, avait mis dans l'état le plus déplorable. Après de violentes discussions, Pache fut renvoyé comme incapable. Ainsi les deux chefs qui partageaient le ministère, et dont les noms étaient de

venus les deux points opposes de ralliement, furent exclus du gouvernement. La majorite de la convention crut avoir fait par la quelque chose pour la paix, comme si en supprimant les noms dont se servaient les passions ennemies, ces passions elles-memes n'eussent pas du survivre pour trouver des noms nouveaux et continuer de se combattre. Beurnonville, l'ami de Dumouriez, et surnomme l'_Ajax francais_, fut appele a l'administration de la guerre. Il n'etait connu encore des partis que par sa bravoure; mais son attachement a la discipline allait bientot le mettre en opposition avec le genie desordonne des jacobins. Apres ces mesures, on mit a l'ordre du jour les questions de finances, qui etaient les plus importantes dans ce moment supreme ou la revolution avait a lutter avec toute l'Europe. En meme temps on decida que dans quinze jours au plus tard le comite de constitution ferait son rapport, et qu'immediatement apres on s'occuperait de l'instruction publique. Un grand nombre d'hommes, qui ne comprenaient pas la cause des troubles revolutionnaires, se figuraient que c'etait le defaut de lois qui amenait tous les malheurs de l'etat, et que la constitution remedierait a tous les desordres. Aussi une partie des girondins et tous les membres de la Plaine ne cessaient de demander la constitution, et de se plaindre des retards qu'on y apportait, en disant que leur mission etait de constituer. Ils le croyaient en effet; ils s'imaginaient tous qu'ils n'avaient ete appeles que pour ce but, et que cette tache pouvait etre terminee en quelques mois. Ils n'avaient pas encore compris qu'ils etaient appeles, non a constituer, mais a combattre; que leur terrible mission etait de defendre la revolution contre l'Europe et la Vendee; que bientot, de corps deliberant qu'ils etaient, ils allaient se changer en une dictature sanglante, qui tout a la fois proscrirait les ennemis interieurs, livrerait des batailles a l'Europe et aux provinces revoltees, et se defendrait en tous sens par la violence; que leurs lois, passageres comme une crise, ne seraient considerees que comme des mouvements de colere; et que de leur oeuvre, la seule chose qui devait subsister, c'etait la gloire de la defense, unique et terrible mission qu'ils avaient recue de la destinee, et qu'ils ne jugeaient pas eux-memes encore devoir etre la seule.

Cependant, soit l'accablement cause par une longue lutte, soit l'unaninite des avis sur les questions de guerre, tout le monde etant d'accord pour se defendre, et meme pour provoquer l'ennemi, un peu de calme succeda aux terribles agitations produites par le proces de Louis XVI, et on applaudit encore Brissot dans ses rapports diplomatiques contre les puissances.

Telle etait la situation interieure de la France et l'etat des partis qui la divisaient. Sa situation a l'egard de l'Europe etait effrayante. C'etait une rupture generale avec toutes les puissances. Jusqu'ici la France n'avait eu encore que trois ennemis declares, le Piemont, l'Autriche et la Prusse. La revolution, partout approuvee des peuples selon le degre de leurs lumieres, partout odieuse aux gouvernements selon le degre de leurs craintes, venait cependant de produire des sensations toutes nouvelles sur l'opinion du monde, par les terribles evenemens du 10 aout, des 2 et 3 septembre, et du 21 janvier. Moins dedaignee depuis qu'elle s'etait si energiquement defendue, mais moins estimee depuis qu'elle s'etait souillee par des crimes, elle avait cesse d'interessier aussi vivement les peuples, et d'etre consideree avec autant de mepris par les gouvernements.

La guerre allait donc devenir generale. On a vu l'Autriche se laissant, par des liaisons de famille, engager dans une guerre peu utile a ses interets; on a vu la Prusse dont l'interet naturel etait de s'allier avec la France contre le chef de l'empire, se portant, par les raisons les plus frivoles, au-dela du Rhin, et compromettant ses armees dans l'Argonne; on

a vu Catherine, autrefois philosophe, desertant comme tous les gens de cour la cause qu'elle avait d'abord embrassée par vanité, pour suivre la révolution à la fois par mode et par politique, exciter enfin Gustave; l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, pour les distraire de la Pologne et les rejeter sur l'Occident; on a vu le Piémont attaquant la France contre ses intérêts, mais par des raisons de parenté et de haine contre la révolution; les petites cours d'Italie, détestant notre nouvelle république, mais n'osant l'attaquer, la reconnaissant même à la vue de notre pavillon; la Suisse gardant une parfaite neutralité, la Hollande et la diète germanique ne s'expliquant pas encore, mais laissant apercevoir une malveillance profonde; l'Espagne observant une neutralité prudente sous l'influence du sage comte d'Aranda; et enfin l'Angleterre laissant la France se déchirer elle-même, le continent s'épuiser, les colonies se dévaster, et abandonnant ainsi le soin de sa vengeance aux désordres inévitables des révolutions.

La nouvelle impétuosité révolutionnaire allait déconcerter toutes ces neutralités calculées. Jusqu'ici Pitt avait raisonné sa conduite d'une manière assez juste. Dans sa patrie, une demi-révolution qui n'avait régénéré qu'à moitié l'état social, avait laissé subsister une foule d'institutions féodales, qui devaient être un objet d'attachement pour l'aristocratie et pour la cour, et un objet de réclamations pour l'opposition. Pitt avait un double but: premièrement, de modérer la haine aristocratique, de contenir l'esprit de réforme, et de conserver ainsi son ministère en dominant les deux partis; secondement, d'accabler la France sous ses propres désastres et sous la haine de tous les gouvernements européens; il voulait en un mot rendre sa patrie maîtresse du monde, et être maître de sa patrie; c'était là le double objet qu'il poursuivait, avec l'égoïsme et la force d'esprit d'un grand homme d'état. La neutralité servait à merveille ses projets. En empêchant la guerre, il contenait la haine aveugle de sa cour pour la liberté; en laissant se développer sans obstacle tous les excès de la révolution française, il faisait tous les jours de sanglantes réponses aux apologistes de cette révolution, réponses qui ne prouvaient rien, mais qui produisaient un effet certain. Au célèbre Fox, l'homme le plus éloquent de l'opposition et de l'Angleterre, il répondait en citant les crimes de la France réformée. Burke, déclamateur véhément, était chargé d'énumérer ces crimes, et s'acquittait de ce soin avec une violence absurde; un jour même il alla jusqu'à jeter de la tribune un poignard qui, disait-il, était fabriqué par les propagandistes jacobins. Tandis qu'à Paris on accusait Pitt de payer des troubles, à Londres il accusait les révolutionnaires français de répandre l'argent pour exciter des révolutions, et nos émigrés accréditaient encore ces bruits en les répétant. Tandis que, par cette logique machiavélique, il désenchantait les Anglais de la liberté française, il soulevait l'Europe contre nous, et ses envoyés disposaient toutes les puissances à la guerre. En Suisse, il n'avait pas réussi; mais à La Haye, le docile stathouder, éprouvé par une première révolution, se défiant toujours de son peuple, et n'ayant d'autre appui que les flottes anglaises, lui avait donné toute espèce de satisfaction, et témoignait, par une foule de démonstrations hostiles, sa malveillance pour la France. C'est surtout en Espagne que Pitt employait le plus d'intrigues, pour décider cette puissance à la plus grande faute qu'elle ait jamais commise, celle de se réunir à l'Angleterre contre la France, sa seule alliée maritime. Les Espagnols avaient été peu émus par notre révolution, et c'étaient moins des raisons de sûreté et de politique que des raisons de parenté et des répugnances communes à tous les gouvernements, qui indisposaient le cabinet de Madrid contre la république française. Le sage comte d'Aranda, résistant aux intrigues des émigrés, à l'humeur de l'aristocratie espagnole, et aux suggestions de Pitt, avait eu soin de ménager la susceptibilité de notre nouveau

gouvernement. Renverse néanmoins en dernier lieu, et remplace par don Manuel Godoi, depuis prince de la Paix, il laissait sa malheureuse patrie en proie aux plus mauvais conseils. Jusque là le cabinet de Madrid avait refusé de s'expliquer à l'égard de la France; au moment du jugement définitif de Louis XVI, il offrit la reconnaissance politique de la république, et sa médiation auprès de toutes les puissances, si on laissait au monarque détroné la vie sauve. Pour toute réponse, Danton avait proposé la guerre, et l'assemblée adopta l'ordre du jour. Depuis ce temps, la disposition à la guerre ne fut plus douteuse. La Catalogne se remplissait de troupes. Dans tous les ports on armait avec activité, et une prochaine attaque était résolue. Pitt triomphait donc, et sans se déclarer encore, sans se compromettre trop précipitamment, il se donnait le temps d'élever sa marine à un état redoutable, il satisfaisait son aristocratie par ses préparatifs, il dépopularisait notre révolution par les déclamations qu'il payait; et tandis qu'il se renforçait ainsi en silence, il nous préparait une ligue accablante qui, en occupant toutes nos forces, ne nous permettrait ni de secourir nos colonies, ni d'arrêter les succès de la puissance anglaise dans l'Inde.

Jamais à aucune époque on ne vit l'Europe être saisie d'un pareil aveuglement, et commettre autant de fautes contre elle-même. Dans l'occident, en effet, on voyait l'Espagne, la Hollande, toutes les puissances maritimes, égarees par les passions aristocratiques, s'armer avec leur ennemie l'Angleterre, contre la France, leur seule alliée. On voyait encore la Prusse, par une inconcevable vanité, s'unir au chef de l'empire contre cette France dont le grand Frédéric avait toujours recommandé l'alliance. Le petit roi de Sardaigne tombait dans la même faute par des motifs à la vérité plus naturels, ceux de la parenté. Dans l'orient et le nord, on laissait Catherine commettre un crime contre la Pologne, un attentat contre la sûreté de l'Allemagne, pour le frivole avantage d'acquiescer quelques provinces, et pour pouvoir encore déchirer la France sans distraction. On méconnaissait donc à la fois toutes les anciennes et utiles amitiés, et on cédait aux perfides suggestions des deux dominations les plus redoutables, pour s'armer contre notre malheureuse patrie, ancienne protectrice ou alliée de ceux qui l'attaquaient aujourd'hui. Tout le monde y contribuait, tout le monde se prêtait aux vues de Pitt et de Catherine; d'imprudens Français parcouraient l'Europe pour hâter ce funeste renversement de la politique et de la prudence, et pour attirer sur leur pays le plus affreux des orages. Et quels étaient les motifs d'une aussi étrange conduite! On livrait la Pologne à Catherine, parce qu'elle avait voulu régulariser son antique liberté; on livrait la France à Pitt, parce qu'elle avait voulu se donner la liberté qu'elle n'avait pas encore! Sans doute la France avait commis des excès: mais ces excès devaient s'accroître encore avec la violence de la lutte, et on allait, sans parvenir à immoler cette liberté détestée, préparer trente ans de la guerre la plus meurtrière, provoquer de vastes invasions, faire naître un conquérant, amener des désordres immenses, et finir par l'établissement des deux colosses qui dominent aujourd'hui l'Europe sur les deux éléments, l'Angleterre et la Russie.

Au milieu de cette conjuration générale, le Danemark seul, conduit par un ministre habile, et la Suède, délivrée des rêves presomptueux de Gustave, gardaient une sage réserve, que la Hollande et l'Espagne auraient dû imiter en se réunissant au système de la neutralité armée. Le gouvernement français avait parfaitement jugé ces dispositions générales, et l'impatience qui le caractérisait dans ce moment ne lui permettait pas d'attendre les déclarations de guerre, mais le portait au contraire à les provoquer. Depuis le 10 août il n'avait cessé de demander à être reconnu, mais il avait gardé encore quelque mesure à l'égard de l'Angleterre, dont

la neutralite etait precieuse a cause des ennemis qu'on avait deja a combattre. Mais apres le 21 janvier il avait mis toutes les considerations de cote, et il etait decide a une guerre universelle. Voyant que les hostilites cachees n'etaient pas moins dangereuses que les hostilites ouvertes, il se hata de faire declarer ses ennemis; aussi, des le 22 janvier, la convention nationale passa en revue tous les cabinets, ordonna des rapports sur la conduite de chacun d'eux a l'egard de la France, et se prepara a leur declarer la guerre s'ils tardaient a s'expliquer d'une maniere categorique.

Depuis le 10 aout, l'Angleterre avait retire son ambassadeur de Paris, et n'avait souffert l'ambassadeur francais a Londres, M. de Chauvelin, que comme envoye de la royaute renversee. Toutes ces subtilites diplomatiques n'avaient d'autre but que de satisfaire aux convenances a l'egard du roi enferme au Temple, et en meme temps de differer les hostilites, qu'il ne convenait pas de commencer encore. Cependant Pitt feignit de demander un envoye secret pour expliquer ses griefs contre le gouvernement francais. On envoya le citoyen Maret dans le mois de decembre. Il eut avec Pitt un entretien particulier. Apres de mutuelles protestations, pour declarer que l'entrevue n'avait rien d'officiel, qu'elle etait tout amicale, et qu'elle n'avait d'autre motif que le desir bienveillant de contribuer a eclairer les deux nations sur leurs griefs reciproques, Pitt se plaignit de ce que la France menacait les allies de l'Angleterre, attaquait meme leurs interets, et en preuve il cita la Hollande. Le grief principalement allegue fut l'ouverture de l'Escaut, mesure peut-etre imprudente, mais genereuse, que les Francais avaient prise en entrant dans les Pays-Bas. Il etait absurde en effet que, pour procurer aux Hollandais le monopole de la navigation, les Pays-Bas, que traverse l'Escaut, ne pussent pas faire usage de ce fleuve. L'Autriche n'avait pas ose abolir cette servitude, mais Dumouriez le fit par ordre de son gouvernement, et les habitans d'Anvers virent avec joie des navires remonter l'Escaut jusque dans leur ville. La reponse etait facile: car la France, en respectant les droits des voisins neutres, n'avait pas promis de consacrer des iniquites politiques, parce que des neutres y seraient interesses. D'ailleurs le gouvernement hollandais s'etait montre assez malveillant pour qu'on ne lui dut pas de si grands menagemens. Le second grief allegue etait le decret du 15 novembre, par lequel la convention nationale promettait secours a tous les peuples qui secoueraient le joug de la tyrannie. Ce decret imprudent peut-etre, rendu dans un moment d'enthousiasme, ne signifiait pas, comme le pretendait Pitt, qu'on invitait tous les peuples a la revolte, mais que dans tous les pays en guerre avec la revolution, on preterait secours aux peuples contre leurs gouvernemens. Pitt se plaignait enfin des menaces et des declamations continuelles qui partaient des Jacobins contre tous les gouvernemens; et sous ce rapport les gouvernemens n'etaient pas en reste avec les jacobins, et on ne se devait rien en fait d'injures.

Cet entretien n'amena rien, et laissa voir seulement que l'Angleterre cherchait des longueurs pour differer la guerre, qu'elle voulait sans doute, mais qu'il ne lui convenait pas encore de declarer. Cependant le celebre proces du mois de janvier precipita les evenemens: le parlement anglais fut soudainement reuni et avant le terme ordinaire. Une loi inquisitoriale fut rendue contre les Francais qui voyageaient en Angleterre; la Tour de Londres fut armee; on ordonna la levee des milices; des preparatifs et des proclamations annoncerent une guerre imminente. On excita la populace de Londres; on reveilla cette aveugle passion qui, en Angleterre, fait regarder une guerre contre la France comme un grand service national; on arreta enfin des vaisseaux charges de grains qui venaient dans nos ports; et a la nouvelle du 21 janvier, l'ambassadeur

français, que jusque-là on avait refusé en quelque sorte de reconnaître, reçut l'ordre de sortir sous huit jours du royaume. La convention nationale ordonna aussitôt un rapport sur la conduite du gouvernement anglais envers la France, sur ses intelligences avec le stathouder des Provinces-Unies, et le 1^{er} février, après avoir entendu Brissot, qui, pour un moment réunit les applaudissements des deux partis, elle déclara solennellement la guerre à la Hollande et à l'Angleterre. La guerre avec le gouvernement espagnol était imminente, et sans être encore déclarée, on la regardait comme telle. La France avait ainsi l'Europe tout entière pour ennemie; et la condamnation du 21 janvier fut l'acte par lequel elle avait rompu avec tous les trônes, et s'était engagée irrévocablement dans la carrière de la révolution.

Il fallait soutenir l'assaut terrible de tant de puissances conjurées, et quelque riche que fut la France en population et en matériel, il était difficile qu'elle put résister à l'effort universel dirigé contre elle. Cependant, ses chefs n'en étaient pas moins remplis de confiance et d'audace. Les succès inespérés de la république dans l'Argonne et dans la Belgique leur avaient persuadé que tout homme, surtout le Français, pouvait devenir un soldat en six mois. Le mouvement qui agitait la France leur faisait croire en outre que la population entière pouvait être transportée sur les champs de bataille, et qu'ainsi il était possible de réunir jusqu'à trois ou quatre millions d'hommes, qui seraient bientôt des soldats, et surpasser de la sorte tout ce que pourraient faire tous les souverains de l'Europe ensemble. "Voyez, disaient-ils, tous les royaumes; c'est une petite quantité d'hommes recrutés avec effort qui remplissent les cadres des armées; la population entière y est étrangère, et on voit une petite poignée d'individus enrégimentés décider du sort des empires les plus vastes. Mais supposez, au contraire, une nation tout entière arrachée à la vie privée, et s'armant pour sa défense, ne doit-elle pas détruire tous les calculs ordinaires? Qu'y a-t-il d'impossible à vingt-cinq millions d'hommes qui exécutent? Quant aux dépenses, elles ne les inquiétaient pas davantage. Le capital des biens nationaux s'augmentait chaque jour par l'émigration, et il excédait de beaucoup la dette. Dans le moment, ce capital n'avait pas de valeur par le défaut d'acheteurs; mais les assignats en tenaient la place, et leur valeur fictive suppléait à la valeur future des biens qu'ils représentaient. Au cours, ils étaient réduits à un tiers de leur valeur nominale; mais ce n'était qu'un tiers à ajouter à la circulation, et ce capital était si énorme qu'il suffisait au-delà de l'excédant qu'il fallait émettre. Après tout, ces hommes qu'on allait transporter sur le champ de bataille, vivaient bien dans leurs foyers, beaucoup même vivaient avec luxe, pourquoi ne vivraient-ils pas en campagne? La terre et le vivre peuvent-ils manquer à des hommes, quelque part qu'ils se trouvent? D'ailleurs l'ordre social tel qu'il existait avait des richesses plus qu'il n'en fallait pour suffire au besoin de tous; il n'y avait qu'à en faire une meilleure distribution; et pour cela on se proposait d'imposer les riches, et de leur faire supporter les frais de la guerre. Enfin, les états dans lesquels on allait pénétrer, ayant aussi un ancien ordre social à renverser, des abus à détruire, pourraient réaliser des profits immenses sur le clergé, la noblesse, la royauté, et ils devaient payer à la France le secours qu'on leur fournissait.

C'est ainsi que raisonnait l'ardente imagination de Cambon, et ces idées envahissaient toutes les têtes. L'ancienne politique des cabinets calculait autrefois sur cent et deux cent mille soldats, payés avec quelques taxes ou quelques revenus de domaine; maintenant c'est tout une masse d'hommes qui se levait elle-même, et se disait: "Je composerai les armées"; qui regardait à la somme générale des richesses, et se disait

encore: _Cette somme est suffisante, et, partagee entre, tous, elle suffira au besoin de tous_. Sans doute ce n'etait pas la nation entiere qui tenait ce langage; mais c'etait la portion la plus exaltee qui formait ces resolutions, et qui allait par tous les moyens les imposer a la masse de la nation.

Avant de montrer la distribution des ressources imaginees par les revolutionnaires francais, il faut se reporter sur nos frontieres, et y voir comment s'etait achevee la derniere campagne. Son debut avait ete brillant, mais un premier succes, mal soutenu, n'avait servi qu'a etendre notre ligne d'operations, et a provoquer de la part de l'ennemi un effort plus grand et plus decisif. Ainsi notre defense etait devenue plus difficile, parce qu'elle etait plus etendue; l'ennemi battu devait reagir avec energie, et son effort redouble allait concourir avec une desorganisation presque generale de nos armees. Ajoutez que le nombre des coalises etait double, car les Anglais sur nos cotes, les Espagnols sur les Pyrenees, les Hollandais vers le nord des Pays-Bas, nous menacaient de nouvelles attaques.

Dumouriez s'etait arrete sur les bords de la Meuse, et n'avait pu pousser jusqu'au Rhin, par des raisons qui n'ont pas ete assez appreciees, parce qu'on n'a pu s'expliquer les lenteurs qui avaient suivi la rapidite de ses premieres operations. Arrive a Liege, la desorganisation de son armee etait complete. Les soldats etaient presque nus; faute de chaussure, ils s'enveloppaient les pieds avec du foin; ils n'avaient, avec quelque abondance, que la viande et le pain, grace a un marche que Dumouriez avait maintenu d'autorite. Mais l'argent manquait pour leur fournir le pret, et ils pillaient les paysans, ou se battaient avec eux pour leur faire recevoir des assignats. Les chevaux mouraient de faim faute de fourrages, et ceux de l'artillerie avaient peri presque tous. Les privations, le ralentissement de la guerre, ayant degoute les soldats, tous les volontaires partaient en bandes, s'appuyant sur un decret qui declarait que la patrie avait cesse d'etre en danger. Il fallut un autre decret de la convention pour empecher la desertion, et quelque severe qu'il fut, la gendarmerie placee sur les routes suffisait a peine a arreter les fuyards. L'armee etait reduite d'un tiers. Ces causes reunies empecherent de poursuivre les Autrichiens avec toute la vivacite necessaire. Clerfayt avait eu le temps de se retrancher sur les bords de l'Erft, Beaulieu du cote de Luxembourg; et il etait impossible a Dumouriez, avec une armee reduite a trente ou quarante mille hommes, de chasser devant lui un ennemi retranche dans des montagnes et des bois; et appuye sur Luxembourg, l'une des plus fortes places du monde. Si, comme on le repetait sans cesse, Custine, au lieu de faire des courses en Allemagne, se fut rabattu sur Coblenz, s'il s'etait joint a Beurnonville pour prendre Treves, et que tous deux eussent ensuite descendu sur le Rhin, Dumouriez s'y serait porte de son cote par Cologne; tous trois se donnant ainsi la main, Luxembourg se serait trouve investi, et serait tombe par default de communications. Mais rien de tout cela n'avait eu lieu. Custine, voulant attirer la guerre de son cote, ne fit que provoquer inutilement une declaration de la diete imperiale, qu'irriter la vanite du roi de Prusse, et l'engager davantage dans la coalition; Beurnonville, reduit a ses propres forces, n'avait pu faire tomber Treves et l'ennemi s'etait maintenu a la fois dans l'electorat de Treves et dans le duche de Luxembourg. En cet etat de choses, Dumouriez, en s'avancant vers le Rhin, aurait decouvert son flanc droit et ses derrieres, et n'aurait pu d'ailleurs, dans la situation ou se trouvait son armee, envahir le pays immense qui s'etend de la Meuse jusqu'au Rhin et jusqu'aux frontieres de la Hollande, pays difficile, sans moyens de transports, coupe de bois, de montagnes, et occupe par un ennemi encore respectable. Certes Dumouriez, s'il en avait eu les moyens, aurait

bien mieux aime faire des conquêtes sur le Rhin que venir solliciter à Paris pour Louis XVI. Le zèle pour la royauté, qu'il s'est attribué à Londres pour se faire valoir, et que les jacobins lui ont imputé à Paris pour le perdre, n'était pas assez grand pour le faire renoncer à des victoires, et venir se compromettre au milieu des factions de la capitale. Il ne quitta le champ de bataille que parce qu'il n'y pouvait plus rien faire, et parce qu'il voulait, par sa présence auprès du gouvernement, terminer les difficultés qu'on lui avait suscitées en Belgique.

On a déjà vu au milieu de quels embarras allait le placer sa conquête. Le pays conquis désirait une révolution, mais ne la voulait pas entière et radicale comme la révolution de France. Dumouriez, par goût, par politique, par raison de prudence militaire, devait se prononcer naturellement pour les penchans modérés des pays qu'il occupait. Déjà on l'a vu en lutte pour épargner aux Belges les inconvénients de la guerre, pour les faire participer au profit des approvisionnements, enfin pour leur insinuer plutôt que leur imposer les assignats. Il n'était payé de tant de soins que par les invectives des jacobins. Cambon avait préparé une autre contrainte à Dumouriez en faisant rendre le décret du 15 décembre. "Il faut," avait dit Cambon, au milieu des plus vifs applaudissemens, "nous déclarer pouvoir révolutionnaire dans les pays où nous entrons. Il est inutile de nous cacher; les despotes savent ce que nous voulons; il faut donc le proclamer hautement puisqu'on le devine, et que d'ailleurs la justice en peut être avouée. Il faut que, partout où nos généraux entreront, ils proclament la souveraineté du peuple, l'abolition de la féodalité, de la dime, de tous les abus; que toutes les anciennes autorités soient dissoutes, que de nouvelles administrations locales soient provisoirement formées sous la direction de nos généraux; que ces administrations gouvernent le pays et avisent aux moyens de former des conventions nationales qui décideront de son sort; que sur-le-champ les biens de nos ennemis, c'est-à-dire les biens des nobles, de prêtres, des communautés, laïques ou religieuses, des églises, etc., soient séquestrés et mis sous la sauve-garde de la nation française, pour qu'il en soit tenu compte aux administrations locales, et pour qu'ils servent de gage aux frais de la guerre, dont les pays délivrés devront supporter une partie, puisque cette guerre a pour but de les affranchir. Il faut qu'après la campagne on entre en compte. Si la république a reçu en fournitures plus qu'il ne faut pour la portion de frais qu'on lui devra, elle paiera le surplus, sinon on le lui paiera à elle. Il faut que nos assignats, fondés sur la nouvelle distribution de la propriété, soient reçus dans les pays conquis, et que leur champ s'étende avec les principes qui les ont produits; qu'enfin le pouvoir exécutif envoie des commissaires pour s'entendre avec ces administrations provisoires, pour fraterniser avec elles, tenir les comptes de la république, et exécuter le séquestre décrété. Point de demi-révolution, ajoutait Cambon. Tout peuple qui ne voudra pas ce que nous proposons ici sera notre ennemi, et méritera d'être traité comme tel. Paix et fraternité à tous les amis de la liberté, guerre aux lâches partisans du despotisme; guerre aux châteaux, paix aux chaumières!"

Ces dispositions avaient été sur-le-champ consacrées par un décret, et mises à exécution dans toutes les provinces conquises. Aussitôt une nuée d'agens, choisis par le pouvoir exécutif dans les jacobins, s'étaient répandus dans la Belgique. Les administrations provisoires avaient été formées sous leur influence, et ils les poussaient à la plus excessive démagogie. Le bas peuple, excité par eux contre les classes moyennes, commettait les plus grands désordres. C'était l'anarchie de 93, qui, amenée progressivement chez nous par quatre années de trouble, se produisait la tout à coup, et sans aucune transition de l'ancien au nouvel

ordre de choses. Ces proconsuls, revetus de pouvoirs presque absolus, faisaient emprisonner, sequestrer hommes et biens; en faisant enlever toute l'argenterie des eglises, ils avaient fort indispose les malheureux Belges, tres attaches a leur culte, et surtout donne lieu a beaucoup de malversations. Ils avaient forme des especes de conventions pour decider du sort de chaque contree, et, sous leur despotique influence, la reunion a la France fut votee a Liege, a Bruxelles, a Mons, etc... C'etaient la des malheurs inevitables, et d'autant plus grands, que la violence revolutionnaire se joignait, pour les produire, a la brutalite militaire. Des divisions d'un autre genre eclataient encore dans ce malheureux pays. Des agens du pouvoir executif pretendaient asservir a leurs ordres les generaux qui se trouvaient dans l'etendue de leur commissariat; et, si ces generaux n'etaient pas jacobins, comme il arrivait souvent, c'etait une nouvelle occasion de querelles et de luttes, qui contribuaient a augmenter le desordre general. Dumouriez, indigne de voir ses conquetes compromises, et par la desorganisation de son armee, et par la haine qu'on inspirait aux Belges, avait deja traite durement quelques-uns de ces proconsuls, et etait venu a Paris exprimer son indignation, avec la vivacite de son caractere, et la hauteur d'un general victorieux, qui se croyait necessaire a la republique.

Telle etait notre situation sur ce principal theatre de la guerre. Custine, rejete dans Mayence, y declamait contre la maniere dont Beurnonville avait execute sa tentative sur Treves. Kellermann se maintenait aux Alpes, a Chambéry et a Nice. Servan s'efforçait en vain de composer une armee aux Pyrenees; et Monge, aussi faible pour les jacobins que l'etait Pache, avait laisse decomposer l'administration de la marine. Il fallait donc porter toute l'attention publique sur la defense des frontieres. Dumouriez avait passe la fin de decembre et le mois de janvier a Paris, ou il s'etait compromis par quelques mots en faveur de Louis XVI, par son absence des Jacobins, ou on l'annonçait sans cesse et ou il ne paraissait jamais, enfin par ses liaisons avec son ancien ami Gensonne. Il avait redige quatre memoires, l'un sur le decret du 15 decembre, l'autre sur l'organisation de l'armee, le troisieme sur les fournitures, et le dernier sur le plan de campagne pour l'annee qui s'ouvrait. Au bas de chacun de ces memoires se trouvait sa demission, si on refusait d'admettre ce qu'il proposait.

L'assemblee avait, outre son comite diplomatique et son comite militaire, etabli un troisieme comite, extraordinaire, dit de defense generale, charge de s'occuper universellement de tout ce qui interessait la defense de la France. Il etait fort nombreux, et tous les membres de l'assemblee pouvaient meme, s'il leur plaisait, assister a ses seances. L'objet qu'on avait eu en le formant etait de concilier les membres des partis opposes, et de les rassurer sur leurs intentions en les faisant travailler ensemble au salut commun. Robespierre, irrite d'y voir les girondins, y paraissait peu; ceux-ci etaient au contraire fort assidus. Dumouriez y comparut avec ses plans, ne fut pas toujours compris, deplut souvent par sa hauteur, et abandonna ses memoires a leur sort. Il se retira donc a quelque distance de Paris, peu dispose a se demettre de son generalat, quoiqu'il en eut menace la convention, et attendant le moment d'ouvrir la campagne.

Il etait entierement depopularise aux Jacobins, et calomnie tous les jours dans les feuilles de Marat, pour avoir soutenu la demi-revolution en Belgique, et y avoir affiche une grande severite contre les demagogues. On l'accusait d'avoir volontairement laisse echapper les Autrichiens de la Belgique; et, remontant meme plus haut, on assurait publiquement qu'il avait ouvert les portes de l'Argonne a Frederic-Guillaume, qu'il aurait pu detruire. Cependant les membres du conseil et des comites, qui cedaient

moins aveuglement aux passions demagogiques, sentaient son utilite, et le menageaient encore. Robespierre meme le defendait, en rejetant tous les torts sur ses pretendus amis les girondins. On se mit ainsi d'accord pour lui donner toutes les satisfactions possibles, sans deroger cependant aux decrets rendus et aux principes rigoureux de la revolution. On lui rendit ses deux commissaires ordonnateurs Malus et Petit-Jean, on lui accorda de nombreux renforts, on lui promit des approvisionnements suffisants, on adopta ses idees pour le plan general de campagne, mais on ne fit aucune concession, quant au decret du 15 decembre et a la nouvelle administration de l'armee. La nomination de Beurnonville, son ami, au ministere de la guerre, fut un nouvel avantage pour lui, et il put esperer de la part de l'administration le plus grand zele a le pourvoir de tout ce dont il aurait besoin.

Il crut un moment que l'Angleterre le prendrait pour mediateur entre elle et la France, et il etait parti pour Anvers avec cette esperance flatteuse. Mais la convention, fatiguee des perfidies de Pitt, avait, comme on l'a vu, declare la guerre a la Hollande et a l'Angleterre. Cette declaration le trouva donc a Anvers, et voici ce qui fut resolu, en partie d'apres ses plans, pour la defense du territoire. On convint de porter les armees a cinq cent deux mille hommes, et on trouva que c'etait peu, si on songe a l'idee qu'on s'etait faite de la puissance de la France, et comparativement a la force a laquelle on les eleva plus tard. On devait garder la defensive a l'Est et au Midi; demeurer en observation le long des Pyrenees et des cotes, et deployer toute l'audace de l'offensive dans le Nord, ou, comme l'avait dit Dumouriez, "on ne pouvait se defendre qu'en gagnant des batailles." Pour executer ce plan, cent cinquante mille hommes devaient occuper la Belgique et couvrir la frontiere de Dunkerque a la Meuse; cinquante mille devaient garder l'espace compris entre la Meuse et la Sarre; cent cinquante mille s'etendaient le long du Rhin et des Vosges, de Mayence a Besancon et a Gex. Enfin une reserve etait preparee a Chalons, avec le materiel necessaire pour se rendre partout ou le besoin l'exigerait. On faisait garder la Savoie et Nice par deux armees de soixante-dix mille hommes chacune; les Pyrenees par une de quarante mille; on placait sur les cotes de l'Ocean et de la Bretagne quarante-six mille hommes, dont partie servirait a l'embarquement, s'il etait necessaire. Sur ces cinq cent deux mille hommes, il y en avait cinquante mille de cavalerie et vingt mille d'artillerie. Telle etait la force projetee; mais la force effective etait bien moindre, et se reduisait a deux cent soixante-dix mille hommes, dont cent mille dans les diverses parties de la Belgique, vingt-cinq mille sur la Moselle, quarante-cinq mille a Mayence, sous les ordres de Custine, trente mille sur le Haut-Rhin, quarante mille en Savoie et a Nice, et trente mille au plus dans l'interieur. Mais pour arriver au complet, l'assemblee decreta que le recrutement se ferait dans les gardes nationales; que tout membre de cette garde, non marie, ou marie sans enfans, ou veuf sans enfans, etait a la disposition du pouvoir executif, depuis dix-huit ans jusqu'a quarante-cinq. Elle ajouta que trois cent mille hommes etaient encore necessaires pour resister a la coalition, et que le recrutement ne s'arreterait que lorsque ce nombre serait atteint[1].

[Note 1: Decret du 24 fevrier.]

En meme temps on ordonna l'emission de huit cents millions d'assignats, et la coupe des bois de la Corse pour les constructions de la marine.

En attendant l'accomplissement de ces projets, on entra en campagne avec deux cent soixante-dix mille hommes. Dumouriez en avait trente mille sur l'Escaut, et environ soixante-dix mille sur la Meuse. Envahir rapidement

la Hollande etait un projet audacieux qui fermentait dans toutes les tetes, et auquel Dumouriez etait forcement entraine par l'opinion generale. Plusieurs plans furent proposes. L'un, imagine par les refugies bataves sortis de leur patrie apres la revolution de 1787, consistait a envahir la Zelande avec quelques mille hommes, et a s'emparer du gouvernement, qui voulait s'y retirer. Dumouriez avait feint de se preter a ce plan, mais il le trouvait sterile, parce que c'etait se reduire a l'occupation d'une partie peu considerable et d'ailleurs peu importante de la Hollande. Le second lui appartenait; il consistait a descendre la Meuse par Venloo jusqu'a Grave, a se rabattre de Grave sur Nimegue, et a fondre ensuite sur Amsterdam. Ce projet eut ete le plus sur, si on avait pu prevoir l'avenir. Mais, place a Anvers, Dumouriez en concut un troisieme, plus hardi, plus prompt, plus convenable a l'imagination revolutionnaire, et plus fecond en resultats decisifs, s'il eut reussi. Tandis que ses lieutenans, Miranda, Valence, Dampierre et autres, descendraient la Meuse, en occupant Maestricht, dont on n'avait pas voulu s'emparer l'annee precedente, et Venloo, qui ne devait pas resister long-temps, Dumouriez avait le projet de prendre avec lui vingt-cinq mille hommes, et de se porter furtivement entre Berg-op-Zoom et Breda, d'arriver ainsi au Moerdik, de traverser la petite mer du Bielbos, et de courir par les embouchures des fleuves jusqu'a Leyde et Amsterdam. Ce plan audacieux n'etait pas moins fonde que beaucoup d'autres qui ont reussi; et, s'il etait hasardeux, il offrait cependant de bien plus grands avantages que celui d'attaquer directement par Venloo et Nimegue. En prenant ce dernier parti, Dumouriez attaquait de front les Hollandais, qui avaient deja fait tous leurs preparatifs entre Grave et Gorkum, et il leur donnait meme le temps de se renforcer d'Anglais et de Prussiens. Au contraire, en passant par l'embouchure des fleuves, il penetrait par l'interieur de la Hollande, qui n'etait pas defendu, et s'il surmontait l'obstacle des eaux, la Hollande etait a lui. En revenant d'Amsterdam, il prenait les defenses a revers, et faisait tout tomber entre lui et ses lieutenans, qui devaient le joindre par Nimegue et Utrecht.

Il etait naturel qu'il prit le commandement de l'armee d'expedition, parce que c'etait la qu'il fallait le plus de promptitude, d'audace et d'habilete.

Ce projet avait le danger de tous les plans d'offensive, c'etait de s'exposer soi-meme a l'invasion en se decouvrant. Ainsi la Meuse restait ouverte aux Autrichiens; mais, dans le cas d'une offensive reciproque, l'avantage reste a celui qui resiste le mieux au danger, et cede le moins vite a la terreur de l'invasion.

Dumouriez envoya sur la Meuse Thouvenot dans lequel il avait toute confiance; il fit connaitre a ses lieutenans Valence et Miranda les projets qu'il leur avait caches jusque-la; il leur enjoignit de hater les sieges de Maestricht et de Venloo, et, en cas de retard, de se succeder devant ces places, de maniere a faire toujours des progres vers Nimegue. Il leur recommanda encore de fixer des points de ralliement autour de Liege et d'Aix-la-Chapelle, afin de reunir les quartiers disperses, et de pouvoir resister a l'ennemi, s'il venait en force troubler les sieges qu'on devait executer sur la Meuse.

Dumouriez partit aussitot d'Anvers avec dix-huit mille hommes reunis a la hate. Il divisa sa petite armee en plusieurs corps, qui avaient ordre de faire des sommations aux diverses places fortes, sans cependant s'arreter a commencer des sieges. Son avant-garde devait se hater d'enlever les bateaux et les moyens de transport, tandis que lui, avec un gros de troupes, se tiendrait a portee de donner secours a ceux de ses lieutenans

qui en auraient besoin. Le 17 fevrier 1793, il penetra sur le territoire hollandais en publiant une proclamation ou il promettait amitie aux Bataves, et guerre seulement au stathouder et a l'influence anglaise. On s'avanca en laissant le general Leclerc devant Berg-op-Zoom, en portant le general Berneron devant Klundert et Willemstadt, et en donnant a l'excellent ingenieur d'Arcon la mission de feindre une attaque sur l'importante place de Breda. Dumouriez etait avec l'arriere-garde a Sevenberghe. Le 25, le general Berneron s'empara du fort de Klundert, et se porta devant Willemstadt. Le general d'Arcon lanca quelques bombes sur Breda. Cette place etait reputee tres forte; la garnison etait suffisante, mais mal commandee, et, apres quelques heures, elle se rendit a une armee d'assiegeans qui n'etait guere plus forte qu'elle-meme. Les Francais entrerent dans Breda le 27 et s'emparerent d'un materiel considerable, consistant en deux cent cinquante bouches a feu, trois cents milliers de poudre et cinq mille fusils. Apres avoir laisse garnison dans Breda, le general d'Arcon se rendit le 1er mars devant Gertruydenberg, place tres forte aussi, et s'empara le meme jour de tous les travaux avances. Dumouriez s'etait rendu au Moerdik, et reparait les retards de son avant-garde. Cette suite de surprises si heureuses sur des places capables d'une longue resistance, jetait beaucoup d'eclat sur le debut de cette tentative; mais des retards imprevis contrariaient le passage du bras de mer, operation la plus difficile de ce projet. Dumouriez avait d'abord espere que son avant-garde, agissant plus promptement, traverserait le Bielbos au moyen de quelques bateaux, occuperait l'ile de Dort, gardee tout au plus par quelques cents hommes, et s'emparant d'une nombreuse flottille, la ramenerait sur l'autre bord, pour transporter l'armee. Des delais inevitables empecherent l'execution de cette partie du plan. Dumouriez tacha d'y suppler en s'emparant de tous les bateaux qu'il put trouver, et en reunissant des charpentiers pour se composer une flottille. Cependant il avait besoin de se hater, car l'armee hollandaise se reunissait a Gorkum, au Stry et a l'ile de Dort; quelques chaloupes ennemies et une fregate anglaise menacaient son embarquement, et canonnaient son camp, appele par nos soldats le camp des Castors. Ils avaient en effet construit des huttes de paille, et, encourages par la presence de leur general, ils bravaient le froid, les privations, les dangers, l'avenir d'une entreprise aussi audacieuse, et ils attendaient avec impatience le moment de passer sur la rive opposee. Le 3 mars, le general Deflers arriva avec une nouvelle division; le 4, Gertruydenberg ouvrit ses portes, et tout fut prepare pour operer le passage du Bielbos.

Pendant ce temps, la lutte continuait entre les deux partis de l'interieur. La mort de Lepelletier avait deja donne occasion aux montagnards de se dire menaces dans leurs personnes, et on n'avait pu leur refuser de renouveler dans l'assemblee le comite de surveillance. Ce comite avait ete compose de montagnards qui, pour premier acte, firent arreter Gorsas, depute et journaliste attache aux interets de la Gironde. Les jacobins avaient encore obtenu un autre avantage, c'etait la suspension des poursuites decretees le 20 janvier contre les auteurs de septembre. A peine ces poursuites avaient-elles ete commencees, qu'on decouvrit des preuves accablantes contre les principaux revolutionnaires, et contre Danton lui-meme. Alors les jacobins s'etaient soulevés, avaient soutenu que tout le monde etait coupable dans ces journees, parce que tout le monde les avait crues necessaires, et les avait souffertes; ils oserent meme dire que le seul tort de ces journees etait d'etre restees incompletes; et ils demanderent la suspension des procedures dont on se servait pour attaquer les plus purs revolutionnaires. Conformement a leurs demandes, les procedures furent suspendues, c'est-a-dire abolies, et une deputation de jacobins s'etait aussitot rendue aupres du ministre de la justice, pour qu'il depechat des courriers extraordinaires, a l'effet

d'arreter les poursuites deja commencees contre les _freres de Meaux_.

On a deja vu que Pache avait ete oblige de quitter le ministere, et que Roland avait donne volontairement sa demission. Cette concession reciproque ne calma point les haines. Les jacobins peu satisfaits demandaient qu'on instruisit le proces de Roland. Ils disaient qu'il avait ravi a l'etat des sommes enormes, et place a Londres plus de douze millions; que ses richesses etaient employees a pervertir l'opinion par des ecrits, et a exciter des seditions, en accaparant des grains; ils voulaient qu'on instruisit aussi contre Claviere, Lebrun et Beurnonville, tous traitres, suivant eux, et complices des intrigues des girondins. En meme temps, ils preparaient un dedommagement bien autrement precieux a leur, complaisant destitue. Chambon, le successeur de Petion dans la mairie de Paris, avait abdique des fonctions trop au-dessus de sa faiblesse. Les jacobins songerent aussitot a Pache, auquel ils trouverent le caractere sage et impassible d'un magistrat. Ils s'applaudirent de cette idee, la communiquerent a la commune, aux sections, a tous les clubs, et les Parisiens entraines par eux vengerent Pache de sa disgrace en le nommant leur maire. Pourvu que Pache fut aussi docile a la mairie qu'au ministere de la guerre, la domination des jacobins etait assuree dans Paris, et dans ce choix ils avaient consulte autant leur utilite que leurs passions.

La difficulte des subsistances et les embarras du commerce etaient toujours des sujets continuels de desordre et de plaintes, et de decembre en fevrier, le mal s'etait considerablement accru. La crainte des troubles et du pillage, la repugnance des cultivateurs a recevoir du papier, la cherte des prix provenant de la grande abondance du numeraire fictif, etaient, comme nous l'avons dit, les causes qui empechaient le facile commerce des grains, et produisaient la disette. Cependant les efforts administratifs des communes suppleaient, jusqu'a un certain point, a l'activite du commerce, et les denrees ne manquaient pas dans les marches, mais elles y etaient d'un prix exorbitant. La valeur des assignats diminuant chaque jour en raison de leur masse, il en fallait toujours davantage pour acquerir la meme somme d'objets, et c'est ainsi que les prix devenaient excessifs. Le peuple, ne recevant que la meme valeur nominale pour son travail, ne pouvait plus atteindre aux objets de ses besoins, et se repandait en plaintes et en menaces. Le pain n'etait pas la seule chose dont le prix fut excessivement augmente: le sucre, le cafe, la chandelle, le savon, avaient double de valeur. Les blanchisseuses etaient venues se plaindre a la convention de payer trente sous le savon, qu'elles ne payaient autrefois que quatorze. En vain on disait au peuple d'augmenter le prix de son travail, pour retablir la proportion entre ses salaires et sa consommation; il ne pouvait se concerter pour y parvenir, et il criait contre les riches, contre les accapareurs, contre l'aristocratie marchande; il demandait enfin le moyen le plus simple, la taxe forcee et le _maximum_. Les jacobins, les membres de la commune, qui etaient peuple par rapport a l'assemblee, mais qui, par rapport au peuple lui-meme, etaient des assemblees presque eclairees, sentaient les inconveniens de la taxe. Quoique plus portes que la convention a l'admettre, ils resistaient cependant, et on entendait aux Jacobins, Dubois de Crance, les deux Robespierre, Thuriot et autres montagnards, s'elever tous les jours contre le projet du _maximum_. Chaumette et Hebert faisaient de meme a la commune, mais les tribunes murmuraient, et leur repondaient quelquefois par des huees. Souvent des deputations des sections venaient reprocher a la commune sa moderation, et sa connivence avec les accapareurs. C'etait dans ces assemblees de sections que se reunissaient les dernieres classes des agitateurs, et on y voyait regner un fanatisme revolutionnaire encore plus ignorant et plus emporte qu'a

la commune et aux jacobins. Coalisées avec les Cordeliers, ou se rendaient tous les hommes d'exécution, les sections produisaient tous les troubles de la capitale. Leur infériorité et leur obscurité, en les exposant à plus d'agitations, les exposaient aussi à des menées en sens contraires; et c'était là que les restes de l'aristocratie osaient se montrer, et faire quelques essais de résistance. Les anciennes créatures de la noblesse, les anciens domestiques des émigrés, tous les oisifs turbulents qui, entre les deux causes opposées, avaient préféré la cause aristocratique, se rendaient dans quelques sections où une bourgeoisie honnête persévérerait en faveur des girondins, et se cachaient derrière cette opposition raisonnable et sage pour combattre les montagnards, et travailler en faveur de l'étranger et de l'ancien régime. Dans ces luttes, la bourgeoisie honnête se retirait le plus souvent; les deux classes extrêmes d'agitateurs restaient alors en présence, et se combattaient dans cette région inférieure avec une violence effrayante. Tous les jours, d'horribles scènes avaient lieu pour des pétitions à faire à la commune, aux jacobins ou à l'assemblée. Suivant le résultat de la lutte, il sortait de ces orages des adresses contre septembre et le maximum, ou des adresses contre les appelants, les aristocrates et les accapareurs.

La commune repoussait les pétitions incendiaires des sections, et les engageait à se défier des agitateurs secrets qui voulaient y introduire le désordre. Elle remplissait, par rapport aux sections, le rôle que la convention remplissait à son égard. Les jacobins n'ayant pas comme la commune des fonctions déterminées à exercer, s'occupant en revanche à raisonner sur tous les sujets, avaient de grandes prétentions philosophiques, et aspiraient à mieux comprendre l'économie sociale que les sections et le club des Cordeliers. Ils affectaient donc en beaucoup de choses de ne pas partager les passions vulgaires de ces assemblées subalternes, et ils condamnaient la taxe comme dangereuse pour la liberté du commerce. Mais, pour substituer un autre moyen à celui qu'ils repoussaient, ils proposaient de faire prendre les assignats au pair, et de punir de mort quiconque refuserait de les recevoir selon la valeur portée sur leur titre, comme si ce n'eût pas été la seule autre manière d'attaquer la liberté du commerce. Ils voulaient encore qu'on s'engageât réciproquement à ne plus prendre ni sucre, ni café, pour en faire baisser forcément la valeur; enfin, ils avaient imaginé d'arrêter la création des assignats, et d'y suppléer par des emprunts sur les riches, emprunts forcés, et repartis d'après le nombre des domestiques, des chevaux, etc... Toutes ces propositions n'empêchaient pas le mal de s'accroître et de rendre une crise inévitable. En attendant qu'elle éclatât, on se reprochait réciproquement les malheurs publics. On accusait les girondins de s'entendre avec les riches et les accapareurs, pour affamer le peuple, pour le porter à des émeutes, et pour en prendre occasion de porter de nouvelles lois martiales, on les accusait même de vouloir amener l'étranger par des désordres, reproche absurde, mais qui devint mortel. Les girondins répondaient par les mêmes accusations. Ils reprochaient à leurs adversaires de causer la disette et les troubles par les craintes qu'ils inspiraient au commerce, et de vouloir arriver par les troubles à l'anarchie, par l'anarchie au pouvoir, et peut-être à la domination étrangère.

Déjà la fin de février approchait, et la difficulté de se procurer les denrées avait poussé l'irritation du peuple au dernier terme. Les femmes, apparemment plus touchées de ce genre de souffrances, étaient dans une extrême agitation. Elles se présentèrent aux Jacobins le 22, pour demander qu'on leur prêtât la salle, où elles voulaient délibérer sur la cherté des subsistances, et préparer une pétition à la convention nationale. On savait que le but de cette pétition serait de proposer le maximum, et la

demande fut refusee. Les tribunes traiterent alors les jacobins comme elles traitaient quelquefois l'assemblee; _a bas les accapareurs! a bas les riches_! fut le cri general. Le president fut oblige de se couvrir pour apaiser le tumulte, et on y expliqua ce manque de respect en disant qu'il y avait des aristocrates deguises dans la salle des seances. Robespierre, Dubois de Crance, s'eleverent de nouveau contre le projet de la taxe, recommanderent au peuple de se tenir tranquille, pour ne pas donner pretexte a ses adversaires de le calomnier, et ne pas leur fournir l'occasion de rendre des lois meurtrieres.

Marat, qui avait la pretention d'imaginer toujours les moyens les plus simples et les plus prompts, ecrivit dans sa feuille, le 25 au matin, que jamais l'accaparement ne cesserait, si on n'employait des moyens plus surs que tous ceux qu'on avait proposes jusque-la. S'elevant contre _les monopoleurs, les marchands de luxe, les suppots de la chicane, les robins, les ex-nobles_, que les infideles mandataires du peuple encourageaient au crime par l'impunite, il ajoutait: "Dans tout pays ou les droits du peuple ne seraient pas de vains titres, consignes fastueusement dans une simple declaration, le pillage de quelques magasins, a la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait bientot fin a ces malversations, qui reduisent cinq millions d'hommes au desesper, et qui en font perir des milliers de misere. Les deputes du peuple ne sauront-ils donc jamais que bavarder sur ses maux sans en proposer le remede[1]?"

[Note 1: _Journal de la Republique_, numero du 25 fevrier 1793.]

C'etait le 25 au matin que ce fou orgueilleux ecrivait ces paroles. Soit qu'elles eussent reellement agi sur le peuple, soit que l'irritation portee a son comble ne put deja plus se contenir, une multitude de femmes s'assemblerent en tumulte devant les boutiques des epiciers. D'abord on se plaignit du prix des denrees, et on en demanda tumultueusement la reduction. La commune n'avait pas ete prevenue; le commandant Santerre etait alle a Versailles pour organiser un corps de cavalerie, et aucun ordre n'etait donne pour mettre la force publique en mouvement. Aussi les perturbateurs ne trouverent aucun obstacle, et purent passer des menaces aux violences et au pillage. Le rassemblement commença dans les rues de la Vieille-Monnaie, des Cinq-Diamans et des Lombards. On exigea d'abord que tous les objets fussent reduits a moitie prix; le savon a seize sous, le sucre a vingt-cinq, la cassonade a quinze, la chandelle a treize. Une grande quantite de denrees furent forcement arrachees a ce taux, et le prix en fut compte par les acheteurs aux epiciers. Mais bientot on ne voulut plus payer, et on enleva les marchandises sans donner en echange aucune partie de leur valeur. La force armee accourue sur un point fut repoussee, et on cria de tous cotes: _A bas les baionnettes_! L'assemblee, la commune, les Jacobins, etaient en seance. L'assemblee ecoutait un rapport sur ce sujet; le ministre de l'interieur lui demontrait que les denrees abondaient dans Paris, mais que le mal provenait de la disproportion entre la valeur du numeraire et celle des denrees elles-memes. Aussitot l'assemblee, voulant parer aux difficultes du moment, alloua de nouveaux fonds a la commune, pour faire delivrer des subsistances a meilleur prix. Dans le meme instant, la commune, partageant ses sentimens et son zele, se faisait rapporter les evenemens, et ordonnait des mesures de police. A chaque nouveau fait qu'on venait lui denoncer, les tribunes criaient _tant mieux_! A chaque moyen propose, elles criaient _a bas_! Chaumette et Hebert etaient hues pour avoir propose de battre la generale et de requerir la force armee. Cependant il fut arrete que deux fortes patrouilles, precedees de deux officiers municipaux, seraient envoyees pour retablir l'ordre, et que vingt-sept autres officiers municipaux iraient faire des proclamations dans les

sections.

Le desordre s'etait propage, on pillait dans differentes rues, et on proposait meme de passer des epiciers chez les marchands. Pendant ce temps, des gens de tous les partis saisissaient l'occasion de se reprocher ce desordre, et les maux qui en etaient la cause. "Quand vous aviez un roi, disaient dans les rues les partisans du regime aboli, vous n'etiez pas reduits a payer les choses aussi cher, ni exposes a des pillages. --Voila, disaient les partisans des girondins, ou nous conduiront le systeme de la violence et l'impunite des exces revolutionnaires."

Les montagnards en etaient desoles, et soutenaient que c'etaient des aristocrates deguises, des fayettistes, des rolandins, des brissotins qui, dans les groupes, excitaient le peuple a ces pillages. Ils assuraient avoir trouve dans la foule des femmes de haut rang, des gens a poudre, des domestiques de grands seigneurs, qui distribuaient des assignats pour entrainer le peuple dans les boutiques. Enfin, apres plusieurs heures, la force armee se trouva reunie; Santerre revint de Versailles; les ordres necessaires furent donnes; le bataillon des Brestois, present a Paris, deploya beaucoup de zele et d'assurance, et on parvint a dissiper les pillards.

Le soir il y eut une vive discussion aux Jacobins. On deplora ces desordres, malgre les cris des tribunes et malgre leurs dementis. Collot-d'Herbois, Thuriot, Robespierre furent unanimes pour conseiller la tranquillite, et rejeter les exces sur les aristocrates et les girondins. Robespierre fit sur ce sujet un long discours ou il soutint que le peuple etait _impeccable,_ qu'il ne pouvait jamais avoir tort, et que, si on ne l'egarait pas, il ne commettrait jamais aucune faute. Il soutint que dans ces groupes de pillards on plaignait le roi mort, qu'on y disait du bien du cote droit de l'assemblee, qu'il l'avait entendu lui-meme, et que par consequent il ne pouvait pas y avoir de doute sur les veritables instigateurs qui avaient egare le peuple. Marat lui-meme vint conseiller le bon ordre, condamner les pillages qu'il avait preches le matin dans sa feuille, et les imputer aux girondins et aux royalistes.

Le lendemain, les plaintes accoutumees et toujours inutiles retentirent dans l'assemblee. Barrere s'eleva avec force contre les crimes de la veille. Il fit remarquer les retards apportees par les autorites dans la repression du desordre. Les pillages en effet avaient commence a dix heures du matin, et a cinq heures du soir la force armee n'etait pas encore reunie. Barrere demanda que le maire et le commandant general fussent mandes pour expliquer les motifs de ce retard. Une deputation de la section de Bon-Conseil appuyait cette demande.

Salles prend alors la parole; il propose un acte d'accusation contre l'instigateur des pillages, contre Marat, et lit l'article insere la veille dans sa feuille. Souvent on avait demande une accusation contre les provocateurs au desordre, et particulierement contre Marat; l'occasion ne pouvait etre plus favorable pour les poursuivre, car jamais le desordre n'avait suivi de plus pres la provocation. Marat, sans se deconcerter, soutient a la tribune qu'il est tout naturel que le peuple se fasse justice des accapareurs, puisque les lois sont insuffisantes, et qu'il faut _envoyer aux Petites-Maisons ceux qui proposent de l'accuser_. Buzot demande l'ordre du jour sur la proposition d'accuser _monsieur_ Marat, "La loi est precise, dit-il, mais _monsieur_ Marat incidentera sur ses expressions, le jury sera embarrasse, et il ne faut pas preparer un triomphe a _monsieur_ Marat, en presence de la justice elle-meme." Un membre demande que la convention declare a la republique qu'hier matin

Marat a conseillé le pillage, et qu'hier soir on a pillé. Une foule de propositions se succèdent; enfin on s'arrête à celle de renvoyer sans distinction tous les auteurs des troubles aux tribunaux ordinaires. "Eh bien! s'écrie alors Marat, rendez un acte d'accusation contre moi-même, afin que la convention prouve qu'elle a perdu toute pudeur!" À ces mots, un grand tumulte s'élève; sur-le-champ la convention renvoie devant les tribunaux Marat et tous les auteurs des délits commis dans la journée du 25. La proposition de Barrère est adoptée. Santerre et Pache sont mandés à la barre. De nouvelles dispositions sont prises contre les agents supposés de l'étranger et de l'émigration. Dans le moment, cette opinion d'une influence étrangère s'accréditait de toutes parts. La veille, on avait ordonné de nouvelles visites domiciliaires dans toute la France, pour arrêter les émigrés et les voyageurs suspects; ce même jour, on renouvela l'obligation des passe-ports, on enjoignit à tous les aubergistes ou logeurs de déclarer les étrangers logés chez eux; on ordonna enfin un nouveau recensement de tous les citoyens des sections.

Marat devait être enfin accusé, et le lendemain il écrivit dans sa feuille les lignes suivantes:

"Indigne de voir les ennemis de la chose publique machiner éternellement contre le peuple; révolte de voir les accapareurs en tout genre se coaliser pour le réduire au désespoir par la détresse et la faim; désolé de voir que les mesures prises par la convention pour arrêter ces conjurations n'atteignaient pas le but; excédé des gémissements des infortunés qui viennent chaque matin me demander du pain, en accusant la convention de les laisser périr de misère, je prends la plume pour ventiler les meilleurs moyens de mettre enfin un terme aux conspirations des ennemis publics et aux souffrances du peuple. Les idées les plus simples sont celles qui se présentent les premières à un esprit bien fait, qui ne veut que le bonheur général sans aucun retour sur lui-même: je me demande donc pourquoi nous ne ferions pas tourner contre des brigands publics les moyens qu'ils emploient pour ruiner le peuple et détruire la liberté. En conséquence, j'observe que dans un pays où les droits du peuple ne seraient pas de vains titres, consignés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait bientôt fin à leurs malversations! Que font les meneurs de la faction des hommes d'état? ils saisissent avidement cette phrase, puis ils se hâtent d'envoyer des émissaires parmi les femmes attroupées devant les boutiques des boulangers, pour les pousser à enlever, à prix coûtant, du savon, des chandelles et du sucre, de la boutique des épiciers détaillistes, tandis que ces émissaires pillent eux-mêmes les boutiques des pauvres épiciers patriotes: puis ces scélérats gardent le silence tout le jour, ils se concertent la nuit dans un conciliabule nocturne, tenu rue de Rohan, chez la catin du contre-révolutionnaire Valaze, et ils viennent le lendemain me dénoncer à la tribune comme provocateur des excès dont ils sont les premiers auteurs."

La querelle devenait chaque jour plus acharnée. On se menaçait déjà ouvertement; beaucoup de députés ne marchaient qu'avec des armes, et on commençait à dire, avec autant de liberté que dans les mois de juillet et d'août de l'année précédente, qu'il fallait se sauver par l'insurrection, et supprimer la partie gangrenée de la représentation nationale. Les girondins se réunissaient le soir en grand nombre chez l'un d'eux, Valaze, et là ils étaient fort incertains sur ce qu'ils avaient à faire. Les uns croyaient, les autres ne croyaient pas à des périls prochains. Certains d'entre eux, comme Salles et Louvet, supposaient des conspirations imaginaires, et appelant l'attention sur des chimères, la détournaient du

danger veritable. Errant de projets en projets, et places au milieu de Paris, sans aucune force a leur disposition, et ne comptant que sur l'opinion des departemens, immense il est vrai, mais inerte, ils pouvaient tous les jours succomber sous un coup de main. Ils n'avaient pas reussi a composer une force departementale; les troupes des federes, spontanement arrivees a Paris depuis la reunion de la convention, etaient en partie gagnees, en partie rendues aux armees, et ils ne pouvaient guere compter que sur quatre cents Brestois, dont la ferme contenance avait arrete les pillages. A defaut de garde departementale, ils avaient essaye en vain de transporter la direction de la force publique de la commune au ministere de l'interieur. La Montagne, furieuse, avait intimide la majorite, et l'avait empechee de voter une pareille mesure. Deja meme on ne comptait plus que sur quatre-vingts deutes inaccessibles a la crainte et fermes dans les deliberations. Dans cet etat de choses, il ne restait aux girondins qu'un moyen, aussi impraticable que tous les autres, celui de dissoudre la convention. Ici encore les fureurs de la Montagne les empechaient d'obtenir une majorite. Dans ces incertitudes, qui provenaient non pas de faiblesse, mais d'impuissance, ils se reposaient sur la constitution. Par le besoin d'esperer quelque chose, ils se flattaient que le joug des lois enchaînerait les passions, et mettrait fin a tous les orages. Les esprits speculatifs aimaient surtout a se reposer sur cette idee.

Condorcet avait lu son rapport au nom du comite de constitution, et il avait excite un soulèvement general. Condorcet, Petion, Sieyes, furent charges d'imprecations aux Jacobins. On ne vit dans leur republique qu'une aristocratie toute faite pour quelques talens orgueilleux et despotiques. Aussi les montagnards ne voulaient plus qu'on s'en occupat, et beaucoup de membres de la convention, sentant deja que leur occupation ne serait pas de constituer, mais de defendre la revolution, disaient hardiment qu'il fallait renvoyer la constitution a l'annee suivante, et pour le moment ne songer qu'a gouverner et se battre. Ainsi le long regne de cette orageuse assemblee commençait a s'annoncer; elle cessait deja de croire a la brievete de sa mission legislative; et les girondins voyaient s'evanouir leur derniere esperance, celle d'enchaîner promptement les factions avec des lois.

Leurs adversaires n'etaient au reste pas moins embarrasses. Ils avaient bien pour eux les passions violentes; ils avaient les jacobins, la commune, la majorite des sections; mais ils ne possedaient pas les ministeres, ils redoutaient les departemens, ou les deux opinions s'agitaient avec une extreme fureur, et ou la leur avait un desavantage evident; ils craignaient enfin l'etranger, et quoique les lois ordinaires des revolutions assurassent la victoire aux passions violentes, ces lois, a eux inconnues, ne pouvaient les rassurer. Leurs projets etaient aussi vagues que ceux de leurs adversaires. Attaquer la representation nationale etait un acte d'audace difficile, et ils ne s'etaient pas encore habitues a cette idee. Il y avait bien une trentaine d'agitateurs qui osaient et proposaient tout dans les sections, mais ces projets etaient desapprouves par les jacobins, par la commune, par les Montagnards, qui, tous les jours accuses de conspirer, s'en justifiaient tous les jours, sentaient que des propositions de cette espece les compromettaient aux yeux de leurs adversaires et des departemens. Danton, qui avait pris peu de part aux querelles des partis, ne songeait qu'a deux choses: a se garantir de toute poursuite pour ses actes revolutionnaires, et a empecher la revolution de retrograder et de succomber sous les coups de l'ennemi. Marat lui-meme, si leger et si atroce quand il s'agissait des moyens, Marat hesitait; et Robespierre, malgre sa haine contre les girondins, contre Brissot, Roland, Guadet, Vergniaud, n'osait songer a une attaque contre la representation

nationale; il ne savait a quel moyen s'arreter, il etait decourage, il doutait du salut de la revolution, et disait a Garat qu'il en etait fatigue, malade, et qu'il croyait qu'on tramait la porte de tous les defenseurs de la republique[1].

[Note 1: Voyez la note 5 a la fin du volume.]

Tandis qu'a Marseille, a Lyon, a Bordeaux, les deux partis s'agitaient avec violence, la proposition de se defaire des _appelans_, et de les exclure de la convention, partit des jacobins de Marseille, luttant avec les partisans des girondins. Cette proposition portee aux Jacobins de Paris, y fut discutee. Desfieux soutint que cette demande etait appuyee par assez de societes affiliees pour etre convertie en petition, et la presenter a la convention nationale. Robespierre, qui craignait qu'une demande pareille n'entrainat tout le renouvellement de l'assemblee, et que dans la lutte des elections la Montagne ne fut battue, s'y opposa fortement, et reussit a l'ecarter par les raisons ordinairement donnees contre tous les projets de dissolution.

Nos revers militaires vinrent precipiter les evenemens. Nous avons laisse Dumouriez campant sur les bords du Biebos, et preparant un debarquement hasardeux, mais possible, en Hollande. Tandis qu'il faisait les preparatifs de son expedition, deux cent soixante mille combattans marchaient contre la France, depuis le Haut-Rhin jusqu'en Hollande. Cinquante-six mille Prussiens, vingt-quatre mille Autrichiens, vingt-cinq mille Hessois, Saxons, Bavaois, menacaient le Rhin depuis Bale jusqu'a Mayence et Coblenz. De ce point jusqu'a la Meuse, trente mille hommes occupaient le Luxembourg. Soixante mille Autrichiens, et dix mille Prussiens marchaient vers nos quartiers de la Meuse, pour interrompre les sieges de Maestricht et de Venloo. Enfin quarante mille Anglais, Hanovriens et Hollandais, demeures encore en arriere, s'avancaient du fond de la Hollande sur notre ligne d'operation. Le projet de l'ennemi etait de nous ramener de la Hollande sur l'Escaut, de nous faire repasser la Meuse, et ensuite de s'arreter sur cette riviere en attendant que la place de Mayence eut ete reprise. Son plan etait de marcher ainsi peu a peu, de s'avancer egalement sur tous les points a la fois, et de ne penetrer vivement sur aucun, afin de ne pas exposer ses flancs. Ce plan timide et methodique aurait pu nous permettre de pousser beaucoup plus loin et plus activement l'entreprise offensive de la Hollande, si des fautes ou des accidens malheureux, ou trop de precipitation a s'alarmer, ne nous eussent obliges d'y renoncer. Le prince de Cobourg, qui s'etait distingue dans la derniere campagne contre les Turcs, commandait les Autrichiens, qui se dirigeaient sur la Meuse. Le desordre regnait dans nos quartiers, disperses entre Maestricht, Aix-la-Chapelle, Liege et Tongres. Dans les premiers jours de mars, le prince de Cobourg passa la Roer, et s'avanca par Duren et Aldenhoven sur Aix-la-Chapelle. Nos troupes, attaquées subitement, se retirerent en desordre vers Aix-la-Chapelle, et en abandonnerent meme les portes a l'ennemi. Miacsinsky resista quelque temps; mais apres un combat assez meurtrier dans les rues de la ville, il fut obligé de ceder, et de faire retraite vers Liege. Dans ce moment Stengel et Neuilly, separees par ce mouvement, etaient rejetees dans le Limbourg. Miranda qui assiegeait Maestricht, et qui pouvait etre encore isole du principal corps d'armee retire a Liege, abandonna meme la rive de gauche, et se retira sur Tongres. Les Imperiaux entrerent aussitot dans Maestricht, et l'archiduc Charles, poussant hardiment les poursuites au-dela de la Meuse, se porta jusqu'a Tongres et y obtint un avantage. Alors Valence, Dampierre et Miacsinsky, reunis a Liege, penserent qu'il fallait se hater de rejoindre Miranda, et marcherent sur Saint-Tron, ou Miranda se rendait de son cote. La retraite fut si precipitee, qu'on

perdit une partie du materiel. Cependant, apres de grands dangers, on parvint a se rejoindre a Saint-Tron. Lamarliere et Champmorin, places a Ruremonde, eurent le temps de se rendre par Dietz au meme point. Stengel et Neuilly, tout a fait separes de l'armee et rejetes vers le Limbourg, furent recueillis a Namur par la division du general d'Harville. Enfin, ralliees a Tirlemont, nos troupes reprirent un peu de calme et d'assurance, et attendirent l'arrivee de Dumouriez, qu'on redemandait a grands cris.

A peine avait-il appris cette premiere deroute, qu'il avait ordonne a Miranda de rallier tout son monde a Maestricht et d'en continuer tranquillement le siege avec soixante-dix mille hommes. Il etait persuade que les Autrichiens n'oseraient pas livrer bataille, et que l'invasion de la Hollande ramenerait bientot les coalises en arriere. Cette opinion etait juste, et fondee sur cette idee vraie, que, dans le cas d'une offensive reciproque, la victoire reste a celui qui sait attendre davantage. Le plan si timide des Imperiaux, qui ne voulaient percer sur aucun point, justifiait pleinement cette maniere de voir; mais l'insouciance des generaux, qui ne s'etaient pas concentres assez tot, leur trouble apres l'attaque, l'impossibilite ou ils etaient de se rallier en presence de l'ennemi, et surtout l'absence d'un homme superieur en autorite et en influence, rendaient impossible l'execution de l'ordre donne par Dumouriez. On lui ecrivit donc lettres sur lettres pour le faire revenir de Hollande. La terreur etait devenue generale; plus de dix mille deserteurs avaient deja abandonne l'armee, et s'etaient repandus vers l'interieur. Les commissaires de la convention coururent a Paris, et firent intimer a Dumouriez l'ordre de laisser a un autre l'expedition tentee sur la Hollande, et de revenir au plus tot se mettre a la tete de la grande armee de la Meuse. Il recut cet ordre le 8 mars, et partit le 9, avec la douleur de voir tous ses projets renverses. Il revint, plus dispose que jamais a tout critiquer dans le systeme revolutionnaire introduit en Belgique, et a s'en prendre aux jacobins du mauvais succes de ses plans de campagne. Il trouva en effet matiere a se plaindre et a blamer. Les agents du pouvoir executif en Belgique exercaient une autorite despotique et vexatoire. Ils avaient partout souleve la populace, et souvent employe la violence dans les assemblees ou se decidait la reunion a la France. Ils s'etaient emparees de l'argenterie des eglises, ils avaient sequestre les revenus du clerge, confisque les biens nobles, et avaient excite la plus vive indignation chez toutes les classes de la nation belge. Deja une insurrection contre les Francais commencait a eclater du cote de Grammont.

Il n'etait pas besoin de faits aussi graves pour disposer Dumouriez a traiter severement les commissaires du gouvernement. Il commença par en faire arreter deux, et par les faire traduire sous escorte a Paris. Il parla aux autres avec la plus grande hauteur, les fit rentrer dans leurs fonctions, leur defendit de s'immiscer dans les dispositions militaires des generaux, et de donner des ordres aux troupes qui etaient dans l'etendue de leur commissariat. Il destitua le general Moreton, qui avait fait cause commune avec eux. Il ferma les clubs, il fit rendre aux Belges une partie du mobilier pris dans les eglises, et joignit a ces mesures une proclamation pour desavouer, au nom de la France, les vexations qu'on venait de commettre. Il qualifia du nom de brigands ceux qui en etaient les auteurs, et deploya une dictature qui, tout en lui rattachant la Belgique, et rendant le sejour du pays plus sur pour l'armee francaise, excita au plus haut point la colere des jacobins. Il eut en effet avec Camus une discussion fort vive, s'exprima avec mepris sur le gouvernement du jour; et, oubliant le sort de Lafayette, comptant trop legerement sur la puissance militaire, il se conduisit en general certain de pouvoir,

s'il le voulait, ramener la revolution en arriere, et dispose a le vouloir, si on le poussait a bout. Le meme esprit s'etait communique a son etat-major: on y parla avec dedain de cette populace qui gouvernait Paris, des imbeciles conventionnels qui se laissaient opprimer par elle; on maltraitait, on eloignait tous ceux qui etaient soupconnes de jacobinisme; et les soldats, joyeux de revoir leur general au milieu d'eux, affectaient, en presence des commissaires de la convention, d'arreter son cheval, et de baiser ses bottes, en l'appelant leur pere.

Ces nouvelles exciterent a Paris le plus grand tumulte, provoquerent de nouveaux cris contre les traitres et les contre-revolutionnaires. Sur-le-champ le depute Choudieu en profita pour reclamer, comme on l'avait fait souvent, le renvoi des federes sejournant a Paris. A chaque nouvelle facheuse des armees, on redemandait la meme chose. Barbaroux voulut prendre la parole sur ce sujet, mais sa presence excita un soulèvement encore inconnu. Buzot voulut en vain faire valoir la fermete des Brestois pendant les pillages; Boyer-Fonfrede obtint seul, par une espece d'accommodement, que les federes des departemens maritimes iraient completer l'armee encore trop faible des cotes de l'Ocean. Les autres conserverent la faculte de rester a Paris.

Le lendemain, 8 mars, la convention ordonna a tous les officiers de rejoindre leurs corps sur-le-champ. Danton proposa de fournir encore aux Parisiens l'occasion de sauver la France. "Demandez-leur trente mille hommes, dit-il, envoyez-les a Dumouriez, et la Belgique nous est assuree, la Hollande est conquise." Trente mille hommes en effet n'etaient pas difficiles a trouver a Paris, ils etaient d'un grand secours a l'armee du Nord, et donnaient une nouvelle importance a la capitale. Danton proposa en outre d'envoyer des commissaires de la convention dans les departemens et les sections, pour acclereler le recrutement par tous les moyens possibles. Toutes ces propositions furent adoptees. Les sections eurent ordre de se reunir dans la soiree; des commissaires furent nommes pour s'y rendre; on ferma les spectacles pour empecher toute distractions, et le drapeau noir fut arbore a l'Hotel-de-Ville en signe de detresse.

Le soir en effet la reunion eut lieu; les commissaires furent parfaitement recus dans les sections. Les imaginations etaient ebranlees, et la proposition de se rendre sur-le-champ aux armees fut partout bien accueillie. Mais il arriva ici ce qui etait deja arrive aux 2 et 3 septembre, on demanda avant de partir que les traitres fussent punis. On avait adopte, depuis cette epoque, une phrase toute faite: "On ne voulait pas, disait-on, laisser derriere soi des conspirateurs prêts a egorger les familles des absents." Il fallait donc, si l'on voulait eviter de nouvelles executions populaires, organiser des executions legales et terribles, qui atteignissent sans lenteur, sans appel, les contre-revolutionnaires, les conspirateurs caches, qui menaçaient au dedans la revolution deja menacee au dehors. Il fallait suspendre le glaive sur la tete des generaux, des ministres, des deputes infideles, qui compromettaient le salut public. Il n'etait pas juste en outre que les riches egoistes qui n'aimaient pas le regime de l'egalite, a qui peu importait d'appartenir a la convention ou a Brunswick, et qui par consequent ne se presentaient pas pour remplir les cadres de l'armee, il n'etait pas juste qu'ils restassent etrangers a la chose publique, et ne fissent rien pour elle. En consequence, tous ceux qui avaient au-dessus de quinze cents livres de rente, devaient payer une taxe proportionnee a leurs moyens, et suffisante pour dedommager ceux qui se devoieraient de tous les frais de la campagne. Ce double voeu d'un nouveau tribunal erige contre le parti ennemi, et d'une contribution des riches en faveur des pauvres qui allaient se battre, fut presque general dans les sections. Plusieurs d'entre elles vinrent l'exprimer a la

commune; les jacobins l'emirent de leur cote, et le lendemain la convention se trouva en presence d'une opinion universelle et irresistible.

Le jour suivant en effet (le 9 mars), tous les deputes montagnards etaient presens a la seance. Les jacobins remplissaient les tribunes. Ils en avaient chasse toutes les femmes, _parce qu'il fallait_, disaient-ils, _faire une expedition_. Plusieurs d'entre eux portaient des pistolets. Le deputé Gamon voulut s'en plaindre, mais ne fut pas ecoute. La Montagne et les tribunes, fortement resolues, intimidaient la majorite, et paraissaient decidees a ne souffrir aucune resistance. Le maire se presente avec le conseil de la commune, confirme le rapport des commissaires de la convention sur le devouement des sections, mais repete leur voeu d'un tribunal extraordinaire et d'une taxe sur les riches. Une foule de sections succedent a la commune, et demandent encore le tribunal et la taxe. Quelques-unes y ajoutent la demande d'une loi contre les accapareurs, d'un _maximum_ dans le prix des denrees, et de l'abrogation du decret qui qualifiait marchandise la monnaie metallique, et permettait qu'elle circulat a un prix different du papier. Apres toutes ces petitions, on insiste pour la mise aux voix des mesures proposees. On veut d'abord voter sur-le-champ le principe de l'etablissement d'un tribunal extraordinaire. Quelques deputes s'y opposent. Lanjuinais prend la parole, et demande au moins que, si l'on veut absolument consacrer l'iniquite d'un tribunal sans appel, on borne cette calamite au seul departement de Paris. Guadet, Valaze, font de vains efforts pour appuyer Lanjuinais: ils sont brutalement interrompus par la Montagne. Quelques deputes demandent meme que ce tribunal porte le nom de _revolutionnaire_. Mais la convention, sans souffrir une plus longue discussion, "decrete l'etablissement d'un tribunal _criminel extraordinaire_, pour juger sans appel, et sans recours au tribunal de cassation, les conspirateurs et les contre-revolutionnaires, et charge son comite de legislation de lui presenter demain un projet d'organisation."

Immédiatement apres ce decret, on en rend un second, qui frappe les riches d'une taxe extraordinaire de guerre; un troisieme qui organise quarante-une commissions, de deux deputes chacune, chargees de se rendre dans les departemens, pour y acclereler le recrutement par tous les moyens possibles, pour y desarmer ceux qui ne partent pas, pour faire arreter les suspects, pour s'emparer des chevaux de luxe, pour y exercer enfin la dictature la plus absolue. A ces mesures on en ajouta d'autres encore: les bourses des colleges n'appartiendront a l'avenir qu'aux fils de ceux qui seront partis pour les armees; tous les celibataires travaillant dans les bureaux seront remplaces par des peres de famille, la contrainte par corps sera abolie. Le droit de tester l'avait ete quelques jours auparavant. Toutes ces mesures furent prises sur la proposition de Danton, qui connaissait parfaitement l'art de rattacher les interets a la cause de la revolution.

Les jacobins, satisfaits de cette journee, coururent s'applaudir chez eux du zele qu'ils avaient montre, de la maniere dont ils avaient compose les tribunes, et de l'imposante reunion que presentaient les rangs serres de la Montagne. Ils se recommanderent de continuer, et d'etre tous presens a la seance du lendemain, ou devait s'organiser le tribunal extraordinaire. "Robespierre, se disaient-ils, nous l'a bien recommande." Cependant ils n'etaient pas satisfaits encore de ce qu'ils avaient obtenu; l'un d'eux proposa de rediger une petition ou ils demanderaient le renouvellement des comites et du ministere, l'arrestation de tous les fonctionnaires a l'instant meme de leur destitution, et celle de tous les administrateurs des postes, et des journalistes contre-revolutionnaires. Sur-le-champ on

veut faire la petition; cependant le president objecte que la societe ne peut pas faire un acte collectif, et on convient d'aller chercher un autre local pour s'y reunir en qualite de simples petitionnaires. On se repand alors dans Paris. Le tumulte y regnait. Une centaine d'individus, promoteurs ordinaires de tous les desordres, conduits par Lasouski, s'etaient rendus chez le journaliste Gorsas, armes de pistolets et de sabres, et avaient brise ses presses. Gorsas s'etait enfui, et n'etait parvenu a se sauver qu'en se defendant avec beaucoup de courage et de presence d'esprit. Ils avaient fait de meme chez l'editeur de la _Chronique_, dont ils avaient aussi ravage l'imprimerie.

La journee du lendemain 10 menacait d'etre encore plus orageuse. C'etait un dimanche. Un repas etait prepare a la section de la Halle-aux-Bles, pour y feter les enroles qui devaient partir pour l'armee; l'oisivete du peuple jointe a l'agitation d'un festin, pouvait conduire aux plus mauvais projets. La salle de la convention fut aussi remplie que la veille. Dans les tribunes, a la Montagne, les rangs etaient aussi serres et aussi menacans. La discussion s'ouvre sur plusieurs objets de detail. On s'occupe d'une lettre de Dumouriez. Robespierre appuie les propositions du general, et demande la mise en accusation de Lanoue et de Stengel, tous deux commandant a l'avant-garde, lors de la derniere deroute. L'accusation est aussitot portee. Il s'agit ensuite de faire partir les deputes commissaires pour le recrutement. Cependant leur vote etant necessaire pour assurer l'etablissement du tribunal extraordinaire, on decide de l'organiser dans la journee, et de depecher les commissaires le lendemain. Cambaceres demande aussitot et l'organisation du tribunal extraordinaire, et celle du ministere. Buzot s'elance alors a la tribune; et il est interrompu par des murmures violents. "Ces murmures, s'ecrie-t-il, m'apprennent ce que je savais deja, qu'il y a du courage a s'opposer au despotisme qu'on nous prepare." Nouvelle rumeur. Il continue: "Je vous abandonne ma vie, mais je veux sauver ma memoire du deshonneur, en m'opposant au despotisme de la convention nationale. On veut que vous confondiez dans vos mains tous les pouvoirs.--Il faut agir et non bavarder, s'ecrie une voix.--Vous avez raison, reprend Buzot; les publicistes de la monarchie ont dit aussi qu'il fallait agir, et que par consequent le gouvernement despotique d'un seul etait le meilleur..." Un nouveau bruit s'eleve, la confusion regne dans l'assemblee; enfin on convient d'ajourner l'organisation du ministere et de ne s'occuper actuellement que du tribunal extraordinaire. On demande le rapport du comite. Ce rapport n'est pas fait, mais a defaut on demande le projet dont on est convenu. Robert Lindet en fait la lecture en deplorant sa severite. Voici ce qu'il propose du ton de la douleur la plus vive: le tribunal sera compose de neuf juges, nommes par la convention, independans de toute forme, acquerant la conviction par tous les moyens, divises en deux sections toujours permanentes, poursuivant a la requete de la convention ou directement ceux qui, par leur conduite, ou la manifestation de leurs opinions, auraient tente d'egarer le peuple, ceux qui, par les places qu'ils occupaient sous l'ancien regime, rappellent des prerogatives usurpees par les despotes.

A la lecture de ce projet epouvantable, des applaudissemens eclatent a gauche, une violente agitation se manifeste a droite. "Plutot mourir, s'ecrie Vergniaud, que de consentir a l'etablissement de cette inquisition venitienne?--Il faut au peuple, repond Amar, ou cette mesure de salut, ou l'insurrection!--Mon gout pour le pouvoir revolutionnaire, dit Cambon, est assez connu; mais si le peuple s'est trompe dans les elections, nous pourrions nous tromper dans le choix de ces neuf juges, et ce seraient alors d'insupportables tyrans que nous nous serions imposes a nous-memes!--Ce tribunal, s'ecrie Duhem, est encore trop bon pour des scelerats et

des contre-revolutionnaires!" Le tumulte se prolonge, et le temps se consume en menaces, en outrages, en cris de toute espece. Nous le voulons! S'ecrient les uns.--Nous ne le voulons pas! repondent les autres. Barrere demande des jures, et en soutient la necessite avec force. Turreau demande qu'ils soient pris a Paris; Boyer-Fonfrede, dans toute la republique, parce que le nouveau tribunal aura a juger des crimes commis dans les departements, les armees, et partout. La journee s'ecoule, et deja la nuit s'approche. Le president Gensonne resume les diverses propositions, et se dispose a les mettre aux voix. L'assemblee, accablee de fatigue, semble prete a ceder a tant de violence. Les membres de la Plaine commencent a se retirer, et la Montagne, pour achever de les intimider, demande qu'on vote a haute voix. "Oui, s'ecrie Feraud indigne, oui, votons a haute voix, pour faire connaitre au monde les hommes qui veulent assassiner l'innocence, a l'ombre de la loi!" Cette vehemente apostrophe ranime le cote droit et le centre, et, contre toute apparence, la majorite declare, 1. qu'il y aura des jures; 2. que ces jures seront pris en nombre egal dans les departemens; 3. qu'ils seront nommes par la convention.

Apres l'admission de ces trois propositions, Gensonne croit devoir accorder une heure de repit a l'assemblee, qui etait accablee de fatigue. Les deputes se levent pour se retirer. "Je somme, s'ecrie Danton, les bons citoyens de rester a leurs places!" Chacun se rassied aux eclats de cette voix terrible. "Quoi! reprend Danton, c'est a l'instant ou Miranda peut etre battu, et Dumouriez, pris par derriere, oblige de mettre bas les armes, que vous songeriez a delaisser votre poste[1]! Il faut terminer l'etablissement de ces lois extraordinaires destinees a epouvanter vos ennemis interieurs. Il les faut arbitraires, parce qu'il est impossible de les rendre precises; parce que, si terribles qu'elles soient, elles seront preferables encore aux executions populaires, qui, aujourd'hui comme en septembre, seraient la suite des lenteurs de la justice. Apres ce tribunal, il faut organiser un pouvoir executif energique, qui soit en contact immediat avec vous, et qui puisse mettre en mouvement tous vos moyens en hommes et en argent. Aujourd'hui donc le tribunal extraordinaire, demain le pouvoir executif, et apres-demain le depart de vos commissaires pour les departemens. Qu'on me calomnie, si l'on veut; mais que ma memoire perisse, et que la republique soit sauvee!"

[Note 1: Dans ce moment on ne savait pas encore que Dumouriez avait quitte la Hollande pour revenir sur la Meuse.]

Malgre cette violente exhortation, la suspension d'une heure est accordee, et les deputes vont prendre un repos indispensable. Il etait environ sept heures du soir. L'oisivete du dimanche, les repas donnees dans la journee, la question qui s'agitait dans l'assemblee, tout contribuait a augmenter l'agitation populaire. Sans qu'il y eut de complot forme d'avance, comme le crurent les girondins, on etait amene par la seule disposition des esprits a une scene eclatante. On etait assemble aux Jacobins; Bentabole etait accouru pour y faire le rapport sur la seance de la convention, et se plaindre des patriotes, qui n'avaient pas ete aussi energiques ce jour-la que la veille. Le conseil general de la commune siegeait pareillement. Les sections, abandonnees par les citoyens paisibles, etaient livrees a quelques furieux, qui prenaient des arretes incendiaires. Dans celle des Quatre-Nations, dix-huit forcenes avaient decide que le departement de la Seine devait en ce moment exercer la souverainete, et que le corps electoral de Paris devait s'assembler sur-le-champ pour retrancher de la convention nationale les deputes infideles, qui conspiraient avec les ennemis de la revolution. Ce meme arrete fut pris par le club des cordeliers, et une deputation de la section et du club se rendait en ce moment a la commune pour lui en donner

communication. Des perturbateurs, suivant l'usage ordinaire dans tous les mouvemens, couraient pour faire fermer les barrieres.

Dans ce meme instant, les cris d'une populace furieuse retentissaient dans les rues; les enroles qui avaient dine a la Halle-aux-Bles, remplis de fureur et de vin, munis de pistolets et de sabres, s'avancaient vers la salle des Jacobins, en faisant entendre des chants epouvantables. Ils y arrivaient a l'instant meme ou Bentabole achevait son rapport sur la seance de la journee. Parvenus a la porte, ils demandent a defiler dans la salle. Ils la traversent au milieu des applaudissemens. L'un d'eux prend la parole et dit: "Citoyens, au moment du danger de la patrie, les vainqueurs du 10 aout se levent pour exterminer les ennemis de l'exterieur et de l'interieur.--Oui, leur repond le president Collot-d'Herbois, malgre les intrigans, nous sauverons avec vous la liberte." Desfieux prend alors la parole, dit que Miranda est la creature de Petion, et qu'il trahit; que Brissot a fait declarer la guerre a l'Angleterre pour perdre la France. Il n'y a qu'un moyen, ajoute-t-il, de se sauver, c'est de se debarrasser de tous ces traitres, de mettre tous les _appelans_ en etat d'arrestation chez eux, et de faire nommer d'autres deputes par le peuple." Un homme vetu d'un habit militaire, et sorti de la foule qui venait de defiler, soutient que ce n'est pas assez que l'arrestation, et qu'il faut des vengeancees. "Qu'est-ce que l'inviolabilite? dit-il. Je la mets sous les pieds..." A ces mots, Dubois de Crance arrive, et veut s'opposer a ces propositions. Sa resistance cause un tumulte affreux. On propose de se diviser en deux colonnes, dont l'une ira chercher les freres cordeliers, et l'autre se rendra a la convention pour defiler dans la salle, et lui faire entendre tout ce qu'on exige d'elle. On hesite a decider le depart, mais les tribunes envahissent la salle, on eteint les lumieres, les agitateurs l'emportent, et on se divise en deux corps pour se rendre a la convention et aux Cordeliers.

Dans ce moment, l'epouse de Louvet, logee avec lui dans la rue Saint-Honore, pres des Jacobins, avait entendu les vociferations partant de cette salle, et s'y etait rendue pour s'instruire de ce qui s'y passait. Elle assiste a cette scene; elle accourt en avertir Louvet, qui avec beaucoup d'autres membres du cote droit, avait quitte la seance de la convention, ou l'on disait qu'ils devaient etre assassines. Louvet, arme comme on l'etait ordinairement, profite de l'obscurite de la nuit, court de porte en porte avertir ses amis, et leur assigne un rendez-vous dans un lieu cache ou ils pourront se soustraire aux coups des assassins. Il les trouve chez Petion, deliberant paisiblement sur des decrets a rendre. Il s'efforce de leur communiquer ses alarmes, et ne reussit pas a troubler l'impassible Petion, qui, regardant le ciel et voyant tomber la pluie, dit froidement: _Il n'y aura rien cette nuit_. Cependant un rendez-vous est fixe, et l'un d'eux, nomme Kervelegan, se rend en toute hate a la caserne du bataillon de Brest, pour le faire mettre sous les armes. Pendant ce temps, les ministres reunis chez Lebrun, n'ayant aucune force a leur disposition, ne savaient quel moyen prendre pour defendre la convention et eux-memes, car ils etaient aussi menaces. L'assemblee, plongee dans l'effroi, attendait un denouement terrible; et, a chaque bruit, a chaque cri, se croyait au moment d'etre envahie par des assassins. Quarante membres seulement etaient restes au cote droit, et s'attendaient a voir leur vie attaquée; ils avaient des armes, et tenaient leurs pistolets prepares. Ils etaient convenus entre eux de se precipiter sur la Montagne au premier mouvement, et d'en egorger le plus de membres qu'ils pourraient. Les tribunes et la Montagne etaient dans la meme attitude, et des deux cotes on s'attendait a une scene sanglante et terrible.

Mais il n'y avait pas encore assez d'audace pour qu'un 10 aout contre la

convention fut execute: ce n'etait ici qu'une scene preliminaire, ce n'etait qu'un 20 juin. La commune n'osa pas favoriser un mouvement auquel les esprits n'etaient pas assez prepares, elle s'en indigna meme tres sincerement. Le maire, a l'instant ou les deux deputations des Cordeliers et des Quatre-Nations se presenterent, les repoussa sans vouloir les entendre. Complaisant des jacobins, il n'aimait pas les girondins sans doute, peut-etre meme il desirait leur chute, mais il pouvait croire un mouvement dangereux; il etait d'ailleurs, comme Petion au 20 juin et au 10 aout, arrete par l'illegalite, et voulait qu'on lui fit violence pour ceder. Il repoussa donc les deux deputations. Hebert et Chaumette, procureurs de la commune, le soutinrent. On envoya des ordres pour tenir les barrieres ouvertes, on redigea une adresse aux sections, une autre aux jacobins, pour les ramener a l'ordre. Santerre fit le discours le plus energique a la commune, et s'eleva contre ceux qui demandaient une nouvelle insurrection. Il dit que, le tyran etant renverse, cette seconde insurrection ne pouvait se diriger que contre le peuple, qui actuellement regnait seul; que, s'il y avait de mauvais depute, il fallait les souffrir, comme on avait souffert Maury et Cazales; que Paris n'etait pas toute la France, et devait accepter les deputes des departemens; que, quant au ministre de la guerre, s'il avait fait des destitutions, il en avait le droit, puisqu'il etait responsable pour ses agens... Qu'a Paris, quelques hommes ineptes et egares croyaient pouvoir gouverner, et desorganiserait tout; qu'enfin il allait mettre la force sur pied, et ramener les malveillans a l'ordre...

De son cote Beurnonville, dont l'hotel etait cerne, franchit les murailles de son jardin, reunit le plus de monde qu'il put, se mit a la tete du bataillon de Brest, et imposa aux agitateurs. La section des Quatre-Nations, les cordeliers, les jacobins, rentrerent chez eux. Ainsi la resistance de la commune, la conduite de Santerre, le courage de Beurnonville et des Brestois, peut-etre aussi la pluie qui tombait avec abondance, empecherent les progres de l'insurrection. D'ailleurs la passion n'etait pas encore assez forte contre ce qu'il y avait de plus noble, de plus genereux dans la republique naissante. Petion, Condorcet, Vergniaud, allaient montrer quelque temps encore dans la convention leur courage, leurs talens et leur entrainante eloquence. Tout se calma. Le maire, appele a la barre de la convention, la rassura, et dans cette nuit meme on acheva paisiblement le decret qui organisait le tribunal revolutionnaire. Ce tribunal etait compose d'un jury, de cinq juges, d'un accusateur public et de deux adjoints, tous nommes par la convention. Les jures devaient etre choisis avant le mois de mai, et provisoirement ils pouvaient etre pris dans le departement de Paris et les quatre departemens voisins. Les jures devaient opiner a haute voix.

La consequence de l'evenement du 10 mars fut de reveiller l'indignation des membres du cote droit, et de causer de l'embarras a ceux du cote gauche, compromis par ces demonstrations prematurees. De toutes parts on desavouait ce mouvement comme illegal, comme attentatoire a la representation nationale. Ceux meme qui ne desapprouvaient pas l'idee d'une nouvelle insurrection, condamnaient celle-ci comme mal conduite, et recommandaient de se garder des desorganiseurs payes par l'emigration et l'Angleterre pour provoquer des desordres. Les deux cotes de l'assemblee semblaient conspirer pour etabliir cette opinion; tous deux supposaient une influence secrete, et s'accusaient reciproquement d'en etre complices. Une scene etrange confirma encore cette opinion generale. La section Poissonniere, en presentant des volontaires, demanda un acte d'accusation contre Dumouriez, le general sur qui reposait dans le moment toute l'esperance de l'armee francaise. A cette petition, lue par le president de la section, un cri general d'indignation s'eleva. "C'est un

aristocrate, s'ecrie-t-on, paye par les Anglais!" Au meme instant on regarde le drapeau que portait la section, et on s'aperçoit avec etonnement que la cravate en est blanche, et qu'il est surmonte par des fleurs de lis. Des cris de fureur eclatent a cette vue; on dechire les fleurs de lis et la cravate, et on les remplace par un ruban tricolore qu'une femme jette des tribunes. Isnard prend aussitot la parole pour demander un acte d'accusation contre le president de cette section; plus de cent voix appuient cette motion, et dans le nombre, celle qui fixe le plus l'attention, est celle de Marat. "Cette petition, dit-il, est un complot, il faut la lire tout entiere: on verra qu'on y demande la tete de Vergniaud, Guadet, Gensonne... et autres; vous sentez, ajoute-t-il, quel triomphe ce serait pour nos ennemis qu'un tel massacre! ce serait la desolation de la convention..." Ici des applaudissemens universels interrompent Marat; il reprend, denonce lui-meme l'un des principaux agitateurs, nomme Fournier, et demande son arrestation. Sur-le-champ elle est ordonnee; toute l'affaire est renvoyee au comite de surete generale; et l'assemblee ordonne qu'il soit envoye a Dumouriez copie du proces-verbal, pour lui prouver qu'elle ne partage pas a son egard les torts des calomniateurs.

Le jeune Varlet, ami et compagnon de Fournier, accourt aux Jacobins pour demander justice de son arrestation, et proposer d'aller le delivrer. "Fournier, dit-il, n'est pas le seul menace; Lasouski, Desfieux, moi-meme enfin, le sommes encore. Le tribunal revolutionnaire qu'on vient d'etablir va tourner contre les patriotes comme celui du 10 aout, et les freres qui m'entendent ne sont plus jacobins s'ils ne me suivent." Il veut ensuite accuser Dumouriez, et ici un trouble extraordinaire eclate dans la societe; le president se couvre, et dit qu'on veut perdre les jacobins. Billaud-Varennes lui-meme monte a la tribune, se plaint de ces propositions incendiaires, justifie Dumouriez, qu'il n'aime pas, dit-il, mais qui fait maintenant son devoir, et qui a prouve qu'il voulait se battre vigoureusement. Il se plaint d'un projet tendant a desorganiser la convention nationale par des attentats; il declare comme tres suspects Varlet, Fournier, Desfieux, et appuie le projet d'un scrutin epuratoire pour delivrer la societe de tous les ennemis secrets qui veulent la compromettre. La voix de Billaud-Varennes est ecoutee; des nouvelles satisfaisantes, telles que le ralliement de l'armee par Dumouriez, et la reconnaissance de la republique par la Porte, achevent de ramener le calme. Ainsi Marat, Billaud-Varennes et Robespierre, qui parla aussi dans le meme sens, se prononcaient tous contre les agitateurs, et semblaient s'accorder a croire qu'ils etaient payes par l'ennemi. C'est la une incontestable preuve qu'il n'existait pas, comme le crurent les girondins, un complot secretement forme. Si ce complot eut existe, assurément Billaud-Varennes, Marat et Robespierre en auraient plus ou moins fait partie; ils auraient ete obliges de se taire, comme le cote gauche de l'assemblee legislative apres le 20 juin, et certainement ils n'auraient pas pu demander l'arrestation de l'un de leurs complices. Mais ici le mouvement n'etait que l'effet d'une effervescence populaire, et on pouvait le desavouer s'il etait trop precoce ou trop mal combine. D'ailleurs Marat, Robespierre, Billaud-Varennes, quoique desirant la chute des girondins, craignaient sincerement les intrigues de l'etranger, redoutaient une desorganisation en presence de l'ennemi victorieux, apprehendaient l'opinion des departemens, etaient embarrases des accusations auxquelles ces mouvemens les exposaient, et probablement ne songeaient encore qu'a s'emparer de tous les ministeres, de tous les comites, et a chasser les girondins du gouvernement, sans les exclure violemment de la legislature. Un seul homme, Danton, aurait pu etre soupconne, quoiqu'il fut le moins acharne des ennemis des girondins. Il avait toute influence sur les cordeliers, auteurs du mouvement; il n'en

voulait pas aux membres du cote droit, mais a leur systeme de moderation qui, a son gre, ralentissait l'action du gouvernement; il exigeait a tout prix un tribunal extraordinaire, et un comite supreme investi d'une dictature irresistible, parce qu'il voulait pardessus tout le succes de la revolution; et il est possible qu'il eut conduit secretement les agitateurs du 10 mars, pour intimider les girondins et vaincre leur resistance. Il est certain du moins qu'il ne s'empressa pas de desavouer les auteurs du trouble, et qu'on le vit au contraire renouveler ses instances pour qu'on organisat le gouvernement d'une maniere prompte et terrible.

Quoi qu'il en soit, il fut convenu que les aristocrates etaient les provocateurs secrets de ces mouvemens; tout le monde le crut ou feignit de le croire. Vergniaud, dans un discours d'une entrainante eloquence, ou il denonca toute la conspiration, le supposa ainsi: il fut blame a la verite par Louvet, qui aurait voulu qu'on attaquat plus directement les jacobins; mais il obtint que le premier soin du tribunal extraordinaire serait de poursuivre les auteurs du 10 mars. Le ministre de la justice, charge de faire un rapport sur les evenemens, declara qu'il n'avait trouve nulle part le comite revolutionnaire auquel on les attribuait, qu'il n'avait apercu que des emportemens de clubs, et des propositions faites dans un mouvement d'enthousiasme. Tout ce qu'il avait decouvert de plus precis etait une reunion, au cafe Corrazza, de quelques membres des cordeliers. Ces membres des cordeliers etaient Lasouski, Fournier, Gusman, Desfieux, Varlet, agitateurs ordinaires des sections. Ils se reunissaient apres les seances pour s'entretenir de sujets politiques. Personne n'attacha d'importance a cette revelation; et, comme on supposait des trames bien plus profondes, la reunion au cafe Corrazza, de quelques individus aussi subalternes, ne parut que ridicule.

FIN DU TOME TROISIEME.

NOTES ET PIECES JUSTIFICATIVES[1] DU TOME TROISIEME.

[Note 1: J'ai cru devoir ajouter des notes qui me semblent utiles, soit comme eclaircissemens de faits peu connus et mal apprecies, soit comme monument d'un style et d'un langage aujourd'hui tout a fait oublies, et cependant tres caracteristiques. Ces morceaux sont empruntes pour la plupart a des sources entierement negligees, et surtout aux discussions des Jacobins, monument politique tres rare et tres curieux.]

NOTE PAGE 47.

(Extrait des Memoires de Garat.)

Voici le tableau que le ministre Garat, l'homme qui a le mieux observe les personnages de la revolution, a trace des deux cotes de la convention.

"C'est dans le cote droit de la convention qu'etaient presque tous les hommes dont je viens de parler; je ne pouvais y voir un autre genie que celui que je leur avais connu. La, je voyais donc et ce republicanisme de sentiment qui ne consent a obeir a un homme que lorsque cet homme parle

au nom de la nation et _comme_ la loi, et ce republicanisme, bien plus rare, de la pensee qui a decompose et recompose tous les ressorts de l'organisation d'une societe d'hommes semblables en droits comme en nature, qui a demele par quel heureux et profondartifice on peut associer dans une grande republique ce qui parait inassociable, l'egalite et la soumission aux magistrats, l'agitation feconde des esprits et des ames, et un ordre constant, immuable, un gouvernement dont la puissance soit toujours absolue sur les individus et sur la multitude, et toujours soumise a la nation, un pouvoir executif dont l'appareil et les formes, d'une splendeur utile, reveillent toujours les idees de la splendeur de la republique, et jamais les idees de la grandeur d'une personne.

"Dans ce meme cote, je voyais s'asseoir les hommes qui possedaient le mieux ces doctrines de l'economie politique qui enseignent a ouvrir et a elargir tous les canaux des richesses particulieres et de la richesse nationale, a composer le tresor public avec scrupule des portions que lui doit la fortune de chaque citoyen; a creer de nouvelles sources et de nouveaux fleuves aux fortunes particulieres par un bon usage de ce qu'elles ont verse dans les caisses de la republique; a proteger, a laisser sans limites tous les genres d'industrie, sans en favoriser aucune; a regarder les grandes proprietes non comme ces lacs steriles qui absorbent et gardent toutes les eaux que les montagnes versent dans leur sein, mais comme des reservoirs necessaires pour multiplier et pour accroitre les germes de la fecondite universelle, pour les epancher de proche en proche sur tous les lieux qui seraient restes dans le dessechement et dans la sterilite: doctrines admirables qui ont porte la liberte dans les arts et dans le commerce avant qu'elle fut dans les gouvernements, mais particulierement propres par leur essence a l'essence des republicues; seules capables de donner un fondement solide a _l'egalite_, non dans une _frugalite_ generale toujours violee, et qui enchaîne bien moins les desirs que l'industrie, mais dans une aisance universelle, mais dans ces travaux dont la variete ingenieuse et la renaissance continuelle peuvent seules absorber, heureusement pour la liberte, cette activite turbulente des democraties qui, apres les avoir long-temps tourmentees, a fait disparaitre les republicues anciennes au milieu des orages et des tempetes dont leur atmosphere etait toujours enveloppee.

"Dans le cote droit etaient cinq a six hommes dont le genie pouvait concevoir ces grandes theories de l'ordre social et de l'ordre economique, et un grand nombre d'hommes dont l'intelligence pouvait les comprendre et les repandre: c'est la encore qu'etaient alles se ranger un certain nombre d'esprits naguere tres impetueux, tres violens, mais qui, apres avoir parcouru et epuise le cercle entier de leurs emportemens demagogiques, n'aspiraient qu'a desavouer et a combattre les folies qu'ils avaient propagees; c'est la enfin que s'asseyaient, comme les hommes pieux s'agenouillent au pied des autels, ces hommes que des passions douces, une fortune honnête et une education qui n'avait pas ete negligee, disposaient a honorer de toutes les vertus privees, la republique qui les laisserait jouir de leur repos, de leur bienveillance facile et de leur bonheur.

"En detournant mes regards de ce cote droit sur le cote gauche, en les portant sur la Montagne, quel contraste me frappait! La, je vois s'agiter avec le plus de tumulte un homme a qui la face couverte d'un jaune cuivre donnait l'air de sortir des cavernes sanglantes des anthropophages, ou du seuil embrase des enfers; qu'a sa marche convulsive, brusque, coupee, on reconnaissait pour un de ces assassins echappes aux bourreaux, mais non aux furies, et qui semblent vouloir aneantir le genre humain pour se derobert a l'effroi que la vue de chaque homme leur inspire. Sous le

despotisme, qu'il n'avait pas couvert de sang comme la liberte, cet homme avait eu l'ambition de faire une revolution dans les sciences; et on l'avait vu attaquer, par des systemes audacieux et plats, les plus grandes decouvertes des temps modernes et de l'esprit humain. Ses yeux, errant sur l'histoire des siecles, s'etaient arretes sur la vie de quatre ou cinq grands exterminateurs qui ont change les cites en deserts, pour repeupler ensuite les deserts d'une race formee a leur image ou a celle des tigres; c'etait la tout ce qu'il avait retenu des annales des peuples, tout ce qu'il en savait et qu'il voulait imiter. Par un instinct semblable a celui des betes feroces, plutot que par une vue profonde de la perversite, il avait apercu a combien de folies et de forfaits il est possible d'entraîner un peuple immense dont on vient de briser les chaines religieuses et les chaines politiques: c'est l'idee qui a dicte toutes ses feuilles, toutes ses paroles, toutes ses actions. Et il n'est tombe que sous le poignard d'une femme! et plus de cinquante mille de ses images ont ete erigees sur le sein de la republique!

"A ses cotes se plaçaient des hommes qui n'auraient pas conçu eux-mêmes de pareilles atrocités, mais qui, jetés avec lui, par un acte d'une extrême audace, dans des événements dont la hauteur les étourdissait, et dont les dangers les faisaient frémir, en désavouant les maximes du monstre, les avaient peut-être déjà suivies, et n'étaient pas fâchés qu'on craignît qu'ils pussent les suivre encore. Ils avaient horreur de Marat, mais ils n'avaient pas horreur de s'en servir. Ils le plaçaient au milieu d'eux, ils le mettaient en avant, ils le portaient en quelque sorte sur leur poitrine comme une tête de Méduse. Comme l'effroi que répandait un pareil homme était partout, on croyait le voir partout lui-même, on croyait en quelque sorte qu'il était toute la Montagne, ou que toute la Montagne était comme lui. Parmi les chefs, en effet, il y en avait plusieurs qui ne reprochaient aux forfaits de Marat que d'être un peu trop sans voile.

"Mais parmi les chefs mêmes (et c'est ici que la vérité me sépare de l'opinion de beaucoup d'honnêtes gens), parmi les chefs mêmes étaient un grand nombre d'hommes qui, liés aux autres par les événements beaucoup plus que par leurs sentiments, tournaient des regards et des regrets vers la sagesse et l'humanité; qui auraient eu beaucoup de vertus et auraient rendu beaucoup de services, à l'instant où on aurait commencé à les en croire capables. Sur la Montagne se rendaient, comme à des postes militaires, ceux qui avaient beaucoup la passion de la liberté et peu la théorie, ceux qui croyaient l'égalité menacée ou même rompue par la grandeur des idées et par l'élégance du langage; ceux qui, élus dans les hameaux et dans les ateliers, ne pouvaient reconnaître un républicain que sous le costume qu'ils portaient eux-mêmes; ceux qui, entrant pour la première fois dans la carrière de la révolution, avaient à signaler cette impétuosité et cette violence par laquelle avait commencé la gloire de presque tous les grands révolutionnaires; ceux qui, jeunes encore et plus faits pour servir la république dans les armées que dans le sanctuaire des lois, ayant vu naître la république au bruit de la foudre, croyaient que c'était toujours au bruit de la foudre qu'il fallait la conserver et promulguer ses décrets. À ce côté gauche allaient encore chercher un asile plutôt qu'une place plusieurs de ces députés qui, ayant été élevés dans les castes proscrites de la noblesse et du sacerdoce, quoique toujours purs, étaient toujours exposés aux soupçons, et fuyaient au haut de la Montagne l'accusation de ne pas atteindre à la hauteur des principes: là, allaient se nourrir de leurs soupçons, et vivre au milieu des fantômes, ces caractères graves et mélancoliques qui, ayant aperçu trop souvent la fausseté unie à la politesse, ne croient à la vertu que lorsqu'elle est sombre, et à la liberté que lorsqu'elle est farouche; là siegeaient quelques esprits qui avaient pris dans les sciences exactes de la raideur

en meme temps que de la rectitude; qui, fiers de posseder des lumieres immediatement applicables aux arts mecaniques, etaient bien aises de se separer par leur place, comme par leur dedain, de ces hommes de lettres, de ces philosophes dont les lumieres ne sont pas si promptement utiles aux tisserands et aux forgerons, et n'arrivent aux individus qu'apres avoir eclaire la societe tout entiere: la enfin devaient aimer a voter, quels que fussent d'ailleurs leur esprit et leurs talens, tous ceux qui, par les ressorts trop tendus de leur caractere, etaient disposes a aller au-dela plutot qu'a rester en-deca de la borne qu'il fallait marquer a l'energie et a l'elan revolutionnaire.

"Telle etait l'idee que je me formais des _elemens_ des deux cotes de la convention nationale.

"A juger chaque cote par la majorite de ses elemens, tous les deux, dans des genres et dans des degres differens, devaient me paraître capables de rendre de grands services a la republique: le cote droit pour organiser l'interieur avec sagesse et avec grandeur; le cote gauche pour faire passer, de leurs ames dans l'ame de tous les Francais, ces passions republicaines et populaires si necessaires a une nation assaillie de toutes parts par la meute des rois et par la soldatesque de l'Europe."

NOTE 1, PAGE 75.

Discours de Collot-d'Herbois a Dumouriez, apres la campagne de l'Argonne, extrait du Journal des Jacobins. (_Seance du dimanche 14 octobre, l'an 1er de la republique_.)

"Je voulais parler de nos armees, et je me felicitais d'en parler en presence du soldat que vous venez d'entendre. Je voulais blamer la reponse du president: deja j'ai dit plusieurs fois que le president ne doit jamais repondre aux membres de la societe; mais il a repondu a tous les soldats de l'armee. Cette reponse dorme a tous un temoignage eclatant de votre satisfaction; Dumouriez la partage avec tous ses freres d'armes, car il sait que sans eux sa gloire ne serait rien. Il faut nous accoutumer a ce langage. Dumouriez a fait son devoir; c'est la sa plus belle recompense... Ce n'est pas parce qu'il est general que je le loue, mais parce qu'il est soldat francais.

"N'est-il pas vrai, general, qu'il est beau de commander une armee republicaine? que tu as trouve une grande difference entre cette armee et celle du despotisme? Ils n'ont pas seulement de la bravoure, les Francais; ils ne se contentent pas de mepriser la mort; car, qui est-ce qui craint la mort? Mais ces habitans de Lille et de Thionville, qui attendent de sang-froid les boulets rouges, qui restent immobiles au milieu de eclats des bombes et de la destruction de leurs maisons, n'est-ce pas la le developpement de toutes les vertus? Ah! Oui, ces vertus sont au-dessus de tous les triomphes... Une nouvelle maniere de faire la guerre aujourd'hui est inventee, et nos ennemis ne la trouveront pas: les tyrans ne pourront rien tant qu'il y aura des hommes libres qui voudront se defendre.

"Un grand nombre de confreres sont morts pour la defense de la liberte; ils sont morts, mais leur memoire nous est chere, mais ils ont laisse des exemples qui vivent dans nos coeurs; mais vivent-ils ceux qui nous ont attaques? Non, ils ont succombe, et leurs cohortes ne sont plus que des

monceaux de cadavres qui pourrissent ou ils ont combattu: elles ne sont plus qu'un fumier infect que le soleil de la liberte ne purifiera qu'avec peine... Cette nuee de squelettes ambulans ressemble bien au squelette de la tyrannie; et, comme lui, ils ne tarderont pas a succomber... Que sont devenus ces anciens generaux a grande renommee? Leur ombre s'evanouit devant le genie tout-puissant de la liberte; ils fuient, et n'ont plus que des cachots pour retraite; car les cachots ne seront plus bientot que les palais des despotes: ils fuient, parce que les peuples se levent.

"Ce n'est pas un roi qui t'a nomme, Dumouriez, ce sont tes concitoyens: souviens-toi qu'un general de la republique ne doit jamais transiger avec les tyrans; souviens-toi que les generaux comme toi ne doivent jamais servir que la liberte. Tu as entendu parler de Themistocle, il venait de sauver les Grecs par la bataille de Salamine; il fut calomnie (tu as des ennemis, Dumouriez, tu seras calomnie, c'est pourquoi je te parle); Themistocle fut calomnie; il fut puni injustement par ses concitoyens; il trouva un asile chez les tyrans, mais il fut toujours Themistocle. On lui proposa de porter les armes contre sa patrie: *Mon epee ne servira jamais les tyrans*, dit-il, et il se l'enfonca dans le coeur. Je te rappellerai aussi Scipion. Antiochus tenta de seduire ce grand homme en offrant de lui rendre un otage precieux, son propre fils. Scipion repondit: "Tu n'as pas assez de richesses pour acheter ma conscience, et la nature n'a rien au-dessus de l'amour de la patrie."

"Des peuples gemissent esclaves; bientot tu les delivreras. Quelle glorieuse mission! Le succes n'est pas douteux: les citoyens qui t'attendent t'esperent; et ceux qui sont ici te poussent... Il faut cependant te reprocher quelque exces de generosite envers tes ennemis; tu as reconduit le roi de Prusse un peu trop a la maniere francaise, a l'ancienne maniere francaise s'entend (*applaudi*). Mais, nous l'esperons, l'Autriche paiera double; elle est en fonds; ne la menage pas; tu ne peux trop lui faire payer les outrages que sa race a faits au genre humain.

"Tu vas a Bruxelles, Dumouriez (*applaudi*); tu vas passer a Courtray. La le nom francais a ete profane: un general a abuse l'espoir des peuples; le traître Jarry a incendie les maisons. Je n'ai jusqu'ici parle qu'a ton courage, je parle a ton coeur. Souviens-toi de ces malheureux habitans de Courtray; ne trompe pas leur espoir cette fois-ci; promets-leur la justice de la nation, la nation ne te dementira pas.

"Quand tu seras a Bruxelles... je n'ai rien a te dire sur la conduite que tu as a tenir... si tu y trouves une femme execrable qui, sous les murs de Lille, est venue repaitre sa ferocite du spectacle des boulets rouges... Mais cette femme ne t'attend pas... Si tu la trouvais, elle serait la prisonniere: nous en avons d'autres aussi qui sont de sa famille... tu l'enverrais ici... fais-la raser au moins de maniere qu'elle ne puisse jamais porter perruque.

"A Bruxelles la liberte va renaitre sous tes auspices. Un peuple entier va se livrer a l'allegresse; tu rendras les enfans a leurs peres, les epouses a leurs epoux; le spectacle de leur bonheur te delassera de tes travaux. Enfans, citoyens, filles, femmes, tous se presseront autour de toi; tous t'embrasseront comme leur pere... De quelle felicite tu vas jouir, Dumouriez...! Ma femme... elle est de Bruxelles; elle t'embrassera aussi."

Ce discours a ete souvent interrompu par de vifs applaudissemens.

NOTE 2, PAGE 80.

Recit de la visite que Marat fit a Dumouriez chez mademoiselle Candaille, extrait du Journal de la Republique francaise, _et ecrit par Marat lui-meme dans son numero du mercredi 17 octobre 1792_.

Declaration de l'Ami du Peuple.

"Moins etonne qu'indigne de voir d'anciens valets de la cour, places par suite des evenemens a la tete de nos armees, et depuis le 10 aout maintenus en place par l'influence, l'intrigue et la sottise, pousser l'audace jusqu'a degrader et traiter en criminels deux bataillons patriotes, sous le pretexte ridicule, et tres probablement faux, que quelques individus avaient massacre quatre deserteurs prussiens, je me presentai a la tribune des Jacobins pour devoiler cette trame odieuse, et demander deux commissaires distingues par leur civisme pour m'accompagner chez Dumouriez, et etre temoins de ses reponses a mes interpellations. Je me rendis chez lui avec les citoyens Bentabole et Monteau, deux de mes collegues a la convention. On nous repondit qu'il etait au spectacle et qu'il soupait en ville.

"Nous le savions de retour des Varietes; nous allames le chercher au club du D. Cypher, ou l'on nous dit qu'il devait se rendre: peine perdue. Enfin nous apprimes qu'il devait souper rue Chantereine, dans la petite maison de Talma. Une file de voitures et de brillantes illuminations nous indiquerent le temple ou le fils de Thalie fetait un enfant de Mars. Nous sommes surpris de trouver garde nationale parisienne en dedans et en dehors. Apres avoir traverse une antichambre pleine de domestiques meles a des heiduques, nous arrivames dans un salon rempli d'une nombreuse societe.

"A la porte etait Santerre, general de l'armee parisienne, faisant les fonctions de laquais ou d'introducteur. Il m'annonce tout haut des l'instant qu'il m'apercoit, indiscretion qui me deplut tres fort, en ce qu'elle pouvait faire eclipser quelques masques interessans a connaitre. Cependant j'en vis assez pour tenir le fil des intrigues. Je ne parlerai pas d'une dizaine de fees destinees a parer la fete. Probablement la politique n'etait pas l'objet de leur reunion. Je ne dirai rien non plus des officiers nationaux qui faisaient leur cour au grand general, ni des anciens valets de la cour qui formaient son cortege, sous l'habit d'aides-de-camp. Enfin je ne dirai rien du maitre du logis qui etait au milieu d'eux en costume d'histrion. Mais je ne puis me dispenser de declarer, pour l'intelligence des operations de la convention et la connaissance des escamoteurs de decrets, que dans l'auguste compagnie etaient Kersaint, le grand faiseur de Lebrun, et Roland, Lasource... Chenier, tous supposts de la faction de la republique federative; Dulaure et Gorsas, leurs galopins libellistes. Comme il y avait cohue, je n'ai distingue que ces conjures; peut-etre etaient-ils en plus grand nombre: et comme il etait de bonne heure encore, il est probable qu'ils n'etaient pas tous rendus, car les Vergniaud, les Buzot, les Camus, les Rabaut, les Lacroix, les Guadet, les Barbaroux et autres meneurs, etaient sans doute de la fete, puisqu'ils sont du conciliabule.

"Avant de rendre compte de notre entretien avec Dumouriez, je m'arrete ici un instant pour faire, avec le lecteur judicieux, quelques observations qui ne seront pas deplacees. Concoit-on que ce generalissime de la republique, qui a laisse echapper le roi de Prusse a Verdun, et qui a capitule avec l'ennemi, qu'il pouvait forcer dans ses camps et reduire a

mettre bas les armes, au lieu de favoriser sa retraite, ait choisi un moment aussi critique pour abandonner les armées sous ses ordres, courir les spectacles, s'y faire applaudir, et se livrer à des orgies chez un acteur avec des nymphes de l'Opéra?

"Dumouriez a couvert les motifs secrets qui l'appellent à Paris du prétexte de concerter avec les ministres le plan des opérations de la campagne. Quoi! avec un Roland, frère coupe-choux et petit intrigant qui ne connaît que les basses menées du mensonge et de l'astuce! avec un Lepage, digne acolyte de Roland son protecteur! avec un Clavière, qui ne connaît que les rubriques de l'agiotage! avec un Garat, qui ne connaît que les phrases précieuses et le manège d'un flagorneur académique! Je ne dirai rien de Monge; on le croit patriote; mais il est aussi ignorant des opérations militaires que ses collègues, qui n'y entendent rien. Dumouriez est venu se concerter avec les meneurs de la clique qui cabale pour établir la république fédérative; voilà l'objet de son équipée.

"En entrant dans le salon où le festin était préparé, je m'aperçus très bien que ma présence troublait la gaieté; ce qu'on n'a pas de peine à concevoir quand on considère que je suis l'épouvantail des ennemis de la patrie. Dumouriez surtout paraissait déconcerté; je le priai de passer avec nous dans une autre pièce, pour l'entretenir quelques moments en particulier. Je portai la parole, et voici notre entretien mot pour mot:
"Nous sommes membres de la convention nationale, et nous venons, monsieur, vous prier de nous donner des éclaircissemens sur le fond de l'affaire des deux bataillons, le Mauconseil et le Republicain, accusés par vous d'avoir assassiné de sang-froid quatre déserteurs prussiens. Nous avons parcouru les bureaux du comité militaire et ceux du département de la guerre; nous n'y avons pas trouvé la moindre preuve du délit, et personne ne peut mieux nous instruire de toutes ces circonstances que vous.--Messieurs, j'ai envoyé toutes les pièces au ministre.--Nous vous assurons, monsieur, que nous avons entre les mains un mémoire fait dans ses bureaux et en son nom, portant qu'il manque absolument de faits pour prononcer sur ce prétendu délit, et qu'il faut s'adresser à vous pour en avoir.--Mais, messieurs, j'ai informé la convention, et je me réfère à elle.--Permettez-nous, monsieur, de vous observer que les informations données ne suffisent pas, puisque les comités de la convention, auxquels cette affaire a été renvoyée, ont déclaré dans leur rapport qu'ils étaient dans l'impossibilité de prononcer, faute de renseignemens et de preuves du délit dénoncé. Nous vous prions de nous dire si vous êtes instruit du fond de l'affaire.--Certainement, par moi-même.--Et ce n'est pas par une dénonciation de confiance faite par vous sur la foi de M. Duchesneau?
--Mais, messieurs, quand je dis quelque chose, je crois devoir être cru.
--Monsieur, si nous pensions là-dessus comme vous, nous ne ferions pas la démarche qui nous amène. Nous avons de grandes raisons pour douter; plusieurs membres du comité militaire nous annoncent que ces prétendus Prussiens sont quatre Français émigrés.--Eh bien, messieurs, quand cela serait...--Monsieur, cela changerait absolument l'état de la chose, et sans approuver d'avance la conduite des bataillons, peut-être sont-ils absolument innocens; ce sont les circonstances qui ont provoqué le massacre qu'il importe de connaître; or, des lettres venues de l'armée annoncent que ces émigrés ont été reconnus pour espions envoyés par l'ennemi, et qu'ils se sont même révoltés contre les gardes nationaux.
--Comment, monsieur, vous approuvez donc l'insubordination des soldats?
--Non, monsieur, je n'approuve point l'insubordination des soldats, mais je déteste la tyrannie des chefs: j'ai trop lieu de croire que c'est ici une machination de Duchesneau contre les bataillons patriotes, et la manière dont vous les avez traités est révoltante.--Monsieur Marat, vous êtes trop vif; et je ne puis m'expliquer avec vous." Ici Dumouriez, se

sentant trop vivement presse, s'est tire d'embarras en nous quittant: mes deux collegues l'ont suivi, et dans l'entretien qu'ils ont eu avec lui, il s'est borne a dire qu'il avait envoye les pieces au ministre. Pendant leur entretien je me suis vu entoure par tous les aides-de-camp de Dumouriez et par les officiers de la garde parisienne. Santerre cherchait a m'apaiser; il me parlait de la necessite de la subordination dans les troupes. "Je sais cela comme vous, lui repondis-je; mais je suis revolte de la maniere dont on traite les soldats de la patrie; j'ai encore sur le coeur les massacres de Nancy et du Champ-de-Mars." Ici quelques aides-de-camp de Dumouriez se mirent a declamer contre les agitateurs. "Cessee ces ridicules declamations, m'ecriai-je; il n'y a d'agitateurs dans nos armees que les infames officiers, leurs mouchards et leurs perfides courtisans, que nous avons eu la sottise de laisser a la tete de nos troupes." Je parlais a Morcton Chabillant et a Bourdoin, dont l'un est un ancien valet de la cour, et l'autre un mouchard de Lafayette.

"J'etais indigne de tout ce que j'avais entendu, de tout ce que je pressentais d'atroce dans l'odieuse conduite de nos generaux. Ne pouvant plus y tenir, je quittai la partie, et je vis avec etonnement dans la piece voisine, dont les portes etaient beantes, plusieurs heiduques de Dumouriez le sabre nu a l'epaule. J'ignore quel pouvait etre le but de cette farce ridicule: si elle avait ete imaginee pour m'intimider, il faut convenir que les valets de Dumouriez ont de grandes idees de la liberte. Prenez patience, messieurs, nous vous apprendrons a la connaitre. En attendant, croyez que votre maitre redoute bien plus le bout de ma plume que je n'ai peur des sabres de ses chenapans.

NOTE 3, PAGE 92.

Parmi les esprits les plus froids et les plus impartiaux de la revolution, il faut citer Petion. Personne n'a juge d'une maniere plus sensee les deux partis qui divisaient la convention. Son equite etait si connue, que des deux cotes on consentait a s'en remettre a son jugement. Les accusations qui eurent lieu des l'ouverture de l'assemblee, provoquerent de grandes disputes aux Jacobins. Fabre d'Eglantine proposa de s'en referer a Petion du jugement a rendre. Voici la maniere dont il s'exprima:

Seance du 29 octobre 1792.

"Il est un autre moyen que je crois utile et qui produira un plus grand effet: presque toujours, lorsqu'une vaste intrigue a voulu se nouer, elle a eu besoin de puissance; elle a du faire de grands efforts pour s'attacher un grand credit personnel. S'il existait un homme qui eut tout vu, tout apprecie dans l'un et l'autre parti, vous ne pourriez douter que cet homme, ami de la verite, ne fut tres propre a la faire connaitre: eh bien! je propose que vous invitiez cet homme, membre de votre societe, a prononcer sur les crimes qu'on impute aux patriotes; forcez sa vertu a dire tout ce qu'il a vu: cet homme, c'est Petion. Quelque condescendance que l'homme puisse avoir pour ses amis, j'ose dire que les intrigans n'ont point corrompu Petion; il est toujours pur, il est sincere je le dis ici; je vais lui parler souvent, a la convention, dans les momens d'explosion, et s'il ne me dit pas toujours qu'il gemit, je vois qu'il gemit interieurement: ce matin, il voulait monter a la tribune. Il ne peut pas vous refuser d'ecrire ce qu'il pense, et nous verrons si, malgre que j'evente ce moyen-la, les intrigans peuvent le detourner. Observez, citoyens, que cette demarche seule prouvera que vous ne voulez que la

verite; c'est un hommage que vous rendez a la vertu d'un bon patriote, avec d'autant plus de motifs, que les meneurs se sont enveloppes de sa vertu pour etre quelque chose. Je demande que la motion soit mise aux voix." (_Applaudi_.)

Legendre. "Le coup etait monte, il etait clair: la distribution du discours de Brissot, le rapport du ministre de l'interieur, le discours de Louvet dans la poche, tout cela prouve que la partie etait faite. Le discours de Brissot sur la radiation contient tout ce qu'a dit Louvet: le rapport de Roland etait pour fournir a Louvet une occasion de parler. J'approuve la motion de Fabre: la convention va prononcer. Robespierre a la parole pour lundi: je demande que la societe suspende sa decision: il est impossible que dans un pays libre la vertu succombe sous le crime."

Apres cette citation, je crois devoir placer le morceau que Petion ecrivit relativement a la dispute engagee entre Louvet et Robespierre; c'est, avec les morceaux extraits de Garat, celui qui renferme les renseignements les plus precieux sur la conduite et le caractere des hommes de ce temps, et ce sont ceux que l'histoire doit conserver comme les plus capables de repandre des idees justes sur cette epoque.

"Citoyens, je m'etais promis de garder le silence le plus absolu sur les evenemens qui se sont passes depuis le 10 aout: des motifs de delicatesses et de bien public me determinaient a user de cette reserve.

"Mais il est impossible de me taire plus longtemps: de l'une et de l'autre part, on invoque mon temoignage: chacun me presse de dire mon opinion; je vais dire avec franchise ce que je sais sur quelques hommes, ce que je pense sur les choses.

"J'ai vu de pres les scenes de la revolution; j'ai vu les cabales, les intrigues, les luttes orageuses entre la tyrannie et la liberte, entre le vice et la vertu.

"Quand le jeu des passions humaines parait a decouvert, quand on apercoit les ressorts secrets qui ont dirige les operations les plus importantes, quand on rapproche les evenemens de leurs causes, quand on connait tous les perils que la liberte a courus, quand on penetre dans l'abime de corruption qui menacait a chaque instant de nous engloutir, on se demande avec etonnement par quelle suite de prodiges nous sommes arrives au point ou nous nous trouvons aujourd'hui!

"Les revolutions veulent etre vues de loin; ce prestige leur est bien necessaire; les siecles effacent les taches qui les obscurcissent; la posterite n'apercoit que les resultats. Nos neveux nous croiront grands: rendons-les meilleurs que nous.

"Je laisse en arriere les faits anterieurs a cette journee a jamais memorable, qui a eleve la liberte sur les ruines de la tyrannie, et qui a change la monarchie en republique.

"Les hommes qui se sont attribue la gloire de cette journee sont les hommes a qui elle appartient le moins: elle est due a ceux qui l'ont preparee; elle est due a la nature imperieuse des choses; elle est due aux braves federes et a leur directoire secret, qui concertait depuis longtemps le plan de l'insurrection; elle est due au peuple, elle est due enfin au genie tutelaire qui preside constamment aux destins de la France depuis la premiere assemblee de ses representans!

"Il faut le dire, un moment le succes fut incertain; et ceux qui sont vraiment instruits des details de cette journee, savent quels furent les intrepides defenseurs de la patrie qui empecherent les Suisses et tous les satellites du despotisme de demeurer maitres du champ de bataille, quels furent ceux qui rallierent nos phalanges citoyennes, un instant ebranlees.

"Cette journee avait egalement lieu sans le concours des commissaires de plusieurs sections, reunis a la maison commune: les membres de l'ancienne municipalite, qui n'avaient pas desempare pendant la nuit, etaient encore en seance a neuf heures et demie du matin.

"Ces commissaires concurent neanmoins une grande idee, et prirent une mesure hardie en s'emparant de tous les pouvoirs municipaux, et en se mettant a la place d'un conseil general dont ils redoutaient la faiblesse et la corruption; ils exposerent courageusement leur vie dans le cas ou le succes ne justifierait pas l'entreprise.

"Si ces commissaires eussent eu la sagesse de savoir déposer a temps leur autorite, de rentrer au rang de simples citoyens apres la belle action qu'ils avaient faite, ils se seraient couverts de gloire; mais ils ne surent pas resister a l'attrait du pouvoir, et l'envie de dominer s'empara d'eux.

"Dans les premiers momens d'ivresse de la conquete de la liberte, et apres une commotion aussi violente, il etait impossible que tout rentrat a l'instant dans le calme et dans l'ordre accoutume; il eut ete injuste de l'exiger: on fit alors au nouveau conseil de la commune des reproches qui n'etaient pas fondees; ce n'etait connaitre ni sa position ni les circonstances; mais ces commissaires commencerent a les meriter lorsqu'ils prolongerent eux-memes le mouvement revolutionnaire au-dela du terme.

"L'assemblee nationale s'etait prononcee; elle avait pris un grand caractere, elle avait rendu des decrets qui sauvaient l'empire, elle avait suspendu le roi, elle avait efface la ligne de demarcation qui separait les citoyens en deux classes, elle avait appele la convention! Le parti royaliste etait abattu: il fallait des lors se rallier a elle, la fortifier de l'opinion, l'environner de la confiance: le devoir et la saine politique le voulaient ainsi.

"La commune trouva plus grand de rivaliser avec l'assemblee; elle etablit une lutte qui n'etait propre qu'a jeter de la defaveur sur tout ce qui s'etait passe, qu'a faire croire que l'assemblee etait sous le joug irresistible des circonstances; elle obeissait ou resistait aux decrets suivant qu'ils favorisaient ou contrariaient ses vues; elle prenait, dans ses representations au corps legislatif, des formes imperieuses et irritantes, elle affectait la puissance, et ne savait ni jouir de ses triomphes, ni se les faire pardonner.

"On etait parvenu a persuader aux uns que tant que l'etat revolutionnaire durait, le pouvoir etait remonte a sa source, que l'assemblee nationale etait sans caractere, que son existence etait precitaire, et que les assemblees des communes etaient les seules autorites legales et puissantes.

"On avait insinue aux autres que les chefs d'opinion dans l'assemblee nationale avaient des projets perfides, voulaient renverser la liberte et livrer la republique aux etrangers.

"De sorte qu'un grand nombre de membres du conseil croyaient user d'un

droit legitime lorsqu'ils usurpaient l'autorite, croyaient resister a l'oppression lorsqu'ils s'opposaient a la loi, croyaient faire un acte de civisme lorsqu'ils manquaient a leurs devoirs de citoyens: neanmoins, au milieu de cette anarchie, la commune prenait de temps en temps des arretes salutaires.

"J'avais ete conserve dans ma place; mais elle n'etait plus qu'un vain titre; j'en cherchais inutilement les fonctions, elles etaient eparses entre toutes les mains, et chacun les exercait.

"Je me rendis les premiers jours au conseil; je fus effraye du desordre qui regnait dans cette assemblee, et surtout de l'esprit qui la dominait: ce n'etait plus un corps administratif deliberant sur les affaires communales; c'etait une assemblee politique se croyant investie de pleins pouvoirs; discutant les grands interets de l'etat, examinant les lois faites et en promulguant de nouvelles; on n'y parlait que de complots contre la liberte publique; on y denoncait des citoyens; on les appelait a la barre; on les entendait publiquement; on les jugeait, on les renvoyait absous ou on les retenait; les regles ordinaires avaient disparu; l'effervescence des esprits etait telle, qu'il etait impossible de retenir ce torrent: toutes les deliberations s'emportaient avec l'impetuosite de l'enthousiasme; elles se succedaient avec une rapidite effrayante; le jour, la nuit, sans aucune interruption, le conseil etait toujours en seance.

"Je ne voulus pas que mon nom fut attache a une multitude d'actes aussi irreguliers, aussi contraires aux principes.

"Je sentis egalement combien il etait sage et utile de ne pas approuver, de ne pas fortifier par ma presence tout ce qui se passait. Ceux qui dans le conseil craignaient de m'y voir, ceux que mon aspect genait, desiraient fortement que le peuple, dont je conservais la confiance, crut que je presidais a ses operations, et que rien ne se faisait que de concert avec moi: ma reserve a cet egard accrut leur inimitie; mais ils n'oserent pas la manifester trop ouvertement, crainte de deplaire a ce peuple dont ils briguaient la faveur.

"Je parus rarement; et la conduite que je tins dans cette position tres delicate entre l'ancienne municipalite, qui reclamait contre sa destitution, et la nouvelle, qui se pretendait legalement instituee, ne fut pas inutile a la tranquillite publique; car, si alors je me fusse prononce fortement pour ou contre, j'occasionnais un dechirement qui aurait pu avoir des suites funestes: en tout il est un point de maturite qu'il faut savoir saisir.

"L'administration fut negligee, le maire ne fut plus un centre d'unite; tous les fils furent coupes entre mes mains; le pouvoir fut disperse; l'action de surveillance fut sans force; l'action reprimante le fut egalement.

"Robespierre prit donc l'ascendant dans le conseil, et il etait difficile que cela ne fut pas ainsi dans les circonstances ou nous nous trouvions, et avec la trempe de son esprit. Je lui entendis prononcer un discours qui me contrista l'ame: il s'agissait du decret qui ouvrait les barrieres, et a ce sujet il se livra a des declamations extremement animees, aux ecarts d'une imagination sombre; il apercut des precipices sous ses pas, des complots liberticides; il signala les pretendus conspirateurs; il s'adressa au peuple, echauffa les esprits, et occasionna, parmi ceux qui l'entendaient, la plus vive fermentation.

"Je repondis a ce discours pour retablir le calme, pour dissiper ces noires illusions, et ramener la discussion au seul point qui dut occuper l'assemblee.

"Robespierre et ses partisans entraînaient ainsi la commune dans des demarches inconsiderees, dans les partis extremes.

"Je ne suspectais pas pour cela les intentions de Robespierre; j'accusais sa tete plus que son coeur; mais les suites de ces noires visions ne m'en causaient pas moins d'alarmes.

"Chaque jour les tribunes du conseil retentissaient de diatribes violentes; les membres ne pouvaient pas se persuader qu'ils etaient des magistrats charges de veiller a l'execution des lois et au maintien de l'ordre; ils s'envisageaient toujours comme formant une association revolutionnaire.

"Les sections assemblees recevaient cette influence, la communiquaient a leur tour; de sorte qu'en meme temps tout Paris fut en fermentation.

"Le comite de surveillance de la commune remplissait les prisons; on ne peut pas se dissimuler que si plusieurs de ces arrestations furent justes et necessaires, d'autres furent legalement hasardees. Il faut moins en accuser les chefs que leurs agens: la police etait mal entouree; un homme entre autres, dont le nom seul est devenu une injure, dont le nom seul jette l'epouvante dans l'ame de tous les citoyens paisibles, semblait s'etre empare de sa direction et de ses mouvemens; assidu a toutes les conferences, il s'immiscait dans toutes les affaires; il parlait, il ordonnait en maitre; je m'en plaignis hautement a la commune, et je terminai mon opinion par ces mots: Marat est ou le plus insense ou le plus scelerat des hommes. Depuis je n'ai jamais parle de lui.

"La justice etait lente a prononcer sur le sort des detenus, et ils s'entassaient de plus en plus dans les prisons. Une section vint en deputation au conseil de la commune le 23 aout et declara formellement que les citoyens, fatigues, indignes des retards que l'on apportait dans les jugemens, forceraient les portes de ces asiles, et immoleraient a leur vengeance les coupables qui y etaient renfermes... Cette petition, concue dans les termes les plus delirans, n'eprouva aucune censure; elle recut meme des applaudissemens!

"Le 25, mille a douze cents citoyens armes sortirent de Paris pour enlever les prisonniers d'etat detenus a Orleans, et les transferer ailleurs.

"Des nouvelles facheuses vinrent encore augmenter l'agitation des esprits: on annonca la trahison de Longwy, et, quelques jours apres, le siege de Verdun.

"Le 27, l'assemblee nationale invita le departement de Paris et ceux environnans a fournir trente mille hommes armes pour voler aux frontieres: ce decret imprima un nouveau mouvement qui se combina avec ceux qui existaient deja.

"Le 31, l'absolution de Montmorin souleva le peuple; le bruit se repandit qu'il avait ete sauve par la perfidie d'un commissaire du roi, qui avait induit les jures en erreur.

"Dans le meme moment, on publia la revelation d'un complot, faite par un

condamne, complot tendant a faire evader tous les prisonniers, qui devaient ensuite se repandre dans la ville, s'y livrer a tous les exces et enlever le roi.

"L'effervescence etait a son comble. La commune, pour exciter l'enthousiasme des citoyens, pour les porter en foule aux enrolemens civiques, avait arrete de les reunir avec appareil au Champ-de-Mars au bruit du canon.

"Le 2 septembre arrive: le canon d'alarme tire; le tocsin sonne... O jour de deuil! A ce son lugubre et alarmant, on se rassemble, on se precipite dans les prisons, on egorge, on assassine! Manuel, plusieurs deutes de l'assemblee nationale, se rendent dans ces lieux de carnage: leurs efforts sont inutiles; on immole les victimes jusque dans leurs bras! Eh bien! j'etais dans une fausse securite; j'ignorais ces cruautes, depuis quelque temps on ne me parlait de rien. Je les apprends enfin, et comment? d'une maniere vague, indirecte, defiguree: on m'ajoute en meme temps que tout est fini. Les details les plus dechirans me parviennent ensuite; mais j'etais dans la conviction la plus intime que le jour qui avait eclaire ces scenes affreuses ne reparaitrait plus. Cependant elles continuent; j'ecris au commandant general, je le requiers de porter des forces aux prisons; il ne me repond pas d'abord. J'ecris de nouveau: il me dit qu'il a donne des ordres; rien n'annonce que ces ordres s'executent. Cependant elles continuent encore: je vais au conseil de la commune; je me rends de la a l'hotel de la Force avec plusieurs de mes collegues. Des citoyens assez paisibles obstruaient la rue qui conduit a cette prison; une tres faible garde etait a la porte: j'entre... Non, jamais ce spectacle ne s'effacera de mon coeur! Je vois deux officiers municipaux revetus de leur echarpe, je vois trois hommes tranquillement assis devant une table, les registres d'ecrous ouverts et sous les yeux, faisant l'appel des prisonniers; d'autres hommes les interrogeant; d'autres hommes faisant fonctions de jures et de juges, une douzaine de bourreaux, les bras nus couverts de sang, les uns avec des massues, les autres avec des sabres et des coutelas qui en degouttaient, executant a l'instant les jugemens; des citoyens attendant au dehors ces jugemens avec impatience, gardant le plus morne silence aux arrets de mort, jetant des cris de joie aux arrets d'absolution.

Et les hommes qui jugeaient, et les hommes qui executaient avaient la meme securite que si la loi les eut appeles a remplir ces fonctions! Ils me vantaient leur justice, leur attention a distinguer les innocens des coupables, les services qu'ils avaient rendus; ils demandaient, pourrait-on le croire! ils demandaient a etre payes du temps qu'ils avaient passe!... J'etais reellement confondu de les entendre!

"Je leur parlai le langage austere de la loi; je leur parlai avec le sentiment de l'indignation profonde dont j'etais penetre: je les fis sortir tous devant moi. J'etais a peine sorti moi-meme qu'ils y rentrerent: je fus de nouveau sur les lieux pour les en chasser; la nuit ils acheverent leur horrible boucherie.

"Ces assassinats furent-ils commandes, furent-ils diriges par quelques hommes? J'ai eu des listes sous les yeux, j'ai recu des rapports, j'ai recueilli quelques faits; si j'avais a prononcer comme juge, je ne pourrais pas dire: Voila le coupable.

"Je pense que ces crimes n'eussent pas eu un aussi libre cours, qu'ils eussent ete arretes si tous ceux qui avaient en main le pouvoir et la force les eussent vus avec horreur; mais je dois le dire, parce que cela

est vrai, plusieurs de ces hommes publics, de ces défenseurs de la patrie, croyaient que ces journées désastreuses et deshonorantes étaient nécessaires, qu'elles purgeaient l'empire d'hommes dangereux, qu'elles portaient l'épouvante dans l'âme des conspirateurs, et que ces crimes, odieux en morale, étaient utiles en politique.

"Oui, voilà ce qui a ralenti le zèle de ceux à qui la loi avait confié le maintien de l'ordre, de ceux à qui elle avait remis la défense des personnes et des propriétés.

"On voit comment on peut lier les journées des 2, 3, 4 et 5 septembre à l'immortelle journée du 10 août; comment on peut en faire une suite du mouvement révolutionnaire imprimé dans ce jour, le premier des annales de la république; mais je ne puis me résoudre à confondre la gloire avec l'infamie, et à souiller le 10 août des excès du 2 septembre.

"Le comité de surveillance lança en effet un mandat d'arrêt contre le ministre Roland; c'était le 4, et les massacres duraient encore. Danton en fut instruit; il vint à la mairie: il était avec Robespierre. Il s'emporta avec chaleur contre cet acte arbitraire et de démence: il aurait perdu non pas Roland, mais ceux qui l'avaient décerné. Danton en provoqua la révocation: il fut enseveli dans l'oubli.

"J'eus une explication avec Robespierre; elle fut très vive: je lui ai toujours fait en face des reproches que l'amitié a tempérés en son absence; je lui dis:--Robespierre, vous faites bien du mal! Vos dénonciations, vos alarmes, vos haines, vos soupçons, agitent le peuple. Mais enfin, expliquez-vous; avez-vous des faits? avez-vous des preuves? Je combats avec vous, je n'aime que la vérité, je ne veux que la liberté.

"--Vous vous laissez entourer, vous vous laissez prévenir, me répondit-il, on vous indispose contre moi; vous voyez tous les jours mes ennemis; vous voyez Brissot et son parti.

"--Vous vous trompez, Robespierre; personne plus que moi n'est en garde contre les préventions, et ne juge avec plus de sang-froid les hommes et les choses.

"Vous avez raison, je vois Brissot; néanmoins rarement; mais vous ne le connaissez pas, et moi je le connais dès son enfance. Je l'ai vu dans ces moments où l'âme se montre tout entière, où l'on s'abandonne sans réserve à l'amitié, à la confiance: je connais son désintéressement; je connais ses principes, je vous proteste qu'ils sont purs. Ceux qui en font un chef de parti n'ont pas la plus légère idée de son caractère; il a des lumières et des connaissances, mais il n'a ni la réserve, ni la dissimulation, ni ces formes entraînant, ni cet esprit de suite, qui constituent un chef de parti, et ce qui vous surprendra, c'est que, loin de mener les autres, il est très-facile à abuser.

"Robespierre insista, mais en se renfermant dans des généralités.--De grâce, lui dis-je, expliquons-nous: dites-moi franchement ce que vous avez sur le cœur, ce que vous savez?

"--Eh bien! me répondit-il, je crois que Brissot est à Brunswick!

--Quelle erreur est la vôtre! m'écriai-je; c'est véritablement une folie; voilà comme votre imagination vous égare: Brunswick ne serait-il pas le premier à lui couper la tête? Brissot n'est pas assez fou pour en douter. Qui de nous sérieusement peut capituler? qui de nous ne risque sa vie?

Bannissons d'injustes defiances.

"Je reviens aux evenemens dont je vous ai trace une faible esquisse. Ces evenemens, et quelques-uns de ceux qui ont precede la celebre journee du 10 aout, le rapprochement des faits et d'une foule de circonstances, ont porte a croire que des intrigans avaient voulu s'emparer du peuple, pour, avec le peuple, s'emparer de l'autorite; on a designe hautement Robespierre: on a examine ses liaisons, on a analyse sa conduite, on a recueilli les paroles qui, dit-on, ont echappe a un de ses amis, et on a conclu que Robespierre avait eu l'ambition insensee de devenir le dictateur de son pays.

"Le caractere de Robespierre explique ce qu'il a fait. Robespierre est extremement ombrageux et defiant; il apercoit partout des complots, des trahisons, des precipices; son temperament bilieux, son imagination atrabilaire, lui presentent tous les objets sous de sombres couleurs. Imperieux dans son avis, n'ecoutant que lui, ne supportant pas la contrariete, ne pardonnant jamais a celui qui a pu blesser son amour-propre, et ne reconnaissant jamais ses torts; denoncant avec legerete, s'irritant du plus leger soupcon; croyant toujours qu'on s'occupe de lui, et pour le persecuter; vantant ses services, et parlant de lui avec peu de reserve; ne connaissant point les convenances, et nuisant par cela meme aux causes qu'il defend, voulant par-dessus tout les faveurs du peuple, lui faisant sans cesse la cour, et cherchant avec affectation ses applaudissemens: c'est la, c'est surtout cette derniere faiblesse qui, perçant dans les actes de sa vie publique, a pu faire croire que Robespierre aspirait a de hautes destinees, et qu'il voulait usurper le pouvoir dictatorial.

"Quant a moi, je ne puis me persuader que cette chimere ait serieusement occupe ses pensees, qu'elle ait ete l'objet de ses desirs et le but de son ambition.

"Il est un homme cependant qui s'est enivre de cette idee fantastique, qui n'a cesse d'appeler la dictature sur la France comme un bienfait, comme la seule domination qui put nous sauver de l'anarchie qu'il prechait, qui put nous conduire a la liberte et au bonheur! Il sollicitait ce pouvoir tyrannique, pour qui? Vous ne voudrez jamais le croire; vous ne connaissez pas assez tout le delire de sa vanite; il le sollicitait pour lui! Oui, pour lui Marat! Si sa folie n'etait pas feroce, il n'y aurait rien d'aussi ridicule que cet etre, que la nature semble avoir marque tout expres du sceau de sa reprobation."

NOTE 4, PAGE 211.

Parmi les opinions les plus curieuses exprimees sur Marat et Robespierre, il ne faut pas omettre celle qui fut emise par la societe des jacobins dans la seance du dimanche 23 decembre 1792. Je ne connais rien qui peigne mieux l'esprit et les dispositions du moment que la discussion qui s'eleva sur le caractere de ces deux personnages. En voici un extrait:

"Desfieux donne lecture de la correspondance. Une lettre d'une societe, dont le nom nous a echappe, donne lieu a une grande discussion propre a faire naitre des reflexions bien importantes. Cette societe annonce a la societe-mere qu'elle est invariablement attachee aux principes des jacobins; elle observe qu'elle ne s'est point laisse aveugler par les

calomnies repandues avec profusion contre Marat et Robespierre, et qu'elle conserve toute son estime et toute sa veneration pour ces deux incorruptibles amis du peuple.

"Cette lettre a ete vivement applaudie, mais elle a ete suivie d'une discussion que Brissot et Gorsas, qui sont aussi surement des prophetes, avaient annoncee la veille.

"_Robert_. Il est bien etonnant que l'on confonde toujours les noms de Marat et de Robespierre. Combien l'esprit public est-il corrompu dans les departemens, puisque l'on n'y met aucune difference entre ces deux defenseurs du peuple! Ils ont tous deux des vertus, il est vrai; Marat est patriote, il a des qualites estimables, j'en conviens; mais qu'il est different de Robespierre! Celui-ci est sage, modere dans ses moyens, au lieu que Marat est exagere, n'a pas cette sagesse qui caracterise Robespierre. Il ne suffit pas d'etre patriote; il faut, pour servir le peuple utilement, etre reserve dans les moyens d'execution, et Robespierre l'emporte a coup sur sur Marat dans les moyens d'execution.

"Il est temps, citoyens, de déchirer le voile qui cache la verite aux yeux des departemens; il est temps qu'ils sachent que nous savons distinguer Robespierre de Marat. Ecrivons aux societes affiliees ce que nous pensons de ces deux citoyens; car, je vous l'avoue, je suis un grand partisan de Robespierre." (_Murmures dans les tribunes et dans une partie de la salle_.)

"_Bourdon_. Il y a longtemps que nous aurions du manifester aux societes affiliees ce que nous pensons de Marat. Comment ont-elles jamais pu confondre Marat et Robespierre? Robespierre est un homme vraiment vertueux, auquel, depuis la revolution, nous n'avons aucun reproche a faire; Robespierre est modere dans ses moyens, au lieu que Marat est un ecrivain fougueux qui nuit beaucoup aux jacobins (_murmures_); et d'ailleurs il est bon d'observer que Marat nous fait beaucoup de tort a la convention nationale.

"Les deputes s'imaginent que nous sommes partisans de Marat; on nous appelle des maratistes; si on s'aperçoit que nous savons apprecier Marat, alors vous verrez les deputes se rapprocher de la Montagne ou nous siegeons, vous les verrez venir dans le sein de cette societe, vous verrez les societes affiliees revenir de leur egarement et se rallier de nouveau au berceau de la liberte. Si Marat est patriote, il doit acceder a la motion que je vais faire. Marat doit se sacrifier a la cause de la liberte. Je demande qu'il soit raye du tableau des membres de la societe."

"Cette motion excite quelques applaudissemens, de violens murmures dans une partie de la salle, et une violente agitation dans les tribunes.

"On se rappelle que, huit jours avant cette scene d'un nouveau genre, Marat avait ete couvert d'applaudissemens dans la societe; le peuple des tribunes, qui a de la memoire, se le rappelait fort bien; il ne pouvait pas croire qu'il se fut opere un si prompt changement dans les esprits; et, comme l'instinct moral du peuple est toujours juste, il a vivement ete indigne de la proposition de Bourdon; le peuple a defendu son _vertueux ami_; il n'a pas cru que dans huit jours il ait pu demeriter de la societe, car, quoiqu'on ait dit que l'ingratitude etait une vertu des republicues, on aura beaucoup de peine a familiariser le peuple francais avec ces sortes de vertus.

"La jonction des noms de Marat et de Robespierre n'a pas revolte le

peuple; les oreilles etaient accoutumees depuis long-temps a les voir reunis dans la correspondance; et apres avoir vu plusieurs fois la societe indignee, lorsque les clubs des autres departemens demandaient la radiation de Marat, il n'a pas cru devoir aujourd'hui appuyer la motion de Bourdon.

"Un citoyen d'une societe affiliee a fait observer a la societe combien il etait dangereux en effet de joindre ensemble les noms de Marat et de Robespierre. "Dans les departemens, dit-il, on fait une grande difference de Marat et de Robespierre, et l'on est surpris de voir la societe se taire sur les differences qui existent entre ces deux patriotes. Je propose a la societe, apres avoir prononce sur le sort de Marat, de ne plus parler d'affiliation (ce mot ne doit pas etre prononce dans une republique), mais de se servir du terme de _fraternisation_."

"_Dufourny_. Je m'oppose a la motion de rayer Marat de la societe. (_Applaudissemens tres vifs_.) Je ne disconviendrai pas de la difference qui existe entre Marat et Robespierre. Ces deux ecrivains, qui peuvent se ressembler par le patriotisme, ont des differences bien remarquables; ils ont tous deux servi la cause du peuple, mais par des moyens bien differens. Robespierre a defendu les vrais principes avec methode, avec fermete, et avec toute la sagesse qui convient; Marat, au contraire, a souvent outre-passe les bornes de la saine raison et de la prudence. Cependant, en convenant de la difference qui existe entre Marat et Robespierre, je ne suis pas d'avis de la radiation: on peut etre juste sans etre ingrat envers Marat. Marat nous a ete utile, il a servi la revolution avec courage. (_Applaudissemens tres vifs de la societe et des tribunes_.) Il y aurait de l'ingratitude a le rayer. (_Oui! Oui! s'ecrie-t-on de toutes parts_.) Marat a ete un homme necessaire: il faut dans les revolutions de ces tetes fortes, capables de reunir les etats, et Marat est du nombre de ces hommes rares qui sont necessaires pour renverser le despotisme. (_Applaudi_.)

"Je conclus a ce que la motion de Bourdon soit rejetee, et que l'on se contente d'ecrire aux societes affiliees pour leur apprendre la difference que nous mettons entre Marat et Robespierre." (_Applaudi_.)

"La societe arrete qu'elle ne se servira plus du terme d'affiliation, le regardant comme injurieux a l'egalite republicaine; elle y substitue le mot fraternisation. La societe arrete ensuite que Marat ne sera point raye du tableau de ses membres, mais qu'il sera fait une circulaire a toutes les societes qui ont le droit de fraternisation, une circulaire dans laquelle on detaillera les rapports, ressemblances, dissemblances, conformites et difformites qui peuvent se trouver entre Marat et Robespierre, afin que tous ceux qui fraternisent avec les jacobins puissent prononcer avec connaissance de cause sur ces deux defenseurs du peuple, et qu'ils apprennent enfin a separer deux noms qu'a tort ils croient devoir etre eternellement unis.

NOTE 5, PAGE 40.

Voici un extrait des Memoires de Garat, non moins curieux que le precedent, et qui est la peinture la plus juste qu'on ait faite de Robespierre, et des soupcons qui le tourmentaient. C'est un entretien:

"A peine Robespierre eut compris que j'allais lui parler des querelles de

la convention:--Tous ces deputes de la Gironde, me dit-il, ce Brissot, ce Louvet, ce Barbaroux, ce sont des contre-revolutionnaires, des conspirateurs.--Je ne pus m'empecher de rire, et le rire qui m'echappa lui donna tout de suite de l'aigreur.

--Vous avez toujours ete _comme cela_. Dans l'assemblee constituante, vous etiez dispose a croire que les aristocrates aimaient la revolution.--Je n'ai pas ete tout a fait _comme cela_. J'ai pu croire tout au plus que quelques nobles n'etaient pas aristocrates. Je l'ai pense de plusieurs, et vous-meme vous le pensez encore de quelques-uns. J'ai pu croire encore que nous aurions fait quelques conversions parmi les aristocrates memes, si des deux moyens qui etaient a notre disposition, la raison et la force, nous avions employe plus souvent la raison, qui etait pour nous seuls, et moins souvent la force, qui peut etre pour les tyrans. Croyez-moi, oublions ces dangers que nous avons vaincus, et qui n'ont rien de commun avec ceux qui nous menacent aujourd'hui. La guerre se faisait alors entre les amis et les ennemis de la liberte; elle se fait aujourd'hui entre les amis et les ennemis de la republique. Si l'occasion s'en presentait, je dirais a Louvet qu'il est par trop fort qu'il vous croie un royaliste; mais a vous, je crois devoir vous dire que Louvet n'est pas plus royaliste que vous. Vous ressemblez dans vos querelles aux molinistes et aux jansenistes, dont toute la dispute roulait sur la maniere dont la grace divine opere dans nos ames, et qui s'accusaient reciproquement de ne pas croire en Dieu.--S'ils ne sont pas royalistes, pourquoi donc ont-ils tant travaille a sauver la vie d'un roi? Je parie que vous etiez aussi, vous, pour la grace, pour la clemence...

Eh! qu'importe quel principe rendait la mort du tyran juste et necessaire? vos girondins, votre Brissot et vos appelans au peuple ne la voulaient pas. Ils voulaient donc laisser a la tyrannie tous les moyens de se relever?--J'ignore si l'intention des _appelans au peuple_ etait d'epargner la peine de mort a Capet: _l'appel au peuple_ m'a toujours paru imprudent et dangereux; mais je conçois comment ceux qui l'ont vote ont pu croire que la vie de Capet prisonnier pourrait etre, au milieu des evenemens, plus utile que sa mort; je conçois comment ils ont pu penser que l'appel au peuple etait un grand moyen d'honorer une nation republicaine aux yeux du monde entier, en lui donnant l'occasion d'exercer elle-meme un grand acte de generosite par un acte de souverainete.--C'est assurément preter de belles intentions a des mesures que vous n'approuvez pas, et a des hommes qui conspirent de toutes parts.--Et ou donc conspirent-ils?--Partout: dans Paris, dans toute la France, dans toute l'Europe. A Paris, Gensonne conspire dans le faubourg Saint-Antoine, en allant, de boutique en boutique, persuader aux marchands que nous autres patriotes, nous voulons piller leurs magasins; la Gironde a forme depuis long-temps le projet de se separer de la France pour se reunir a l'Angleterre; et les chefs de sa deputation sont eux-memes les auteurs de ce plan, qu'ils veulent executer a tout prix: Gensonne ne le cache pas; il dit a qui veut l'entendre qu'ils ne sont pas ici des representans de la nation, mais les plenipotentiaires de la Gironde. Brissot conspire dans son journal, qui est un tocsin de guerre civile; on sait qu'il est alle en Angleterre, et on sait aussi pourquoi il y est alle; nous n'ignorons pas ses liaisons intimes avec le ministre des affaires etrangeres, avec ce Lebrun, qui est un Liegeois et une creature de la maison d'Autriche. Le meilleur ami de Brissot c'est Claviere, et Claviere a conspire partout ou il a respire. Rabaut, traître comme un protestant et comme un philosophe qu'il est, n'a pas ete assez habile pour nous cacher sa correspondance avec le courtisan et le traître Montesquiou; il y a six mois qu'ils travaillent ensemble a ouvrir la Savoie et la France aux Piemontais. Servan n'a ete nomme general de l'armee des Pyrenees que pour livrer les

clefs de la France aux Espagnols. Enfin, voila Dumouriez qui ne menace plus la Hollande, mais Paris; et quand ce charlatan d'heroisme est venu ici, _ou je voulais le faire arreter_, ce n'est pas avec la Montagne qu'il a dine tous les jours, mais bien avec les ministres et avec les girondins.--Trois ou quatre fois chez moi, par exemple.--Je suis _bien las de la revolution_, je suis malade: jamais la patrie ne fut dans de plus grands dangers, et je doute qu'elle s'en tire. Eh bien! avez-vous encore envie de rire et de croire que ce sont la d'honnêtes gens, de bons republicains?--Non, je ne suis plus tente de rire, mais j'ai peine a retenir les larmes qu'il faut verser sur la patrie, lorsqu'on voit ses legislators en proie a des soupçons si affreux sur des fondemens si miserables. Je suis sur que rien de ce que vous soupconnez n'est reel; mais je suis plus sur encore que vos soupçons sont un danger tres-reel et tres-grand. Tous ces hommes a peu pres sont vos ennemis, mais aucun, excepte Dumouriez, n'est l'ennemi de la republique; et si de toutes parts vous pouviez etouffer vos haines, la republique ne courrait plus aucun danger.--N'allez-vous pas me proposer de refaire la motion de l'evêque Lamourette?--Non; j'ai assez profite des leçons au moins que vous m'avez donnees; et les trois assemblees nationales ont pris la peine de m'apprendre que les meilleurs patriotes haissent encore plus leurs ennemis qu'ils n'aiment leur patrie. Mais j'ai une question a vous faire, et je vous prie de vous recueillir avant de me repondre: N'avez-vous aucun doute sur tout ce que vous venez de me dire?--Aucun.--Je le quittai et me retirai dans un long etonnement et dans une grande epouvante de ce que je venais d'entendre.

"Quelques jours apres, je sortais du conseil executif; je rencontre Salles, qui sortait de la convention nationale. Les circonstances devenaient de plus en plus menaçantes. Tous ceux qui avaient quelque estime les uns pour les autres ne pouvaient se voir sans se sentir presses du besoin de s'entretenir de la chose publique.

"Eh bien! dis-je a Salles en l'abordant, n'y a-t-il aucun moyen de terminer ces horribles querelles?--Oh! oui, je l'espere; j'espere que bientot je leverai tous les voiles qui couvrent encore ces affreux scelerats et leurs affreuses conspirations. Mais vous, je sais que vous avez toujours une confiance aveugle; je sais que votre manie est de ne rien croire.--Vous vous trompez: je crois comme un autre, mais sur des presomptions, et non sur des soupçons; sur des faits attestes, non pas sur des faits imagines. Pourquoi me supposez-vous donc si incredule? Est-ce parce qu'en 1799 je ne voulus pas vous croire, lorsque vous m'assuriez que Necker pillait le tresor, et qu'on avait vu les mules chargees d'or et d'argent sur lesquelles il faisait passer des millions a Geneve? Cette incredulite, je l'avoue, a ete en moi bien incorrigible; car aujourd'hui encore je suis persuade que Necker a laisse ici plus de millions a lui, qu'il n'a emporte de millions de nous a Geneve.--Necker etait un coquin, mais ce n'etait rien aupres des scelerats dont nous sommes entoures; et c'est de ceux-ci que je veux vous parler si vous voulez m'entendre. Je veux tout vous dire, car je sais tout; j'ai devine toutes leurs trames. Tous les complots, tous les crimes de la Montagne ont commence avec la revolution: c'est d'Orleans qui est le chef de cette bande de brigands; et c'est l'auteur du roman infernal des _Liaisons dangereuses_ qui a dresse le plan de tous les forfaits qu'ils commettent depuis cinq ans. Le traître Lafayette etait leur complice, et c'est lui qui, en faisant semblant de dejouer le complot des son origine, envoya d'Orleans en Angleterre pour tout arranger avec Pitt, le prince de Galles et le cabinet de Saint-James. Mirabeau etait aussi la-dedans: il recevait de l'argent du roi pour cacher ses liaisons avec d'Orleans, mais il en recevait plus encore de d'Orleans pour le servir. La grande affaire pour le parti de

d'Orleans, c'était de faire entrer les jacobins dans ses desseins. Ils n'ont pas osé l'entreprendre directement; c'est d'abord aux cordeliers qu'ils se sont adressés. Dans les cordeliers, à l'instant tout leur a été vendu et dévoué. Observez bien que les cordeliers ont toujours été moins nombreux que les jacobins, ont toujours fait moins de bruit: c'est qu'ils veulent bien que tout le monde soit leur instrument, mais qu'ils ne veulent pas que tout le monde soit dans leur secret. Les cordeliers ont toujours été la pépinière des conspirateurs: c'est là que le plus dangereux de tous, Danton, les forme et les élève à l'audace et au mensonge, tandis que Marat les façonne au meurtre et aux massacres: c'est là qu'ils s'exercent au rôle qu'ils doivent jouer ensuite dans les jacobins; et les jacobins, qui ont l'air de mener la France, sont menés eux-mêmes, sans s'en douter, par les cordeliers. Les cordeliers, qui ont l'air d'être cachés dans un trou de Paris, négocient avec l'Europe, et ont des envoyés dans toutes les cours, qui ont juré la ruine de notre liberté: le fait est certain; j'en ai la preuve. Enfin ce sont les cordeliers qui ont englouti un trône dans des flots de sang pour en faire sortir un nouveau trône. Ils savent bien que le côté droit, ou sont toutes les vertus, est aussi le côté où sont tous les vrais républicains; et s'ils nous accusent de royalisme, c'est parce qu'il leur faut ce prétexte pour déchaîner sur nous les fureurs de la multitude: c'est parce que des poignards sont plus faciles à trouver contre nous que des raisons. Dans une seule conjuration il y en a trois ou quatre. Quand le côté droit tout entier sera égorgé, le duc d'York arrivera pour s'asseoir sur le trône, et d'Orleans, qui le lui a promis, l'assassinerá; d'Orleans sera assassiné lui-même par Marat, Danton et Robespierre, qui lui ont fait la même promesse, et les triumvirs se partageront la France, couverte de cendres et de sang, jusqu'à ce que le plus habile de tous, et ce sera Danton, assassine les deux autres et règne seul, d'abord sous le titre de dictateur, ensuite, sans déguisement, sous celui de roi. Voilà leur plan, n'en doutez pas; à force d'y rêver, je l'ai trouvé; tout le prouve et le rend évident: voyez comme toutes les circonstances se lient et se tiennent: il n'y a pas un fait dans la révolution qui ne soit une partie et une preuve de ces horribles complots. Vous êtes étonné, je le vois: serez-vous encore incrédule?--Je suis étonné, en effet: mais dites-moi, y en a-t-il beaucoup parmi vous, c'est-à-dire de votre côté, qui pensent comme vous sur tout cela?--Tous, ou presque tous. Condorcet m'a fait une fois quelques objections; Sieyès communique peu avec nous; Rabaut, lui, a un autre plan, qui quelquefois se rapproche, et quelquefois s'éloigne du mien: mais tous les autres n'ont pas plus de doute que moi sur ce que je viens de vous dire; tous sentent la nécessité d'agir promptement, _de mettre promptement les fers au feu_, pour prévenir tant de crimes et de malheurs, pour ne pas perdre tout le fruit d'une révolution qui nous a tant coûté. Dans le côté droit, il y a des membres qui n'ont pas assez de confiance en vous; mais moi, qui ai été votre collègue, qui vous connais pour un honnête homme, pour un ami de la liberté, je leur assure que vous serez pour nous, que vous nous aiderez de tous les moyens que votre place met à votre disposition. Est-ce qu'il peut vous rester la plus légère incertitude sur tout ce que je vous ai dit de ces scélérats?--Je serais trop indigne de l'estime que vous me témoignez, si je vous laissais penser que je crois à la vérité de tout ce plan, que vous croyez être celui de vos ennemis. Plus vous y mettez de faits, de choses et d'hommes, plus il vous paraît vraisemblable à vous; et moins il me le paraît à moi. La plupart des faits dont vous composez le tissu de ce plan ont eu un but qu'on n'a pas besoin de leur prêter, qui se présente de lui-même, et vous leur donnez un but qui ne se présente pas de lui-même, et qu'il faut leur prêter. Or, il faut des preuves d'abord pour écarter une explication naturelle, et il faut d'autres preuves ensuite pour faire adopter une explication qui ne se présente pas naturellement. Par exemple, tout le

monde croit que Lafayette et d'Orleans etaient ennemis, et que c'etait pour delivrer Paris, la France et l'assemblee nationale, de beaucoup d'inquietudes, que d'Orleans fut engage ou oblige par Lafayette a s'eloigner quelque temps de la France; il faut etablir, non par assertion, mais par preuve, 1. qu'ils n'etaient pas ennemis; 2. qu'ils etaient complices; 3. que le voyage de d'Orleans en Angleterre eut pour objet l'execution de leurs complots. Je sais qu'avec une maniere de raisonner si rigoureuse, on s'expose a laisser courir les crimes et les malheurs devant soi sans les atteindre et sans les arreter par la prevoyance; mais je sais aussi qu'en se livrant a son imagination, on fait des systemes sur les evenemens passes et sur les evenemens futurs; on perd tous les moyens de bien discerner et apprecier les evenemens actuels, et revant des milliers de forfaits que personne ne trame, on s'ote la faculte de voir avec certitude ceux qui nous menacent: on force des ennemis qui ont peu de scrupules a la tentation d'en commettre, auxquels ils n'auraient jamais pense. Je ne doute pas qu'il n'y ait autour de nous beaucoup de scelerats: le dechainement de toutes les passions les fait naitre, et l'or de l'etranger les soudoie. Mais, croyez-moi, si leurs projets sont affreux, ils ne sont ni si vastes, ni si grands, ni si compliques, ni concus et menes si loin. Il y a dans tout cela beaucoup plus de voleurs et d'assassins que de profonds conspirateurs. Les veritables conspirateurs contre la republique, ce sont les rois de l'Europe et les passions des republicains. Pour repousser les rois de l'Europe et leurs regimens, nos armees suffisent, et de reste: pour empecher nos passions de nous devorer, il y a un moyen, mais il est unique: hatez-vous d'organiser un gouvernement qui ait de la force et qui merite de la confiance. Dans l'etat ou vos querelles laissent le gouvernement, une democratie meme de vingt-cinq millions d'anges serait bientot en proie a toutes les fureurs et a toutes les dissensions de l'orgueil; comme l'a dit Jean-Jacques, il faudrait vingt-cinq millions de dieux, et personne ne s'est avise d'en imaginer tant. Mon cher Salles, les hommes et les grandes assemblees ne sont pas faits de maniere que d'un cote il n'y ait que des dieux, et de l'autre que des diables. Partout ou il y a des hommes en conflit d'interets et d'opinions, les bons memes ont des passions mechantes, et les mauvais meme, si on cherche a penetrer dans leurs ames avec douceur et patience, sont susceptibles d'impressions droites et bonnes. Je trouve au fond de mon ame la preuve evidente et invincible de la moitie au moins de cette verite: je suis bon, moi, et aussi bon, a coup sur, qu'aucun d'entre vous; mais quand, au lieu de refuter mes opinions avec de la logique et de la bienveillance, on les repousse avec soupcon et injure, je suis pret a laisser la le raisonnement et a regarder si mes pistolets sont bien charges. Vous m'avez fait deux fois ministre, et deux fois vous m'avez rendu un tres-mauvais service; ce sont les dangers qui vous environnent, et qui m'environnent, qui peuvent seuls me faire rester au poste ou je suis: un brave homme ne demande pas son conge la veille des batailles. La bataille, je le vois, n'est pas loin; en prevoyant que des deux cotes vous tirerez sur moi, je suis resolu a rester. Je vous dirai a chaque instant ce que je croirai vrai dans ma raison et dans ma conscience; mais soyez bien averti que je prendrai pour guides ma conscience et ma raison, et non celles d'aucun homme sur la terre. Je n'aurai pas travaille trente ans de ma vie a me faire une lanterne, pour laisser ensuite eclairer mon chemin par la lanterne des autres."

"Salles et moi nous nous separames en nous serrant la main, en nous embrassant, comme si nous avions ete encore collegues de l'assemblee constituante."

FIN DES NOTES DU TOME TROISIEME.

TABLE DES CHAPITRES CONTENUS DANS LE TOME TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Nouveaux massacres des prisonniers a Versailles.--Abus de pouvoir et dilapidations de la commune.--Election des deputes a la convention.
--Composition de la deputation de Paris.--Position et projets des Girondins; caractere des chefs de ce parti; du federalisme.--Etat du parti parisien et de la commune.--Ouverture de la convention nationale le 20 septembre 1792; abolition de la royaute; etablissement de la republique.--Premiere lutte des girondins et des montagnards; denonciation de Robespierre et de Marat.--Declaration de l'unite et de l'indivisibilite de la republique.--Distribution et forces des partis dans la convention.
--Changemens dans le pouvoir executif.--Danton quitte son ministere.
--Creation de divers comites administratifs et du comite de constitution.

CHAPITRE II.

Situation militaire a la fin d'octobre 1792.--Bombardement de Lille par les Autrichiens; prise de Worms et de Mayence par Custine.--Faute de nos generaux.--Mauvaise operation de Custine.--Armee des Alpes.--Conquete de la Savoie et de Nice.--Dumouriez se rend a Paris; sa position a l'egard des partis.--Influence et organisation du club des jacobins.--Etat de la societe francaise; salons de Paris.--Entrevue de Marat et de Dumouriez.
--Anecdotes.--Seconde lutte des girondins avec les montagnards; Louvet denonce Robespierre; reponse de Robespierre; l'assemblee ne donne pas suite a son accusation.--Premiere proposition sur le proces de Louis XVI.

CHAPITRE III.

Suite des operations militaires de Dumouriez.--Modification dans le ministere.--Pache ministre de la guerre.--Victoire de Jemmapes.--Situation morale et politique de la Belgique; conduite politique de Dumouriez.
--Prise de Gand, de Mons, de Bruxelles, de Namur, d'Anvers; conquete de la Belgique jusqu'a la Meuse.--Changemens dans l'administration militaire; mesintelligence de Dumouriez avec la convention et les ministres.--Notre position aux Alpes et aux Pyrenees.

CHAPITRE IV.

Etat des partis au moment du proces de Louis XVI.--Caracteres et opinion des membres du ministere a cette epoque, Roland, Pache, Lebrun, Garat, Monge et Claviere.--Details sur la vie interieure de la famille royale dans la tour du Temple.--Commencement de la discussion sur la mise en jugement de Louis XVI; resume des debats; opinion de Saint-Just.--Etat facheux des subsistances; details et questions d'economie politique.--Discours de Robespierre sur le jugement du roi.--La convention decrete que le roi sera juge par elle.--Papiers trouves dans _l'armoire de fer_.--Premier interrogatoire de Louis XVI a la convention.--Choc des opinions, et des interets pendant le proces; inquietude des jacobins.--Position du duc d'Orleans; on propose son bannissement.

CHAPITRE V.

Continuation du proces de Louis XVI. Sa defense.--Debats tumultueux a la convention.--Les girondins proposent l'appel au peuple; opinion du depute Salles; discours de Robespierre; discours de Vergniaud.--Position des questions. Louis XVI est declare coupable et condamne a mort, sans appel au peuple et sans sursis a l'execution. Details sur les debats et les votes emis.--Assassinat du depute Lepelletier Saint-Fargeau. Agitation dans Paris.--Louis XVI fait ses adieux a sa famille; ses derniers momens dans la prison et sur l'echafaud.

CHAPITRE VI.

Position des partis apres la mort de Louis XVI.--Changement dans le pouvoir executif. Retraite de Roland; Beurnonville est nomme ministre de la guerre, en remplacement de Pache.--Situation de la France a l'egard des puissances etrangeres; role de l'Angleterre; politique de Pitt.--Etat de nos armees dans le nord; anarchie dans la Belgique par suite du gouvernement revolutionnaire.--Dumouriez vient encore a Paris; son opposition aux jacobins.--Deuxieme coalition contre la France, plans de defense generale proposes par Dumouriez.--Levee de trois cent mille hommes.--Invasion de la Hollande par Dumouriez; details des plans et des operations militaires.--Pache est nomme maire de Paris.--Agitation des partis dans la capitale; leur physionomie, leur langage et leurs idees dans la commune, dans les Jacobins et dans les sections.--Trouble a Paris a l'occasion des subsistances; pillage des boutiques des epiciers.--Continuation de la lutte des girondins et des montagnards; leurs forces, leurs moyens.--Revers de nos armees dans le nord.--Decrets revolutionnaires pour la defense du pays.--Etablissement du _tribunal criminel extraordinaire_; orageuses discussions dans l'assemblee a ce sujet; evenement de la soiree du 10 mars; le projet d'attaque contre la convention echoue.

FIN DE LA TABLE

End of the Project Gutenberg EBook of Histoire de la Revolution francaise, III, by Adolphe Thiers

*** END OF THIS PROJECT GUTENBERG EBOOK LA REVOLUTION ***

***** This file should be named 10385.txt or 10385.zip *****

This and all associated files of various formats will be found in:

<http://www.gutenberg.net/1/0/3/8/10385/>

Produced by Carlo Traverso, Tonya Allen, Renald Levesque and PG Distributed Proofreaders. This file was produced from images generously made available by the Bibliotheque nationale de France (BnF/Gallica) at <http://gallica.bnf.fr>.

Updated editions will replace the previous one--the old editions will be renamed.

Creating the works from public domain print editions means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg-tm electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG-tm concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for the eBooks, unless you receive specific permission. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the rules is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. They may be modified and printed and given away--you may do practically ANYTHING with public domain eBooks. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

*** START: FULL LICENSE ***

THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE
PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg-tm mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase "Project Gutenberg"), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg-tm License (available with this file or online at <http://gutenberg.net/license>).

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg-tm electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg-tm electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all

the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg-tm electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg-tm electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. "Project Gutenberg" is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg-tm electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg-tm electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg-tm electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation ("the Foundation" or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg-tm electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is in the public domain in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg-tm mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg-tm works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg-tm name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg-tm License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg-tm work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country outside the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg-tm License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg-tm work (any work on which the phrase "Project Gutenberg" appears, or with which the phrase "Project Gutenberg" is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.net

1.E.2. If an individual Project Gutenberg-tm electronic work is derived from the public domain (does not contain a notice indicating that it is

posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase "Project Gutenberg" associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg-tm trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg-tm electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg-tm License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg-tm License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg-tm.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg-tm License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg-tm work in a format other than "Plain Vanilla ASCII" or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg-tm web site (www.gutenberg.net), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original "Plain Vanilla ASCII" or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg-tm License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg-tm works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg-tm electronic works provided that

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg-tm works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg-tm trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."

- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg-tm License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg-tm works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg-tm works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg-tm electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from both the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and Michael Hart, the owner of the Project Gutenberg-tm trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread public domain works in creating the Project Gutenberg-tm collection. Despite these efforts, Project Gutenberg-tm electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain "Defects," such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the "Right of Replacement or Refund" described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg-tm trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg-tm electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH F3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity

providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you "AS-IS," WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg-tm electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg-tm electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg-tm work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg-tm work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg-tm

Project Gutenberg-tm is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need, is critical to reaching Project Gutenberg-tm's goals and ensuring that the Project Gutenberg-tm collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg-tm and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation web page at <http://www.pgla.org>.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Its 501(c)(3) letter is posted at <http://pglaf.org/fundraising>. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent

permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's principal office is located at 4557 Melan Dr. S. Fairbanks, AK, 99712., but its volunteers and employees are scattered throughout numerous locations. Its business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887, email business@pglaf.org. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's web site and official page at <http://pglaf.org>

For additional contact information:

Dr. Gregory B. Newby
Chief Executive and Director
gbnewby@pglaf.org

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg-tm depends upon and cannot survive without wide spread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit <http://pglaf.org>

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg Web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: <http://pglaf.org/donate>

Section 5. General Information About Project Gutenberg-tm electronic works.

Professor Michael S. Hart is the originator of the Project Gutenberg-tm concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For thirty years, he produced and distributed Project Gutenberg-tm eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg-tm eBooks are often created from several printed

editions, all of which are confirmed as Public Domain in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Each eBook is in a subdirectory of the same number as the eBook's eBook number, often in several formats including plain vanilla ASCII, compressed (zipped), HTML and others.

Corrected EDITIONS of our eBooks replace the old file and take over the old filename and etext number. The replaced older file is renamed. VERSIONS based on separate sources are treated as new eBooks receiving new filenames and etext numbers.

Most people start at our Web site which has the main PG search facility:

<http://www.gutenberg.net>

This Web site includes information about Project Gutenberg-tm, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.

EBooks posted prior to November 2003, with eBook numbers BELOW #10000, are filed in directories based on their release date. If you want to download any of these eBooks directly, rather than using the regular search system you may utilize the following addresses and just download by the etext year.

<http://www.ibiblio.org/gutenberg/etext06>

(Or /etext 05, 04, 03, 02, 01, 00, 99,
98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 91 or 90)

EBooks posted since November 2003, with etext numbers OVER #10000, are filed in a different way. The year of a release date is no longer part of the directory path. The path is based on the etext number (which is identical to the filename). The path to the file is made up of single digits corresponding to all but the last digit in the filename. For example an eBook of filename 10234 would be found at:

<http://www.gutenberg.net/1/0/2/3/10234>

or filename 24689 would be found at:

<http://www.gutenberg.net/2/4/6/8/24689>

An alternative method of locating eBooks:

<http://www.gutenberg.net/GUTINDEX.ALL>

Livros Grátis

(<http://www.livrosgratis.com.br>)

Milhares de Livros para Download:

[Baixar livros de Administração](#)

[Baixar livros de Agronomia](#)

[Baixar livros de Arquitetura](#)

[Baixar livros de Artes](#)

[Baixar livros de Astronomia](#)

[Baixar livros de Biologia Geral](#)

[Baixar livros de Ciência da Computação](#)

[Baixar livros de Ciência da Informação](#)

[Baixar livros de Ciência Política](#)

[Baixar livros de Ciências da Saúde](#)

[Baixar livros de Comunicação](#)

[Baixar livros do Conselho Nacional de Educação - CNE](#)

[Baixar livros de Defesa civil](#)

[Baixar livros de Direito](#)

[Baixar livros de Direitos humanos](#)

[Baixar livros de Economia](#)

[Baixar livros de Economia Doméstica](#)

[Baixar livros de Educação](#)

[Baixar livros de Educação - Trânsito](#)

[Baixar livros de Educação Física](#)

[Baixar livros de Engenharia Aeroespacial](#)

[Baixar livros de Farmácia](#)

[Baixar livros de Filosofia](#)

[Baixar livros de Física](#)

[Baixar livros de Geociências](#)

[Baixar livros de Geografia](#)

[Baixar livros de História](#)

[Baixar livros de Línguas](#)

[Baixar livros de Literatura](#)
[Baixar livros de Literatura de Cordel](#)
[Baixar livros de Literatura Infantil](#)
[Baixar livros de Matemática](#)
[Baixar livros de Medicina](#)
[Baixar livros de Medicina Veterinária](#)
[Baixar livros de Meio Ambiente](#)
[Baixar livros de Meteorologia](#)
[Baixar Monografias e TCC](#)
[Baixar livros Multidisciplinar](#)
[Baixar livros de Música](#)
[Baixar livros de Psicologia](#)
[Baixar livros de Química](#)
[Baixar livros de Saúde Coletiva](#)
[Baixar livros de Serviço Social](#)
[Baixar livros de Sociologia](#)
[Baixar livros de Teologia](#)
[Baixar livros de Trabalho](#)
[Baixar livros de Turismo](#)